3 1761 07296130 3

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/kitbalqadrmat00vlie

448

# KITÂB AL QADR.

# KITÂB AL QADR.

MATÉRIAUX POUR SERVIR A L'ÉTUDE

DE

## LA DOCTRINE DE LA PRÉDESTINATION

DANS

## LA THÉOLOGIE MUSULMANE.

PAR

A. DE VLIEGER
DOCTEUR ÈS LETTRES.

LEYDE
IMPRIMERIE ci-devant E. J. BRILL
1903.

BP
175
P7V6

LIBRARY
714403
UNIVERSITY OF TORONTO

IMPRIMERIE ci-devant E. J. BRILL — LEYDE.

A monsieur

JEAN SPIRO

Professeur de langues orientales à l'Université de Lausanne.

TÉMOIGNAGE D'AFFECTION ET DE RECONNAISSANCE.

# AVANT-PROPOS.

Dans le présent travail nous nous sommes placé sur la plateforme de l'orthodoxie musulmane, sans entrer dans des détails ni sur les divergences entre Sonnites et Mo$^{c}$tazilites, ni sur celles entre Ash$^{c}$arites et Matoridites. Nous nous sommes borné à offrir au lecteur les raisonnements et les conclusions des plus célèbres écrivains mahométans. En particulier nous avons emprunté nos matériaux à trois manuscrits inédits, dont deux se trouvent au Caire et le troisième à Berlin. Le premier, intitulé جامع الاصول, cité par Pocock dans son bel ouvrage *Spécimen Historiae Arabum*, est dû à la plume d'Ibn al Athîr († 606 A. H.). Le deuxième est un traité sur la prédestination, par Shams al Dîn abou $^{c}$Abdallah Moh. ibn Abou Bakr ibn Qayyim al Gawzîya († 751 A.H.); mentionné, il est vrai, par Haji Khalfa, je ne l'ai jamais vu cité nulle part. Le dernier, petit traité par Qâdy Zâdeh († 1043 A.H.), n'était pas connu davantage. Aux extraits tirés des manuscrits que nous venons de nommer, nous avons ajouté quelques remarques sur la prédestination dans le Koran et la traduction du Chapitre sur la Prédestination par Al Bokhâry. Nous étant aperçu pendant notre travail que les matériaux étaient beaucoup trop abondants pour être condensés dans un seul volume, nous nous sommes réservé pour un second volume la publication des textes arabes de Shams al Dîn et de Qâdy Zâdeh.

Je saisis cette occasion pour remercier ceux qui ont été mes professeurs dans l'étude de la langue arabe et mes guides dans

la composition de ma Dissertation. M. le Sheikh Mohammed 'Abdallah al Shâfi'y, de Calioub, m'a introduit dans le Koran et dans la théologie mahométane, et pendant six ans m'a donné des leçons. M. Jean Spiro, professeur de langues orientales à l'Université de Lausanne, a été mon maître dans l'étude de l'Arabe, de l'Hébreu, de l'Araméen, du Syriaque et de la théologie musulmane. S'il y a dans cet ouvrage quelque chose de bon, c'est grâce aux soins avec lesquels il a surveillé mes efforts.

Pendant mon séjour en Egypte l'hiver dernier, occupé à copier et à traduire les manuscrits de la Bibliothèque Khédiviale, un de mes compatriotes, le Rév. Jan Pieter Pennings, missionnaire à Calioub, m'a offert la plus aimable hospitalité dans le bâtiment de la Mission, de sorte que je pouvais travailler au sein de la vie musulmane, tout près de la Bibliothèque du Gouvernement, sans manquer du comfort d'un véritable home. Je lui adresse ici mes plus sincères remerciements, ainsi qu'à M. le Dr. B. Moritz, Directeur de la Bibliothèque du Caire, qui m'a aimablement facilité la consultation des manuscrits dont j'avais besoin, au savant Sayyid Mohammed al Biblâwy, orateur officiel de la Mosquée d'Al Hosaïn et rédacteur du grand Catalogue arabe de la Bibliothèque, et à son collègue et collaborateur, non moins érudit, le Sheikh Ahmed al Mihy. Ils m'ont bien souvent aidé à déchiffrer des pages devenues presque illisibles par le temps, ou trop difficiles pour l'étudiant d'Occident.

M. le Prof. M. J. de Goeje, de Leyde, M. le Prof. I. Goldziher, de Budapest, M. H. Narbel, Privat-Docent de l'Université de Lausanne, M. le Prof. A. Bernus, de la même ville, M. le Prof. Montet, de Genève, M. le Directeur de la Bibliothèque Royale de Berlin et M. Hope W. Hogg, pasteur à Oxford, m'ont avec bienveillance donné des conseils ou des informations.

LAUSANNE, le 28 Octobre, 1902. A. DE VLIEGER.

# TABLE DES MATIÈRES.

---

*A.* PREMIÈRE PARTIE. TEXTE FRANÇAIS.

page

**I. Introduction.**

(La Révélation. — Les attributs de Dieu. — L'homme et le péché. — La foi. — Le paradis et l'enfer) 1

**II. La Prédestination d'après le Koran.**

Le Koran enseigne la prédestination et la responsabilité de l'homme . . . . . 10

Influence de la doctrine du décret sur les Musulmans 15

Notions des Arabes antéislamites sur le décret. . 23

Les termes *qadr* et *qada* . . . . . 26

**III. La Prédestination d'après les Traditions.**

Les Traditions du Prophète . . . . . 35

Traduction du *Chapitre de la Prédestination* d'Al Bokhary :

*Qadr* et *qada*. La préd. à l'égard de l'homme avant la naissance . . . . . 39

La persévérance des croyants. . . . . 43

La plume du destin est sèche . . . . . 46

Le bonheur éternel les a devancés. . . . . 47

Chacun agit conformément au sort qui lui est assigné d'avance . . . . . 47

Dieu sait ce que les enfants auraient fait s'ils avaient vécu 48

Chaque enfant naît dans la bonne religion . . . . . 49

page

Al Khadir (Khidr) . . . . . 50
Il ne faut pas qu'une femme exige la répudiation de sa sœur . . . . . 53
Gardez-vous de pratiquer un acte pareil . . . . . 55
Il n'y a personne dont la place ne soit pas prédestinée, soit dans l'enfer, soit dans le ciel . . . . . 56
Nécessité de la persévérance. Qozman l'apostat . . . 58
Le vœu mène l'homme au destin . . . . . 60
Il n'y a ni puissance ni force hors de Dieu . . . . 62
Celui là est vraiment protégé que Dieu protège . . . 63
Nous refuserons le retour aux habitants de la ville que nous aurons détruite . . . . . 64
Le danger des fautes légères . . . . . 67
La vision du voyage nocturne . . . . . 69
La dispute entre Adam et Moïse . . . . . 71
Personne ne peut empêcher que nous recevions ce que Dieu veut nous donner . . . . . 74
Ceux qui cherchent un refuge auprès de Dieu. . . . 75
Dieu s'interpose entre l'homme et son cœur . . . . 76
Al Daggâl ou faux Messie. . . . . 77
Rien ne peut nous arriver excepté ce que Dieu a écrit 78
La Peste. . . . . 79
Nous aurions été sans direction si Dieu ne nous avait pas guidés . . . . . 80

**IV. La Prédestination dans l'Histoire de l'Islam.**

Les Qadarites et les Gabarites . . . . . 82
Al Ash^c^ary. Les Ash^c^arites. L'Appropriation. . . 83
Définitions de la doctrine de la prédestination . . 85
Premier Livre sur la Préd. comprenant dix chapitres.
Extrait des œuvres d'Ibn al Athîr al Gazary (جامع الاصول):
I. La foi dans la Prédestination . . . . . 94
II. Les bonnes œuvres et le pouvoir de l'homme. . 96
III. La Préd. par rapport à la création de l'homme . 100
IV. La Préd. et la persévérance des élus. . . . . 103
V. La bonne direction et l'égarement . . . . . 104
VI. Le devoir de se contenter de son destin . . . 104
VII. De la manière de juger ceux qui meurent jeunes 105
VIII. La dispute entre Adam et Moïse . . . . . 106
IX. Contre les Qadarites et les Morgites. . . . . 109
X. Diverses Traditions . . . . . 110

page

Chapitre sur la Préd. Extrait du même MS. d'Ibn al Athîr al Gazary . . . . . 112

Livre de la Préd. Extraits du MS., intitulé شفاء العليل, de Shams al Dîn ibn Qayyim al Gawzîya:

VII. Le zèle de l'homme est inclus dans le décret . 116

VIII. Ceux pour qui nous avons prédestiné le paradis seront loin de l'enfer . . . . . 123

IX. Tout ce qui existe nous l'avons créé selon le décret 130

X. Les quatre degrés dans la Préd. Premier degré: la prescience de Dieu . . . . . 133

XI. Deuxième degré: la Table Gardée . . . . . 150

XII. Troisième degré: la volonté divine . . . . . 158

XVII. L'appropriation et la contrainte . . . . . 166

Traité sur le libre arbitre, par Qâdy Zâdeh . . 170

## *B.* DEUXIÈME PARTIE. TEXTE ARABE.

Extrait d'Ibn al Athir, جامع الاصول, II, p. 248—251 191

Extrait du même ouvrage, II, p. 299—300 . . 203

Corrections et additions . . . . . 209

Index alphabétique . . . . . 211

# MODE DE TRANSCRIPTION.

| | | |
|---|---|---|
| a | pour | ـَ |
| â | » | ـَا |
| o | » | ـُ |
| ou | » | ـُو |
| i | » | ـِ |
| î | » | ـِيـ |
| y | » | ـِى |
| ’ | » | ـَء |
| th | » | ث |
| kh | » | خ |
| sh | » | ش |
| ‘ | » | ع |
| gh | » | غ |
| q | » | ق |

# PREMIÈRE PARTIE.

## TEXTE FRANÇAIS.

# I. INTRODUCTION.

Dieu existe. Son existence est prouvée par celle du monde [1]). Dieu a donné des révélations aux prophètes des anciens temps, mais la Révélation parfaite et suprême, l'éternelle Parole de Dieu, communiquée par le Saint-Esprit à Mohammed, c'est le Koran [2]), dont l'original, ام الكتاب, la Mère du Livre, se trouve sur »la Table Gardée", في لوح محفوظ, aux cieux [3]). Celui qui dit que le Koran a été créé, c'est à dire, que le Koran n'est pas éternel, est un infidèle: من قال ان القران مخلوق فهو كافر. Le Koran, appelé aussi الفرقان ou الكتاب, remplace les livres donnés à l'homme avant Mohammed. Le Koran, les Traditions (حديث), le Consensus (الاجماع), et l'Analogie (القياس) constituent les Quatre Fondements de l'Orthodoxie; le Koran formant la Révélation récitée (وَحْى مَتْلوّ [4])), la Tradition formant la Révélation non récitée (وَحْى غير مَتْلوّ). Les Traditions rapportent ce que Mohammed a fait (سنة الفعل), ce qu'il a commandé (سنة القول) et ce qu'il a permis (سنة التقرير). Le Consensus des Théologiens implique

1) Koran I, verset 1; II, 158; VI, 97; VII, 52; XI, 8; XXIX, 60; LIX, 24.

2) X, 38; XIII, 39; XLII, 50—52; XLIII, 2, 3; XLIV, 2; LXIX, 43—52; XCVII, 2.

3) XLIII, 3; LXXXV, 22.

4) De la racine وحى, cf. XLI, 11.

tous les principes sur lesquels les théologiens des premiers siècles de l'ère musulmane sont d'accord entre eux. L'Analogie désigne tous les principes que les théologiens orthodoxes déduisent du Koran et des traditions.

Allah est le Dieu unique; il n'y en a point d'autre [1]). Il porte les plus beaux noms [2]) qui désignent ses attributs. Voici la liste complète des 99 noms qui forment la doxologie que récitent les Mahométans en se servant de leur chapelet [3]).

1. الرحمٰن, le Clément. — 2. الرحيم, le Miséricordieux. Tous les chapitres du Koran (excepté le IX, qui selon quelques-uns ne serait que la suite du ch. VIII) commencent par l'invocation: بسم الله الرحمٰن الرحيم. — 3. الملك, le Roi. — 4. القدّوس, le Saint. L'épithète القدوس ne se rencontre que deux fois dans le Koran (LIX, 23; LXII, 1) et tout ce que Baïdâwy en dit revient à ceci: la sainteté est l'éloignement absolu de tout ce qui pourrait impliquer une imperfection (Commentaire sur S. LIX, 23: البليغ فى النزاهة عما يوجب نقصانه). — 5. السلام, le Sauveur. — 6. المؤمن, le Protecteur. Baïdâwy: Celui qui donne la sûreté, المومن هو واهب الامن. — 7. المُهَيْمِن, le Défenseur. Baïdâwy: Celui qui observe et garde tout, forme مُفَيْعِل de أَمِنَ avec changement du hamza en ha (المهيمن هو الرقيب الحافظ لكل شى)

1) II, 158: والهكم اله واحد لا اله الاهو الرحمن الرحيم; III, 1, 16; IV, 51; IX, 31; XXI, 24—26.

2) VII, 179; XVII, 110. La Confession لا اله الا الله محمد رسول الله n'est pas un verset du Koran. La première partie, Il n'y a de Dieu que Dieu, se trouve dans la S. III, 55; la seconde, Mohammed est son prophète, XXXIII, 40. الله est la contraction de اله, un dieu, mot qui s'applique aussi aux dieux des polythéistes, et de l'article ال. Cf. θεός et ὁ Θεός. Souvent on désigne Dieu par l'expression الله تعالى (אֵל עֶלְיוֹן).

3) Sur le chapelet cf. A. von Kremer, *Culturgesch. des Orients*, II, 39—40.

مفيعل من الامن قلبت الهمزة هاء —). — 8. العزيز, l'Auguste. — 9. الجبار, le Monarque absolu. — 10. المتكبر, le Superbe. Baïdâwy sur S. LIX, 23: au dessus de tout ce qui impliquerait un besoin ou une imperfection (المتكبر الذى تكبر عن كل ما يوجب حاجة او نقصانا). — 11. الخالق, le Créateur. — 12. البارى, l'Auteur de l'Univers. — 13. المصوّر, le Formateur. — 14. الغفار, Celui qui pardonne. — 15. القهار, le Vainqueur. — 16. الوهاب, le Libéral. — 17. الرزاق, le Généreux. — 18. الفتاح, Celui qui ouvre. — 19. العليم, l'Omniscient. — 20. القابض, Celui qui afflige. — 21. الباسط, Celui qui réjouit. — 22. الخافض, Celui qui abaisse. — 23. الرافع, Celui qui élève. — 24. المعزّ, Celui qui honore. — 25. المذلّ, Celui qui avilit. — 26. السميع, Celui qui entend. — 27. البصير, Celui qui voit. — 28. الحكم, le Jugement. — 29. العدل, la Justice. — 30. اللطيف, l'Aimable. — 31. الخبير, le Savant. — 32. الحليم, le Clément. — 33. العظيم, le Grand. — 34. الغفور, Celui qui pardonne. — 35. الشكور, Celui qui récompense. — 36. العلىّ, le Très Haut. — 37. الكبير, le Grand. — 38. الحفيظ, Celui qui garde. — 39. المقيت, Celui qui nourrit. — 40. الحسيب, Celui qui calcule, qui venge. — 41. الجليل, le Glorieux. — 42 الكريم, le Généreux. — 43. الرقيب, l'Observateur. — 44. المجيب, Celui qui exauce les prières. — 45. الواسع. Celui qui embrasse tout. — 46. الحكيم, le Sage. — 47. الودود, Celui qui nous aime. — 48. المجيد, le Glorieux. — 49. الباعث, Celui qui ressuscite les morts, celui qui envoie. — 50. الشهيد, le Témoin. — 51. الحق, la Vérité. — 52. الوكيل, l'Administrateur. — 53. القوى, le Fort. — 54. المتين, le Stable. — 55. الولىّ, le Maître. — 56. الحميد, Celui qui est digne de nos louanges. — 57. المحصىّ, le Calculateur. — 58. المبدى, la Cause

première. — 59. المعيد, Celui qui ressuscite. — 60. المحيى, Celui qui donne la vie. — 61. المميت, Celui qui donne la mort. — 62. الحى, le Vivant. — 63. القيوم, le Permanent, Celui qui existe par Lui-même. — 64. الواجد, Celui qui trouve, qui invente. — 65. الماجد, le Glorieux. — 66. الواحد, l'Unique. — 67. الصمد, l'Immortel. — 68. القادر, le Puissant. — 69. المقتدر, Celui à qui rien n'est impossible. — 70. المقدم, Celui qui avance. — 71. المؤخر, Celui qui retarde. — 72. الاول, le Premier. — 73. الاخر, le Dernier. — 74. الظاهر, l'Evident, l'Apparent. — 75. الباطن, l'Invisible. — 76. الوالى, le Gouverneur. — 77. المتعالى, le Parfait. — 78. البرّ, le Bienfaisant. — 79. التواب, Celui qui accepte le repentir. — 80. المنتقم, Celui qui venge. — 81. العفوّ, l'Indulgent. — 82. الرؤف, le Compatissant. — 83. مالك الملك, Celui qui possède tout. — 84. ذو الجلال والاكرام, Celui qui possède la gloire et l'honneur. — 85. المقسط, l'Equitable. — 86. الجامع, Celui qui nous réunit (au Jour du Jugement). — 87. الغنى, le Riche, Celui qui se suffit à Lui-même. — 88. المغنى, Celui qui enrichit. — 89. المعطى, Celui qui donne. — 90. المانع, Celui qui éloigne le mal ou le bien. — 91. الضار, Celui qui afflige. — 92. النافع, le Bienfaiteur. — 93. النور, la Lumière. — 94. الهادى, le Guide. — 95. البديع, l'Incomparable, l'Original. — 96. الباقى, l'Eternel. — 97. الوارث, l'Héritier. — 98. الرشيد, le Guide, le Directeur. — 99. الصبور, le Patient.

Cette liste est précédée ou suivie par le nom الله. On trouve chez les auteurs arabes d'autres noms, comme الازلى, l'Eternel ou Celui qui n'a pas de commencement; الابدى, l'Eternel ou Celui qui n'a pas de fin; المولا, le Seigneur; الاحد, l'Unique; المنعم, Celui qui bénit; الصادق, le Vrai; الستار, Celui qui cache

(pardonne) le péché; الرب, le Seigneur, etc.[1]), mais ces épithètes ne font pas partie de la doxologie[2]).

Le principe du monothéisme (توحيد) n'exclut pas seulement la pluralité des dieux, mais encore la pluralité de personnes dans la seule et même Divinité. Le dogme chrétien de la Trinité (تثليث) est une forme du polythéisme (اشتراك)[3]).

Jésus, selon l'Islam, n'est pas le Fils de Dieu[4]), quoiqu'il ait été conçu et soit né miraculeusement de la Vierge Marie[5]), qu'il ait fait des miracles[6]), et qu'il porte les titres de Parole de Dieu, Apôtre de Dieu, etc.[7]).

Le Saint-Esprit, selon le Koran, c'est l'ange Gabriel[8]). Le Consolateur[9]), promis par Jésus dans l'Evangile, c'est Mohammed[10]).

---

1) J. W. Redhouse, dans son article *On the most comely names* (Journal of the Royal Asiatic Society, Vol. XII, London, 1880, p. 1—69) en mentionne 552. Voyez sur les 99 noms Edwin Arnold, *Pearls of the Faith, or Islam's Rosary, being the ninety-nine beautiful names of Allah*, London, 1883.

2) Während in der Traditionssammlung des Bochâry (+ 256 A.H.) nur erwähnt wird, dass Gott neunundneunzig Namen habe, finden wir dieselben schon angeführt in den Sammlungen des Tirmidy (+ 295 A.H., 907 A.D.) und des Baihaky (+ 458 A.H., 1066 A.D.). Es lässt sich daraus entnehmen, dass die Feststellung dieser Namen im II oder III Jahrhundert des Islams erfolgte. A. von Kremer, *Culturgeschichte des Orients*, Wien, 1877, II, 38—39.

3) II, 110; IV, 169; V, 19, 76—79; 116—117; XVIII, 1—4, 91—93; XXV, 2; CXII, 1—4. Cf. Edouard Sayous *Jésus-Christ d'après Mahomet ou les Notions et les Doctrines Musulmanes sur le Christianisme*, Paris et Leipzig, 1880, p. 59—62.

4) II, 110; III, 37—57; IV, 169—170; V, 76, 79, 116.

5) III, 42. 6) III, 43. 7) IV, 169.

8) II, 81, 254; XVI, 104; XLIV, 2; LXVI, 4; LXXXI, 19; LXIX, 43; XCVII, 2.

9) Le nom παράκλητος (St. Jean XIV, 16, 26; XV, 26; XVI, 7) est pris par les Mahométans pour περικλυτὸς, qu'ils traduisent par Ahmed ou Mohammed. La même leçon se trouve dans l'Evangile apocryphe de Saint Barnabé. Voyez sur les noms de Mohammed: Gust. Rösch, *Die Namen des Arabischen Propheten Muhammed und Ahmed*, dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenl. Ges.* de l'année 1892, p. 439, 440. Autres passages de la Bible qui, d'après l'opinion des docteurs musulmans, se rapportent à Mohammed: Genèse XVII, 20; Deut. III, 2; XVIII, 18; XXXIII, 2; Isaïe XXI, 6, 7; XLII; LXIII; Daniel VII, 13, 14; Habacuc III, 3, etc.; Evangile de St. Matthieu XX, 1—16; Ev. de St. Jean I, 21; XIV, 16; XXI, 7, 13, etc.; Apoc. VI, 4. Cf. E. Sayous, ouvr. cité, p. 84—89.

10) LXI, 6.

Dieu est esprit[1]). »Dieu n'est pas un corps, composé de substances matérielles, car le mot *corps* désigne »ce qui est composé de substances matérielles". Comme il est faux de dire que Dieu est une substance occupant de l'espace, il est faux de dire que Dieu est un corps, car tout corps occupe de l'espace et est composé de substances matérielles. Il est impossible de se représenter la substance sans l'idée de séparation, de combinaison, de mouvement, de repos, de forme, de quantité; ce sont là les signes extérieurs auxquels on la reconnaît. S'il était permis de croire que le Créateur du monde fût un corps, il serait aussi permis de croire que le soleil, la lune ou d'autres objets fussent des dieux. Celui qui ose appeler Dieu un corps, sans vouloir dire que Dieu est composé de substances matérielles, profère une contradiction dans les termes, quoiqu'il ait raison de nier que Dieu soit un corps, dans le vrai sens du mot"[2]).

Dieu a créé les anges et les hommes afin qu'ils le connaissent[3])

---

1) II, 256; IV, 152; VI, 103; VII, 139.

2) Al Ghazâly dans son احيا العلوم: انه تعالى ليس بجسم مؤلف من جواهر اذ الجسم عبارة عن المؤلّف من الجواهر واذا بطل كونه جوهرا مخصوصا بالحيز بطل كونه جسما لان كل جسم مختصّ بحيز ومركّب من جوهر فالجوهر يستحيل خلوه عن الافتراق والاجتماع والحركة والسكون والهيئة والمقدار وهذه سمات الحدوث ولو جاز أن يعتقد أن صانع العالم جسم لجاز أن يعتقد الالهية للشمس والقمر او لشيء آخر من أقسام الاجسام فانّ تجاسر متجاسر على تسميته تعالى جسما من غير ارادة التاليف من الجواهر كان ذلك غلطا فى الاسم مع الاصابة فى نفى معنى الجسم (Ed. B. I, 90).

3) Sur les mots كنتُ كنزاً مخفيًا فاحببت ان أُعرف فخلقتُ الخلق لأُعرَف voyez Krehl, *Die Lehre von der Praed.*, p. 52 note.

et le servent[1]). Un des anges, Iblîs (διάβολος[2]), Satan), est tombé dans la désobéissance, en refusant de se prosterner devant l'homme[3]). Adam, tenté par Iblîs, a mangé le fruit défendu[4]), mais la faute lui fut pardonnée par son Seigneur[5]).

L'homme n'a point de part à la faute ou aux conséquences de la faute de son premier père[6]). Chacun est né dans la bonne religion[7]), et sera jugé d'après ses propres croyances et ses propres actions[8]).

Personne n'est parfait[9]). Les prophètes eux-mêmes ont commis des erreurs, et Mohammed lui aussi a eu besoin de la clémence divine[10]). Le pardon est obtenu sans sacrifice ni médiateur, par la miséricorde seule de Dieu[11]). Les sacrifices n'ont d'autre but que de manifester la foi et de rendre grâces[12]).

Le péché par excellence est le refus de croire à l'unité de

---

1) LI, 56.

2) Le Dr. Pauts (*Muhammeds Lehre von der Offenbarung*, Leipzig, 1898, p. 69) est d'accord avec les docteurs arabes qui dérivent Iblis de بَلَسَ, être découragé, désespéré, morne.

3) VII, 10—17; XV, 30—43; XVII, 63—67; XVIII, 48; XX, 115; XXXVIII, 71—85.

4) II, 28—37; VII, 15—25; XX, 114, 118, 119.

5) II, 35; XX, 120.

6) XX, 119—123; XXX, 29. Cf. E. Sayous, ouvr. cité, p. 63.

7) Cf. Krehl, *Praed.*, p. 99—102, sur les déclarations ما من مولود الّا يولد على الفطرة et انّى خلقتُ عبادى حُنفاء كلهم.

8) VI, 164; XVII, 16; XXXV, 19; XXXIX, 9; LIII, 39: الّا تزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرىٰ; cf. St. Paul aux Galates VI, 5: لان كل واحد سيحمل حمل نفسه.

9) XVI, 63; IV, 32: يريد الله ان يخفف عنكم وخُلق الانسان ضعيفًا.

10) XLVII, 21; XLVIII, 2.

11) II, 99.

12) XXII, 33—38.

Dieu [1]). La foi implique qu'on accepte: celle-ci [2]), l'existence des anges [3]), les Livres [4]), les Prophètes [5]), le Jour du Jugement [6]), et la Prédestination.

La foi (الايمان) se manifeste par la confession de la bouche, et par la pratique des bonnes œuvres prescrites dans le Koran [7]): la prière [8]), les ablutions, l'aumône, le jeûne, le pélerinage [9]) et la guerre sainte [10]). La circoncision, quoique pratiquée par tous les Arabes, même par les tribus qui ne connaissent de l'Islam que le nom du Prophète, n'est pas mentionnée dans le Koran.

La foi, manifestée ainsi, constitue l'Islam, c'est-à-dire l'abandon de sa propre volonté pour se soumettre d'une manière absolue à celle de Dieu [11]).

Dieu ne se contente pas des bonnes œuvres si elles ne procèdent pas d'une foi sincère [12]). Une action est jugée d'après son

---

1) IV, 51: انّ الله لا يُغفر ان يشرك به.

2) والهكم اله واحد لا اله الا هو الرحمن الرحيم

3) XXXV, 1; LXIX, 17.

4) Dieu, selon la tradition, donna à Adam dix livres, à Seth 50, à Enoch (Edrîs) 30, à Abraham 10, à Moïse un: la Loi, à David un: les Psaumes, à Jésus un: l'Evangile, à Mohammed un: le Koran. Ces livres, excepté les quatre derniers, sont perdus. La Loi, le Psautier et l'Evangile ayant été falsifiés par les Juifs et les Chrétiens, le Koran est le seul livre qui ait une autorité absolue.

5) Quoique Dieu ait accordé à quelques-uns d'entre eux des faveurs spéciales (II, 254; XVII, 57), les croyants ne doivent faire aucune distinction entre ses envoyés (II, 285).

6) II, 261—263; III, 102; XXII, 1; XXIII, 103; XXXVII, 19; XXXIX, 67.

7) II, 172; XXIX, 1—6. Al Bokhâry: الايمان قول وفعل.

8) Voyez le texte des prières prescrites chez Garcin de Tassy, *l'Islamisme*, p. 207—284 (de la 3e éd., Paris, 1874). Détails très intéressants chez T. P. Hughes, *Notes on Muhammadanism*, 3e éd., Londres, 1894.

9) Les meilleurs ouvrages sur le pélerinage sont: C. Snouck Hurgronje, *Mekka*, La Haye, 1880; Le même, *Het Mekkaansche Feest*, Leyde, 1880.

10) H. Th. Obbink, *De Heilige Oorlog volgens den Koran*, Leyde, 1901.

11) III, 17. De là le terme d'Islam dans le sens de religion mahométane, „sens plus étendu que celui de foi" (Al Ash'ary). Cf. XLIX, 14.

12) II, 172.

intention [1]). Celui qui croit héritera le bonheur éternel [2]); l'infidèle encourra le malheur éternel [3]). Le paradis est une *récompense* (ثواب) que Dieu accorde aux croyants [4]); l'enfer une *punition* (عذاب) infligée aux infidèles [5]).

---

1) Voyez sur l'expression الاعمال بالنيّات Krehl, *Praed.*, p. 88—94; sur انما الاعمال بالنيّة والحسبة Krehl, *Lehre vom Glauben*, p. 18—21. Cf. le proverbe اعمالك نيئة ان لم تنضجها نيّة, tes oeuvres demeurent crues, si elles ne passent pas au feu de l'intention. (C. Barbier de Meynard, *Les Pensées de Zamakhschari*, Paris 1876, p. 20).

2) VI, 132, 161; XLVII. 16; LV, 46—78; LVI, 11—39.

3) II, 45; III, 84; IV, 144; VI, 110; VII, 28; XXV, 44—45; LVI, 40—56.

4) II, 281; III, 127—130, 155—157, 193—195; IV, 16, 17, 60; V, 12; VI, 132, 161; XVII, 10; XLIII, 72. Cf. *Ad-Dourra al-Fâkhira*, de Ghazâlî, éd. Lucien Gautier, p. 50.

5) VIII, 52—57; IX, 81; XLIII, 74—76; LXXXIII, 34—36.

## II. LA PRÉDESTINATION D'APRÈS LE KORAN.

Dieu a fixé de toute éternité le destin de chaque créature, ainsi que tous les évènements qui y conduisent[1]). Quoique dans la théologie mahométane, le péché originel, qui seul explique l'incapacité de croire et justifie la doctrine de la prédestination soit ignoré dans sa nature et dans ses conséquences[2]), la prédestination dans l'Islamisme comprend la disposition de l'homme d'accepter ou de refuser la vérité révélée et les devoirs qu'elle impose[3]). En même temps le Koran enseigne la responsabilité de l'homme[4]). Quelques orientalistes ont nié que le Koran

1) II, 5, 6; III, 67, 139, 150; IV, 80—81; VI, 2; etc. Nous donnerons ci-après l'explication de ces versets par Ibn al Athîr, Shams al Dîn, et d'autres.

2) Krehl, *Lehre von der Praed.*, p. 103, 114.

3) II, 5, 6, 28, 99, 209, 254; III, 6, 172; IV, 32, 90; V, 45; VI, 25, 107, 111, 123, 138, 149; VII, 28, 41, 154, 177, 178, 185; VIII, 24, 64; IX, 86, 88; X, 99, 100; XI, 36, 120; XII, 53; XIII, 30; XIV, 4; XVI, 38, 95, 106—110; XVII, 14, 47, 48; XVIII, 16; XXX, 28; XXXII, 13; XXXIX, 58; LXXIV, 34; LXXVI, 30, 31; LXXXI, 29; XCI, 8. Il y en a parmi ces passages qui, pour le lecteur chrétien, ne se rattachent pas directement à la prédestination. Pour éviter des répétitions, nous renvoyons aux observations exégétiques très précieuses des manuscrits que nous allons reproduire.

4) IV, 111; VI, 69, 100; VII, 27; IX, 35, 71, 112; X, 31, 42, 108; XX, 122—127; LXXIV, 41. „There is a striking similarity between the Kurânic doctrine of predestination and the Biblical, inasmuch as both enunciate the opposite truths involved with equal boldness and a seeming unconcern about their reconciliation"

enseignât la prédestination [1]), négation qui équivaut à la déclaration que les plus célèbres théologiens musulmans n'ont rien compris au Koran [2]). On a remarqué que les chapitres révélés à la Mecque accentuent plutôt le devoir de l'homme, tandis que les parties qui l'ont été à Médine font plus de cas de la doctrine du destin.

Si la révélation s'adresse à tous [3]), ce n'est pas que tout le monde puisse l'accepter par le fait de sa propre capacité et de sa volonté, mais pour que les croyants connaissent le chemin droit, et pour que le caractère des infidèles se manifeste. Ceux qui sont prédestinés à l'infidélité rejettent la révélation et violent la volonté divine de leur propre choix [4]). Ils choisissent les démons pour patrons [5]). Leur infidélité et leur désobéissance sont punies

---

(Salisbury, *Muh. Pred. and Free Will*, dans le *Journal of the Am. Oriental Society*, Vol. VIII, nr. I, p. 152). «Die Antinomien zwischen göttlicher Nothwendigkeit und menschlicher Freiheit sind im Qurân ebenso wie in der Heiligen Schrift Alten und Neuen Testaments vorhanden und bleiben hier wie dort durch die Offenbarungsurkunde ungelöst. Die Schriftauslegung hat wie im Christenthum so auch im Islam bald die menschliche Abhängigkeit, bald die menschliche Freiheit einseitig betont. Aus diesen Gegensätzen kommt der Europäer ebenso wenig heraus, als der Orientale, wofern er nicht das religiöse Gefühl überhaupt dem Monismus des Denkens zum Opfer bringt". (Carl N. Pischon, *Der Einfluss des Islâm auf das häusliche, sociale und politische Leben seiner Bekenner*, Leipzig, 1881, p. 114).

1) Comme J. Hauri, *Der Islam in seinem Einfluss auf das Leben seiner Bekennner*, Leiden, 1882, p. 46—49. Dernièrement le Dr. Otto Pauts, *Muhammeds Lehre von der Offenbarung*, p. 106—120. Voyez sur cet ouvrage la *Revue de Théologie et de Philosophie*, Lausanne, 1900, p. 93—98.

2) Alle derartigen Versuche, dit le Dr. Spiess dans un discours remarquable, den Predestinatianismus als fremdartiges Element aus dem Korân ausscheiden zu wollen, führen zu den grössten Gewaltthätigkeiten gegenüber den einfachen Textesworten. (Dr. Spiess, *Die Prädestinationslehre des Korân*, dans le *Programm des Königlichen Gymnasiums zu Weilburg* pour l'année 1873, p. 4).

3) X, 108; XVII, 16, 19—21; XVIII, 28, 53; XXVII, 94; XXXIX, 42, 55—60; XLI, 16, 17.

4) XIV, 26, 27; XVI, 35, 36; XVII, 16; XVIII, 28; XXXIX, 42; 57—60; XLIII, 76; LXXIV, 43—55.

5) VII, 28.

par un abandon plus complet à l'erreur[1]). Ceux qui sont prédestinés à embrasser la foi reçoivent la capacité et la volonté d'accepter la Révélation et d'obéir aux devoirs qu'elle impose[2]). C'est Dieu qui crée dans l'âme l'intention (النية, cf. p. 9). Dans ce sens c'est la grâce divine, et non pas la foi et les bonnes œuvres qui ouvrent les portes du paradis. La grâce est la cause première, la foi et les œuvres sont la cause secondaire du salut[3]). »L'homme se sert des moyens, et ceux-ci le font parvenir à la réalisation des décrets inscrits dans la »Mère du Livre". Plus il est zélé à employer les moyens, plus il s'approche de ce qui a été décrété d'avance à son égard"[4]).

Le bien que font les infidèles ne les amènera pas au bonheur éternel[5]), leur intention n'étant pas celle que Dieu crée dans

---

1) II, 9, 24, 82, 266; III, 80, 96, 172; IV, 49, 154; V, 16, 18; VI, 108—110; VII, 26, 28, 99, 143, 185; VIII, 55; IX, 128; X, 9, 75, 99—100; XIII, 12, 27; XLVII, 3, 25. Diejenigen, welche Gott in der Irre lässt, sind die Ungläubigen. Sie haben sich seinen Offenbarungen gegenüber schon vorher ablehnend verhalten. Darum geht auch diese Bezeugung seiner Macht spurlos, ohne verstanden zu werden, an ihnen vorüber. Die von Gott Geleiteten dagegen sind die Gläubigen. Sie haben seinen früheren Offenbarungen Empfänglichkeit entgegengebracht. Ihnen dient jede fernere Kundgebung seitens Gottes zur Befestigung ihres Glaubens. (Pauts, ouvr. cité, p. 109). Ihr Unglaube bildet das Antecedens und die Veranlassung für die von Gott als Strafe über sie verhängte Verirrung, in der sie fortan als in einem dauernden Zustand verharrten (Ibid. p. 115). Tout ceci n'empêche pas que la foi et l'infidélité sont décrétées.

2) IV, 32; VI, 125; LXXXI, 29; XCI, 8.

3) C'est ainsi que les théologiens orthodoxes de l'Islam entendent la relation koranique entre la foi et le salut. Le Dr. Pauts, dans son bel exposé (ouvrage cité, p. 108—117) a bien expliqué le rapport entre la foi et le salut, mais il prend la foi pour la cause première. Syed Ameer Aly a montré les deux aspects de la vérité, savoir le décret irrévocable et la responsabilité, avec une lucidité parfaite dans son ouvrage *The Life and Teachings of Mohammed*, London, 1891, p. 594—600; puis il confond (p. 500—505), comme on le fait généralement, la cause première avec les causes secondaires du salut. Tous les savants musulmans avec qui j'ai discuté cette question m'ont déclaré unanimement que c'est là une erreur fondamentale.

4) Shams al Dîn abou 'Abdallah Moh. ibn Abou Bakr ibn Qayyim al Gawzîyah († 751 A.H.); MS. (du Caire) dont nous allons reproduire quelques chapitres.

5) XIV, 21. Cf. le dicton: العمل مع فساد الاعتقاد شبه بالسراب والرماد,

l'âme des élus. Le mal que font les croyants ne les fera pas perdre le paradis, car Dieu pardonne les fautes de ses enfants [1]).

Les infidèles qui se repentent éprouveront la clémence du Seigneur [2]). Ce repentir, opéré par Dieu dans l'âme, n'est manifesté que par ceux qui y sont prédestinés. Les autres ne trouveront quand même pas d'excuse [3]). *Dieu, ayant tiré toute la postérité d'Adam des reins de ses fils, les fit comparaître comme témoins contre eux-mêmes, disant: »Ne suis-je pas votre Seigneur"? Ils répondirent: »Oui, certainement, nous l'attestons". C'est afin que vous ne disiez pas au jour de la résurrection: Voici, nous ne savions rien de tout cela* (VII: 171). Al-Ghazâly [4]) donne de ce verset l'explication suivante: Lorsque le Dieu Très Haut rassembla les hommes en deux poignées en passant les mains sur le dos d'Adam (la paix soit avec lui!), il les mit les uns à sa droite, les autres à sa gauche. Puis il ouvrit ses deux mains devant Adam, et Adam jeta les yeux sur leur contenu qui avait l'apparence d'atomes imperceptibles. Puis Dieu dit: »Ceux-ci sont destinés au paradis, et je ne m'en soucierai plus; leurs œuvres seront celles des gens destinés au paradis. Et ceux-là sont destinés à l'enfer, et je ne m'en soucierai plus; leurs œuvres seront celles des gens destinés à l'enfer". Adam dit: »O Seigneur, quelles sont les œuvres des gens destinés au paradis"? Dieu répondit: »Elles sont de trois sortes: la foi en moi, la confiance dans la vérité de mes Envoyés, et l'obéissance à mon Livre, à ses commandements et à ses défenses". Puis Adam dit: »Quelles sont les œuvres des gens destinés à

---

les œuvres jointes à une croyance perverse ne sont qu'un mirage et un amas de cendres (C. Barbier de Meynard, *Les Pensées de Zamakhschari*, p. 63).

1) III, 78, 84, 149; IV, 27; XXXIX, 54; XLVII, 2.

2) III, 129—130; IV, 22, 145.

3) VII, 27, 171—173; XXII, 47; XXXIII, 72; XLIII, 18, 19.

4) *Ad-Dourra al Fâkhira*, éd. Lucien Gautier.

l'enfer"? Dieu répondit: »Elles sont de trois sortes: l'idolâtrie, l'incrédulité à l'égard de mes Envoyés, et la désobéissance envers mon Livre, ses commandements et ses défenses". Adam dit: »O Seigneur, fais-les comparaître comme témoins contre eux-mêmes. Peut-être qu'ils n'agiront point de la sorte"! *Et Dieu les fit comparaître comme témoins contre eux-mêmes, disant: »Ne suis-je pas votre Seigneur?" Ils répondirent: »Oui, certainement, nous l'attestons"*. Puis Dieu invoqua le témoignage des anges et d'Adam, pour attester qu'ils reconnaissaient sa domination suprême. Ensuite il les remit à leur place. Or c'étaient des êtres purement spirituels, sans corps. Quand Dieu les eut replacés dans l'épine dorsale d'Adam, il les fit mourir, puis il saisit leurs âmes et les enferma auprès de lui dans un des celliers du Trône.

»Le prophète — dit Stanislas Guyard [1]) — paraît avoir un moment reconnu la *nécessité de tempérer l'inexorable doctrine du fatalisme* divin, et en deux endroits (XXXIII, 72 et VII, 171) il suppose que la postérité d'Adam, évoquée par Dieu, fit acte de libre arbitre, une fois pour toutes, se chargea du dépôt de la foi, et engagea ainsi son souvenir. Mais ces deux versets, imaginés pour donner satisfaction à quelques sceptiques, sont comme perdus dans le Koran. Mahomet n'y insiste pas, et ils paraissent n'avoir produit qu'une impression médiocre sur les compagnons du Prophète. Plus tard, on leur a accordé quelque attention, surtout en Perse; mais, chose singulière, les théologiens musulmans n'ont pas relevé la déclaration formelle qu'ils contiennent, et n'ont point argué en faveur du libre arbitre de cette explication, grossière sans doute, néanmoins soutenable.

---

1) *Traité du Décret et de l'Arrêt divins*, par ʿAbd Ar-Razzaq, texte arabe, publié par S. Guyard, Paris, 1879. Une traduction française de ce petit traité a paru dans le *Journal Asiatique* (Févr.—Mars 1873); une traduction améliorée a été publiée en 1875 (Paris, Maisonneuve et Cie).

L'opinion générale des compagnons de Mahomet a prévalu, à savoir: que Dieu détermine d'avance et à sa guise les actions de chaque homme, les inscrit d'avance à sa charge; qu'ensuite chaque homme les accomplit forcément et inévitablement, et par cela seul, en assume la responsabilité".

Quant à cette »nécessité de tempérer l'inexorable doctrine du fatalisme divin" (Guyard), Mohammed ne l'a pas reconnue, comme le montrent abondamment les traditions dont nous allons donner le texte intégral. Comme en témoignent les premiers siècles de l'ère mahométane, la doctrine de la prédestination n'est pas contraire à la ferme conviction qu'entre les mains de Dieu l'homme peut accomplir des actes d'héroïsme, ou suivre les règles que lui dicte le sentiment d'une responsabilité bien comprise. »Vrais chevaliers de la foi qu'un devoir sacré met en campagne — dit M. Oelsner dans un mémoire[1]) très instructif — les premiers Musulmans s'avancent contre les adversaires du Koran avec une confiance d'autant plus grande qu'il n'y a pas de danger là où il n'y a pas de chance de peur ou d'espoir. L'arrêt est porté. Ils sont destinés à périr dans leur lit ou à rester saufs et invulnérables au milieu des flèches ennemies. Le principe qui les domine n'est pas le fatum des anciens, ni la prédestination de quelques sectes modernes[2]). Le destin du Musulman d'alors n'a rien qui puisse amortir ou glacer son courage; car ce n'est simplement que cette loi universelle qui plane sur toutes les têtes, et qui met un terme à nos travaux.

---

1) K. E. Oelsner, *Des Effets de la Religion de Mohammed, pendant les trois premiers siècles de sa Fondation, sur l'Esprit, les Mœurs et le Gouvernement des Peuples chez lesquels cette Religion s'est établie.* Mémoire, couronné à l'Institut de France, le 7 Juillet 1809, par M. Oelsner. Paris, 1810, p. 37. L'ouvrage fut publié en allemand la même année à Francfort; une traduction hollandaise parut à Franeker en 1820.

2) Voyez ci-après.

Mais lorsque la mort vient frapper le croyant, elle le précipite dans le sein des voluptés que le monde connaît, que tout le monde désire et que la religion musulmane, au lieu de condamner, recommande et relève en les prolongeant à l'infini. Le Chrétien n'a qu'une idée très obscure et nébuleuse du paradis qui l'attend; humble pécheur, il n'y entre jamais que par grâce: le Musulman s'établit dans le sien comme un jeune seigneur dans le domaine de ses aïeux. Là, quatre-vingt mille esclaves attendent ses ordres. Il y dispose de richesses et de possessions immenses. Un printemps éternel anime la verdure de ses jardins dont les arbres donnent au gré du maître la fraîcheur des ombrages et toutes sortes de fruits exquis. On les cueille droit, assis ou couché. Les bosquets odoriférants vous invitent à rêver au bruit d'une fontaine, si l'on n'aime mieux se reposer dans un pavillon de nacre, de rubis et d'hyacinthe, garni de couches voluptueuses et de tous les raffinements de la mollesse. Soit qu'on se promène, soit qu'on s'étende négligemment au bord d'un ruisseau qui roule ses ondes sur un lit d'ambre jaune, de diamants et d'émeraudes, ni la chaleur du jour, ni les vapeurs de la nuit ne sauraient vous importuner. Couvert de soie et les jambes croisées sur un beau tapis au milieu des fleurs, le serviteur de Dieu commande. A l'instant on lui apporte un repas splendide dans des plats d'or massif, trois cents plats à chaque service. Le dîner fini, il l'exhale en parfum par ses pores, pour en prendre un autre avec plus d'appétit, trois cents jeunes pages, qui en défilant semblent un collier de perles fines, portent des tasses et des vases de cristal de roche, et lui versent les breuvages du paradis, liqueurs délicieuses qui réjouissent l'âme sans égarer la raison. Soixante-douze nymphes immortelles, ayant les yeux très noirs et le corps très blanc, fraîches comme la rosée du matin, pures et brillantes comme la lumière du midi,

ne jettent la vue que sur le bienheureux. Ni homme, ni ange ne les touchera, hors leur mari, dont les forces s'accroîtront à chaque faiblesse. Soit qu'avec quelques docteurs nous attachions à ces jouissances un sens allégorique, soit qu'avec d'autres nous les regardions comme un acheminement vers la félicité spirituelle qui surpassera les plaisirs du corps, comme l'Océan l'emporte sur une larme de sueur, nous comprenons que la promesse du paradis, infaillible conquête de ceux qui savent vaincre ou mourir pour la foi, inspira tous. Oseraient-ils balancer sur un prix pareil? Oseraient-ils craindre la mort ou les blessures, lorsque Gabriel leur proteste: »que l'épée est la clef du ciel, qu'une goutte de sang versé pour la cause de Dieu, qu'une nuit passée sous les armes ont plus de mérite que deux mois de jeûnes et de prières"? Heureux celui qui tombe dans la bataille! ses péchés lui sont pardonnés; le jour du jugement ses plaies seront resplendissantes comme du vermeil et odoriférantes comme le musc, et la perte de ses membres sera suppléée par les ailes des anges et des chérubins. — Tel a été l'effet de la liaison intime entre l'obligation de combattre les infidèles, le dogme du destin et les séductions du paradis".

»Nous sommes disposés, dit Salisbury [1]), à expliquer les exploits héroïques des amis personnels et des premiers disciples de Mohammed tout autant par la conscience éveillée du pouvoir de leur propre volonté que par leur foi dans la faveur d'une prédestination divine". Nous croyons que l'une n'exclut pas l'autre, qu'au contraire la première peut servir d'instrument à la seconde, et que la doctrine de la prédestination inspira aux premiers musulmans une énergie et un enthousiasme redoublés [2]),

1) Ouvr. cité, p. 182.

2) R. Bosworth Smith, *Mohammed and Mohammedanism*, 3e éd., London, 1889, p. 168.

tout comme elle inspira les Puritains, les Covenanters et les Pilgrim Fathers pendant la plus belle époque de leur histoire [1]). Si le développement d'un peuple, aux yeux d'un des plus grands historiens du monde [2]), suffit pour justifier les principes de ses fondateurs, la gloire du passé de l'empire arabe ne suffit-elle pas pour justifier le principe fondamental de ceux qui l'ont fondé et qui l'ont vu fleurir? [3]).

L'apparition des Arabes — dit M. Schmölders [4]), après avoir déclaré qu'ils étaient impuissants pour porter à perpétuité le flambeau des sciences et des arts et pour conduire les autres nations à un perfectionnement continu — l'apparition des Arabes dans l'histoire fut brusque et glorieuse; et, si l'on considère ce qu'ils ont fait dans toutes les branches des sciences pendant le cours de leur grandeur transitoire, on reste étonné de l'ac-

---

1) Dr. A. Kuyper, *Calvinism, Six Stone-Lectures*, Amsterdam, 1899, p. 43, 99.

2) Bancroft, History of the United States of America, New York, 1891, I, p. 319.

3) Like the thunderstorm they fertilized while they destroyed, and from one end of the then known world to the other, with their religion they sowed seeds of literature, of commerce, and of civilization. And as these disappeared, in the lapse of years, in one part of the Musalman world, they reappeared in another. When they died out, with the dying of the Abbaside Khalifate, along the banks of the Tigris and Euphrates, they revided again on the Guadalquivir and Guadiana. To the splendours and civilization of Damascus succeeded Bagdad; to Bagdad, Cairo; to Cairo, Cordova. (R. Bosworth Smith, ouvr. cité, p. 181). During the darkest period of European history the Arabs for five hundred years held up the torch of learning to humanity (ibid., p. 184). Sur l'influence des Arabes sur la science en Europe au moyen-âge, cf. H. Steiner, *Die Mu'taziliten*, Leipzig, 1865, p. 6—24. Parmi les livres qui ont paru sur l'art arabe, citons Prisse d'Avennes, *L'Art arabe, d'après les Monuments du Kaire, depuis le VII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e*, Paris, J. Savoy et Cie, 1877. Il n'est pas besoin de nommer A. von Kremer et d'autres qui ont décrit la culture de l'Orient.

4) Auguste Schmölders, *Essai sur les Ecoles philosophiques chez les Arabes*, Paris, 1842, p. 3. Voyez aussi Fritz Hommel, *Die Semiten und ihre Bedeutung für die Kulturgeschichte*, Leipzig, 1881, p. 36—38. On remarquera que nous ne sommes pas d'accord avec Renan, *L'Islamisme et la Science*, Paris, 1883. Nous croyons que ce célèbre orientaliste a eu tort de croire que l'Islamisme a toujours persécuté la science et la philosophie (p. 16).

tivité prodigieuse d'une nation qui a pour unique mobile dans ses travaux le désir de s'instruire. La Providence paraît avoir donné aux Arabes la seule tâche d'être les gardiens du dépôt des sciences dans un temps où d'épaisses ténèbres couvraient le sol de l'Europe. Ils devaient concourir à chasser ces ténèbres, et, comme ils avaient été initiés aux sciences par les chrétiens de l'Orient, ils devaient à leur tour enseigner les chrétiens de l'Occident.

Prêchée au détriment, à l'exclusion même, de la doctrine de la responsabilité de l'homme, celle de la prédestination, pendant ces derniers siècles, a fourni aux peuples musulmans une excuse pour l'inactivité et le sommeil intellectuel dans lesquels nous les voyons plongés. Mais l'histoire nous démontre que cette inactivité et ce sommeil intellectuel, que du reste on exagère énormément [1]), ne sont pas les fruits naturels de la doctrine [2]). Et si, comme on le croit universellement, il y a un rapport entre la décadence actuelle des peuples de l'Orient et la foi dans la prédestination, ce n'est pas, à notre avis, l'objet, mais plutôt l'enseignement partial et exclusif de cette foi qui réclame l'énergie d'un réformateur.

---

1) On n'a qu'à étudier les revues et les journaux que les musulmans publient au Caire pour s'apercevoir de cette exagération.

2) „Gelehrt wird im Koran ein bis ins einzelnste alle, selbst die kleinsten Vorgänge durchdringendes Walten Gottes und eine Allmacht, welche jeden Widerstand bricht, und der darum jeder zu gehorchen hat. Ergebung in Gottes Willen, nicht in ein blind waltendes Fatum ist das, was der Korân von den Bekennern des Islâm fordert" (Dr. Pauts, ouvr. cité, p. 120). „Trotz mancherlei Mängel, welche dem Lehrsystem des Islâm namentlich hinsichtlich der Ethik anhaften und die Überlegenheit der Lehre Christi im hellsten Lichte erscheinen lassen, wollen wir den grossen Segen nicht bestreiten, den der Islâm hinsichtlich der Vertiefung der Gotteserkenntnis, der Erweckung und Pflege religiösen Lebens, der Hebung der Moral, der Redlichkeit im Handel und Wandel und des Fortschritts der Civilisation unter rohen Heidenvölkern bisher gestiftet hat und noch stiftet (Ibid., p. 288). Cf. A. von Kremer, *Culturgesch. des Orients*, II, chap. X, surtout la p. 500.

Nous sommes d'avis qu'en Europe on a négligé trop longtemps d'étudier la doctrine du destin dans l'Islam. Comme nous venons de le voir, quelques orientalistes ont professé qu'ils ne voient aucune trace de cette doctrine dans le Koran. D'autres déclarent n'y voir au contraire aucune trace du libre arbitre. On a condamné et ridiculisé le développement minutieux et les détails peu édifiants de la tradition. Peu d'auteurs ont rendu justice au principe fondamental[1]). Les mêmes autorités: Sale, Muir, Weil, etc., sont citées partout. Dans le bel ouvrage de M. Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Mohammad*, 3 volumes, Berlin, 1862, l'auteur donne quelques pages[2]) (vol. II, 300—307) sur

1) Dans une dissertation philologique il ne nous est pas permis de comparer les deux systèmes mahométan et calviniste, mais plutôt que de dire avec la majorité de ceux qui jugent l'Islam que „l'exécrable fatalisme", „der verdammte Fatalismus", etc., etc., ne mérite pas notre attention — nous répéterions les paroles que prononça Geiger à l'égard d'autres religions: Einer Religion nähertretend, die wir nicht theilen, werden wir niemals vergessen, dass sie von zahlreichen Geschlechtern als ein Heiligthum verehrt wurde, in dem sie ihre Beseligung suchten und fanden, dass heute noch Millionen unter ihrem Dache Schutz suchen und den Frieden ihrer Seele zu finden glauben. Es wäre vermessen und unwürdig, wollten wir die Gesinnungen und Handlungen der Bekenner dieser Religion, wenn wir sie nicht billigen können, als verabscheuenswerth bezeichnen, und es würde uns selbst tief herabsetzen, wenn wir als Beweggründe Hass und Feindschaft aufsuchten, während das Herz innerlich erglüht und der Geist nach dem Aufschwunge ringt. Wir werden lieber Verblendung als Verstocktheit, lieber die Verirrung leicht erregbarer Gefühle als absichtliche Bosheit, lieber Beschränktheit, als wesentliche Verleugnung der Wahrheit annehmen. (*Vorlesungen über das Judenthum und seine Geschichte*, Vol. III, p. 94, cité par Dr. M. Wolff, *Muhammedanische Eschatologie*, Leipzig, 1872, p. IX).

2) „Die meisten Moslime sind, wie bekannt, Fatalisten. Hier ist der geeignete Ort zu zeigen, wie diese peinliche und geisttödtende Verwirrung in ihre Religion eingedrungen ist (p. 300). Der Glaube an den göttlichen Ursprung des Koräns macht Gott zu einer bekannten Grösse, die Welt zum Sündenthal. Jeder Gläubige ist von Kindheit auf daran gewöhnt, so oft sich seine Gedanken über das gewöhnliche Treiben erheben, sie auf das Übersinnliche zu lenken. Eine Folge dieser geistigen Erziehung ist, dass selbst der Forscher die Wahrheit nur dann schätzt, wenn sie mit den vorgefassten Gefühlen von Frömmigkeit übereinstimmt. Der Moslim ist und bleibt ein Supernaturalist (p. 301). Die Moslime sind sammt und sonders in dieser supernaturalistischen Weltanschauung befangen und sie haben daher in den Erfahrungswissenschaften so zu sagen nichts geleistet (p. 303). Weil der Supernaturalismus unmöglich unsere irdischen Zustände erklären und zu befriedigenden Resultaten führen

la doctrine du destin, mais ces pages n'expliquent rien, hormis le fait que M. Sprenger détestait »alle Heuchler und Dunkelmänner welche noch weilen im Gebiete des Supernaturalismus". Ces pages que nous avons résumées dans une note dont le lecteur voudra excuser la longueur, ont été citées depuis quarante ans par la majorité de ceux qui ont eu l'occasion de parler de la prédestination mahométane. Dans le présent opuscule nous nous efforcerons de reproduire sur ce profond problème les opinions des meilleurs auteurs de l'Islam orthodoxe. Ces auteurs, loin de nier la responsabilité de l'homme, en parlent constamment. Ils enseignent la nécessité des bonnes œuvres. Comme Salisbury (ouvrage précité) l'a bien compris, les auteurs musulmans admettent qu'il est impossible, pour la raison, de concilier ce côté de la vérité avec la prédestination absolue,

---

kann, haben die meisten Vertreter desselben in der Ascese und dem unbedingten Glauben an das Positive Befriedigung gesucht. Diese Welt, weil sie nicht nach ihrem Programm erschaffen, ist verpfuscht, sie ist durch die Sündhaftigkeit der Menschen verdorben, sie ist nur ein Ort der Prüfung, der Läuterung und Vorbereitung für das Jenseits; es ist also am besten, man giebt sich der Ascese hin, um dann stracks in jene Welt einzugehen, wo unsere Ideale zur Wirklichkeit werden. Der ausgebildete Supernaturalismus ist die Weltanschauung der Entnervung, des Sittenverderbnisses und des Gottesgnadenthums, daher der Verfall der Völker des Orients (p. 304). Bei uns hat die unter dem Einflusse der Naturforschung erwachsene Naturphilosophie die Bahn zur Induction und zu einer neuen Aera eröffnet, und nur Heuchler und Dunkelmänner weilen noch im Gebiete des Supernaturalismus (305). Der heilige Augustin hat seine Prädestinationstheorie unter ähnlichen Umständen ausgebildet wie Mohammed. Ist einmal die Gnadenlehre festgestellt, so ergiebt sich alles Uebrige von selbst. Da die der Gnade Theilhaftigen (Gläubigen) oft viel schlechter sind in ihrem Wandel als die Ungläubigen, kann sie nicht Folge von Verdiensten sein; Gott ertheilt sie also willkürlich, wem er will. Die Ewigkeit und Unveränderlichkeit Gottes und seiner Rathschlüsse endlich führen zur Lehre der Gnadenwahl (Electio), welcher zufolge die zum Heil Bestimmten vor aller Ewigkeit auserkoren worden sind, während auch die Ungläubigen mit dem Verdammungsurtheil geboren werden. So ist die Gnaden- und Prädestinationslehre fertig, und sie ist so einfach und einleuchtend, dass ich selbst Frauen und unwissende Menschen gekannt habe, welche sie so gut zu beweisen wussten als Calvin" (p. 307) etc. Voilà les opinions du célèbre orientaliste sur la doctrine de la prédestination dans la théologie musulmane et ..... dans la théologie calviniste.

mais ils montrent que le Koran et les traditions relèvent ces deux côtés de la question, et que la conscience des vrais croyants en reconnaît la nécessité. La production inévitable de l'acte, dit ᶜAbd al Razzâq (éd. Guyard, p. 58), n'est pas incompatible avec le libre choix de l'homme. Cette production inévitable est amenée par le libre choix.

Il convient de mentionner dans la bibliographie de notre sujet le curieux travail *Dissertatio de Fato Muhammedano*[1]) de Ioannes Christianus Krüger (Leipzig, 1759, quarante pages). Cette étude, surannée sur certains points, touche à presque tous les éléments de la question et repose sur les données de Baïdâwy, Al Ghazâly, Pocock, Reland, etc. L'auteur, avec un savoir remarquable pour l'époque, traite d'une manière très concise les points suivants: Introduction générale (§§ 1, 2), explication des termes جبر, etc. (§ 3), place de la doctrine de la préd. dans le système de l'Islam

---

1) *Dissertatio historico-critica de Fato Muhammedano quam ex auctoritate amplissimi philosophorum ordinis a. d.* 22 *Sept.* 1759 *H. L. Q. S. eruditorum examini subjiciunt Joannes Christianus Krüger Lipsiensis A. M. et ad D. Paulli aedem concionator vespertinus et Christianus Gottlieb Kühnoehl Chemnizensis S. S. Theologiae studiosus. Lipsiae.* Il est fort probable que ce travail a échappé à l'attention de Salisbury et de Krehl. En effet nous ne l'avons vu cité qu'une seule fois, savoir par Oelsner, *Des Effets de la Religion de Mohammed*, Paris, 1810. Le titre est mentionné dans la *Bibliothèque de Sacy*, Paris, 1842, I, p 315, et dans Schnurrer, *Bibliotheca Arabica*, Halae, 1811, p. 438. Schnurrer parle avec éloge de cet auteur (J. C. Krüger), comme du meilleur connaisseur du Koran en Allemagne, et se réfère sur lui à ce qu'en dit Reiske, dans sa *Lebensbeschreibung*, Leipzig, 1783, p. 126. Il ajoute que le Fatum à l'égard de la mort de chaque individu avait autrefois été traité par Levinus Warnerus: *Dissertatio qua de vitae termino, utrum fixus sit, an mobilis, disquiritur ex Arabum et Persarum Scriptis.* Amsterdam, 1642, 24 pages. Nous n'avons pas réussi à nous procurer cette dernière brochure. Warnerus, originaire de la principauté de Lippe, avait étudié à Leyde, dès 1638, à l'âge de vingt ans. Il fit dans la suite de longs voyages en Orient et devint résident des Pays-Bas à Constantinople, d'où il envoya, dès 1648, de nombreux ouvrages orientaux à l'Université de Leyde, à la quelle il légua en 1668 sa précieuse bibliothèque, qui contenait entre autres 223 ouvrages imprimés et 958 manuscrits en diverses langues orientales. Ce legs constitue encore actuellement une des richesses de la Bibliothèque de Leyde.

(§ 4), la préd. mahométane en général (§ 5), la Table Gardée (§ 6), la Nuit du Décret (§ 7), détermination spéciale de la préd. musulmane (§ 8), la préd. à l'égard des actes humains en général (§ 9), à l'égard des bonnes actions (§ 10), des mauvaises actions (§§ 11—13), l'imputation et l'acquisition ou كسب (§14), la préd. à l'égard des actions indifférentes (§ 15), la préd. à l'égard des évènements de la vie en général (§ 16), évènements heureux (§ 17), évènements malheureux (§ 18), la préd. à l'égard de la vie et de la mort (§ 19), à l'égard de l'homme après la mort (§ 20), à l'égard du salut (§ 21), à l'égard de la damnation (§ 22), idée de Mohammed sur la préd. (§ 23), origine de cette idée (§ 24), opinion des Sonnites sur la préd. en général (§ 25) et sur les actions humaines nécessaires (§ 26), opinions des sectes (§ 27), Qadarites (§ 28), Mo$^{c}$tazilites (§ 29), Gabarites absolus (§ 30), Gabarites modérés (§ 31), opinions des Ash$^{c}$arites (§§ 32, 33), conclusion (§ 34).

*
* *

On a cru trouver dans la poésie arabe antéislamite des indications d'une croyance qu'une divinité aveugle, stupide, inexorable présidait à la vie de l'homme et des peuples. Cette divinité, loin d'être le Dieu clément et miséricordieux de Mohammed, était l'ennemi du bonheur et de la vie. Salisbury[1]) donne les citations suivantes à l'appui de cette opinion:

*a.* [La mort, à mon opinion, frappe comme une chamelle aveugle; elle tue celui qu'elle frappe, mais celui qu'elle manque, arrive à la vieillesse et à la décrépitude.

[رأيت المنايا خبط عشواء من تصب  تمته ومن تخطى يعمّر فيهرم

1) Ouvr. cité, p. 106—108. They seem not to have entertained any notion of being in the hands of a divinity, or divinities, but to have given themselves up to the undefined apprehension of an irresistible, blind fatality.

Les mots مَنَايَا, منى et مَنِيَّة, destin, destinée, mort, trépas, etc., et منات, nom d'une idole des anciens Arabes, sont dérivés de مَنَا, éprouver. Dans l'exemple cité il est clair que المنايا signifie la mort. Les Arabes de nos jours emploient ce vers en proverbe, mais admettent que la mort, loin de frapper comme une chamelle aveugle, ne fait que réaliser les décrets éternels de Dieu. Ce seul exemple montre la distance entre le destin antéislamite et le qadr musulman.

*b.* [O toi qui me blâmes pour courir à la guerre et pour participer aux plaisirs, est-ce toi qui me préserveras éternellement? Et si tu ne peux renvoyer ma mort, laisse-moi courir au devant d'elle, en jouissant de ce que trouve ma main.

الا ايها ذا اللائمى احضر الوغى وان اشهد اللذات هل انت مخلدى
[فان كنت لا تستطيع دفع منيتى فدعنى ابادرها بما ملكت يدى

Salisbury traduit منيّة par *fate.* C'est une erreur, le poète ne pensait qu'à la mort. Les Egyptiens, en citant ces vers passés en proverbe, disent ذا الزاجرى, toi qui me réprimandes, au lieu de ذا اللائمى, toi qui me blâmes.

*c.* [Si tu péris, ô Goway, sache que chaque âme sera enlevée par ceux qui enlèvent les âmes (par ce qui tue).

[فان تهلك جوىّ فكل نفس سيجلبها لذلك جالبوها

Ceci revient à la vérité, que chacun doit mourir.

*d.* [Le siècle partagea mes fils en deux parties égales pour en prendre la première; et quand il l'eut achevée, il retourna pour prendre la mienne.

[وقاسمنى دهرى بنىّ مشاطرا فلما تقضى شطره عاد فى شطرى etc.

Le Dr. L. Krehl dit: Die Stellen beweisen zur Genüge dass die Araber dem Glauben huldigten, dass der Mensch abhängig sei

von einer blinden, unnahbaren Macht, etc.[1]) W. L. Schrameier, dans sa dissertation (*Ueber den Fatalismus der vorislamischen Araber*, Bonn, 1881, brochure de 50 pages), se flatte d'avoir prouvé que les mots دهر, مُنى, مَنِيَّة, مَنَايَا, منا et منون, chez les poètes antéislamites, ont souvent le sens de *Fatum*[2]). Nous sommes loin d'être convaincu. Rien de plus naturel pour ces polythéistes que d'attribuer au Temps et à la Mort tout ce qui leur arrivait de source inconnue en fait de bien et de mal. »Ils disent: Il n'y a point d'autre vie que la vie actuelle. Nous mourons et nous vivons, *le temps* seul nous anéantit. Ils n'en savent rien, ils ne forment que des suppositions" (XLV, 23). En outre si ces mots دهر, etc., signifiaient *Fatum*, il y aurait encore la distance entre cette idée et celle de la volonté éternelle et souveraine d'un Dieu infiniment clément et miséricordieux.

Les Sheikhs que j'ai consultés au Caire sont d'avis que les Arabes avant Mohammed ne connaissaient pas la doctrine de la prédestination. Je suis de leur opinion. Si ces Arabes étaient des fatalistes, ils l'étaient dans ce sens vague et général, dans lequel le sont tous les peuples. Dans toutes les langues de l'Europe on affirme que chacun doit mourir, etc. Quant à la déclaration de Krehl, que Dieu lui-même, dans l'Islam actuel, ne peut rien contre le destin[3]), elle est absolument fausse. Dieu efface ce qu'il veut, ou le maintient; la Mère du Livre est entre ses mains (Koran XIII, 39; Kasbshâf I, p. 656). Ce qui arrive, dit Shams al Dîn, dans un de nos manuscrits, arriverait

---

1) *Lehre von der Praed.*, p. 113.

2) Bergmann, *De Religione Arabum anteislamica*, Argentorati, 1834, brochure de 40 pages, ne dit rien sur la question qui nous occupe.

3) Ouvr. cité, p. 113—114: Gott kann den Qadr selbst nicht ändern, er kann nur warten mit der Ausführung desselben. So steht eine Macht über oder neben ihm, die er selbst zu überwältigen nicht im Stande ist.

différemment du décret, si Dieu le voulait. Si Dieu ne le veut pas, il peut vouloir ce qu'il veut; il est le Souverain absolu. Nous croyons que c'est de la doctrine de la souveraineté absolue de Dieu, que Mohammed a déduit l'impossibilité d'une autre souveraineté, soit celle de la volonté humaine, soit celle de la raison, soit même celle de la foi. Krehl (ouv. cité, p. 109) a pensé à cette explication, mais fait remarquer qu'elle ne serait pas logique sans la doctrine de la chute. Toutefois il n'est pas impossible que Mohammed, inconsciemment, ait subi l'influence des idées juives et chrétiennes sur ce point; et moins impossible encore que le prophète n'ait pas été toujours logique. Le Dr. Spiess (*Die Präd. des Korân*, p. 11) a défendu la thèse que Mohammed a emprunté la doctrine du décret au christianisme: Die Prädestinationslehre des Korân, eine ursprüngliche Entlehnung aus dem Christenthum mit seiner Lehre von der Erwählung aus Gnade, hat letztere zu ihrer Wahrheit, ist erst durch den Missverstand Muhammed's zum Fatalismus karrikirt worden.

*
* *

La prédestination s'appelle en arabe qadar (qadr) et qada.

Il y a dans le Koran quelques versets[1]) dans lesquels le verbe قَدَرَ ou ses dérivés n'impliquent aucune relation entre Dieu et le monde. Le sens générique de قَدَرَ est *pouvoir*. Dans d'autres versets[2]), le mot désigne le pouvoir absolu et souverain de Dieu.

---

1) II, 237, 266; V, 38; X, 25; XIII, 18; XVI, 77; XXXIV, 10, 12; XLVIII, 21; LVII, 29; LXVIII, 25; LXX, 4; LXXIV, 18—20; LXXVI, 16.

2) II, 19, 100, 103, 143, 261, 284; III, 25, 27, 159, 186; IV, 132, 148; V, 20, 22, 44, 120; VI, 17, 37, 65, 91 (cf. XXII, 73; XXXIX, 67), 95, 96; VIII, 42; IX, 39; X, 5 (cf. XXXVI, 39); XI, 4; XIII, 9, 26 (cf. XVII, 32; XXVIII, 82; XXIX, 62; XXX, 36; XXXIV, 35—38; XXXIX, 53; XLII, 10); XVI, 72, 79; XVII, 101 (cf. XXXVI, 81); XVIII, 43; XXI, 87; XXII, 6, 40; XXIII, 18 (cf. XLIII, 10), 97; XXIV, 44; XXV, 56; XXIX, 19; XXX, 49 (cf. XLI, 39;

Dans d'autres encore le verbe قَدَرَ ou ses dérivés désignent la prédestination [1]). La même doctrine se trouve quelquefois exprimée par le terme قضاء [2]). Il y a une différence entre les mots قدر et قضاء. Selon l'opinion d'Al Qastalâny, dans son Commentaire sur les traditions d'Al Bokhâry [3]), le mot قضاء a un sens plus spécial que قدر. On pourrait rendre le dernier par décret, le premier par arrêt. Ibn al Athîr est du même avis.

Le qada, dit Hottinger [4]) qui est d'une opinion contraire, c'est la volonté éternelle et la providence divine, décrétant la disposition de tout ce qui existe selon un ordre spécial; le qadr c'est le rapport de cette volonté aux choses, dans chaque cas particulier, au temps fixé.

Mohammed al Râzy Fakhr al Dîn [5]) donne la définition suivante:

---

XLII, 7), 53; XXXIII, 27; XXXV, 43; XXXVI, 38; XLI, 9, 11; XLII, 28, 49; XLIII, 41; XLVI, 32; XLVIII, 21; LIV, 42, 54, 55; LVII, 2; LIX, 6; LX, 7; LXIV, 1; LXV, 7; LXVI, 8; LXVII, 1; LXX, 40, 41; LXXIII, 20; LXXV, 3, 4, 40; LXXXVI, 8; LXXXIX, 16; XC, 4—5.

1) XV, 21, 59—60 (cf. XXVII, 58); XX, 42—43; XXIII, 18; XXV, 2; XXXIII, 38; XXXIV, 17; XXXVI, 38; XLI, 11; XLII, 26; LIV, 12, 49; LVI, 60; LXV, 3; LXXVII, 21—23; LXXX, 19; LXXXVII, 1—3; XCVII, 1—4.

2) II, 111, 206; III, 42; IV, 68; VI, 2, etc.

3) Voyez ci-après.

4) القضاء هو الارادة الازلية والعناية الالهية المقتضية لنظام الموجودات على ترتيب خاص والقدر تعلق تلك الارادة بالاشياء فى اوقاتها الخاصة (Hottinger, *Historia Orientalis*, p. 355). Cf. Guyard, Traité du Décret et de l'Arrêt, p. 1: القضاء هنا عبارة عن ثبوت صور جميع الاشيا فى العالم العقلى على الوجه الكلى والقدر عبارة عن حصول صور الموجودات فى العالم النفسى على الوجه الجزئى. Voyez encore l'exposé du Sheikh Ibrâhîm al Shabrakhaïty, dans son شرح على الاربعين النووية, éd. du Caire, 1293 A.H., p. 79—81. Parmi les manuscrits de Berlin: Ahlwardt, II, p. 578—585.

5) Dans son grand ouvrage exégétique *Les Clefs des Mystères*, مفاتيح الغيب (édition du Caire, 1308 A.H.) Vol. VII, p. 785—787:

ثم قال (انا كل شىء خلقناه بقدر) وفيه مسائل (الاولى) المشهور ان قوله انا كل شى متعلق بما قبله كأنه قال ذوقوا فانا كل شىء خلقناه بقدر

Le qada c'est la préscience divine; le qadr c'est la volonté divine. Ou bien la volonté de Dieu c'est le qadr; et la parole de Dieu c'est le qada. (Puisque la science divine embrasse (1) ce qui

---

أى هو جزاء لمن انكر ذلك وهو كقوله تعالى ذق انك انت العزيز الكريم والظاهر انه ابتداء كلام وتم الكلام عند قوله ذوقوا مس سقر ثم ذكر بيان العذاب لان عطف وما امرنا الا واحدة يدل على ان قوله انا كل شيء خلقناه بقدر ليس اخر الكلام ويدل عليه قوله تعالى ألا له الخلق والامر وقد ذكر فى الاية الاولى الخلق بقوله انا كل شيء خلقناه فيكون من اللائق ان يذكر الامر فقال وما امرنا الا واحدة واما ما ذكر من الجدل فنقول النبى صلى الله عليه وسلم تمسك عليهم بقوله ان المجرمين فى ضلال الى قوله ذوقوا مس سقر وتلا اية اخرى على قصد التلاوة ولم يقرأ الاية الاخيرة اكتفاء بعلم من علم الاية كما تقول فى الاستدلالات لا تاكلوا اموالكم الاية ولا تاكلوا مما لم يذكر اسم الله عليه الاية واذا تداينتم الاية الى غير ذلك (المسئلة الثانية) كل قرىء بالنصب وهو الاصح المشهور وبالرفع فمن قرأ بالنصب فنصبه بفعل مضمر يفسره الظاهر كقوله والقمر قدرناه وقوله والظالمين اعد لهم وذلك الفعل هو خلقناه وقد فسره قوله خلقناه كانه قال انا خلقنا كل شيء بقدر وخلقناه على هذا لا يكون صفة لشيء كما فى قوله تعالى ومن كل شيء خلقنا زوجين غير ان هناك يمنع من ان يكون صفة كونه خاليا عن ضمير عائد الى الموصوف وههنا لم يوجد ذلك لمانع وعلى هذا فالاية حجة على المعتزلة لان افعالنا شيء فتكون داخلة فى كل شيء فتكون مخلوقة لله تعالى ومن قرأ بالرفع لم يمكنه ان يقول كما يقول فى قوله واما ثمود فهديناهم حيث قرئ بالرفع لان كل

existe nécessairement, الواجبات, comme les attributs de Dieu, (2) ce qui peut exister, الجائزات, comme le monde; (3) ce qui ne peut pas exister, المستحيلات, comme d'autres dieux que Dieu, —

---

شيء نكرة فلا يصح مبتدأ فيلزمه ان يقول كل شيء خلقناه فهو بقدر كقوله تعالى وكل شيء عنده بمقدار فى المعنى وهذان الوجهان ذكرهما ابن عطية فى تفسيره وذكر ان المعتزلى يتمسك بقراءة الرفع ويحتمل ان يقال القراءة الاولى وهو النصب له وجه اخر وهو ان يقال نصبه بفعل معلوم لايضمر مفسر وهو قدرنا او خلقنا كأنه قال انا خلقنا كل شيء خلقناه بقدر او قدرنا كل شيء خلقناه بقدر وانما قلنا انه معلوم لان قوله ذلكم الله ربكم خالق كل شيء دل عليه وقوله وكل شيء عنده بمقدار دل على انه قدر وحينئذ لا يكون فى الاية دلالة على بطلان قول المعتزلى وانما يدل على بطلان قوله الله خالق كل شيء واما على القراءة الثانية وهى الرفع فنقول جاز ان يكون كل شيء مبتدأ وخلقناه بقدر خبره وحينئذ تكون الحجة قائمة عليهم بابلغ وجه وقوله كل شيء نكرة فلا يصلح مبتدأ ضعيف لان قوله كل شيء عم الاشياء كلها باسرها فليس فيه المحذور الذى فى قولنا رجل قائم لانه لايفيد فائدة ظاهرة وقوله كل شيء يفيد ما يفيد زيد خلقناه وعمرو خلقناه مع زيادة فائدة ولهذا جوزوا ما احد خير منك لانه افاد العموم ولم يحسن قول القائل احد خير منك حيث لم يفد العموم (المسئلة الثالثة) ما معنى القدر قلنا فيه وجوه (احدها) المقدار كما قال تعالى وكل شيء عنده بمقدار وعلى هذا فكل شيء مقدر فى ذاته وفى صفاته اما المقدر فى الذات فالجسم وذلك ظاهر فيه وكذلك القائم بالجسم من المحسوسات كالبياض والسواد واما الجوهر الفرد ما

la parole de Dieu qui dit: »sois" ou »ne sois pas" constitue la préscience de Dieu en tant qu'elle se rapporte au monde).

---

لا مقدار له والقائم بالجوهر ما لا مقدار له بمعنى الامتداد كالعلم والجهل وغيرهما فنقول ههنا مقادير لا بمعنى الامتداد اما الجوهر الفرد فان الاثنين منه اصغر من الثلاثة ولولا ان له حجما يزداد به الامتداد والا لما حصل دون الامتداد فيه واما القائم بالجوهر فله نهاية وبداية فمقدار العلوم الحادثة والقدر المخلوقة متناهية واما الصفة فلان لكل شيء ابتدىء زمانا فله مقدار فى البقاء لكون كل شيء حادثا فان قيل الله تعالى وصف به ولا مقدار له ولا ابتداء لوجوده نقول المتكلم اذا كان موصوفا بصفة او مسمى باسم ثم ذكر الاشياء المسماة بذلك الاسم او الاشياء الموصوفة بتلك الصفة واسند فعلا من افعاله اليه يخرج هو عنه كما يقول القائل رايت جميع من فى هذا البيت فراينهم كلهم اكرمنى ويقول ما فى هذا البيت احد الا وضربنى او ضربته يخرج هو عنه لا لعدم كونه مقتضى الاسم بل بما فى التركيب من الدليل على خروجه عن الارادة فكذلك قوله خلقناه وخالق كل شيء يخرج عنه لا بطريق التخصيص بل بطريق الحقيقية اذا قلنا ان التركيب وضعى فان هذا التركيب لم يوضع حينئذ الا لغير المتكلم (ثانيها) القدر التقدير قال الله تعالى فقدرنا فنعم القادرون وقال الشاعر

. وقد قدر الرحمن ما هو قادر . اى قدر ما هو مقدر على هذا فالمعنى ان الله تعالى لم يخلق شيأ من غير تقدير كما يرمى الرامى السهم فيقع فى موضع لم يكن قد قدره بل خلق كما قدر بخلاف قول الفلاسفة انه فاعل لذاته والاختلاف للقوابل فالذى جاء قصيراً او صغيراً فلاستعداد مادته والذى جاء طويلاً او كبيراً فلاستعداد

La majorité des docteurs hanifites[1]) — dit ᶜAbd al Rahîm ibn ᶜAly, auteur mieux connu sous le nom de Sheikh Zâdeh, dans un petit manuel, intitulé كتاب نظم الفرائد, Le Caire, 1317 A. H., p. 21 — la majorité des docteurs hanifites enseignent que le qadr

---

آخر فقال تعالى كل شيء خلقناه بقدر منا فالصغير جاز ان يكون كبيرا والكبير جاز خلقه صغيرا (ثلثها) بقدر هو ما يقال مع القضاء يقال بقضاء الله وقدره وقالت الفلاسفة فى القدر الذى مع القضاء ان ما يقصد اليه فقضاء وما يلزمه فقدر فيقولون خلق النار حارة بقضاء وهو مقضى به لانها ينبغى ان تكون كذلك لكن من لوازمها انها اذا تعلقت بقطن عاجوز او وقعت فى قصب صعلوك تحرقه فهو بقدر لا بقضاء وهو كلام فاسد بل القضاء ما فى العلم والقدر ما فى الارادة فقوله كل شيء خلقناه بقدر اى بقدره مع ارادته لا على ما يقولون انه موجب ردا على المشركين.

1) ذهب جمهور مشايخ الحنفية الى ان القدر هو تحديده تعالى ازلاً كل شيء بحده الذى يوجد به من حسن وقبح ونفع وضر وما يحيط به من زمان ومكان كما هو المصرح به فى شرح الفقه الاكبر للشيخ على القارى وشرح الجوهرة للامام اللقانى وغيرهما . والقضاء الفعل مع زيادة احكام كما هو المصرح به فى شرح الجوهرة للامام اللقانى وشرح العقائد لسعد الدين التفتازانى والمستفاد من اشارات المرام نقلا عن الارشاد والتبصرة النسفية والاعتماد وعبر عنه بتوجه الاسباب بحركاتها المقدرة الى مسبباتها المحدودة كما فى شرح المصابيح لبعض افاضل المتاخرين . وذهب جمهور مشايخ الأشاعرة الى ان القضاء ارادة الله تعالى الازلية المقتضية لنظام الموجودات على ترتيب خاص . والقدر تعلق تلك الارادة بالاشياء فى اوقاتها المخصوصة كما فى اشارات المرام نقلا

c'est l'action divine et éternelle de prédéterminer toutes choses de sorte qu'elles aient l'essence, l'état et les qualités que nous

---

عن شرح المصابيح للقاضى البيضاوى والمستفاد بعضه من شرح المواقف . احتج مشايخ الحنفية بقوله تعالى وخلق كل شىء فقدره تقديراً حيث كان معناه قدر كل شىء تقديراً يوافق الحكمة فخلقه . والقلب للحافظة الفاضلة كما فى تفسير مولانا العلامة ابن كمال باشا وبما ثبت فى الحديث الصحيح انه عليه السلام قال كتب الله مقادير الخلائق قبل ان يخلق السموات والارض بخمسين الف سنة الحديث أى عين وقدر مقاديرهم قبل خلقهما ثم يخلق كل شىء ويوجده فى الوقت الذى قدر ان يخلقه فيه هكذا فسروا . وبما ثبت عن أئمة اللغة ان القدر مصدر قدرت الشىء مخففة بمعنى احاطة المقدار والقضاء بمعنى الصنع كما فى قوله تعالى فقضاهن سبع سموات فيعتبر فيهما عند النقل معناهما لغة والنقل الى معنى لا يناسب المعنى اللغوى خلاف الاصل كما فى شرح الجوهرة للامام اللقانى . واحتج مشايخ الاشاعرة بما ثبت فى الحديث الصحيح ان رجلين من مزينة قالا يا رسول الله أرايت ما يعمل الناس ويكدحون فيه أشىء قضى عليهم ومضى فيهم من قدر سبق ام فيما يستقبلون فقال لا بل شىء قضى عليهم الحديث وبما روى عن على رضى الله عنه فى خطبة القدر بحر عمقه ما بين السماء والارض وعرضه ما بين المشرق والمغرب حيث استفيد بتحديد بعديه بمنتهى الحس انطباقه على عالم الشهادة طولا وعرضا فلا يكون دخل للتقدير فيما يكون فى عالم الغيب كما قال مولانا العلامة ابن كمال باشا فى بيان الجبر والقدر (*a*) . الجواب عن

*a*) Ibn Kammâl Bâshâ († 940 A.H.) est l'auteur d'un traité القضاء والقدر, Manuscrit de Berlin, Ahlwardt, II, p. 583 (n° 2496) et p. 581 (n° 2490).

leur voyons, en fait de beauté et de laideur, d'utilité et de danger, et de la manière dont elles se spécialisent par le temps et le lieu. Le qada désigne une action divine et éternelle plus spéciale que celle du qadr: le qada c'est la présence (dans l'éternité) des causes et du rapport décrété entre ces causes et les choses causées. Par contre les docteurs ash'arites enseignent que le qada c'est la volonté divine et éternelle qui détermine la disposition de tout ce qui

---

الاول ان القضاء ههنا ليس على المعنى الذى قصدوا بل بمعنى الحكم كما فى قوله تعالى وقضى ربك ألا تعبدوا الا اياه بدليل الانسبية بقوله ومضى فيه ووجوب حمل المحتمل على النص . وعن الثانى انه من باب تشبيه ما هو كالمعقول بالمحسوس بان يشبه اسرار القدر فى عدم الاحاطة بحر لايمكن الاحاطة به وذلك لان يتضح عدم الوقوف على اسراره (تتمة) ليس التكلم فى القدر منهيا عنه انما المنهى عنه التكلم فى اسراره واما النظر فى اصله بهذا المقدار فواجب على من قدر كما قال مولانا العلامة ابن كمال باشا فى رسالة الجبر والقدر فلهذا قال الامام الطحاوى فى عقائده القدر سر الله تعالى فى خلقه لم يطلع على ذلك ملك مقرب ولا نبى مرسل والتعمق والنظر فى ذلك ذريعة الخذلان وسلم الحرمان (فائدة) قال المحققون الحكم كالمنبع للقضاء والقدر وكل منهما منشعب من الحكم والحكم كالمجمل بالنسبة اليهما وان القدر فى المرتبة الاولى من التفصيل والقضاء فى المرتبة الاخيرة من ذلك عندنا وبالعكس فيهما عند الاشاعرة . وتوضيح ذلك ان الحكم هو التدبير الاول والامر الكلى والقدر هو الوضع الكلى للاسباب الكلية والقضاء هو توجه الاسباب الكلية بحركاتها المقدرة الى مسبباتها المحدودة عندنا وعندهم بعكس ذلك كما هو المستفاد من شرح المصابيح لبعض افاضل المتأخرين .

existe selon un ordre spécial, et que le qadr c'est le rapport de cette volonté aux choses, dans chaque cas particulier, au temps fixé. A l'appui de ce qu'ils avancent, les docteurs hanifites citent le verset: »Dieu a créé l'univers et il l'a décrété par un décret immuable", verset qui signifie que, le décret s'accordant avec l'omniscience divine, Dieu a créé l'univers selon ce décret. La même idée résulte d'une tradition attribuant au prophète ces paroles: Le Seigneur écrivit les décrets de toute la création cinquante mille ans avant de créer les cieux et la terre, c'est-à-dire: Dieu prédétermina et prédestina la création, puis créa au temps fixé ce qu'il avait prédéterminé dans l'éternité. Selon l'opinion des autorités, le mot *qadr*, étymologiquement, exprime l'action de limiter, spécialiser, mesurer, contenir; tandis que *qada* désigne l'action de faire, de créer, p. ex. Dieu créa (qada) sept cieux[1]. Nous savons que la signification étymologique des mots ne correspond pas toujours au sens que leur prête la langue parlée ou écrite. Tous les commentateurs sont d'accord que les mots *qadr* et *qada* expriment deux aspects différents de la prédestination ou de la décision éternelle concernant tout ce qui existe. Mais pendant que nous autres Hanifites[2]) donnons au qadr un sens plus général (décret) et au qada un sens plus spécial (arrêt); les Ash'arites voient dans le qadr l'arrêt spécial et dans le qada le décret général.

Nous rencontrerons encore d'autres observations sur le sens relatif des mots qadr et qada. Cette diversité d'opinion n'affecte pas l'accord des théologiens au sujet de la nécessité de la doctrine, ou de la doctrine elle-même.

1) XLI, 11.

2) Les Hanifites, disciples d'Abou Hanîfa, sont les mêmes que les Matoridites, disciples d'Abou Mansour al Matorîdy. Les différences entre eux et les Ash'arites, comme nous l'apprendra le MS. de Qâdy Zâdeh se réduisent à des points d'importance secondaire.

## III. LA PRÉDESTINATION DANS LES TRADITIONS.

Par traditions on entend, dans la théologie mahométane, les anecdotes, préceptes, déclarations, conseils, révélations, etc., que les premiers disciples reçurent de la bouche du Prophète. Transmises par des générations de croyants, elles forment la base des commentaires du Koran. Personne, parmi les bons musulmans, ne conteste leur autorité absolue Les œuvres de l'homme ne peuvent être élevées et belles si elles ne sont conformes aux traditions du Prophète [1]). Une épée bien trempée et étincelante est moins tranchante, moins décisive, qu'une tradition authentique [2]). Une belle copie du Koran est le jardin des yeux, une tradition authentique désaltère mieux qu'une source limpide [3]).

Le nombre des traditions, qui fut énorme aux premiers siècles de l'Islam, a été considérablement réduit par quelques bons

---

1) لا تقع الاعمال سَنِيَّة ما لم تقع سُنِّيَة (*Les Pensées de Zamakhschari*, par C. Barbier de Meynard, Journal Asiatique oct.—déc. 1875; extrait, Paris, 1876, p. 86).

2) ما العتيق المأثور بأقطع من الحديث المأثور (Ibid., p. 101).

3) صحّة النسخة حديقة الحدق وثقة الراوية اروى من الغدق (Ibid., p. 55).

auteurs critiques qui n'ont réuni dans leurs Collections que les paroles transmises de la part du Prophète par les personnes dont la véracité est au dessus de tout soupçon [1]). Ces auteurs sont dans l'ordre de leur importance: Al Bokhâry, Moslim, Tirmizy, Abou Daoud, Al Nasâ'y et Ibn Mâga. Les traditions qu'on ne trouve pas dans l'un ou l'autre de ces auteurs sont considérées comme apocryphes. La plupart des traditions authentiques se trouvent chez deux ou trois, au moins, des auteurs que nous venons de nommer, avec de légères différences dans le texte et dans la nomenclature des personnes qui ont transmis les paroles de Mohammed. Les différentes leçons d'une tradition sont citées et comparées par les commentateurs. Les nomenclatures ou généalogies d'une tradition accompagnent toujours le texte pour en faire valoir l'origine et l'importance [2]). La même tradition se présente souvent avec des généalogies différentes, ce qui en rehausse la valeur.

Nous allons reproduire de la Collection d'Al Bokhâry le Chapitre qui traite de la Prédestination, et nous y joindrons les explications d'Al Qastalâny, dont le Commentaire est généralement incorporé avec l'ouvrage qu'il éclaircit et développe.

Mohammed Ismaîl al Bokhâry naquit en 194 A. H. et mourut en 256. Sa vaste collection de traditions صحيح البخاري a été publiée plusieurs fois. Les meilleures éditions sont: (1) celle d'Al Bokhâry

---

1) Ainsi Al Bokhâry qui avait voyagé beaucoup pour réunir des traditions déclare que de 600.000 récits qu'il avait entendus, il n'en avait incorporé dans sa Collection que 7275 dont l'authenticité lui semblait incontestable. Cf. A. von Kremer, *Culturgeschichte des Orients*, Wien, 1875, I, p. 474—483.

2) Cf. sur l'importance de ces généalogies A. Sprenger, *Ueber das Traditionswesen bei den Arabern*, dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenl. Gesellschaft*, Band X (Leipzig, 1856), p. 1—17. „Quiconque recueille de nombreuses traditions sans en posséder les preuves ressemble à un homme qui chemine dans le désert avec le dos chargé de bois et ayant oublié son briquet". (Zamakhshary, *Les Colliers d'Or*, éd. et trad. Barbier de Meynard, Paris, 1876, p. 77).

avec le Commentaire d'Al Hamzâwy, en dix volumes, Caire, 1279 A. H.; (2) celle du texte seul par L. Krehl, Leyde, 1862—68, trois volumes (des quatre) ont été publiés; (3) avec le Commentaire d'Ibn Hagar, en quatorze volumes, Boulaq, 1300—1301 A. H.; (4) avec le Commentaire d'Al Qastalâny, et en marge le texte de Moslim et le Commentaire sur Moslim par Al Nawawy, en dix volumes, Boulaq, 1305 A. H.; (5) avec le Commentaire d'Al ʿAïny, en onze volumes, Stamboul, 1310 A. H.; (6) texte vocalisé d'Al Bokhâry sans commentaire, en neuf livres, reliés en trois volumes, Le Caire. L'ouvrage d'Al Bokhâry n'a jamais été traduit. E. E. Salisbury, dans son article sur la Prédestination cité ci-dessus, a reproduit en anglais le texte[1]) du chapitre qui nous intéresse. Un article très intéressant sur l'ouvrage d'Al Bokhâry par Ludolf Krehl a été inséré dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenl. Gesellschaft*, Band IV (Leipzig, 1850), p. 1—32, sous ce titre: *Ueber den Sahîh des Buchârî*, et réédité à part, Leipzig, 1851.

Une collection très importante de traditions, intitulée مِشْكَاةُ الْمَصَابِيحِ, »*Niche pour les Lampes*", a été traduite en anglais et publiée sous ce titre: Mishcat-ul-Masabîh, or a Collection of the most authentic traditions, regarding the actions and sayings of Muhammed; translated from the original Arabic by Captain A. N. Matthews, Calcutta, 1809—1810, deux volumes in-4°. Ceux qui ne savent pas la langue arabe, y trouveront des informations très précieuses sur les conversations du Prophète. On peut s'étonner que cet ouvrage ne soit pas davantage connu, et qu'en général les Européens continuent à puiser leurs connaissances de l'Islam dans les livres de l'Occident.

Moslim ibn Al Haggâg naquit en 204 A. H. et mourut en 261.

1) Salisbury a omis les explications de ce texte par Al Qastalâny. Nous verrons que probablement ce commentateur lui était inconnu.

Sa collection de traditions a été publiée (1) sur la marge du livre d'Al Bokhâry, édition de Boulaq, 1305 A. H.; (2) avec le Commentaire d'Al Nawawy, Caire, 1283 A. H.; (3) Ibid., Delhi, 1302 A. H. L'ouvrage de Moslim n'a jamais été traduit. E. E. Salisbury, dans son article sur la Prédestination, a traduit la plus grande partie du باب القدر. Le texte de Moslim n'est pas cité intégralement dans le Commentaire d'Al Nawawy.

La Collection d'Al Tirmizy a été publiée à Boulaq, 1292 A. H., en 2 volumes, sous ce titre: صحيح الامام الحافظ ابى عبد الله محمد بن عيسى بن سورة الترمذى. Le chapitre sur la Prédestination, ابواب القدر, se trouve dans le vol. II, p. 18—23.

Les traditions d'Abou Daoud ont paru à Boulaq, 1280 A. H., deux livres dans un seul volume: صحيح سنن المصطفى جمع امام المحدثين الامام ابى داود سليمان بن الاشعث السجستانى. Le chapitre sur la Prédestination, باب فى القدر, se trouve dans le second Livre, p. 175—180. La Bibliothèque Khédiviale au Caire possède en outre cinq exemplaires manuscrits de l'ouvrage complet, ainsi que plusieurs manuscrits incomplets.

La Collection d'Al Nasâ'y fut publiée (1) aux Indes, 1281 A. H., en un volume: (2) en deux volumes, Caire, 1312 A. H. La Bibl. Khéd. possède cinq différents manuscrits contenant l'ouvrage complet.

Celle d'Ibn Mâga a été imprimée avec le Commentaire de Fakhr al Hasan, Delhi, 1889. La Bibl. Khéd. possède cinq exemplaires manuscrits de l'ouvrage complet.

## Chapitre de la Prédestination par Al Bokhâry [1]).

Abou Darr, dans une note, dit: le mot chapitre . . . . [2]). Al Râghib, dans son livre »Explication des Mystères", dit: qadr veut dire Prédestination; qada signifie séparation, coupure. Qada est plus spécial que qadr, car qada désigne l'action de distinguer [3]). Le qadr est le fondement, le qada est la distinction ou la séparation pour chaque cas particulier. Quelqu'un a dit: qadr exprime la totalité de ce qui est mesuré, qada désigne l'action de mesurer. C'est pourquoi, lorsque ᶜOmar (que Dieu soit satisfait de lui!) voulut s'enfuir de la Syrie où la peste venait d'éclater, Abou ᶜObaïda lui demanda: Veux tu fuir le qada? ᶜOmar répondit: Je fuis le qada de Dieu pour m'abriter sous son qadr; voulant dire par là qu'autant que le qadr n'est pas encore qada, nous pouvons espérer que Dieu l'éloignera de nous, mais qu'après la décision arrêtée appelée »qada" il n'y a plus d'espoir, selon le témoignage du Koran: C'est une chose arrêtée [4]), ou: il a été arrêté par un arrêt de ton Seigneur [5]), c'est à dire, arrêté ou fixé d'une manière irrévocable. On raconte que ᶜAbdallah ibn Tâhir appela Hosaïn ibn al Fadl et qu'il lui dit: Je ne comprends pas le verset: chaque jour Dieu est occupé [6]), car le prophète a dit: La plume (de Dieu) est sèche après avoir écrit tout ton destin. Les Sonnites enseignent: Dieu a prédestiné les choses, c'est-à-dire: avant de les avoir créées, il a su leur mesure, leur état et leur temps; et il appelle à l'existence ce qu'il a su, de sorte que ni dans le

1) L'édition d'Al Bokhâry que nous avons sous les yeux porte ce titre: Guide pour ceux qui étudient l'Exposition authentique d'Al Bokhâry, par le savant Al Qastalâny. Le chapitre que nous traduisons s'appelle Livre de la Prédestination et se trouve dans le volume IX, p. 343—362 de l'édition de Boulaq, 1305 A. H. Nous mettrons le texte d'Al Bokhâry en italiques, le commentaire d'Al Qastalâny en caractère romain.

2) Observation sur l'orthographe des mots *Chapitre* et *Prédestination*.

3) D'arrêter dans des cas concrets tout ce qu'embrasse la prédestination.

4) XIX, 21. 5) XIX, 72. 6) LV, 29.

monde le plus élevé, ni dans le monde le plus bas, rien n'arrive à l'existence sans avoir son origine dans la sagesse, le pouvoir et la volonté de Dieu, et cela sans l'assistance des créatures, car celles-ci n'y sont pour rien, excepté que par l'aide de Dieu, par son pouvoir et par son inspiration, elles s'approprient et désirent ce qui arrive, de sorte qu'il y a entre elles et ce qui arrive une relation secondaire. Il n'y a d'autre Dieu que Lui, ni d'autre Créateur que Lui, comme le témoignent le Koran et la Tradition. Ibn al Samᶜâny dit: On ne peut arriver à comprendre cette doctrine qu'en suivant le Koran et la Tradition; ni induction ni raison n'y suffisent. Quiconque s'écarte du bon chemin tombe dans l'erreur et se perd dans la perplexité, sans remède, et sans rien qui puisse rassurer le cœur. En effet le qadr est un mystère divin, l'Omniscient seul le connaît, il l'enveloppe d'un voile, il le cache à la raison et au savoir des créatures. Ni prophète, ni apôtre, ni ange — fut-il le plus favorisé — ne le connaît avant qu'il lui soit révélé au moment où il entre dans le Paradis, et avant ce moment il ne lui sera point révélé [1]).

*Abou'l Walîd Hishâm ibn ᶜAbd al Mâlik* al Tayâlisy *nous transmet de la part de Shoᶜba* (fils d'Al Haggâg) qui l'avait de son père *spirituel Solaïmân al Aᶜmash*, le Koufite, *qui l'avait de Zaïd ibn Wahb*, son parent généreux, *de la part de ᶜAbdallah*, fils de Masᶜoud (que Dieu [2]) soit satisfait de lui!) *la tradition suivante. Il raconte: Le prophète* [3]), *le véridique*, c'est-à-dire celui qui prêche la parole de la vérité, *le vrai*, celui dont Dieu accepte et croit les promesses; ces deux mots, selon l'explication de

---

1) Ce passage a été cité, traduit et annoté par Krehl, *Lehre von der Praed.* p. 69—73.

2) Nous ne traduirons plus cette invocation qui accompagne les noms des compagnons du prophète.

3) Nous traduirons ainsi la phrase: „le prophète ou l'apôtre de Dieu, que Dieu le bénisse et lui accorde sa paix!"

l'ouvrage »Al Mishkât", première partie, se rapportent à l'avenir et non seulement au temps actuel, pour exprimer que le prophète embrasse tout et que la véracité fut son habitude et sa nature, comme nous verrons ci-après. *Le prophète nous raconta: sûrement chacun de vous* [1]), ou selon la leçon d'Abou Darr, de la part d'Al Kashmaïhany: quand Dieu crée quelqu'un parmi vous, il *est renfermé*, ou gardé *dans le sein de sa mère*; c'est-à-dire la goutte reste pendant *quarante jours* dans la matrice où elle est cachée jusqu'à ce qu'elle soit prête à être créée. Selon Al Qortoby Abou'l ᶜAbbâs la goutte, au moment de la conception, tombe dans la matrice, s'y répand et s'y renferme [2]). Ibn abou Hâtim, dans son commentaire, cite une tradition de la relation d'Al Aᶜmash, de la part de Khaïthoma ibn Abd al Rahmân, de la part d'Ibn Masᶜoud, que la goutte, quand elle tombe dans la matrice et que Dieu veut créer un être humain, vole dans le corps de la femme sous tous les ongles et sous tous les cheveux, puis reste immobile pendant quarante jours, puis descend en sang dans la matrice. Dans le commentaire des Mishkât nous lisons: les compagnons du prophète sont parfaitement capables d'expliquer ce qu'ils ont entendu du prophète, personne n'était plus habile qu'eux dans les discussions, ils furent les plus véridiques et les plus circonspects d'entre les hommes; il ne convient pas que ceux qui sont venus après eux les contredisent. Dans ce même commentaire on lit que le commencement du temps où la goutte reste gardée dans la matrice date du premier des quarante jours. Dans la relation d'Abou Awâna on trouve la leçon »quarante-deux jours"; dans celle d'Al Firyâby, de la part de Mohammed ibn

1) Nous omettons quelques lignes sur l'orthographe du mot que nous traduisons: »sûrement".

2) La bienséance ne nous permet pas de traduire quelques lignes que nos lecteurs pourront examiner dans le texte arabe.

Moslim al Tâ'ify, de la part de ᶜAmr ibn al Harth, on trouve la leçon: »quarante-cinq nuits". *Puis la goutte devient un grumeau* [1]) de sang coagulé ou solide. La goutte blanche est devenue un grumeau rouge, et reste dans cet état *pendant une période égale*, c'est-à-dire, quarante jours. *Puis* le grumeau *devient un morceau de chair*, litt. une mâchée, autant qu'on mâche à la fois, et reste dans cet état *pendant une période égale*, c'est-à-dire, quarante jours. *Puis* dans le quatrième état, quand le corps devient plus complet et que les membres se forment, *Dieu* envoie un ange, pour garder la matrice. Dans le récit d'Al Firyâby, de la part d'Abou'l Zobaïr, c'est l'Ange des Matrices qui vient se charger de cette besogne. Selon Abou Darr, de la part d'Al Kashmaïhany, il faut lire: l'ange est envoyé pour former et créer l'enfant, et pour inscrire tout ce qui se rattache à cette œuvre. Cet ange souffle dans l'embryon l'esprit de la vie selon le commandement de Dieu. Dans la tradition de ᶜAly, de la part d'Ibn Abou Hâtim, Dieu envoie son ange après que la goutte a terminé son quatrième mois et l'ange y souffle l'esprit. Cet acte de souffler l'esprit comme celui de créer ne peut s'attribuer qu'à Dieu, mais nous l'attribuons ici à l'ange par métaphore. *L'ange est chargé de quatre* décrets. Le nom de nombre est au masculin, mais Abou Darr, de la part d'Al Hamawy, le met au féminin. Ces choses à l'égard desquelles il est incertain s'il faut préférer le masculin ou le féminin sont quatre décrets que Dieu ordonne d'écrire concernant l'avenir de l'embryon. Le premier décret concerne *les biens* [2]) et décide si

1) Mohammed voyait dans ces transformations une preuve de la toute-puissance de Dieu, et un argument en faveur de la résurrection. Cf. LXXV, 37—40.

2) Le رزق, ou lot, est la part des biens que Dieu accorde selon les décrets éternels. O fils d'Adam, dit le proverbe, ne sois pas avide, tu ne ramasseras jamais plus que la part que Dieu t'accorde (يا ابن آدم لا تكوش غير رزقك ما تحوش) Dieu accorde à chacun sa part: à celui qui travaille, à celui qui est sans travail, et à celui qui dort sur l'oreille. (ربنا يرزق العمّال والبطّال والنايم على صماخ ودنه)

l'homme gagnera sa vie par des moyens honnêtes ou malhonnêtes, s'il aura beaucoup ou peu, ce que Dieu lui enverra, ce qu'il recevra en fait de connaissances etc. Le deuxième décret se rapporte à *la durée de sa vie,* si elle sera longue ou courte. Le troisième décide si l'homme *sera misérable* par rapport à ce qui est scellé, prédestiné, le concernant. Le quatrième décide s'il *sera bienheureux*, ce qui dépend également de son destin[1]). *Je jure par Dieu que chacun de vous*, ou selon une autre relation, *que l'homme, peut pratiquer les œuvres de ceux qui sont destinés à l'enfer*, ou la désobéissance; pratiquer ces œuvres comprend aussi s'en mêler; *jusqu'à ce qu'il n'y ait plus entre lui et l'enfer qu'une brasse, ou qu'une coudée, et cependant si le livre* du destin *l'en empêche*, ne lui en assure pas l'entrée, *il finira par pratiquer les œuvres de ceux qui sont destinés au paradis et il y entrera.* Il y aura deux nécessités contradictoires: les œuvres qui nécessitent l'enfer, et le décret qui nécessite le paradis, or c'est le décret qui fait triompher son droit et qui a la priorité. De même *l'homme peut pratiquer les œuvres de ceux qui sont destinés au paradis*, c'est-à-dire l'obéissance, *jusqu'à ce qu'il n'y ait plus entre lui et le paradis qu'une coudée ou que deux coudées.* Abou Darr donne la leçon »une brassée", ce qui équivaut à la distance entre les

---

L'homme propose et court après le but; il dépend du décret s'il obtiendra son lot par ces efforts ou si la mort le surprendra (تهمّ انهمم وتسعى القدم يا عمر دنا يا رزق انقسم). Le lot dépend du décret (الرزق تابع القدم). „Je vois, dit un poète, avec étonnement comme cet homme s'agite et se fatigue, emporté par ses brûlants désirs et par le feu de ses espérances. Il croit pouvoir obtenir ce que le destin ne lui a pas donné en partage; et la mort, qui est proche, se rit de lui. Il dit, je ferai cela demain; et avant demain, la mort l'aura frappé." (De La Grange, *Anthologie Arabe*, Paris, 1828, p. 68). Le lot exige le zèle (الرزق بحب الخفة), proverbe qui proteste contre l'inactivité de ceux qui, sous le semblant de la dévotion, cachent une nature paresseuse.

1) Omission d'une explication grammaticale.

mains des deux bras étendus. *Et cependant si le livre* du destin, le décret de Dieu, la prédestination éternelle, *l'en empêche, il finira par pratiquer les œuvres de ceux qui sont destinés à l'enfer*, et il y entrera. *Adam*, fils d'Abou Iyâs, dans une leçon qui lui a été transmise, dit: »une coudée". La coudée est ici une figure pour la proximité entre l'homme et la mort, et signifie un minimum de temps pendant lequel, selon l'apparence, il n'y a pas moyen de se repentir. La tradition parle des croyants qui s'approchent de la mort, et non pas des idolâtres qui, après leur conversion, sont morts dans la bonne foi. Il ne s'agit pas non plus de la condition des idolâtres en général; ce qu'on veut expliquer c'est que le salut dépend de la persévérance, et qu'en dernière instance c'est Dieu qui décide, qui par sa grâce et par sa miséricorde, nous permet de terminer notre vie en faisant de bonnes œuvres. Moslim, d'après une tradition d'Abou Horaïra, donne la leçon suivante: Il se peut que l'homme fasse pendant longtemps les œuvres de ceux qui sont destinés à l'enfer, etc. *Nous apprenons de Solaïmân ibn Harb*, l'Imâm Abou Ayoub al Wâshahy de Bosra, juge à la Mecque, *que Hammâd*, ibn Zaïd, *avait reçu de ᶜObaïd Allah cette tradition sur l'autorité d'Ibn Abou Bakr ibn ᶜAnas*, son grandpère, *de la part de ᶜAnas ibn Mâlik* (à qui Dieu fasse miséricorde!) *de la part du prophète, que le dernier dit: Dieu confie le soin de la matrice à un ange qui*, au moment où la semence tombe dans la matrice, *s'adresse au Seigneur en disant: O Seigneur*, voici *une goutte*. Puis: *ô Seigneur*, voici *un grumeau*. Puis: *ô Seigneur*, voici *un morceau*. Ainsi l'ange parle quand la goutte arrive dans la matrice, quand la goutte devient un grumeau, et quand le grumeau de sang devient un morceau de chair, ce qui se fait successivement après des périodes de quarante jours; il est clair que le grumeau de sang ne peut pas être grumeau de sang et morceau de chair en même temps. De la tradition

précédente d'Ibn Mas'oud nous comprenons que l'embryon se forme en cent vingt jours, soit en trois périodes de quarante jours chacune; puis l'ange souffle dans l'embryon le souffle de la vie. Le Seigneur mentionne ces trois périodes sans en fixer la longueur dans le chapitre du Pélerinage [1]); dans le chapitre des Croyants [2]) il a ajouté à notre récit les paroles suivantes: Nous avons changé le morceau de chair en os, et nous avons revêtu les os de chair. De ce verset et de la tradition nous savons que la transformation du morceau de chair en os est précédée par l'action d'y insuffler le souffle de la vie. *Si Dieu a décidé* d'en accomplir la création, c'est-à-dire s'il en veut la création ou s'il veut en terminer la création, *l'Ange* dit: *ô Seigneur*, ou selon Abou Darr: »et maintenant, ô Seigneur", *sera-ce un garçon ou une fille?* Dans la tradition de Hozaïfa ibn Asîd de la part de Moslim nous avons la leçon: »après que la goutte a été pendant quarante-trois", dans une autre relation: »quarante-deux" nuits, dans la matrice, Dieu envoie un ange qui lui donne la forme humaine, crée son ouïe, sa vue, sa peau, sa chair et ses os, puis demande: sera-ce un garçon ou une fille? Et le Seigneur fixe l'arrêt comme il veut et l'ange inscrit. Selon la relation d'Al Firyâby de la part de Hozaïfa ibn Asîd: »quand la goutte tombe dans la matrice, etc." 'Ayâd fait remarquer que la création de la forme, etc., n'a lieu qu'après la troisième période de quarante jours. Puis l'ange demande: *Misérable ou bienheureux? Quels seront les moyens de subsistance, la durée de la vie?* et comme Dieu l'ordonne, *l'ange écrit tout cela* (ce que nous avons mentionné: la misère ou le bonheur, les moyens de vivre et la durée de la vie), sur sa robe ou sur sa tête [3]) par exemple, pendant que l'enfant est encore dans le sein de sa mère [4]).

1) XXII, 5 (cf. XCVI, 2). 2) XXIII, 12—15.

3) Proverbe arabe: Ce qui est écrit sur le front, les yeux le verront se réaliser (المكتوب على الجبين تراه العين).

4) Nous omettons ici quelques répétitions. Cf. Psaume CXXXIX, 16.

Chapitre pour expliquer l'expression: *La plume* du destin *est sèche après* avoir écrit tout ce qu'embrasse *l'omniscience de Dieu* [1]). L'expression est une métonymie et signifie que l'action d'écrire est terminée, et cela, comme l'observe Al Tîby, par une nécessité logique, car le fait que l'action d'écrire est terminée amène nécessairement le fait que la quantité d'encre que la plume contenait pour écrire notre vie est épuisée et que la plume est sèche. Par l'omniscience de Dieu on entend sa décision; tout ce que Dieu sait doit arriver, sa connaissance de ce qui existera rend obligatoire sa décision de l'appeler à l'existence. Dans une tradition de ᶜAbdallah ibn ᶜOmar nous lisons: Dieu créa les créatures dans les ténèbres, puis versa sur eux de sa lumière. Quiconque reçoit un rayon de la lumière est guidé sur la bonne voie, mais quiconque n'en reçoit pas, s'égare. C'est pourquoi je dis (c'est ᶜAbdallah ibn ᶜOmar qui parle): la plume est sèche après avoir écrit tout ce que Dieu sait. ᶜAbdallah ibn Tâhir, émir de Khorâsân sous le règne d'Al Ma'moun, demanda à Al Hosaïn ibn Al Fadl l'explication du verset [2]): »chaque jour Dieu est occupé", avec lequel la déclaration du prophète »la plume est sèche" ne lui semblait pas d'accord. Hosaïn lui répondit: Le terme »occupation" (de Dieu) implique que Dieu fait paraître ce qui dans le décret existe déjà, et non pas qu'il crée de nouvelles créatures. ᶜAbdallah ibn Tâhir fut tellement ravi de cette réponse, qu'il embrassa Hosaïn et lui donna un baiser sur la tête. Dans *l'expression »Dieu l'égare d'après ce qu'il sait"*, on peut penser à l'omniscience divine, ou bien à ce que sait l'homme; le dernier sens nous semble impliquer une imputation diffamante, tandis que, selon le premier sens, Dieu l'égare selon son omniscience éternelle ou selon sa décision au moment de produire l'égarement. Selon la deuxième signification

1) Cf. Krehl, *Lehre von der Praed.* p. 71—73.
2) LV, 29.

Dieu l'égarerait après l'avoir enseigné et éclairé, ce qui est absurde[1]). *Abou Horaïra*, que Dieu le récompense du profit qu'a tiré de lui notre auteur Bokhâry lorsqu'il composait la première partie de son chapitre sur le Mariage, *dit qu'il avait reçu du prophète cette parole: »La plume de ton destin est sèche"*. Al Tabary, sur l'autorité d'une tradition d'Ibn ᶜAbbâs, donne cette leçon: »sache que la plume du destin de tout ce qui existe est sèche". Dans une tradition d'Al Hasan ibn ᶜAly, transmise par Al Firyâby, nous lisons: »Le livre de ton destin a été emporté et la plume de ton destin est sèche".

*Ibn ᶜAbbâs* (que Dieu soit satisfait de lui à cause de son explication de la Parole divine!) dit: »Ils les ont devancées", paroles prises du verset: ceux-là s'empressent de pratiquer de bonnes œuvres, ils les ont précédées; et d'après Ibn Abou Hâtim, de la part de ᶜAly ibn Abou Talha: *le bonheur éternel*[2]) *les a devancés*, c'est-a-dire: ils courent après de bonnes œuvres et ils les surprennent (devancent), parce qu'eux-mêmes ont été devancés par le bonheur éternel que Dieu leur a prédestiné[3]). Al Karmâny dit: Si tu objectes que selon l'explication d'Ibn ᶜAbbâs c'est le bonheur éternel qui précède, tandis que selon le verset du Koran le bonheur est précédé (par ceux qui pratiquent les bonnes œuvres), nous répondons que selon le verset ils précèdent pour atteindre le bonheur, sans précéder ce bonheur.

*Adam*, ibn Abou Iyâs, *raconte sur l'autorité de Shoᶜba*, ibn Al Haggâg, *de la part de Yazîd* (qui fut ainsi nommé pour la longueur et la grandeur de sa barbe, dans laquelle un scorpion se cachait pendant trois jours sans que Yazîd s'en aperçût), Yazîd

1) Salisbury, ouvrage cité, p. 126, citait et traduisait ce passage sur un texte qui avait اصله au lieu de اضله, et n'en tirait aucun sens.

2) Salisbury a lu السعاد et traduit »les bienheureux", ouvrage cité, p. 126.

3) Cf. Epître aux Philippiens III, 12.

*Al Rashaq*, *de la part de Motarrif ibn ʿAbdallah ibn al Shikhkhîr, de la part de ʿOmrân ibn Hosaïn: quelqu'un*, savoir ʿOmrân ibn Hosaïn, *demanda au prophète: ô prophète, Dieu fait-il une différence entre les gens destinés au paradis et ceux destinés à l'enfer?* c'est-à-dire, Dieu fait-il une distinction et une séparation entre eux selon son arrêt et son décret? *Le prophète répondit: Oui.* Alors — objecta ʿOmrân — ô prophète de Dieu! s'il en est ainsi *il ne faut pas* que *l'homme pratique des œuvres.* Si la plume du destin a fixé la séparation d'avance, l'homme n'a plus à faire quoi que ce soit, car il arrivera inévitablement au sort qui lui est prédestiné. Le prophète *répondit: Chacun agit conformément au sort qui lui est prédestiné, ainsi qu'à la manière dont il est guidé* par Dieu. Que l'homme s'applique aux bonnes œuvres, et d'après le résultat de cette application on pourra conclure quel sera probablement son sort. Ton Seigneur fait ce qu'il veut; la créature est dans sa main, il en dispose comme bon lui semble, il ne rend compte d'aucune de ses actions [1]). Il n'y a d'autre Dieu que lui; sur lui je me repose; j'implore la protection de sa miséricorde contre ses châtiments douloureux; je lui demande de m'accorder les délices du paradis. Il est le généreux, le clément. Que Dieu accorde sa bénédiction à notre Seigneur Mohammed et à sa famille, et à ses amis, et qu'il leur donne sa paix, sa meilleure bénédiction et sa paix la plus pure. Notre auteur Bokhâry a aussi inséré cette tradition dans son chapitre sur l'unité de Dieu; Moslim l'a mise dans son chapitre sur la Prédestination; Abou Daoud dans son ouvrage Al Sanâ' (l'Eclat des éclairs), et Al Nisâ'y dans son commentaire.

*Chapitre* sur les mots: *Dieu sait ce qu'ils auraient fait. Mohammed ibn Bashshâr raconte de la part de*, etc., *que quelqu'un*

---

1) Cf. Livre de Job XXXIII, 13.

*demanda au prophète* des renseignements *sur le sort des enfants des polythéistes*, savoir si ces enfants pourraient entrer au paradis. *Le prophète répondit: Dieu sait ce qu'ils auraient fait*, s'ils avaient vécu. Il semble que le prophète ne voulait pas trancher la question; il voulait dire: Dieu sait s'ils n'auraient pas pratiqué les œuvres qui amènent nécessairement la punition du feu, ou s'ils n'ont aucune responsabilité. Le prophète ne savait pas à ce moment si ces enfants étaient destinés au paradis. Selon une tradition de ᶜA'isha, rapportée par Abou Daoud et Ahmed ibn Hanbal, ᶜA'isha demanda une fois: O prophète de Dieu, que penses-tu des enfants des croyants? ᶜAbd al Razzâq avait reçu de la part de ᶜA'isha une tradition d'autorité douteuse, selon laquelle Khadîga aurait demandé l'opinion du prophète concernant les enfants des polythéistes. On trouve aussi cette tradition dans le chapitre sur les enterrements. *Nous avons une tradition de Yahya* ibn Bakîr, *de la part de*, etc., *de la part de ᶜAtâ ibn Yazîd*, *de la part d'Abou Horaïra*, *que quelqu'un adressa au prophète une question sur le sort des enfants des polythéistes*, quand ces enfants meurent avant d'atteindre l'âge de puberté. *Le prophète répondit: Dieu sait ce que ces enfants auraient fait*, s'ils avaient vécu, c'est-à-dire: Dieu sait si ce qui n'existe pas serait bon ou mauvais s'il existait, à plus forte raison, il connaît ce qui existe et il sait quel décret et quel arrêt a été fixé concernant ce qui existe. Voilà ce qui constitue le bon droit des orthodoxes qui reconnaissent dans la doctrine de la prédestination l'omniscience de Dieu et les mystères que Lui seul connaît et dont aucune créature ne sonde les profondeurs.

*Nous avons une tradition d'Ishaq*, *de la part de ᶜAbd al Razzâq*, ibn Hammâm, *de la part de Moᶜammar*, ibn Râshid, *de la part de Hammâm*, ibn Manba, *de la part d'Abou Horaïra*, rapportant *que le prophète déclara* un jour ceci: *Chaque enfant naît dans la bonne religion*, c'est-à-dire: dans l'Islam. L'enfant naît avec

la disposition à la vraie religion; abandonné à lui-même, il suivrait cette disposition et il n'embrasserait pas d'autre religion. *Ce sont les parents qui font de l'enfant un juif ou un chrétien. C'est* comme si vous aidiez la femelle d'un de vos animaux domestiques, quand elle met bas ses petits. *En avez-vous jamais trouvé un* qui naquît *mutilé? N'est-ce pas vous-mêmes qui le mutilez*, et qui en cassez les membres, pendant que vous aidez la mère? Le prophète use de cette comparaison pour expliquer clairement l'état de l'enfant. En effet il y a un monde invisible et un monde visible; si le prophète parle du monde invisible, le sens de ses paroles est difficile à comprendre, tandis que s'il parle du monde visible, on saisit le sens sans difficulté. Quand on regarde un enfant sans penser au monde invisible, on suppose naturellement qu'il est né dans la bonne religion, car il aura après la capacité d'acquérir des connaissances, de recevoir la vérité et de rejeter le mensonge, et de distinguer entre le faux et le vrai. C'est pourquoi le prophète décida que l'enfant abandonné à son sort, s'il ne subit aucune influence du dehors, restera dans la bonne religion. Un autre exemple se présente dans l'histoire d'Al Khadir qui, dans sa contemplation mystique du monde invisible, tua un enfant [1]). Moïse

---

1) Al Khadir (خِضْر ou خَضِر) tua l'enfant parce qu'il savait qu'arrivé à l'âge mûr, il embrasserait le judaïsme ou le christianisme. Cf. XVIII, 73—75, 79—80. Moslim dit dans ses traditions: Le prophète de Dieu raconta que le garçon que tua Al Khadir serait devenu l'oppresseur de ses parents par son impiété et par son infidélité, car il avait été prédestiné pour ces deux vices (قال رسول الله ان الغلام الذى قتله الخضر طبع كافرا ولو عاش لارهق ابويه طغيانا وكفرا).

Cf. sur Al Khadir: XVIII, 64—81; et *Le Mahométisme*, par le Baron Carra de Vaux, Paris, 1897, p. 88: Nous savons que la plupart des ordres religieux de l'Islam se donnent pour protecteur un personnage mythique nommé el-Khidr qui est quelquefois identifié avec le prophète Elie. C'est un personnage étrange, un génie doux et bienfaisant, qui se montre aux voyageurs égarés dans le désert ou aux navigateurs perdus sur les flots; il apparaît dans la verdure parmi les fleurs, dans des effluves de parfum; c'est un vieillard, un cheikh, le cheikh des odeurs suaves.

ne regardant que le monde visible et considérant les exigences de la loi commune, le blâma, mais quand Al Khadir s'excusa et expliqua que l'homicide avait été commis pour des raisons empruntées au monde voilé des mystères, Moïse retira son blâme et se tut. Peu importe le sentiment religieux qui n'embrasse que les choses du monde visible; ce qui importe c'est la foi orthodoxe qu'on s'approprie par la volonté et les actions. Cette explication a été empruntée au commentaire sur les »Mishkât". *On demanda au prophète: As-tu vu*, ou connais-tu, le sort de ceux *qui meurent pendant l'enfance?* C'est-à-dire: explique-nous leur sort. Comme la cause amène nécessairement la conséquence, le fait que quelqu'un a vu une chose, l'amène à en parler. Puisque tu connais leur sort, daigne nous en parler. Vont-ils au paradis quand ils meurent avant d'atteindre l'âge de raison? *Le prophète répondit: Dieu sait ce qu'ils auraient fait*, s'ils avaient vécu assez longtemps. Baïdâwy remarque que cette réponse du prophète nous montre que la récompense et le châtiment ne dépendent pas de la pratique des œuvres, mais de la naissance dans l'Islam. Quant aux enfants des idolâtres, ils n'appartiennent ni aux gens destinés au paradis ni aux gens destinés à l'enfer, mais leur sort dépend de la grâce du Seigneur qui accepte les uns et abandonne les autres selon son décret souverain et éternel. C'est pourquoi il vaut mieux s'abstenir de juger, ou de conclure quoi que ce soit, car les œuvres de ces enfants sont connues de Dieu seul, qui leur assignera dans le monde à venir les récompenses et les châtiments qui leur

---

Quand il marche dans le désert, le sable aride se couvre sous ses pas d'une herbe verdoyante et les rochers enfantent des roses. Des marins ont dit l'avoir vu paraître au dessus de la mer sortant du bouillonnement des vagues. Il avait une robe de soie verte, une longue barbe blanche et il se tenait couché sur les flots. Il parla à ces marins et fit souffler un vent qui les poussa vers des plages fortunées. Au siècle dernier encore, un pieux musulman du Maroc fonda une congrégation religieuse d'après le commandement exprès de ce personnage, qui lui était apparu, raconta-t-il, assis sous un jujubier.

sont dûs. Al Nawawy dit: Ce que les savants parmi les musulmans ont enseigné sur cette matière revient à ceci que les enfants des croyants qui meurent jeunes entrent dans le paradis parce qu'aucun devoir ne leur a été imposé. Quelques-uns pourtant voient à cette doctrine une objection dans une tradition de Moslim selon laquelle ᶜA'isha raconta une fois: Le prophète ayant été invité à assister à l'enterrement d'un petit garçon, fils d'un de ses compagnons, je me permis l'observation: Bienheureux ce petit qui est maintenant un oiseau du paradis, il ne fait pas de mal et il ne connaît que le bien. Le prophète répondit: Peut-être, mais sache, ô ᶜA'isha, que comme Dieu a créé des gens pour le ciel et les y a destinés quand ils étaient encore dans les reins de leurs pères, il a aussi créé des gens pour l'enfer et les y a destinés quand ils étaient encore dans les reins de leurs pères. On a fait observer à l'égard de cette déclaration que probablement le prophète voulait interdire à ᶜA'isha de prononcer trop vite un jugement qui ne reposerait pas sur des preuves suffisantes, ou bien que le prophète formula cette déclaration avant qu'il lui eût été révélé que les enfants des croyants entrent dans le paradis. Quant aux enfants des polythéistes, il y a trois différentes opinions à leur égard. La plupart des théologiens pensent que ces enfants vont en enfer; une certaine secte s'abstient de prononcer un jugement; puis il y a l'opinion que nous partageons nous-mêmes selon laquelle ils entrent au paradis. Cette tradition se lit aussi dans le chapitre sur les enterrements et dans le chapitre de Moslim sur le destin.

*Chapitre pour expliquer le verset*[1]*: Ce que Dieu fait a été décrété par un décret immuable*, ou arrêté par un arrêt irrévocable[2]),

---

1) XXXIII, 38.

2) Les termes *qadr* et *qada* sont considérés ici comme synonymes. En effet ils s'emploient l'un et l'autre pour désigner d'une manière générale la prédestination divine. Voyez sur leur sens littéral p. 26—34.

ou par une décision inexorable, inévitable. Ce que Dieu veut, arrive, et ce qu'il ne veut pas ne se fait pas. *Nous avons une tradition de ᶜAbdallah ibn Yousof*, le Tunisien, *de la part de Mâlik*, l'imâm, *de la part d'Abou Zanâd*, etc., *de la part d'Abou Horaïra qui dit: le prophète déclara une fois: Il ne faut pas qu'une femme*, ou selon le chapitre de Bokhâry sur les contrats de mariage, »parmi les choses qu'une femme ne doit pas stipuler dans son contrat de mariage, il ne faut pas qu'elle", *exige la répudiation de sa sœur*, soit que par sœur on entende fille de ses parents, sœur de lait, sœur dans la foi, ou sœur dans l'humanité, car le mot sœur comprend tout cela, mais dans la relation d'Ibn Hibbân de la part d'Abou Horaïra nous lisons simplement: il ne faut pas qu'une femme exige la répudiation de sa sœur; or la sœur d'une musulmane est une musulmane. Elle ne doit pas exiger de celui qu'elle va épouser qu'il répudie la femme qu'il a déjà, *dont elle veut occuper la place*, *et dont elle envie le bonheur conjugal.* Selon Al Tîby, ce qui est interdit c'est qu'une femme refuse d'admettre une co-épouse dans la maison. Il ne faut pas qu'une femme, poussée par le désir d'être bien entretenue et d'avoir le monopole du mari, exige la répudiation d'une de ses sœurs. Le terme »occuper sa place" (arabe: occuper le creux toute seule) est une expression figurée. On veut dire que la femme qui veut se marier doit le faire sans stipuler que le mari répudie une autre femme qui occupe déjà une place dans sa maison. *Car elle aura justement ce que Dieu lui a prédestiné*, elle ne peut pas par un contrat de mariage obtenir plus que Dieu n'a fixé. Abou ᶜOmar ibn ᶜAbd al Barr dit que cette tradition est une des meilleures que les théologiens possèdent sur la doctrine du destin, car elle enseigne que si le mari consent à la condition et qu'il répudie la première femme dont la deuxième craint la concurrence, celle-ci ne tirera aucun profit de cette répudiation;

elle ne peut avoir que ce que Dieu a décrété, qu'elle soit seule ou co-épouse. Cette tradition a trouvé une place dans le chapitre du mariage. *Mâlik ibn Ismâ^c^îl, de la part d'Israîl, de la part de ^c^Asim, de la part d'Abou Othmân, de la part d'Osâma nous a transmis les paroles suivantes de ce dernier: Une fois j'étais chez le prophète quand un messager vint le voir de la part de Zaïnab, l'une de ses filles. C'était au moment où Sa^c^d, Obay ibn Ka^c^b et Mo^c^âz étaient chez lui. Le messager était venu pour annoncer que le fils* de Zaïnab, ^c^Aly ibn Abou'l ^c^As ibn al Rabî^c^, était *sur son lit de mort. Le prophète renvoya le messager* avec ses salutations et *avec cette réponse: C'est à Dieu qu'appartient tout ce qu'il nous enlève et tout ce qu'il nous donne*; il nous a donné ce qu'il nous enlève, il ne prend que ce qui lui appartient. *Dieu a prédéterminé la durée de notre vie;* que ma fille se résigne à perdre son fils. Qu'elle rende à Dieu le fils que Dieu lui a donné, et qu'elle se dise: nous appartenons à Dieu, c'est à lui que nous retournerons. *Hibbân ibn Mousa nous a transmis le récit suivant sur l'autorité de ^c^Abdallah*, etc.: *Abou Sa^c^îd al Khodry raconta qu'une fois il était assis à côté du prophète quand un des compagnons arriva et dit: O prophète*, pendant une incursion *nous avons fait captives quelques femmes, mais nous tenons à nos biens* [1]), *quelle est ton opinion concernant ceux qui perdent sur la terre lorsqu'ils entrent vers la femme?* [2]) c'est-à-dire qui se retirent etc. [3]), procédé que nous haïssons parcequ'il exclut la possibilité

---

1) Qui s'éparpilleront quand nous aurons trop d'enfants.

2) Genèse XXXVIII, 9. Salisbury qui ne semble pas s'être servi du Commentaire d'Al Qastalâny, ne comprenait pas le mot عزل et traduit: what thinkest thou as to the necessity of the public deposit in pledge? (Ouvrage cité, p. 133). Puis il ajoute la note (p. 134): if a capture has been once made, the responsability to the public treasury for it is not to be evaded: once a fact, always a fact.

3) Nous omettons ici quelques mots qu'on trouve dans le texte arabe Cf. *Mishcát-ul-Masábîh*, Vol. II, p. 96—98.

d'une postérité. C'est pourquoi un auteur parle de »la semence cachée et enterrée". Nos amis disent que cette action n'est pas défendue soit à l'égard d'une femme achetée, soit à l'égard d'une femme esclave; et soit qu'elle y consente ou non. Car à l'égard de la femme achetée, l'homme encourt le danger de la rendre mère de sorte qu'il ne peut plus la vendre; et quant à l'épouse esclave, si elle enfante un fils, celui-ci sera esclave comme la mère; quant à la femme libre, si elle y consent, il n'y a pas de mal; si non il n'y a pas de mal non plus. *Le prophète répondit: Gardez-vous de pratiquer un acte pareil*, de vous retirer avant le rapport, *certainement non, vous ne ferez rien de la sorte.* Selon la version d'Abou Darr le prophète dit: vous n'êtes pas obligés de ne pas le faire, ce qui veut dire, il n'y a pas de mal; si vous voulez le faire, l'acte est licite. Selon la version de Bokhâry les mots du prophète contiennent une prohibition: »certainement non!" et les mots qui suivent confirment l'interdiction décisive. *Il n'y a pas une âme vivante dont Dieu a prédéterminé l'existence*, la sortie du néant à la réalité visible, *qui puisse ne pas être. Nous avons une tradition de Mousa ibn Masᶜoud, de la part de*, etc., *de la part de Hozaïfa, que celui-ci raconta: Le prophète nous adressa un discours dans lequel il n'omit rien* de ce que Dieu a prédestiné, *pas même l'heure de la résurrection; tout fut mentionné, soit que les auditeurs écoutassent, soit qu'ils négligeassent les paroles du prophète.* Moslim, d'après la relation de Garîr, de la part d'Al Aᶜmash, donne dans sa collection la version: soit que les auditeurs gardassent, soit qu'ils oubliassent les paroles du prophète. *Quand je verrai*[1]) *une chose que j'avais oubliée, elle me reviendra*

1) Au jour du jugement p. ex., ou bien à l'heure où telle chose que Mohammed dans son discours nous montra comme existante dans le monde invisible du destin, se montrera à nos yeux comme réelle et visible.

*à l'esprit, je saurai ce que c'est*, comme l'homme qui l'apprend sans jamais l'avoir su dans le passé. Ismâ'îl donne dans la relation de Mohammed ibn Yousof, de la part de Sofyân, la leçon: comme l'homme reconnaît le visage de quelqu'un qu'il avait oublié. Cette tradition a été insérée par Moslim dans son ouvrage sur l'affranchissement des esclaves, et par Abou Daoud dans sa collection.

*Nous avons une tradition de ᶜAbdân*, surnom de ᶜAbdallah ibn Othmân, *sur l'autorité d'Abou Hamza*, *de la part de ᶜAly, que ce dernier raconta: Une fois nous étions assis à côté du prophète qui tenait à la main un bâton duquel il frappa le sol*, selon l'habitude de ceux qui se livrent à leurs réflexions, *quand il nous adressa ces paroles: Il n'y a personne parmi vous*, ou selon la relation de Mansour, *il n'y a pas une âme vivante parmi vous*, *dont la place*, la demeure, *ne soit pas prédestinée*, *soit dans l'enfer*, *soit dans le ciel. Alors quelqu'un*, selon Moslim ce fut Sorâqa ibn Mâlik ibn Gaᶜsham, se leva parmi les auditeurs et *demanda: Ne mettrons-nous pas* simplement *notre confiance* en Dieu? Mansour ajoute: »en notre destin, et n'abandonnerons-nous pas les œuvres?" *Le prophète répondit: Non!* N'abandonnez pas les œuvres, mais *pratiquez* les, conformément à l'ordre de Dieu et au verset: j'ai créé les esprits et les hommes pour qu'ils me servent; pratiquez-les, *car chacun est guidé*, et une autre leçon ajoute: vers le lieu qui lui est prédestiné. *Puis le prophète récita le verset: ceux qui sont généreux et pieux*, etc. Al Khattâby dit: le questionneur voulut obtenir la déclaration qu'on peut abandonner les bonnes œuvres, mais le prophète ne fit aucune concession, car ses paroles concernant le destin se rapportent aux mystères de l'omniscience divine et doivent servir d'argument contre l'homme, au lieu de lui fournir un prétexte pour abandonner les œuvres. Le prophète voulait exposer deux points de vue dont l'un n'annule pas l'autre:

un point de vue intérieur, l'omniscience sans laquelle Dieu ne saurait juger ni décider; et un point de vue extérieur: le commandement sans lequel l'homme ne saurait comment servir le Seigneur [1]). L'observation du commandement est une indication et un signe dont l'omniscience elle-même n'a pas besoin. Et Dieu sait le mieux ce qui en est. L'homme pratique les bonnes œuvres et se voue au service de Dieu; ces œuvres et ce service, fruits de la crainte et de l'espoir, opérés par Dieu dans le cœur, constituent la foi. C'est pourquoi le prophète déclara que chacun est guidé vers ce qui lui est prédestiné et que les œuvres que l'homme pratique dans cette vie indiquent dans quelle direction il est guidé, car les œuvres appartiennent au côté extérieur, sous lequel nous devinons la décision de Dieu, le Sage, l'Omniscient qui ne rend pas compte de ses actions. Et comme il en est de la relation entre les œuvres de l'homme et le salut prédestiné, ainsi il en est de la relation entre les biens que l'homme reçoit de Dieu et l'effort de l'homme pour en acquérir; de la relation aussi entre la durée de sa vie et le profit qu'il retire de la science médicale. Cette tradition a été insérée aussi dans le chapitre sur »les traditions que le prophète communiqua quand il fut assis près du tombeau", chapitre du »livre sur les enterrements". Cette tradition nous explique la

---

1) On aura remarqué que la doctrine de la prédestination telle qu'elle est développée dans ces traditions n'est pas présentée de manière à exclure la responsabilité de l'homme. Elle correspond avec la doctrine du Koran à cet égard. Elle en diffère en tant qu'elle choisit de préférence comme objet non pas le croyant et l'infidèle, mais l'homme avant sa naissance, ou l'enfant avant l'âge de raison. Cf. Salisbury (ouvr. cité, p. 151): It appears that the doctrine of predestination which muslim tradition ascribes to Mohammed, though more fully developed, indeed, than the teachings of the Kurân on the same subject, is entirely consistent with the latter; for while, on the one hand, we seem to find a system of absolute election and reprobation, there is a doctrine of human freedom unmistakably presented, on the other, compelling us to qualify the sharper assertions of divine predestination in harmony with it.

grande importance des œuvres qui n'est secondaire qu'au point de vue de la persévérance.

*Chapitre sur* la nécessité de *la persévérance, sans laquelle les œuvres n'ont pas de valeur. Nous avons une tradition de Hibbân ibn Mousa, de la part de,* etc., *de la part d'Abou Horaïra qui raconta: Nous étions présents avec le prophète à la prise de Khaïbar,* ou plutôt à la prise de la plus grande partie de cette ville, car il n'en vit pas la chute finale, *quand il dit d'un homme d'entre ceux qui le suivaient et qui se vantait d'être un croyant,* (or c'était un hypocrite qui s'appelait Qozmân): »*Cet homme est destiné à l'enfer!*" Le prophète savait que l'homme était un hypocrite, qu'il se détournerait du parti des croyants, ou que, séduit par l'erreur que le suicide est licite, il mettrait fin à ses propres jours. *Quand la bataille fut commencée, l'homme se conduisait en véritable foudre de guerre, de sorte qu'il tomba couvert de blessures, hors d'état de se relever. A ce moment, un des compagnons du prophète le remarqua et dit: O prophète, as-tu vu que l'homme dont tu déclaras tout à l'heure qu'il appartient à ceux qui sont destinés à l'enfer, a combattu pour la cause de Dieu en vrai héros, et qu'il est tombé couvert de blessures? Le prophète répondit: Certainement il est un de ceux qui sont destinés à l'enfer! A ces paroles plusieurs croyants se déconcertèrent,* ils doutèrent, *mais au même instant l'homme,* l'hypocrite Qozmân, *accablé par la douleur de ses blessures, étendit la main vers son carquois, en tira une flèche, et se la planta dans la gorge. Les musulmans,* ayant pris connaissance de ce suicide, *se hâtèrent vers le prophète et lui dirent: O prophète, le Seigneur a confirmé ce que tu nous as dit, car un tel,* Qozmân, *s'est planté une flèche dans la gorge,* c'est celui dont tu déclaras qu'il appartenait à ceux qui sont destinés à l'enfer. *Le prophète* alors *se tourna vers l'un des assistants et lui dit: O Bilâl! lève-toi et proclame,* c'est-à-dire, enseigne les

hommes, *que nul n'entrera au paradis hors le croyant, et que Dieu confirme*[1]) la vérité de *cette religion par* l'exemple de *l'homme pervers*, ou menteur. Par l'homme pervers, le prophète entendait toute l'espèce des hypocrites, ou simplement Qozmân qui se suicidait. *On trouve cette tradition aussi dans le chapitre sur la guerre sainte. Saᶜîd ibn Abou Maryam nous a transmis de la part d'Abou Ghassân, de la part d'Abou Hâzam, de la part de Sahl, qu'un homme*, ce fut Qozmân, *d'entre les croyants les plus honorés, risqua sa vie pour ses coreligionnaires dans une expédition à laquelle le prophète prit part*, celle de Khaïbar. *Mohammed regarda l'homme*, Qozmân, *et dit: Quiconque veut voir un homme destiné à l'enfer, qu'il regarde celui-là! Alors quelqu'un dans la foule*, ce fut Aktham ibn Abou'l Goun al Khozâᶜy, *suivit Qozmân, pendant que celui-ci se joignait aux plus braves guerriers pour combattre les infidèles, jusqu'à ce que blessé, il désira accélérer sa mort et poussa le tranchant de son épée dans sa poitrine jusqu'à ce qu'elle sortit entre ses épaules.* On remarque ici que la manière dont Qozmân se donna la mort, par une flèche ou par l'épée, reste douteuse. On a proposé deux manières de concilier ces leçons divergentes de la tradition. Peut-être faut-il considérer les deux différents récits comme se rapportant à deux hommes différents dans deux différents combats, ou bien le récit se rapporte à un seul homme qui se tua d'une flèche et d'une épée ensemble. Alors *l'homme*, Aktham, *alla au prophète et lui dit: Je témoigne que tu es le prophète de Dieu! Mohammed demanda: Comment as-tu été convaincu? L'homme répondit: Tu as dit d'un tel: »Quiconque veut voir quelqu'un des gens destinés à l'enfer, qu'il regarde un tel,*

---

1) Salisbury (ouvr. cité, p. 135), en citant ce passage, a lu pour le lam de renfort le lam alif de la négation et traduit: „nor is it consistent for God to use the instrumentality of a wicked man for the succor of our religion".

*quoiqu'il fût un des plus nobles de notre parti et qu'il fût désintéressé, mais tu as su*[1]) qu'il ne mourrait pas dans cet état de droiture, *aussi quand il fut blessé, il désira accélérer sa mort et se suicida. Le prophète* alors *déclara: Quelqu'un peut pratiquer les œuvres des gens destinés à l'enfer, quoiqu'il appartienne aux gens destinés au paradis; ou bien il peut pratiquer les œuvres des gens destinés au paradis, quoiqu'il appartienne aux gens destinés à l'enfer. Son sort dépend de la persévérance jusqu'au moment de la mort*[2]). Cette tradition se trouve aussi dans le chapitre sur la guerre sainte.

*Chapitre sur* la déclaration du prophète: »*Le vœu mène l'homme au destin*". *Nous avons une tradition d'Abou Naᶜîm de la part de*, etc., *de la part d'Ibn ᶜOmar qui raconta: Le prophète défendit les vœux*, non pas comme un péché sérieux, mais comme une faute qu'il vaut mieux éviter. Il désapprouva ceux qui se lient par un vœu ou qui prononcent un vœu pour garantir leur bonne foi. *Il dit: Le vœu ne peut jamais empêcher le destin de se réaliser.* Selon Moslim le prophète s'exprima ainsi: Ne faites pas de vœux, car le vœu est impuissant contre le destin, c'est-à-dire, n'en faites pas dans l'espoir d'échapper à ce qui vous a été prédestiné, ou d'obtenir ce que dans ses décrets Dieu ne vous a pas assigné, car vous seriez déçus. *Cependant le vœu est utile quand on veut forcer l'avare à donner quelque chose*[3]), car l'avare ne fait des aumônes qu'après avoir reçu quelque chose qui le dédommage;

---

1) Salisbury (ouvr. cité, p. 136) a lu عرفتُ et traduit *I own.*

2) Cf. la déclaration de Zamakhshary (*Pensées*):

كم من مُسْلِم مُسْلَم  وكم من كافِر مُسَلَّم

Que de musulmans seront réprouvés, que d'infidèles seront sauvés!

3) Quand l'avare désire quelque chose, conseille-lui de prononcer un vœu, afin que forcé par la nécessité il fasse les aumônes que sans la contrainte il ne ferait jamais.

quand la chose désirée correspond à la décision du destin, cet avare donnera ce qu'il ne donnerait pas si le vœu ne l'y obligeait pas [1]). Il paraît ressortir de ces mots que le vœu, une fois prononcé, doit être accompli. D'autre part le prophète interdit le vœu, tout en affirmant la nécessité de l'accomplir quand on a reçu la chose désirée. Pour éclaircir ce point, j'ajoute que le vœu interdit par le prophète, c'est celui qu'on prononce parcequ'on croit pouvoir s'opposer aux décrets divins, comme l'ont prétendu quelques-uns. Il y a des personnes, parmi les othodoxes mêmes, qui croient cela fermement parcequ'ils ont vu les circonstances amener l'accomplissement de ce qu'ils voulaient obtenir par leurs vœux. Mais si l'on prononce un vœu et qu'on croie fermement que c'est Dieu qui afflige et qui réjouit, et que le vœu n'est qu'une demande de faveur ou un moyen licite pour obtenir ce qu'on désire, alors on fait une œuvre d'obéissance en l'accomplissant, et ce n'est pas ce vœu-là que le prophète interdit. On trouve aussi cette tradition dans le chapitre de Bokhâry sur la foi et les vœux, ainsi que dans les Collections de traditions de Moslim, d'Abou Daoud, de Nisâ'y (chapitre sur les vœux) et d'Ibn Mâga (chapitre sur l'infidélité). *Nous avons une tradition de Bishr ibn Mohammed, de la part de*, etc., *de la part d'Ibn Horaïra, qui raconta que le prophète déclara* une fois: *L'homme ne peut obtenir par le vœu rien que je* [2]) *ne lui aie assigné par le décret éternel; le destin le mène au vœu.* Tout le monde remarquera que ceci ne s'accorde pas avec l'interprétation, comme l'a observé aussi Al Bokhâry dans son chapitre sur les étoiles, où il dit que dans l'interprétation l'ordre est renversé. En effet c'est le destin qui mène au

1) Ceci montre que c'est l'avare lui-même qui doit vouer. Salisbury (ouvr. cité, p. 136) traduit: „only from an avaricious being does one gain by vows".

2) D'après ce pronom il est clair que le prophète met cette déclaration dans la bouche de Dieu.

vœu, comme le représente la tradition. L'expression juste, »le destin mène l'homme au vœu", correspond à la tradition. On a répondu à cette observation que les deux versions sont correctes, que c'est en vérité le destin qui mène au vœu et qui arrange les circonstances de la vie; qu'en même temps, comme cause secondaire, c'est le vœu qui mène au destin. Dans la relation d'Al Kashmaïhany, dans le texte de la tradition qu'on trouve dans l'introduction, c'est le vœu qui mène au destin, et ainsi l'accord s'établit entre la tradition et l'interprétation. Dans un sens métaphorique le vœu mène au destin, et tant qu'on n'oublie pas qu'on se sert d'une métaphore, on peut s'exprimer de cette manière. *Dieu a prédestiné tout, même le vœu qu'on prononce; mais le vœu est utile pour contraindre l'avare à donner des aumônes.*

*Chapitre sur la déclaration: »Il n'y a ni puissance ni force hors de Dieu". Nous avons une tradition de Mohammed ibn Moqâtil abou'l Hasan*, Al Kisâ'y, qui habita quelque temps Bagdad, puis la Mecque, *de la part de*, etc., *de la part d'Abou Mousa*, ʿAbdallah ibn Qaïs al Ashʿary *qui raconta: Une fois nous prenions part avec le prophète à une expédition militaire*, celle de Khaïbar selon le chapitre sur les batailles. *Le prophète nous avait recommandé de ne pas monter sur les élévations du terrain, ni de gravir sur des collines, ni de descendre dans les vallées, sans crier: »Dieu est le plus grand!"* Après quelque temps *le prophète s'approcha de nous et nous dit: O hommes! retenez-vous!* c'est-à-dire modérez vos efforts et abaissez vos voix, *car vous n'appelez pas une personne sourde ou éloignée; vous appelez Celui qui entend et qui voit tout. Puis il ajouta: O ʿAbdallah ibn Qaïs, ne te communiquerai-je pas une parole qui est un des trésors du paradis?* des choses précieuses du paradis, des choses — selon Al Nawawy — qui procurent au croyant qui s'en sert un vêtement superbe que Dieu garde pour lui jusqu'à ce qu'il le lui donne au paradis. Voici cette

parole: *Il n'y a ni puissance ni force hors de Dieu*, c'est-à-dire: l'homme ne peut échapper à la désobéissance envers Dieu que par la protection divine; et de même il ne peut pratiquer l'obéissance à la volonté de Dieu que par l'assistance divine. Comme l'a observé Al Nawawy, cette parole précieuse exprime la soumission et la confiance qui conviennent à l'homme, car il n'a rien par lui-même, il n'a aucun pouvoir pour éviter le mal ni pour se procurer le bien, excepté par le pouvoir et la volonté de Dieu. Cette tradition se trouve aussi dans la dernière partie du chapitre sur les invocations.

*Chapitre sur* la déclaration du prophète: *Celui là est vraiment protégé que Dieu protège. Celui qui protège*, dans la déclaration du prophète, et non pas dans un sens général, *défend* contre le mal; c'est là une explication de ʿIkrima dans une citation communiquée par Al Tabary. *Mogâhid* ibn Gabr *a dit: Empêchés d'embrasser la vérité, ils sont* nécessairement *poussés dans l'erreur*, selon le verset du Koran, »nous avons mis devant lui un obstacle" pour qu'il n'arrive pas à la vérité. Dans quelques manuscrits on trouve au lieu de »obstacle" le mot »abandonné", et selon le commentaire d'Al Karmâny il faut lire: est-ce que l'homme s'imagine qu'il sera abandonné, qu'il ne sera pas guidé, qu'il sera poussé dans l'erreur? Cette variante n'affecte pas nos explications; il n'y a pas de contradiction. »Il ruine son âme" [1]), dans le verset »celui qui ruine son âme sera perdu" [2]), signifie: il s'adonne à l'erreur. Le même verbe a quelquefois le sens de tuer, comme dans le vers suivant: »Toi qui as tué ʿAmr, tu as fait de ses femmes des veuves abandonnées". La racine a aussi le sens de

---

1) Salisbury (ouvr. cité, p. 137) pense qu'il faut lire سكّاها, leçon qui ne manque pas de probabilité, mais le commentateur n'est pas de cette opinion. Le pronom féminin se rapporte à l'âme. La traduction »he led her astray" ne correspond pas avec ce qui suit.

2) XCI, 10.

cacher son vrai caractère; c'est ainsi que l'emploie Ibn al ᶜArâby dans la phrase: Celui qui se cachait (sous les croyants sans être un croyant lui-même) a été frustré. *Nous avons une tradition de ᶜAbdân de la part de*, etc., *de la part d'Abou Saᶜîd al Khodry, que le prophète a dit: Chaque prince* [1]) *s'entoure de deux espèces de confidents* [2]). Par confidents ou entend ceux à qui on confie ses secrets qu'on n'oserait pas révéler aux autres; ce nom est dérivé de la même racine dont nous avons le mot *ventre* et par extension poétique le mot pour *intérieur*. On dit de quelqu'un qu'il a choisi un tel comme confident ou ami intime. Le poète a dit: »Ceux-là sont mes confidents et mes amis intimes, je leur confie les secrets que je n'oserais pas confier à un proche parent" [3]). *Il y a des confidents qui lui conseillent le bien et qui l'y incitent; il y en a d'autres qui lui conseillent le mal et qui l'y incitent. Et celui-là est bien protégé que Dieu protège*, c'est-à-dire, si quelqu'un jouit de la protection divine, il sera gardé de la damnation éternelle et de tout ce qui pourrait y conduire. Cette tradition a été racontée aussi dans le chapitre sur les jugements, ainsi que dans le chapitre sur les investitures et les biographies dans la Collection d'Al Nisâ'y.

*Chapitre sur* le verset [4]): *Nous refuserons le retour aux habitants de la ville que nous aurons détruite.* Il est dit dans le Kashshâf [5]) que le mot »refus" désigne l'action de dénier quelque chose à

---

1) Salisbury (ouvr. cité, p. 137) a traduit: there is made to succeed no successor in human descent, en d'autres termes, il n'y a personne.

2) Salisbury (ouvr. cité, p. 137) a traduit: two inclinations. Le commentateur montre que c'est une erreur.

3) Litt.: ils sont mon sac dans lequel je verse mes secrets. Cf. le dicton: Ne dépose pas ton secret dans un autre coffre que le cœur d'un ami noble et sincère,

لا تجعل صندوق السر  الا صدر الصدوق الحر

(*Pensées* de Zamakhshary, p. 84).

4) XXI, 95; Cf. XI, 38; LXXI, 28

5) Le Kashshâf est le beau Commentaire (du Koran) que composa l'illustre mo'ta-

quelqu'un [1]); nous en trouvons un exemple dans le Koran:

---

zilite Al Zamakhshary, († 538 A.H.) et qui constitue même pour les orthodoxes une autorité de premier ordre. L'auteur, comme les Sonnites, accepte le Koran et les Traditions, mais il a des opinions divergentes à l'égard de l'exégèse de ces documents. Au sujet de la prédestination, par exemple, nous trouvons dans ses *Pensées* un défi aux Sonnites dont la théorie de l'appropriation ne lui plaisait pas:

مثل مذهبكم وقدره كمثل مذهبكم وقذره (*Pensées*, p. 108)

Similis est doctrina vestra cum fato suo, latrinae ejusque sordibus.

D'autre part, il accepte pieusement l'impuissance de l'homme contre la volonté éternelle et souveraine du Seigneur:

اذا وقعت سهام القضاء نثرت حلق النَّثْرة القضّاء (Ibid., p. 16)

i. e.: Les flèches du destin rompent les anneaux de la cotte de mailles la plus solide;

كم من مُوَدٍّ فى صَدْمة الحرب مُودٍ

وكم من الكشف لغَمّآء الرَّوع اكشف (Ibid., p. 80)

i. e.: Que de fois le guerrier armé de pied en cap succombe dans la mêlée, tandis que le soldat désarmé évite le péril suprême!

المبالغة فى التدابير مغالبة فى المقادير (Ibid., p. 106)

i. e.: Excès de précautions, défaite assurée sous l'étreinte des destins.

Les biens de ce monde sont tantôt donnés avec abondance, tantôt mesurés avec parcimonie; le breuvage de la vie est tantôt limpide, tantôt trouble. Tel homme ne trouve à boire que de l'eau claire; tel autre est abreuvé d'un lait pur et délicieux. Mais si le premier est dans le dénûment, sa négligence et sa faiblesse n'en sont pas la (première) cause; si le second est comblé de dons, il ne les doit pas à son mérite, à son expérience, à sa capacité. Non, tout cela est décrété par Celui qui tient en ses mains la suprême puissance; tout dépend de la volonté de Celui qui possède le livre du destin irrévocable. (*Les Colliers d'or*, éd. C. B. de Meynard, Paris, 1876, p. 195).

1) Voici les paroles dans le Kashshâf (Caire, 1308 A.H., Volume II, p. 53:

(اهلكناها) عزمنا على اهلاكها او قدرنا اهلاكها . ومعنى الرجوع الرجوع من الكفر الى الاسلام والانابة ومجاز الاية ان قوماً عزم الله على اهلاكهم غير متصور ان يرجعوا او ينيبوا الى ان تقوم القيامة فحينئذ يرجعون ويقولون يا ويلنا قد كنا فى غفلة من هذا بل كنا ظالمين يعنى انهم مطبوع على قلوبهم فلا يزالون على كفرهم ويموتون عليه حتى يروا العذاب وقرئ انهم بالكسر وحق هذا ان يتم الكلام قبله فلا بد من تقدير

Dieu refusa ces deux choses aux infidèles [1]), c'est-à-dire, il ne les leur accorda pas. L'expression »que nous aurons détruite" indique la décision divine de détruire, ou le décret fixant la destruction. Par le retour des habitants on entend leur retour de l'infidélité à l'Islam [2]) et au repentir. La métaphore que contient le verset explique que Dieu a décrété la destruction de certaines villes et la damnation éternelle des habitants. Ceux-ci ne se repentiront pas avant le jour du jugement. Ce jour-là ils apprendront leur condamnation et retourneront à l'enfer. Ce qui montre que, selon le verset, »les habitants de la ville ne se rangeront pas avec nous devant le trône du jugement". Le verset montre aussi l'importance de la doctrine de la résurrection et la nécessité de la considérer pieusement. Différents arguments se présentent en faveur de notre interprétation. Le premier c'est qu'elle s'accorde avec l'exégèse, ce qu'on ne saurait pas toujours affirmer à l'égard de l'interprétation de textes métaphoriques. Elle ne restreint pas l'application du verset aux habitants d'une seule ville, et elle ne fait aucune violence au double sens du mot حرام qui peut signifier »nous refusons", ou »il a été fixé par un décret", comme dans la parole du poète: Il a été fixé par un décret que je ne peux voir personne pleurer, sans que je recommence à

---

محذوف كأنه قيل وحرام على قرية اهلكناها ذاك وهو المذكور فى الاية المتقدمة من العمل الصالح والسعى المشكور غير المكفور ثم علل فقيل انهم لايرجعون عن الكفر فكيف لايتمنع ذلك والقراءة بالفتح يصح حملها على هذا اى لانهم لايرجعون ولا صلة على الوجه الاول.

1) VII, 48. Les deux choses sont l'eau et les rafraîchissements que les habitants de l'enfer demandent en vain aux habitants du paradis.

2) Et non pas leur retour à la ville comme le veut Weil dans sa traduction du Koran. Kasimirski a bien rendu l'idée: Un anathème pèsera sur la cité que nous aurons anéantie; ses peuples ne reviendront pas.

pleurer mon cher ᶜAmr. Un autre argument c'est que dans le contexte il est question de la résurrection. Dans un verset précédent: Tous retourneront à nous[1]; dans un verset suivant: jusqu'à ce que la voie (de la résurrection) leur soit ouverte[2]. Le troisième argument c'est qu'il n'y aurait eu aucune utilité à annoncer que le retour des habitants à la ville (et non pas au repentir) leur serait refusé, car tous ceux qui ont reçu le texte sacré de la bouche même du prophète étaient bien convaincus de cela. D'autre part, le verset pris dans le sens d'un avertissement au sujet du jour du jugement renferme un enseignement utile et salutaire, car les infidèles nient la résurrection, quoique la certitude et l'importance de cette doctrine rendent leur position faible et inexcusable. Dans le chapitre Houd nous lisons: *Personne de ton peuple ne croira excepté ceux qui croient déjà*[3], c'est-à-dire, il n'y a aucun espoir qu'ils croiront; on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils croiront. *Et ceux qui naîtront d'eux seront des menteurs et des infidèles*[4]. Voilà des déclarations qu'on ne peut expliquer que par la prédestination, car tout ce que l'homme fait est fixé d'avance dans la prescience du Seigneur. *Nous avons une tradition de la part de Mansour ibn Al Noᶜmân*, etc., *de la part de ᶜIkrima*, *de la part d'Ibn ᶜAbbâs*, *que dans le texte abyssin* de la tradition précédente *on trouvait la leçon »il fut décrété"*.

*Nous avons une tradition de Mahmoud ibn Ghîlân*, *de la part de*, etc., *de la part d'Ibn ᶜAbbâs qui dit: Je n'ai jamais rien entendu qui décrive mieux* le danger *des fautes légères*[5]) *qu'une certaine déclaration du prophète transmise par Abou Horaïra.*

---

1) C'est-à-dire: tous comparaîtront devant Dieu, XXI, 93.
2) XXI, 96. 3) XI, 38. 4) LXXI, 28.
5) Salisbury, ouvr. cité, p. 137, traduit: »I think of nothing more like insanity than that which Abou Horairah says"; traduction qui ne s'accorde pas avec l'exposé suivant sur le danger des fautes légères qui en engendrent d'autres plus graves.

La racine du mot arabe pour fautes légères signifie »être rare", ou »être petit", ou »manquer de". Le mot pour folie ou démence en est dérivé. Comme on parle de quelqu'un qui n'a pas de place, ou qui n'a pas de nourriture, ainsi, selon Abou'l ᶜAbbâs, cette racine a le sens de manquer d'une chose qu'on ne peut pas se procurer [1]). On emploie aussi le mot pour indiquer que quelqu'un est tout près d'une chose sans pouvoir l'atteindre. C'est ainsi que l'emploie le poète Garîr: Un malheur a-t-il frappé cet ami, dont l'absence me fait tant souffrir et dont les visites me »manquent" tellement? Je voudrais souffrir au lieu de lui. Un autre auteur a dit: Pourquoi, quand tu visites notre ville, »ne viens-tu pas nous voir" dans nos maisons? Ne sais-tu pas que nous usons beaucoup de bois de chauffage, et que notre feu brûle très haut [2])? Les fautes légères sont les petits péchés, et toute la phrase signifie: Jamais je n'ai entendu une meilleure qualification des petits délits que la déclaration d'*Abou Horaïra*, *de la part du prophète*, *que Dieu a prédestiné pour chaque homme sa part aux péchés d'adultère à laquelle il doit arriver nécessairement.* Il ne peut pas y échapper, car ce que Dieu a décrété doit arriver. Par le décret on entend l'action de fixer irrévocablement; et dans ce cas l'action de fixer pour l'homme sa mesure de passion sensuelle, créer pour lui les yeux, les oreilles et le cœur, car ce sont là les organes qui prennent plaisir à l'adultère. Le décret inclut aussi la décision si un homme se rendra incapable d'adultère ou non. Et comme Dieu l'a décidé dans l'éternité, l'homme l'exécutera forcément pendant sa vie. *L'adultère de l'œil*, *c'est l'action de regarder* ce qu'il n'est pas licite de regarder; *l'adultère de la langue*, *c'est l'action de dire* ce qu'il ne faut pas dire. Ibn Masᶜoud dit: Les yeux commettent l'adultère par le regard, les lèvres

1) Dans ce cas la force morale pour résister au péché.

2) C'est-à-dire: ne sais-tu pas que nous sommes très hospitaliers?

par le baiser, les mains par le toucher, les pieds par la marche. *L'âme désire et nourrit la passion; la chair approuve* du regard et du désir de commettre l'adultère; *mais la crainte de Dieu retient du méfait.* Abou Darr donne la variante: »approuve ou désapprouve" et appelle adultère le regard et le désir qui précèdent le péché. Dans le commentaire des »Mishkât" nous lisons: l'homme commence par désirer dans son cœur, puis il regarde par l'œil, il se penche pour écouter, la passion se réveille dans l'âme et réclame la chose désirée, les jambes y portent le corps, les mains la saisissent avec violence: la chair fait son œuvre. Si l'homme exécute ce que lui dicte le cœur, il obéit au désir pécheur; s'il s'y refuse, il le frustre dans son attente. C'est comme quelqu'un qui apprend d'un ami qu'il peut obtenir quelque chose de beau; l'ami lui en parle longuement, jusqu'à ce qu'il consente ou refuse. Applique cette comparaison à l'homme penché vers le péché et tu comprendras notre idée. Le consentement ou le refus attribués métaphoriquement à la chair s'appliquent à l'homme. *Shabâba dit* de cette tradition: *nous l'avons entendue de Warqa, de la part d'Ibn Tâous, de la part de son père* Tâous, *de la part d'Abou Horaïra, de la part du prophète.*

*Chapitre* pour expliquer le verset[1]: *La vision*[2]) *que nous* (Dieu) *t'avons montrée* (à Mohammed) *n'avait d'autre but que d'éprouver les hommes*, c'est-à-dire d'examiner et d'essayer leur foi, car ceux qui trouvaient la vision invraisemblable se scandalisèrent et dirent que le voyage devait s'être fait dans un rêve. D'autre part, ceux qui disaient que le voyage se fit pendant que le prophète veillait, considéraient la vision comme une réalité, et s'ils emploient le terme »vision", c'est parcequ'ils l'empruntent à ceux qui doutent et qui disent: peut-être tu as eu une vision. La réalité du voyage nocturne leur paraît impossible. Il se peut aussi que le mot vision soit

1) XVII, 62.
2) Vision du voyage nocturne du prophète.

employé dans le verset parce que le voyage ressembla[1]) à une vision, ou parce qu'il renferma la prophétie de l'entrée victorieuse du prophète à la Mecque. L'épreuve dont parle le verset fut le traité d'Al Hodaïbîya[2]), ou la mort de ceux qui tomberaient dans la bataille de Bedr[3]). Quand le prophète arriva aux puits de Bedr, il s'écria: Par Dieu, c'est comme si je regardais mes compagnons qui tombent morts; puis faisant un signe vers la terre, il ajouta: »voilà un tel qui succombe!" *Nous avons une tradition d'Al Homaïdy, de la part de* etc., *de la part d'Ibn ᶜAbbâs*, que ce dernier donna une explication du verset: *La vision que nous t'avons montrée n'avait d'autre but que d'éprouver les hommes. Il dit: cette vision, le prophète l'a vue de ses propres yeux, lors de son voyage nocturne*, sur son chemin *vers le temple* de Jérusalem. *L'arbre maudit du Koran c'est le Zaqqoum*[4]). Si quelqu'un objecte que dans le Koran il n'est pas fait mention de la malédiction prononcée contre le Zaqqoum, je réponds que le verset signifie que les fruits de cet arbre servent de nourriture aux damnés, c'est-à-dire aux infidèles, selon la parole[5]): les damnés en mangeront et s'en rempliront le ventre. Ainsi par métaphore la damnation des réprouvés est rapportée à l'arbre, car les Arabes avaient l'habitude de nommer »maudite" toute espèce de mets détestable et nuisible. La malédiction est le contraire de la bénédiction, aussi les infidèles auront dans l'enfer la place la plus éloignée de la miséricorde. Il est vrai qu'il n'y pas de rapport très clair entre cette explication du Zaqqoum et la tradition de la vision concernant le voyage noc-

1) Par sa courte durée.

2) Traité très humiliant que Mohammed fut obligé de conclure avec les Qoraïshites à Al Hodaïbîya.

3) Le prophète vit dans un songe les compagnons qui seraient tués dans ce combat. C'est pourquoi nous n'avons pas traduit: »la vue de la fuite des ennemis lors de la bataille de Bedr."

4) XVII, 62; XXXVII, 60—65; XLIV, 43—46; LVI, 52, 53.

5) Du verset XXXVII, 64.

turne, mais nous trouvons l'explication suivante chez Al Safâqisy [1]): Si Al Bokhâry a cité dans son Livre de la Prédestination cette tradition de la vision, c'est pour nous rappeler que Dieu a décrété que les polythéistes nieraient la vision de son apôtre véridique, car dans leur impiété ils la considéraient comme impossible. Comment, dirent-ils, Mohammed pouvait-il voyager jusqu'au temple de Jérusalem et revenir dans une seule nuit? De même ils nièrent l'existence de l'arbre maudit. Comment, demandèrent-ils, un arbre pourrait-il résister aux flammes de l'enfer? Nous répondons à ces sceptiques que Dieu a créé l'arbre maudit de la même substance incombustible que les gardiens, les serpents et les scorpions de l'enfer. On ne peut pas mesurer les choses du monde futur par les choses du monde présent. Cette tradition est citée aussi dans l'explication du chapitre sur le voyage nocturne [2]). Al Tirmizy et Al Nisâ'y l'ont insérée dans leurs collections.

*Chapitre sur la dispute entre Adam et Moïse au ciel. Nous avons une tradition de ᶜAly ibn ᶜAbdallah de la part de*, etc., *de la part du prophète qui raconta qu'Adam et Moïse eurent une* dispute, c'est-à-dire qu'ils discutèrent et alléguèrent des arguments l'un contre l'autre. *Moïse dit à Adam: O Adam, tu es notre père qui as trompé notre attente*, cela veut dire, tu nous as fait tomber dans la déception et dans le malheur. *Tu nous as fait sortir du paradis*, séjour de la félicité et de l'immortalité, pour nous faire entrer dans le séjour du malheur et de la mort. *Adam répondit: O Moïse, Dieu t'a élu pour recevoir sa parole*, c'est-à-dire il t'a délivré et purifié de tout défaut qui aurait pu te déparer. L'expression »la parole" de Dieu est une allusion au verset: Dieu

---

1) On possède de lui († 742 A.H.) une Analyse du Koran (N° 442 du *Catalogue of the Bibliotheca Orientalis Sprengeriana*, Giessen, 1857, p. 30).

2) Chap. XVII. Il existe un ouvrage spécial sur ce sujet: Pihan, *Etude critique et philologique sur le voyage nocturne de Mahomet*, Paris, 1857.

parla à Moïse de vive voix; et au verset[1]): parmi ces apôtres nous avons favorisé les uns au dessus des autres. *Dieu t'a tracé* les Tables de la Loi *par sa main*, par son pouvoir. *Me blâmes-tu pour une chose que Dieu a incluse dans mon destin quarante ans avant qu'il me créât?* Ces quarante ans commencent au moment où Dieu dit: Je créerai sur la terre un vicaire. Ils se terminent au moment où le Seigneur souffla en lui l'esprit de vie. Ou bien ces quarante ans forment la période depuis la formation d'Adam d'argile, jusqu'à ce qu'il reçût l'esprit de vie; car dans la Collection de Moslim nous lisons que quarante ans s'écoulèrent depuis la formation du premier homme d'argile, jusqu'à ce que l'esprit de vie fût soufflé en lui. Peut-être doit-on fixer le commencement de la période au moment où Adam fut montré aux anges. Dans d'autres relations de la même tradition il y a une leçon légèrement différente qui n'affecte pas le sens. Le nombre de quarante ans est donné pour indiquer une période déterminée, mais il n'y a que Dieu qui en connaisse l'exacte longueur. *Ainsi Adam convainquit Moïse.* Le prophète prononça *trois fois* ces mots: *Ainsi Adam convainquit Moïse*[2]). Il le vainquit par son argument. Il lui prouva que son acte de désobéissance ne dépendait pas de lui, qu'il n'aurait pas pu y échapper, mais que Dieu l'avait ainsi voulu par le décret qui devait forcément s'accomplir. Ces mots du récit se rapportent à ce qui le précède et le confirment; ils doivent raffermir les âmes dans la conviction que Dieu

---

1) II, 254.

2) Et non pas: „and so did Adam three times get the better of Moses" (Salisbury, ouvr. cité, p. 139). Un grand nombre de savants musulmans de nos jours voient dans la tradition de cette dispute une parabole. Nous penchons à considérer comme telles plusieurs autres traditions. Il y a sur la dispute entre Adam et Moïse un ouvrage spécial: رسالة احتجاج آدم وموسى للشيخ محيى الدين محمد بن قطب الدين الازنيقى († ٨٨٥) (mentionné par H. Khalfa, I, p. 539, éd. de Constantinople).

a décrété la chute d'une manière irrévocable dans la Mère du Livre avant que le premier homme fût créé. Adam voulut dire: comment oublierions-nous la prescience éternelle, en nous rappelant seulement l'acte de l'homme qui est la cause secondaire, mais en négligeant la cause première qui est le décret. Toi, ô Moïse, que Dieu avait favorisé au dessus des autres prophètes; toi, l'un de ces hommes excellents qui ont contemplé le mystère de Dieu de derrière le voile [1]), tu dois connaître le décret! Cette dispute n'eut pas lieu dans ce monde des causes secondaires, dans lequel il ne faut jamais négliger les moyens et la part de l'homme dans l'acte. Elle eut lieu dans le monde supérieur où les esprits se rencontrent. Quant au blâme, il ne peut frapper que l'homme sous l'obligation morale, tant qu'il séjourne dans ce monde où tous sont responsables. C'est Dieu, dit Adam, qui me prédestina à ma faute. Surtout il ne faut pas oublier que la dispute eut lieu après que Dieu eut pardonné à Adam; c'est pourquoi son appel à la prédestination le justifia, car le pécheur ne reçoit plus de blâme pour ce qui lui a été pardonné, surtout après qu'il a quitté le séjour de l'obligation. Les opinions diffèrent sur le temps où cette dispute eut lieu. Il y en a qui disent que peut-être c'était au temps de Moïse et que Dieu, par un miracle, ressuscita Adam pour l'occasion afin qu'il pût parler à Moïse; ou bien que Dieu permit à Moïse de converser avec Adam dans le tombeau de ce dernier; ou bien que Dieu montra à Moïse l'esprit d'Adam, comme il montra à l'apôtre Mohammed les esprits des prophètes pendant la nuit du voyage nocturne; ou bien que Dieu présenta Adam à Moïse pendant son songe, car c'est par les visions que les prophètes reçoivent leurs révélations. Il se peut aussi que la

---

1) XLII, 40. Moïse ne pouvait pas voir Dieu, parce que quiconque le voit doit certainement mourir.

dispute eut lieu après la mort de Moïse, et que les deux se rencontrèrent dans le hadès [1]), immédiatement après la mort de Moïse. C'est la dernière opinion que défendent Ibn ᶜAbd al Barr et Al Qâbisy. Il y a encore des commentateurs qui enseignent que la dispute n'a pas encore eu lieu, mais qu'elle se fera au ciel. Il est vrai que la tradition la représente comme ayant eu lieu dans le passé, mais le parfait n'exprime quelquefois que la certitude, sans marquer le temps. On trouve cette tradition aussi dans le chapitre sur la Prédestination de Moslim, dans les Traditions d'Abou Daoud, dans le Commentaire d'Al Nisâ'y, et dans les Traditions d'Ibn Mâga. *Sofyân, de la part de*, etc., *nous raconta la même tradition.*

*Chapitre sur* les mots: *Personne ne peut empêcher que nous recevions ce que Dieu veut nous donner. Nous avons une tradition de Mohammed ibn Sinân, de la part de*, etc., *de la part de Warrâd, ami d'Al Moghîra ibn Shoᶜba, que Moᶜâwiya écrivit à Al Moghîra: Ecris-moi ce que tu as entendu le prophète dire après la prière* prescrite. Alors *Al Moghîra me dicta* la réponse suivante: *J'ai entendu le prophète dire après la prière* prescrite: *Il n'y a d'autre dieu que Dieu seul et il n'a pas de compagnon.* Ces derniers mots qui ne furent prononcés qu'après la prière prescrite augmentent, par la louange qu'ils expriment, les mérites de celui qui les prononce. *O Dieu, personne ne peut empêcher que nous obtenions ce que Dieu nous donne*, c'est-à-dire, ce que Dieu veut donner, car après que le don a été fait, il va sans dire que personne ne peut plus le détourner: ce qui est arrivé est arrivé. De même personne ne peut nous donner ce que Dieu ne veut pas que nous recevions [2]). *Et celui qui possède beaucoup de biens n'échappera pas, par ses biens, aux malheurs*

---

1) XXIII, 102; XXV, 55.
2) Nous omettons l'exposé grammatical qui accompagne ces mots.

*que tu peux lui envoyer.* Ce qui l'aidera à y échapper, ce sont les bonnes œuvres. Comme l'observe l'auteur de l'ouvrage »Al Kawâkib" (Les Etoiles), il s'agit de Dieu; c'est Lui qui envoie le malheur. Le bienheureux n'entrera pas au ciel par le moyen de ses biens; il lui faut l'obéissance à Dieu. Cette tradition a été racontée déjà dans le chapitre sur les prières et les malédictions. *La même tradition nous est parvenue aussi de la part de*, etc.

*Chapitre sur* les mots: »*Ceux qui cherchent un refuge auprès de Dieu pour échapper au gouffre de la misère et aux malheurs du décret*", *avec l'explication du verset*[1]): »*Dis: Je cherche un refuge auprès du Seigneur de l'aurore*, etc." Ce dernier mot signifie le matin ou la création, ou une vallée ou fosse dans l'enfer. »Pour échapper au mal de la création", ou au diable, car Dieu n'a rien créé de plus malin que le diable. Il y a des personnes qui entendent par ce mal l'enfer et ce que Dieu a créé dans l'enfer. D'autres croient que le terme doit être pris dans un sens général: tout le mal que contiennent les choses créées. Par la création on entend les créatures. Quelques docteurs moʿtazilites ont lu »du mal il n'a rien créé", pour défendre leur doctrine favorite que Dieu n'a pas créé le mal. Nous rejetons cette leçon, fruit d'une misérable hérésie. Ce chapitre révèle que Dieu a créé tout. Elle réfute l'erreur que l'homme crée ses propres actions, car si le mal auquel on veut échapper était créé par l'homme, la pensée de chercher contre le mal un refuge auprès du Seigneur n'aurait aucun sens; il n'y a que celui qui l'a créé qui puisse le détourner de nous. *Nous avons une tradition de Mosaddid, de la part de*, etc., *de la part d'Abou Horaïra, de la part du prophète, que le dernier a dit: Cherchez un refuge auprès de Dieu pour être délivrés des coups de la calamité*, des circonstances auxquelles on

1) CXIII, 1—2.

préfère la mort ou la famine, *du gouffre de l'adversité*, *des malheurs du décret*, *et de la malice des ennemis*, c'est-à-dire, de la joie que leur cause la misère d'autrui. La tradition a été insérée aussi dans le paragraphe sur le Refuge de la calamité, dans le chapitre des malédictions.

*Chapitre sur* le verset [1]): *Dieu s'interpose entre l'homme et son cœur*. Al Wâhidy donne de la part d'Ibn ᶜAbbâs et d'Al Dahhâq l'explication suivante: Dieu s'interpose entre l'infidèle et l'obéissance, entre l'obéissant et la désobéissance Celui-là est bienheureux que Dieu rend bienheureux; celui-là est misérable que Dieu induit en erreur. Les cœurs sont dans la main du Seigneur, il les tourne comme il veut. Al Soddy a dit: Dieu s'interpose entre l'homme et son cœur de sorte que l'homme ne peut croire ou ne peut être infidèle que si Dieu le permet. *Nous avons une tradition de Mohammed ibn Moqâtil Abou'l Hasan*, *de la part de*, etc., *de la part de ᶜAbdallah*, *que ce dernier raconta que le prophète avait l'habitude de jurer: »Non*, *par Celui qui tourne les cœurs*", par Dieu. Al Bokhâry se sert de cette tradition pour expliquer le verset: Dieu s'interpose entre l'homme et son cœur. Al Râghib en a fait le même emploi. Il dit: Dieu met dans le cœur de l'homme ce qui l'éloigne de son but, selon la sagesse éternelle du décret. Au sens littéral les cœurs ne sont pas tournés. Ce qui change c'est l'intention, la volonté, etc. Ibn Battâl a dit: Le verset prouve que Dieu a créé l'infidélité aussi bien que la foi, et qu'il s'interpose entre le cœur de l'infidèle et la foi qu'il lui commande, mais que l'homme ne peut pas s'approprier si le Seigneur ne l'y a pas prédestiné. Le Seigneur a prédestiné l'infidèle à l'impiété, le croyant à la foi. Le verset prouve aussi que Dieu a créé toutes les actions humaines, les mauvaises aussi bien que les bonnes. Si nous disons »Dieu tourne

---

1) VIII, 24.

les cœurs", c'est parce qu'il détourne l'homme qui suit la foi pour le faire suivre l'incrédulité, et vice-versa. Dieu n'est pas injuste envers celui qu'il induit en erreur ou qu'il abandonne, car il ne lui refuse rien que l'homme puisse exiger de sa part. Cette tradition se trouve aussi dans les chapitres sur l'unité de Dieu, sur la foi, et sur les vœux, ainsi que dans les collections d'Al Tirmizy, d'Al Nisâ'y et d'Ibn Mâga.

*Nous avons une tradition de ᶜAly ibn Hafs et Bishr ibn Mohammed, de la part de*, etc., *de la part d'Ibn ᶜOmar. Ce dernier raconta que le prophète dit une fois à Ibn Sayyâd*[1]*: Je te propose une énigme*[2]*. Ibn al Sayyâd répondit: la fum.....*; il voulut dire: la fumée, mais craignant de se tromper il ne prononça que les premières lettres de ce mot, comme le font souvent les devins, parce que, disent-ils, les esprits qui leur fournissent leurs informations s'envolent avant qu'on ait bien saisi leurs paroles. Alors le prophète adressa à Ibn al Sayyâd une réprimande pleine de mépris: »*O être vil!*" *lui dit-il;* c'est-à-dire; tais-toi, ô misérable maudit! *et ne cherche pas à savoir plus que* Dieu ne t'a révélé d'après *ton destin. ᶜOmar*[3]) *demanda* au prophète: permets-moi de *lui couper la tête.*

---

1) Un devin que quelques musulmans avaient pris pour le faux Messie.

2) Ou je te demande de me nommer la chose à laquelle je pense; prouve-moi que tu es un devin.

3) Qui était présent et qui pensa que le prétendu devin Ibn al Sayyâd était le faux Messie.

»L'Antechrist que les Arabes nomment Daggâl est d'origine araméenne Le Qoran ne le nomme pas, mais la tradition mentionne un juif médinois Sâf ibn Sayid ou ibn Sayâd que le prophète aurait déclaré être le Daggâl. Dès lors personne ne lui adressa plus la parole ni ne voulut plus le fréquenter. Mokhtâr est nommé Daggâl dans les vers d'un poëte contemporain Motawakkil al Laîthy. Omar apprit par un juif syrien que le Daggâl appartiendrait à la tribu de Benjamin et que les Arabes le tueraient à la porte de Lydda. Lorsque les Arabes arrivèrent devant la ville de Néhawend, les moines et les prêtres leur criaient du haut des murs: "Ne vous donnez pas de peine, musulmans; cette ville ne sera prise que par le Daggâl". Ils entrèrent dans la ville grâce à l'aide de Sâf ibn Sayid qui combattait dans les rangs des musulmans. Sâf ayant disparu mystérieusement pendant la bataille de la Harra (63 A.H.), on lui chercha un successeur dans le rôle de Daggâl, et comme celui-ci

Le prophète *répondit: laisse-le; s'il est* le faux Messie, *le décret ne te permettra pas* de le tuer. Si le Seigneur a prédestiné qu'il doit sortir et faire son œuvre, il ne te permettra pas de tuer celui qui selon le décret doit vivre pour accomplir celle-ci. Si Dieu te permettait de le tuer, il serait empêché de réaliser le décret, ce qui est impossible. *Si*, d'autre part, Ibn al Sayyâd *n'est pas* le faux Messie, il n'y a aucun avantage à le tuer[1]). Cette tradition a été insérée aussi dans le Livre des Enterrements.

Chapitre pour expliquer le verset[2]) »*Dis: rien ne peut nous arriver excepté ce que Dieu a écrit*" dans le livre de notre destin, ou ce qu'il a décrété à notre égard en fait de bien et de mal. Le Seigneur décréta notre sort dans l'éternité et l'écrivit sur la Table Gardée. Il résulte du verset qu'il ne nous arrive que ce que Dieu a prédéterminé à notre égard; et si nous lisons dans le verset »à notre égard", ou »pour nous", et non pas »contre nous", c'est, dit Al Râghib, afin que nous considérions tout ce que Dieu nous envoie comme une grâce de sa part, et non pas comme une vengeance ou un châtiment. *Nous avons de Mogâhid* une explication des versets[3]): Mais vous et les idoles que vous adorez, *vous ne séduirez personne, c'est-à-dire vous n'induirez personne en erreur, excepté ceux que Dieu*, dans sa prescience, *a prédestinés à l'enfer.* Mogâhid cite aussi le verset[4]): C'est Dieu *qui assigne à tous les êtres leur destin* et qui *les guide pour y arriver; il prédestina les*

---

était (selon les descriptions) aveugle de l'œil droit, les borgnes avaient beaucoup de chances. Ibrahim ibn 'Abd'allah ibn Moty était borgne. Un jour en présence du Khalife Hishâm, il se permit une plaisanterie sur le compte du gouverneur de Koufa qui se présentait en audience. »Seigneur, dit alors celui-ci, si je ne craignais sa colère et celle des musulmans, je saurais bien lui répondre". Que craignez-vous donc de sa colère? — »J'ai appris que le Daggâl se soulèvera aussitôt qu'on excitera sa fureur". (G. van Vloten, *Recherches sur la Domination arabe, le Chiitisme et les Croyances messianiques sous le Khalifat des Omayades*, Amsterdam, 1894, p. 59—60).

1) Nous omettons l'exposé grammatical qui accompagne ces mots.

2) IX, 51. 3) XXXVIII, 161—163. 4) XX, 52.

*hommes pour la damnation ou pour le salut, et il guide les bestiaux vers leur pâturage.* Quelqu'un a dit: Dieu prédétermina leurs pouvoirs et leurs biens; il conduit les hommes à trouver leurs moyens de subsistance, et les animaux à trouver leur nourriture. Ibn ʿAbbâs et quelques autres ont dit au sujet de ce verset: Dieu enseigne ses créatures afin que la femelle vienne vers le mâle, selon le verset: Dieu a donné une destination à toutes les créatures, puis il les guide vers cette destination. Il guide le mâle vers la femelle. ʿAtâ dit: Il donne à chaque animal ce qu'il lui faut et le guide pour le trouver. Quelqu'un dit: Dieu a prédestiné pour chaque animal ce qu'il lui faut; il l'y amène et lui enseigne à s'en servir. On raconte que le serpent, arrivé à l'âge de mille ans, perd la vue, et que Dieu alors lui révèle le moyen de recouvrer celle-ci en se frottant les yeux avec des feuilles de زاج, dont la sève guérit la cécité. Si le serpent se trouve dans un désert, éloigné des champs cultivés de plusieurs jours, sa cécité ne l'empêche pas de parcourir cette longue distance, jusqu'à ce qu'il entre dans les jardins où croissent les arbres dont la sève va guérir ses yeux. Aussi le serpent ne s'y trompe jamais; il se frotte les yeux avec ces feuilles, jusqu'à ce qu'avec l'aide de Dieu, il revoie la lumière. De même Dieu guide l'homme et lui enseigne à se servir de la nourriture, des médicaments, des choses qu'il lui faut pour la vie ordinaire et pour la vie éternelle. Dieu donne au bétail, aux oiseaux et aux bêtes sauvages l'instinct qui leur tient lieu de raison, et la sagesse divine se glorifie dans toute la création.

*Nous avons une tradition d'Ishaq ibn Ibrâhîm al Hanzaly, de la part de*, etc., *de la part de Yahya ibn Yaʿmor, que celui-ci avait appris de ʿA'isha qu'elle adressa une fois au prophète une question au sujet de la peste*, une maladie excessivement douloureuse qui occasionne des pustules sous les aisselles et quelquefois sur toute la peau, ainsi que des palpitations du cœur. Le prophète *répondit :*

La peste *est une punition que Dieu envoie sur celui qu'il veut éprouver; en même temps elle est pour les croyants une manifestation de sa miséricorde*, car elle renferme pour eux la récompense réservée aux martyrs. *Si quelqu'un se trouve dans une ville* où sévit la peste, *et qu'il y reste, attendant avec patience* ce qui peut lui arriver [1]), *sûr* d'être récompensé par Dieu, *et se rappelant que rien ne peut lui arriver que ce que Dieu a prédestiné pour lui, il aura certainement la récompense des martyrs*, même si la peste ne le frappe pas. Voilà la leçon que renferme cette tradition qui se lit aussi dans le chapitre sur la médecine.

*Chapitre* sur le verset [2]): *nous aurions été sans direction si Dieu ne nous avait pas guidés.* Si sa main ne nous avait pas dirigés, nous aurions été perdus; nous n'aurions eu aucune direction. Celui que Dieu guide est vraiment guidé; hors de Dieu il n'y a pas de direction. Les Moʿtazilites enseignent que Dieu guide et dirige les infidèles et les impies de la même manière que les prophètes et les saints. Selon eux il n'y a que l'effort et le libre arbitre de l'homme qui distingue le croyant de l'infidèle, le serviteur de Dieu, de celui qui se livre aux choses frivoles. S'il en était ainsi, l'homme devrait s'attribuer l'honneur de son salut, car ce serait lui-même qui se donnerait la foi, se rendrait digne du salut, et se délivrerait des abîmes du feu. Mais les Moʿtazilites n'osent pas s'attribuer une telle louange. Comme nous, ils l'attribuent à Dieu seul, ce qui nous confirme que c'est Dieu seul qui dirige. Nous lisons [3]) que l'impie dira: *Si Dieu m'avait guidé,*

---

1) Proverbe arabe: Les précautions ne peuvent rien contre le décret (الحذر لا يمنع القدر). Encore: Ce qui a été décrété arrive inévitablement (المقدّر لا بد من نفاذه). Un autre proverbe défend l'imprudence: vous mettez vos enfants sur un pan de muraille et quand ils se cassent le cou, vous dites: c'est le décret du Miséricordieux (حطوا اولادكم على الحيطان وقولوا دا قضاء الرحمن).

2) VII, 41. 3) XXXIX, 58.

*j'aurais vécu dans la crainte de Dieu*, j'aurais été préservé de l'idolâtrie. Le Sheikh Abou Mansour a dit: L'infidèle qui prononce ces mots connaît mieux la direction divine que les Mo'tazilites; il en est de même des impies qui diront à leurs disciples: si Dieu nous avait guidés, nous aussi nous vous aurions guidés; si Dieu nous avait rendus capables de lui obéir, et s'il nous avait guidés dans la bonne voie, nous vous aurions enseigné la vérité, mais nous reconnaissons maintenant que nous avons été choisis par Dieu pour l'erreur et l'égarement. Nous avons été laissés sans secours: Dieu ne nous a pas donné le pouvoir de lui obéir. Les Mo'tazilites disent: Oui, le Seigneur les a guidés et il leur a donné le pouvoir de lui obéir, mais les impies n'ont pas voulu suivre la direction divine. Selon les Mo'tazilites Dieu dispose de sa grâce. Celui qui en reçoit sa part est conduit dans la bonne voie, Dieu l'assiste et le protège. Celui qui n'en reçoit rien s'égare et se perd [1]); il mérite la punition éternelle, car son égarement n'a lieu qu'après qu'il lui a été possible d'accepter la vérité [2]). Les orthodoxes rejettent cette erreur, et professent que Dieu donne à l'homme le pouvoir de s'approprier la foi (ou l'infidélité) qui a été prédestinée pour lui, sans toutefois que l'homme la crée, comme le prétendent les Qadarites. *Nous avons une tradition d'Abou'l No'mân, de la part de*, etc., *de la part d'al Barâ ibn 'Azib que ce dernier raconta une fois: Je vis le prophète porter de la terre avec nous le jour du Fossé. Le prophète* à cette occasion *cita* les vers suivants de 'Abdallah ibn Rawâha: »*Par Dieu, si Dieu ne nous avait pas dirigés*, c'est là le texte que nous expliquons, *nous n'aurions ni jeûné, ni prié;* c'est Dieu qui nous donne la vaillance, et qui nous donnera du courage pour rencontrer les idolâtres qui nous ont opprimés. S'ils veulent nous exciter à la discorde, nous leur résisterons. Cette tradition se trouve aussi dans le chapitre sur la guerre sainte.

1) Jusqu'ici l'enseignement correspond avec celui des orthodoxes.
2) Ils prennent l'infidélité pour la cause première de la réprobation.

## IV. LA PRÉDESTINATION DANS L'HISTOIRE DE L'ISLAM.

—

Nous rencontrerons dans les ouvrages d'Ibn al Athîr et de Shams al Dîn quelques-unes des sectes de l'Islam. Shahrastâny, célèbre théologien musulman (479 A. H.—548) en cite un grand nombre [1]), qu'il réduit à quatre écoles principales: les Qadarites, les Sifatîyya, les Kharigites (Khawârig) et les Shi<sup>c</sup>ites. Une autre autorité, <sup>c</sup>Adâd al Dîn al Igy († 756 A. H.), dans son ouvrage dogmatique intitulé Al Mawâqif [2]), distingue sept sectes principales: les Mo<sup>c</sup>tazilites, les Morgites, les Naggârîyya, les Gabarites, les Moshabbiha, les Kharigites et les Shi<sup>c</sup>ites. Comme nous verrons ci-après, les Ash<sup>c</sup>arites comme les Matoridites sont des musulmans orthodoxes. Les Mo<sup>c</sup>tazilites étaient les rationalistes ou libres penseurs qui s'étaient séparés (اعتزلوا) de l'orthodoxie [3]). Les Gabarites et les Qadarites représentent les deux

---

1) كتاب الملل والنحل, *Book of Religious and Philosophical Sects*, by Muhammed al-Shahrastâni, now first edited from the collation of several MSS. by the Rev. William Cureton, London, 1846. Une traduction allemande de cet ouvrage a été publiée par Haarbrücker sous le titre: *Religionsparteien und Philosophenschulen*, Halle, 1850. Selon Beale, *Oriental Biographical Dictionary*, London, 1894, p. 23, Haarbrücker aurait traduit ce livre en latin, et Cureton en anglais! Nous avons remarqué dans ce dictionnaire beaucoup d'erreurs de ce genre. Il va sans dire que nous ne répèterons pas ce que le lecteur peut trouver dans d'autres sources, telles que Shahrastâny, Salisbury, Krehl, Steiner, Houtsma, Kremer, etc.

2) Publié avec le Commentaire d'Al Gorgâny, par Th. Sörensen, Leipzig, 1848.

3) H. Steiner, *Die Mu<sup>c</sup>taziliten oder die Freidenker im Islam*, Leipzig, 1865.

opinions qui nous occupent le plus: la prédestination à l'exclusion du libre arbitre et de la responsabilité, et le libre arbitre absolu. Les Gabarites[1]) (du mot جبر, compulsion) maintiennent que Dieu a fixé d'avance le destin de l'homme et que ses actions, étant le résultat de cette prédétermination, ne peuvent mériter ni récompense ni punition. Selon eux, l'homme fait nécessairement ce que le destin le contraint de faire; il n'a aucune liberté individuelle à l'égard du choix entre le bien et le mal. Les Qadarites (du mot قدر, non pas dans le sens de prédestination, mais dans celui de pouvoir humain) enseignent que l'homme peut agir librement; guidé par la lumière de la raison, il peut choisir le chemin du mal ou du bien. Les Ash<sup>c</sup>arites, disciples d'Abou'l Hasan al Ash<sup>c</sup>ary (260 A. H.—324) acceptent le gabr des Gabarites, tout en affirmant que l'homme s'approprie les actions créées par Dieu, et que par cette appropriation (كسب) il en assume la responsabilité par un acte de libre arbitre[2]). De là le proverbe: plus obscur que

---

1) Etymologiquement *Gabrites*, mais les Arabes ont donné au mot les voyelles du terme *Qadarites*.

2) ان افعال العباد الاختيارية واقعة بقدرة الله تعالى وحدها وليس بقدرتهم تاثير بل الله سبحانه اجرى عادته بانه يوجد فى العبد قدرة واختيارا فاذا لم يكن هناك مانع اوجد فعله المقدور مقارنا لهما فيكون فعل العبد مخلوقا لله تعالى ابداعا واحداثا ومكسوبا للعبد المراد بكسبه اياه مقارنته لقدرته وارادته من غير ان يكون هناك تاثير ولا مدخل فى وجوده سوى كونه محلا له وهذا مذهب الشيخ ابى الحسن الاشعرى. (Pocock, *Specimen*, p. 246, cf. 247—250).

Ibn Hazm a objecté contre la doctrine de l'appropriation que si l'appropriation est l'oeuvre de l'homme elle annule la parole de Dieu que toutes les actions humaines sont créées (XXXVII, 94), et que si elle est l'œuvre de Dieu, elle ne peut pas être la cause de la responsabilité de l'homme. (Cod. Lugd. I f. 194 r., cité

le كسب des Ashᶜarites. Les opinions des Qadarites ont été exposées et réfutées dans les textes que nous allons traduire, et dont l'un réfute également l'enseignement des Gabarites. Quant à Al Ashᶜary, il appartenait au parti moᶜtazilite avant d'être converti à l'orthodoxie musulmane par une vision dans laquelle le prophète lui apparut et lui communiqua sa volonté. Reçu au sein de l'Islam orthodoxe, il se mit à l'étude des traditions et des doctrines jadis professées par Abou Hanîfa, Mâlik, Shâfiᶜy, Ahmed ibn Hanbal, et par les célèbres traditionnistes Al Bokhâry et Moslim. Il donna ses leçons conformément à la Sonna et réfuta les hérésies des Moᶜtazilites. Ses écrits, très appréciés, se multi-

---

par Houtsma, *De Strijd over het Dogma*, p. 65). Cette objection ne dit rien. وقوله كسب هو تعلق القدرة الحادثة وقيل هو الارادة الحادثة فن الامور اربعة ارادة سابقة وقدرة وفعل مقترنان وارتباط بينهما فعلى تفسير الكسب بهذا الارتباط وهو تعلق القدرة بالمقدور ليس مخلوقا لانه من الامور الاعتبارية وعلى تفسيره بالارادة الحادثة يكون مخلوقا وقد عرفوا الكسب بتعريفين الاول انه ما يقع به المقدور من غير صحة انفراد القادر به اى ارتباط وتعلق او ارادة على ما سبق من القولين يقع المقدور كالحركة متلبسا ومصحوبا به من غير صحة كون القدر هو العبد ينفرد بذلك المقدور بل ومن غير صحة المشاركة اذ لا تأثير منه بوجه ما وانما له مجرد المقارنة والخالق الحق منفرد بعموم التأثير الثانى انه ما يقع به المقدور فى محل قدرته اى ارتباط وتعلق أو ارادة على ما مرّ من القولين يقع المقدور كالحركة متلبسا ومصحوبا به حال كون هذا المقدور فى محل قدرته كالعبد ويفهم من اثبات الكسب الذى هو سبب فى التكليف ردّ مذهب الجبرية (Ibrâhîm al Bâgoury, تحفة المريد على جوهرة التوحيد, Le Caire, 1279 A.H., p. 98).

plièrent constamment. Ibn Fourak († 406 A H.) en mentionne plus de cent, dont plusieurs se rapportent directement à notre sujet, comme le *Mémoire contre les Moᶜtazilites et les Qadarites sur la Création des œuvres*, et le *Mémoire du pouvoir humain sur les actions, contre les Moᶜtazilites.* L'orthodoxie dont Al Ashᶜary devint le champion n'avait besoin que d'être fixée en système par Al Ghazâly, pour rester presque invariable sous la forme où nous trouvons la religion mahométane de nos jours. Voici un résumé des opinions d'Al Ashᶜary sur le qadr. Ce résumé est tiré de sa *Déclaration sur les Fondements de la Foi* [1]). Nous professons qu'il n'y a rien sur la terre, ni de bien ni de mal, si ce n'est par la volonté de Dieu; que toute chose est faite par sa volonté; que personne ne peut rien produire qu'autant que Dieu le veut; que personne ne peut se passer de Dieu, ni se soustraire à son omniscience; qu'il n'y a pas de créateur hors de Dieu; que les actions humaines sont créées par lui et déterminées d'avance par lui, d'après sa parole: »c'est Dieu qui vous a créés, vous et vos actions" [2]). Que Dieu a accordé sa grâce aux croyants par le don de l'obéissance; qu'il est clément envers eux, qu'il veille à leur bonheur et les dirige; mais qu'il égare les infidèles et ne les dirige pas et ne leur donne pas la grâce de la foi, comme le prétendent les égarés et les réprouvés. S'il en était autrement, ils seraient sauvés, et s'il les dirigeait, ils seraient bien dirigés. Que Dieu a la puissance de sauver les infidèles et de leur montrer sa grâce jusqu'à

---

1) Voyez A. F. Mehren, *Exposé de la Réforme de l'Islamisme commencée au troisième siècle de l'Hégire par Abou'l Hasan Ali el-Ash'ari et continuée par son école. Avec des extraits du Texte arabe d'Ibn Asâkir.* Volume II des Travaux de la 3me session du Congrès international des Orientalistes Leyde, 1878. Sur la biographie d'Al Ashᶜary voyez Wilhelm Spitta, *Zur Geschichte Abu'l Hasan al-Aᶜari's*, Leipzig, 1876.

2) XXXVII, 94.

ce qu'ils soient croyants, mais qu'il veut qu'ils restent infidèles, conformément à son omniscience; c'est pourquoi il les trompe et met un sceau sur leurs cœurs; par conséquent, le bien et le mal dépendent des décrets. Nous reconnaissons le décret de Dieu, et sa puissance sur le bien et sur le mal, sur l'agréable et sur le désagréable; nous savons que tout ce qui nous arrive pour notre salut n'a pas pour but de nous égarer, et que ce qui nous égare n'est pas pour nous conduire sur le droit chemin; que nous sommes incapables par nous-mêmes de procurer ce qui est utile à nos âmes et d'éviter ce qui leur est nuisible, si ce n'est par la volonté de Dieu; nous lui laissons nos affaires, et nous confessons notre pauvreté et le besoin que nous avons de lui. Nous estimons qu'il ne faut déclarer infidèle personne de la communauté Islamite à cause d'un péché comme l'adultère, le vol et la jouissance du vin, contrairement à l'opinion des sectaires indépendants, qui prétendent qu'à cause de cela ils sont assimilés aux infidèles; quant aux péchés mortels et aux péchés similaires, nous enseignons que celui qui s'en est rendu coupable, après les avoir estimés licites, est infidèle, en tant qu'il n'a pas été convaincu de la nature illicite de ce crime. Nous croyons que le Seigneur ne fera entrer personne des croyants et des confesseurs de son unité, ni dans l'enfer ni dans le paradis, si ce n'est sur le témoignage du prophète; nous espérons que le pécheur entrera dans le paradis, bien que nous craignions pour lui la punition de l'enfer; nous croyons que Dieu fera sortir de l'enfer, par l'intercession du prophète, bien des personnes après qu'elles y auront été brûlées [1]);

---

1) Cf. Wolff, *Muhammedanische Eschatologie*, Leipzig, 1872, p. 180: Muhammed begiebt sich nun zur Hölle, und wie Mâlik ihn erblickt, steht er in Ehrerbietung vor ihm auf, und dieser spricht zu ihm: Wie ist der Zustand der Unseligen meiner Gemeinde? Jener antwortet: Wie traurig ist ihr Zustand, wie beengt ihr Ort! Da sagt der Prophet: Öffne die Pforte und nimm die Decke weg! Er öffnet, und wie die Höllenbewohner Muhammed zu Gesicht bekommen, rufen sie insgesammt mit lauter

nous professons la punition du tombeau, l'existence réelle de l'étang et de la balance, du pont et de la résurrection; nous croyons que Dieu rassemblera tout le monde au jour du jugement et fera justice aux croyants; que la foi consistant en paroles et en actions peut croître ou diminuer, conformément aux traditions authentiques dérivées du prophète.

La définition de Reland [1]) correspond avec celle que nous venons de reproduire: La foi à la prédestination consiste en ce qu'on croit du cœur, et qu'on confesse de la bouche que Dieu a prédestiné les choses et les conditions des choses, en sorte que tout ce qui arrive dans le monde, toutes les conditions et circonstances, le bien et le mal, l'obéissance et la désobéissance, la foi et l'infidélité, la santé et la maladie, la richesse et la pauvreté, la vie et la mort, n'existent que par la prédestination de Dieu, par sa création, par sa volonté et par sa décision; que le bien, l'obéissance et la foi n'existent que par la prédestination de Dieu, par sa création, par sa volonté, par sa décision, par sa direction, par son bon plaisir et par son commandement; que le mal, la désobéissance et l'infidélité existent par la prédestination de Dieu, par sa création, par sa volonté et par sa décision, mais non pas par sa direction, par son bon plaisir, et par son commandement; qu'au contraire Dieu abandonne le méchant à l'erreur, le frappe de sa colère, et lui défend le mal. Celui qui dit que Dieu ne prend pas plaisir au bien et à la foi, ou que Dieu ne s'irrite pas contre le mal et l'infidélité, ou que le bien et le mal provien-

---

Stimme: O Muhammed, es hat nun das Höllenfeuer unsere Haut und unser Fleisch verbrannt. Dann lässt er sie alle aus der Hölle herausgehen, etc. Voyez aussi Jonas Meyer, *Die Hölle im Islam*, Basel, 1901, p. 83.

1) H(adrianus) Reland († 1718), *De Religione Mohammedica*, ouvrage dont la première édition parut à Utrecht en 1705, la 2me éd. en 1717, et dont on a publié des traductions en Anglais (Londres, 1712), en Allemand (Hanover 1717), en Français (La Haye, 1721), et en Hollandais.

nent de Dieu de telle sorte que les deux existent également par la prédestination de Dieu, par sa volonté et par son bon plaisir, est un infidèle. Au contraire, la volonté de Dieu et son bon plaisir ont pour objet le bien; la volonté de Dieu et sa colère ont pour objet le mal [1]).

Voici la définition de Barkawy [2]): Il faut confesser que le bien, le mal, que tout enfin a lieu par l'effet de la prédestination et de la prémotion de Dieu. Que tout ce qui a été et tout ce qui sera est décrété dans l'éternité et est écrit sur la Table Conservée. Que rien ne peut y être contraire. Que la foi du croyant, la piété de l'homme pieux et les bonnes œuvres sont prévues, voulues, prédestinées, décrétées par écrit sur la Table Conservée, produites, agréées et aimées de Dieu; mais que l'incrédulité des infidèles, l'irréligion des indévots et les mauvaises actions arrivent bien

---

1) وأما الايمان بالقدر فهو التصديق بالقلب والاقرار باللسان بأن الله تعالى قدّر الاشياء واحوالها وأنّ ما يجرى فى العالم من الاحوال والخير والشرّ والطاعة والمعصية والايمان والكفر والصحة والمرض والغنى والفقر والحلاوة والموت كلها بتقدير الله تعالى وتخليقه وارادته وحكمه وأنّ الخير والطاعة والايمان بتقدير الله تعالى وتخليقه وارادته وحكمه وبهدايته ورضائه وأمره وأنّ الشرّ والمعصية والكفر بتقدير الله تعالى وتخليقه وارادته وحكمه ولكن دون هدايته ورضائه وأمره بل باضلاله وسخطه ونهيه ومَن قال بأنّ الله تعالى لا يرضى على الخير والايمان او قال بأنّ الله تعالى لا يسخط على الشرّ والكفر او قال بأنّ الخير والشرّ من الله وكليهما بتقدير الله تعالى وارادته ورضائه فقد كفر بل الارادة والرضاء للخير والارادة والسخط للشرّ (H Reland, *De Rel. Moh.*, p. 60).

2) Barkawy dans son *Exposition de la Foi musulmane*, traduction de Garcin de Tassy, dans son ouvrage *L'Islamisme*, 3e édition, Paris, 1874, p. 156—157.

avec la prévoyance de Dieu, avec sa volonté, par un effet de sa prédestination consignée sur la Table Conservée, et par l'opération de Dieu, mais non point avec sa satisfaction et son affection. Que Dieu prévoit, veut, produit, aime, agrée la foi, la piété et tout ce qui est bien; mais qu'il n'aime point et n'agrée point l'infidélité, l'irréligion et tout ce qui est mal, bien qu'il prévoie, qu'il veuille et qu'il opère ces différentes choses. Si l'on demande pourquoi Dieu les produit et pourquoi il les veut, on doit répondre que Dieu, très haut, en produisant le mal et en le voulant, en formant le diable, en le laissant vivre jusqu'au jour de la résurrection et en lui donnant le pouvoir de tenter les hommes, en créant les infidèles, les hommes irréligieux, et en opérant leur infidélité et leur irréligion; que Dieu, dis-je, en voulant tout cela, a des vues de sagesse qu'il ne nous est point donné de connaître. Personne ne doit s'enquérir de ce que Dieu veut: Lui seul a le droit de faire de pareilles questions.

Définition de Saʿd al Dîn al Taftâzâny [1]): La prédestination

---

1) Dans son Compendium *Sharh al Aqâ'id al Nasafiyya*, Constantinople, 1260 A.H, p. 134: التقدير هو تحديد كل مخلوق بحدّه الذى يوجد من حسن وقبح ونفع وضرّ وما يحويه من زمان ومكان وما يترتب عليه من ثواب او عقاب والمقصود تعميم ارادة الله تعالى وقدرته لما مرّ من أن الكل بخلق الله تعالى وهو يستدعى القدرة والارادة لعدم الاكراه والاجبار فان قيل فيكون الكافر مجبورا فى كفره والفاسق فى فسقه فلا يصح تكليفهما بالايمان والطاعة قلنا انه تعالى اراد منهما الكفر والفسق باختيارهما فلا جبر كما انه علم منهما الكفر والفسق باختيار ولم يلزم تكليف . Cf l'explication suivante, empruntée à l'ouvrage: حاشية على شرح عبد السلام على الجوهرة فى علم الكلام (éd. de l'Azhar, Caire,

est la prédétermination des limites de tout ce qui est créé, en fait de bien et de mal, d'utile et de nuisible, du temps et du lieu qui lui sont fixés, de la récompense qui lui est accordée,

---

1309 A.H., p. 102—103, notes marginales): (وواجب ايماننا بالقدر وبالقضاء كما اتى فى الخبر) (وواجب) شرعًا علينا معاشر المكلفين (ايماننا) اى تصديقنا (بالقدر) اى بتقدير الله سبحانه الامور واحاطته بها علما وهو عند الاشاعرة ايجاد الله تعالى الاشياء على قدر مخصوص وتقدير معين فى ذواتها واحوالها طبق ما سبق به العلم وعند الماتريدية تحديده تعالى أزلا كل مخلوق بحده الذى يوجد به من حسن وقبح ونفع وضر وما يحويه من زمان ومكان وما يترتب عليه من طاعة وعصيان وثواب وعقاب وغفران والظاهر انه اختلاف عبارة فهما راجعان الى قول بعضهم المراد من القدر ان الله تعالى علم مقادير الاشيا وازمانها قبل ايجادها ثم اوجد ما سبق فى علمه انه يوجد فكل محدث صادر عن علمه وقدرته وارادته (وبالقضاء) أى وبقضاء الله تعالى وهو لغة الحكم وعرفه الماتريدية بانه الفعل مع زيادة احكام والايمان بالقضاء والقدر يستدعى الرضا بهما والمقصود بيان وجوب اعتقاد عموم ارادة الله تعالى وقدرته وعلمه لما مر من ان الكل بخلقه تعالى وهو يستدعى العلم والقدرة والارادة لعدم الاكراه والاجبار والرد على المعتزلة لانهم هم القدرية وهم قدريتان اولى وهى تنكر سبق علمه تعالى بالاشيا قبل وجودها وتزعم ان الله تعالى لم يقدر الامور أزلا ولم يتقدم علمه تعالى بها وانما يأتنفها علما حال وقوعها وهولاء انقرضوا قبل ظهور الشافعى رضى الله تعالى عنه وقدرية ثانية وهم مطبقون على انه تعالى عالم بافعال العباد قبل وقوعها لكنهم خالفوا السلف فزعموا ان افعال العباد مقدرة لهم وواقعة منهم على جهة الاستقلال بواسطة الاقدار والتمكين وهو مع كونه

et de la punition qui lui est infligée. Le terme désigne que la volonté et la toute-puissance de Dieu embrassent tout, puisque tout a été créé par Dieu. En parlant de la toute-puissance et de la volonté de Dieu, on ne veut pas dire que Dieu force l'homme à faire ce qui lui répugne. Si l'on dit: »dans ce cas l'infidèle est forcé d'être infidèle, et l'impie est forcé de se livrer au désordre, par conséquent la foi et l'obéissance ne leur sont pas imposées", nous répondons: Dieu veut leur infidélité et leur désobéissance en tant qu'ils y sont prédestinés, mais Dieu ne les y force pas, puisqu'il sait d'avance qu'ils seront infidèles et impies de leur propre choix, et que par conséquent il n'est pas nécessaire de leur imposer l'impiété ou quoi que ce soit.

Définition d'Abd al Razzâq (éd. Guyard, p. 57—58): Le décret et l'arrêt produisent ce qu'ils produisent, par l'intermédiaire de causes. La réunion de toutes les causes est appelée cause complète, et cette cause complète amène forcément, tout obstacle étant levé, la production de la chose disposée d'avance, décrétée

---

مذهبا باطلاً اخف من المذهب الاول والزام الشافعى اياهم بقوله ان سلم القدرية العلم خصموا اذ يقال لهم أ تجوزون ان يقع فى الوجود خلاف ما تضمنه العلم فان منعوا وافقوا وان اجازوا الزمهم نسبة الجهل اليه تعالى الله عن ذلك علوا كبيرا خاص بالاولى ومراد الناظم الرد عليهم فقط لئلا يتكرر مع قوله السابق فخالق لعبده وما عمل والادلة القطعية من الكتاب والسنة واجماع الصحابة وغيرهم متظاهرة على اثبات قدرته سبحانه وتعالى واشار بقوله (كما اتى فى الخبر) يعنى الحديث الى ان دليل ذلك سمعى ثم شرع فى بيان بعض ما وقع فيه النزاع من مسائل الاعتقاد. Voyez encore l'explication du Sheikh Ahmed Al Fashny dans son ouvrage شرح على الاربعين النووية, éd. du Caire, 1303 A.H., p. 11.

et arrêtée. Lorsque par l'action de toutes les causes, principalement de la plus prochaine, une individualité humaine ou animale a été constituée avec ses facultés de concevoir, de savoir, de pouvoir, de vouloir, avec sa réflexion et son imagination, au moyen desquelles on adopte ou rejette un parti, l'action à laquelle on s'est décidé est libre; mais sa production est fatale, dès que tout cet ensemble de causes, appelé cause complète, a agi, et se trouve possible, par rapport à l'une quelconque de ces causes. La production fatale de l'acte n'est donc pas incompatible avec son libre choix, puisque cette production fatale n'a été amenée que par le libre choix.

Ibn Roshd (Averrhoès), le célèbre commentateur des œuvres d'Aristote et le plus illustre parmi les philosophes arabes, né à Cordoue en 520 A. H., s'exprime ainsi: La prédestination est la plus difficile des questions religieuses. Dans le Koran on trouve des passages qui paraissent dire clairement que tout est prédestiné, et d'autres qui attribuent à l'homme une participation dans ses œuvres. De même la philosophie paraît s'opposer d'un côté à ce que nous regardions l'homme comme l'auteur absolu de ses œuvres, car elles seraient alors en quelque sorte une création indépendante de la cause première ou de Dieu, ce que la philosophie ne saurait admettre; de l'autre côté, si nous admettions que l'homme est poussé à tout ce qu'il fait par certaines lois immuables, par une fatalité contre laquelle il ne peut rien, tous les travaux de l'homme, tous ses efforts pour produire le bien, seraient chose inutile. Mais la vérité est dans le juste milieu entre les deux opinions extrêmes; nos actions dépendent en partie de notre libre arbitre et en partie de certaines causes qui sont en dehors de nous. Nous sommes libres de vouloir agir de telle manière ou de telle autre; mais notre volonté sera toujours déterminée par quelque cause extérieure. Si par exemple nous voyons quelque chose qui nous plaise, nous

y serons attirés malgré nous. Notre volonté sera donc toujours liée par les causes extérieures Ces causes existent par un certain ordre des choses qui reste toujours le même et qui est fondé sur les lois générales de la nature. Dieu seul en connaît d'avance l'enchaînement nécessaire qui pour nous est un mystère; le rapport de notre volonté aux causes extérieures est bien déterminé par les lois naturelles, et c'est là ce que, dans la doctrine religieuse, on a appelé al qada w'al qadr. (S. Munk, *Mélanges de Philosophie juive et arabe*, Paris, 1859, p. 457, 458). Cette dernière définition est d'autant plus remarquable qu'Ibn Roshd était pour son temps un libre penseur. »Quand Averroès mourut, en 1198, la philosophie arabe perdit en lui son dernier représentant, et le triomphe du Coran sur la libre pensée fut assuré pour au moins six cents ans" (Ernest Renan, *Averroès et l'Averroïsme*, Paris, 1861, p. 2).

## Premier Livre sur la Prédestination comprenant dix Chapitres.

Extrait des œuvres théologiques d'Ibn al Athîr al Gazary, manuscrit inédit [1]) de la Bibliothèque Khédiviale du Caire, Volume II, de la page 248 jusqu'à la page 251.

---

### Chapitre I. La foi dans la Prédestination.

Gâbir raconte que le prophète déclara une fois: Nul n'est un vrai croyant s'il ne croit à la prédestination du bien et du mal, et s'il ne sait que ce qui lui arrive doit lui arriver nécessairement et que ce qui ne lui arrive pas ne peut jamais lui arriver. (Citation d'Al Tirmizy). Ibn al Daïlamy raconte: Une fois j'allai voir Obay ibn Kaᶜb, et je lui dis: J'ai conçu un doute sur la

---

1) N°. 6526 dans le Catalogue de la Bibliothèque Khédiviale du Caire (فهرست الكتب العربية المحفوظة بالكتبخانة الخديوية), 2e éd., 1310 A.H., Vol. I, p. 294: (جامع الاصول فى احاديث الرسول) تصنيف الامام مجد الدين ابى السعادات المبارك بن ابى الكرم محمد بن محمد بن عبد الكريم بن عبد الواحد الشيبانى المعروف بابن الاثير الجزرى المولود بجزيرة ابن عمر فى احد الربيعين سنة ٥٤٤ المتوفى بالموصل فى يوم الخميس سلخ ذى الحجة سنة ٦٠٦ اوله الحمد لله الذى اوضح المعالم الاسلام سبيلا جمع فى هذا الكتاب احاديث الكتب الستة الخ.

N°. 3869 dans le Lexicon Bibliographicum et Encyclopaedicum a Mustafa Ben Abdallah Katib Jelebi dicto et nomine Haji Khalfa celebrato († 1658) compositum. Instruxit Gustavus Fluegel. Leipzig, 1835, Vol. I, p. 501: جامع الاصول لاحاديث الرسول لابن السعادات مبارك بن محمد المعروف بابن اثير الجزرى الشافعى المتوفى سنة ٦٠٦ اوله الحمد لله الذى اوضح الخ: 3869 Jámi' el-osúl, corpus principia traditionum legati divini continens, auctore *Ibn-elseádát Mobárek Ben Mohammed Jezeri* Shafiita, vulgo Ibn Athir dicto et anno 606 (inc. 6 Jul. 1209) mortuo. Incipit opus ita: Laus Deo, qui vestigiis Islámi viam illustravit etc. Dans l'éd. de Constantinople, 1e éd., l'ouvrage est cité et décrit Vol. I, p. 358.

Quelques phrases détachées de ce célèbre manuscrit ont été citées par Pocock († 1691) dans son ouvrage *Specimen Historiae Arabum*, éd. J. White, Oxford, 1806.

prédestination, renseigne-moi, peut-être Dieu m'en délivrera. Obay ibn Ka$^{c}$b répondit: Si Dieu afflige les habitants des cieux et de la terre, il le fait sans injustice; et s'il leur montre sa miséricorde, celle-ci dépasse le prix de leurs œuvres. Si tu dépenses ton argent pour la cause de Dieu, Dieu ne l'acceptera pas avant que tu croies en la prédestination et que tu saches que ce qui t'arrive doit t'arriver nécessairement et que ce qui ne t'arrive pas ne peut pas t'arriver. Si tu mourais dans une autre conviction, tu irais en enfer. Ibn al Daïlamy continue: Puis j'allai chez $^{c}$Abdallah ibn Mas$^{c}$oud qui me dit la même chose; puis j'allai chez Hadígha ibn al Yamân qui me dit la même chose; puis j'allai chez Zaïd ibn Thâbit qui me dit la même chose sur l'autorité du prophète (Citation d'Abou Daoud). $^{c}$Abâda ibn al Sâmit, quand il fut sur son lit de mort, dit à son fils: Mon fils, tu ne connais pas la saveur de la vraie foi tant que tu ne sais pas que le malheur qui te frappe ne peut pas être évité, et que ce à quoi tu échappes ne peut pas te frapper. J'ai entendu le prophète dire que dès que Dieu avait créé la plume, il lui dit: Ecris. La plume demanda: O Seigneur, qu'écrirai-je? Ecris — répondit le Seigneur — le destin de toutes choses jusqu'à la fin du monde. Mon fils, j'ai entendu le prophète dire que celui qui meurt dans une autre conviction ne peut pas être son disciple. (Citation d'Abou Daoud). Dans la relation d'Al Tirmizy nous lisons que $^{c}$Abd al Wâhid ibn Salîm raconte: Lors de mon pélerinage à la Mecque je rencontrai $^{c}$Atâ ibn Abou Rabâh et je lui dis: O père de Mohammed, il y a à Bosra des gens qui prétendent qu'il n'y a pas de prédestination. $^{c}$Atâ ibn Abou Rabâh me demanda: Mon fils, sais-tu lire le Koran? Je lui répondis affirmativement Alors, dit-il, lis le chapitre intitulé »Les Ornements"[1]). Et je lus: »Hâ

1) XLIII, 1—3.

Mîm, par le livre manifeste, certainement nous avons révélé le Koran en arabe, afin que vous puissiez le comprendre. L'original est écrit sur la Table Gardée, que nous avons entre les mains, c'est un livre glorieux et plein de sagesse". Alors ᶜAtâ ibn Rabâh me demanda: Sais tu ce que c'est que l'original du Koran? Je répondis: Non. C'est le livre, dit-il, que Dieu a écrit avant la création des cieux et de la terre; dans ce livre Dieu a écrit que Pharaon serait un impie destiné à l'enfer, et qu'Abou Lahab [1]) aurait les mains coupées et périrait. ᶜAtâ dit encore: je rencontrai Al Walîd ibn ᶜAbâda ibn Al Sâmit, compagnon du prophète, et je lui demandai: Quel fut le commandement que ton père te donna sur son lit de mort? Al Walîd répondit: Mon père m'appela et me dit: O mon fils, crains Dieu et sache que tu n'as pas la vraie piété tant que tu ne crois pas en Dieu et tant que tu ne crois pas à la prédestination absolue du bien et du mal, et que tu irais en enfer si tu mourais dans une autre conviction. J'ai entendu le prophète dire que quand Dieu eut créé la plume, il lui dit: »Ecris!" — Qu'écrirai-je? demanda la plume. Ecris le destin, dit le Seigneur; et la plume écrivit tout ce qui est et tout ce qui sera jusqu'au siècle des siècles.

### Chapitre II. Les bonnes œuvres et le pouvoir de l'homme.

Ibn ᶜAmr ibn al ᶜAs raconte: une fois le prophète de Dieu vint vers nous avec deux livres entre les mains. Savez-vous, demanda-t-il, quels sont ces deux livres? Nous répondîmes: non, ô prophète de Dieu, nous ne le saurons pas si tu ne nous l'expliques. Alors le prophète, montrant le livre dans la main droite, dit: ce livre a été écrit par le Seigneur du monde et contient les noms de ceux qui sont destinés au paradis, ainsi que les noms

1) CXI, 1.

de leurs pères et de leurs tribus; Dieu a fixé leur nombre d'une manière irrévocable, de sorte qu'il ne peut être ni augmenté ni diminué d'une seule personne. Puis le prophète indiquant le livre qu'il tenait dans la main gauche, nous dit: Ce livre a été écrit par le Seigneur du monde et contient les noms de ceux qui sont destinés à l'enfer, ainsi que les noms de leurs pères et de leurs tribus; Dieu a fixé leur nombre d'une manière irrévocable, de sorte qu'il ne peut être ni augmenté ni diminué d'une seule personne. Alors les amis du prophète demandèrent: A quoi bon les œuvres, ô prophète de Dieu, si tout est décidé d'avance? Tranquillisez-vous, répondit le prophète, et regardez la chose de plus près. L'homme destiné au paradis fera nécessairement les œuvres des gens destinés au paradis, tandis que l'homme destiné au feu de l'enfer fera nécessairement les œuvres des gens destinés au feu de l'enfer. Puis le prophète jeta derrière lui les deux livres et ajouta ces paroles: Le Seigneur a prédestiné une partie des hommes au paradis, et une autre partie aux flammes éternelles. Cette tradition nous est transmise par Al Tirmizy. ᶜAmrân ibn Hosaïn raconte que quelqu'un demanda au prophète: Veuille nous expliquer la différence entre les gens destinés au paradis et les gens destinés à l'enfer. Le prophète la lui expliqua. Pourquoi alors, demanda l'homme, fera-t-on de bonnes œuvres? Chacun, dit le prophète, est guidé vers ce à quoi il est prédestiné. Cette tradition nous est transmise par Moslim et par Abou Daoud; dans la relation d'Al Bokhâry on trouve cette variante: Peut-on distinguer les gens destinés au paradis des gens destinés à l'enfer? Le prophète lui parla du destin. Pourquoi alors — dit l'homme — fera-t-on de bonnes œuvres? Le prophète répondit: Chacun agit selon son destin, et selon qu'il est guidé par Dieu. Dans la Collection de Moslim on trouve la relation suivante d'Abou'l Aswad Al Dawla: ᶜAmrân ibn Hosaïn me demanda: Quel est ton avis sur

ce que font les hommes de nos jours et sur l'objet de leurs soucis? Est-ce que tout a été réglé pour eux par le destin, et ce destin a-t-il été irrévocablement fixé dans le passé, ou bien l'intention de l'homme, confirmée par le raisonnement, y est-elle pour quelque chose? Je répondis: Non, tout est prédestiné, tout est irrévocablement fixé dans le passé. Il me demanda: N'est-ce pas une injustice? Cette doctrine me remplit de terreur. Je lui répondis: Tout a été créé par Dieu, et il tient tout dans la main. Il ne rend pas compte de ce qu'il fait; c'est l'homme qui doit rendre compte à Dieu. Alors, dit-il, que Dieu te fasse miséricorde; car je ne t'ai fait la question que pour confondre ta raison. Deux hommes de Maznîya allèrent vers le prophète et lui demandèrent: O prophète, quel est ton avis sur ce que font les hommes de nos jours et sur l'objet de leurs soucis? Est-ce que tout a été réglé pour eux par le destin, ou bien l'intention de l'homme, confirmée par le raisonnement, y est-elle pour quelque chose? Il répondit: Non, tout est prédestiné et réglé d'avance, et la foi dans cette doctrine est exigée par le Koran. L'âme reçoit par l'inspiration soit l'impiété, soit la piété [1]). ᶜAly raconte: Un jour nous assistâmes à un enterrement à Baqiᶜa'l Gharqad, quand le prophète vint s'asseoir au milieu de nous. Il tenait une baguette à la main, et penchant la tête, il commença à frapper le sol de sa baguette. Puis il dit: Il n'y a personne parmi vous qui n'ait sa place inscrite d'avance au ciel ou dans l'enfer. Ils demandèrent: O prophète, ne mettrons-nous pas notre foi dans le livre (du destin) sans pratiquer des œuvres? Le prophète dit: Faites les œuvres, chacun est guidé vers sa destinée. Ceux qui sont prédestinés au salut recevront la capacité de pratiquer les œuvres des fidèles, et ceux qui sont prédestinés à l'enfer auront la disposition d'accomplir

---

1) XCI, 8.

les œuvres de l'impiété. Puis il communiqua ce verset: Quant à ceux qui donnent des aumônes, qui marchent dans le chemin de la piété, et qui professent la bonne foi, ils auront leur place à la main droite de Dieu. Cette relation est insérée dans les traditions d'Al Bokhâry et de Moslim. Dans le récit d'Al Tirmizy nous lisons: Nous assistâmes à un enterrement à Baqî<sup>c</sup>a'l Gharqad, quand le prophète vint s'asseoir au milieu de nous. Il avait à la main une baguette avec laquelle il frappa le sol, et dit: Il n'y a personne parmi vous ni parmi les êtres humains en général qui n'ait sa place inscrite par Dieu soit au ciel, soit en enfer, ou dont la misère ou le bonheur ne soit pas décidé d'avance. Quelqu'un demanda: O prophète, ne vaut-il pas mieux alors attendre notre destinée, et abandonner la pratique des bonnes œuvres, puisque ceux qui sont prédestinés au salut y arrivent nécessairement, et que les réprouvés arrivent fatalement à la damnation? Le prophète répondit: Pratiquez les œuvres, les élus seront guidés dans la pratique des bonnes œuvres, et les maudits seront guidés à pratiquer les œuvres des réprouvés. Puis il communiqua ce verset: Quant à ceux qui donnent des aumônes, qui marchent dans la voie de la piété, et qui professent la bonne foi, ils auront leur place à la main droite de Dieu; mais les avares, ceux qui croient pouvoir se passer de Dieu, et ceux qui nient la bonne foi, nous les guiderons vers le malheur. Dans une autre relation, transmise par Al Tirmizy, <sup>c</sup>Aly raconte: Une fois que nous étions en présence du prophète, celui-ci frappa le sol, leva la tête vers le ciel, et dit: il n'y a personne parmi vous, etc. Dans une autre relation encore, nous lisons: personne parmi vous, etc. Ils demandèrent au prophète: ne mettrons-nous pas notre confiance (dans notre destin sans pratiquer les œuvres)? Le prophète dit: Non, faites les œuvres, etc. Abou Daoud a écrit cette tradition d'après les deux relations d'Al Tirmizy. Gâbir raconte: Sirâqa ibn Mâlik

ibn Ga$^{c}$sham vint au prophète et lui demanda: O prophète, explique-nous notre religion, comme si nous étions créés aujourd'hui. Nos actes dépendent-ils de ce que la plume, qui est déjà sèche, a écrit, et de ce qui est fixé dans la prédestination, ou bien de ce qui est encore devant nous? Le prophète répondit: ils dépendent uniquement de l'écriture déjà sèche que la plume du destin a tracée et de ce qui a été fixé dans la prédestination. Sirâqa demanda: A quoi peuvent alors servir les œuvres? Le prophète répondit: Pratiquez les œuvres, chacun est guidé selon son destin, et chacun sera jugé selon ses œuvres. Ce récit a été inséré dans la Collection de Moslim. $^{c}$Omar demanda: O prophète, que t'en semble? dans ce que nous faisons, l'acte est-il nouveau et commencé, ou bien décidé d'avance? Le prophète répondit: l'acte est décidé d'avance, O ibn al Khattâb. Si l'homme est destiné au paradis, il sera guidé à faire les œuvres des élus, mais s'il est destiné à l'enfer, il sera guidé à faire les œuvres des réprouvés. Dans une autre relation on trouve cette leçon: Il dit: pourquoi es-tu descendu, puisque le sort des élus et des réprouvés fut décidé avant ta venue? Je demandai au prophète: O prophète, ce que nous faisons est-il déjà irrévocablement décidé, ou est-il encore dans notre pouvoir? Le prophète répondit: Tout est décidé, la plume qui en a achevé l'écriture est sèche, ô $^{c}$Omar; toutefois chacun est guidé à accomplir les actions qui correspondent à son sort éternel. Ceci a été raconté par Al Tirmizy.

### Chapitre III. La Prédestination par rapport à la création de l'homme.

Ibn Mas$^{c}$oud raconte: Le prophète de Dieu qui est le Vrai, le Véridique, nous a dit: Lorsque quelqu'un de vous est créé, la semence reste dans le sein de la mère pendant quarante jours, puis cette semence devient un grumeau de sang coagulé qui, après une deuxième période de quarante jours, se transforme en un

morceau de chair. Puis, après une troisième période d'égale durée, Dieu envoie un ange chargé de quatre décrets concernant les biens de l'enfant, la durée de sa vie, ses actions et sa part avec les maudits ou avec les bienheureux. Puis Dieu insuffle à ce corps le souffle de la vie, et je jure par le Dieu unique que chacun de vous peut pratiquer les œuvres des élus jusqu'à ce qu'il ne reste plus entre lui et le paradis que la distance d'une aune, et pourtant, si le livre du décret l'a décidé autrement, il finira par pratiquer les œuvres des maudits et il entrera dans l'enfer. Réciproquement chacun de vous peut se conduire comme ceux qui sont destinés à l'enfer, jusqu'à ce qu'il ne reste plus entre lui et l'enfer que la distance d'une aune, et pourtant si le livre du destin le veut ainsi, il finira par pratiquer les œuvres des élus, et il ira au ciel. Cette tradition se trouve aussi dans les Collections d'Al Bokhâry, de Moslim, de Tirmizy, et d'Abou Daoud. On trouve aussi la variante: »la mesure d'une aune". Dans une relation de Rozaïn, celui-ci dit: Quand la goutte de semence tombe dans la matrice, elle y reste dans un état mobile pendant quarante jours; puis elle devient un grumeau de sang; après quarante jours le grumeau devient un morceau de chair et reste dans cet état encore quarante jours. Si Dieu veut que la création de l'homme s'achève, il envoie un ange pour donner à ce morceau de chair une forme. L'ange prend entre les doigts une quantité de terre qu'il mêle avec le morceau de chair, jusqu'à ce que les deux ne forment qu'une seule pâte, qu'il pétrit pour en former, selon l'ordre du Seigneur, un garçon ou une fille, un misérable ou un bienheureux, décidant aussi la durée de la vie, les possessions, la carrière et les circonstances de la personne. Dieu prononce la décision, et l'ange l'inscrit. Quand un homme meurt, son cadavre est toujours enterré au lieu où l'ange a pris la terre. Anas raconte que le prophète a dit: Dieu confie le soin de la matrice à un

ange qui au temps fixé dit au Seigneur: O Seigneur! maintenant c'est une goutte. Plus tard: Maintenant, ô Seigneur, c'est un grumeau de sang coagulé. Après: O Seigneur, maintenant c'est un morceau de chair. Si Dieu veut en achever la création, l'ange demande: Seigneur, sera-ce un garçon ou une fille? Misérable ou heureux? Quel sera son lot? Quelle sera la durée de sa vie? Et tout est inscrit pendant que l'enfant est encore dans le sein de sa mère. Ceci se trouve dans les Traditions d'Al Bokhâry et de Moslim. ᶜAmir ibn Wâ'ila raconte qu'il entendit ᶜAbdallah ibn Masᶜoud prononcer ces paroles: Le misérable c'est celui qui est destiné à la misère dans le sein de sa mère, et l'heureux c'est celui pour qui Dieu a réservé un autre sort. Il alla chez un ami du prophète qui s'appelait Hozaïfa ibn Asîd al Ghafâry et lui raconta ce que nous venons de citer. Puis il demanda: Comment un homme peut-il être damné sans avoir fait du mal? Hozaïfa répondit: Est-ce que cela vous étonne? J'ai entendu le prophète dire: Quarante-deux nuits après la conception, Dieu envoie un ange qui donne à l'embryon une forme humaine, puis lui crée[1]) l'ouïe, la vue, la peau, la chair, les os. Puis l'ange demande: Seigneur, sera-ce un garçon ou une fille? et le Seigneur décide selon sa volonté. L'ange, ayant inscrit la décision, demande: Seigneur, quelle sera la durée de sa vie? Et le Seigneur décide selon sa volonté. L'ange, après avoir inscrit la décision, demande: Quels seront ses biens? Le Seigneur décide selon sa volonté. Puis l'ange, ayant encore inscrit cette dernière décision, sort avec la feuille à la main, et rien ne peut plus y être ajouté ni effacé. Dans une autre relation on trouve ces mots: J'entrai chez Abou Sarîha Hozaïfa ibn Asîd al Ghafâry qui me dit: J'ai entendu de mes propres oreilles le prophète dire que quarante nuits après la

1) C'est par métaphore que l'action de créer est attribuée à l'ange.

conception l'ange prend l'embryon sous ses soins. Zohaïr Abou Khaïthoma, d'après ce que je crois me rappeler, a dit: Celui qui le crée demande: Seigneur, sera-ce un garçon ou une fille? Alors Dieu en fait un garçon ou une fille. Puis l'ange demande: Avec ou sans défauts corporels? Quels seront ses biens? Et quelle est la durée prédéterminée de sa vie? Dieu alors ordonne qu'il sera misérable ou heureux. Dans une autre relation qui remonte jusqu'au prophète nous lisons: Dieu confie le soin de la matrice à un ange et quand, après quarante et quelques nuits, il veut créer une créature, il permet à l'ange etc. Ceci se trouve dans la collection de Moslim. Ibn Mas<sup>c</sup>oud raconte: Une fois que le prophète était assis parmi nous, il dit: Aucune maladie n'est contagieuse. A<sup>c</sup>râby demanda: Comment alors expliques-tu le fait que la chamelle attrape la gale et les ulcères d'un chameau atteint de ces maladies? Le prophète répliqua: Et le premier chameau galeux où a-t-il attrapé la maladie? N'était-ce pas sans contagion et sans rapport? Dieu a créé tous les êtres et prédestiné leur vie, leurs biens, leurs afflictions et leurs plaisirs. Ceci se trouve dans la Collection d'Al Tirmizy. Il a été transmis de la part du prophète qu'il dit une fois: Le Saint-Esprit a révélé à mon cœur que personne ne meurt avant que la mesure de ses biens et de la durée de sa vie ne soit accomplie. Tâ'ous a dit: J'ai entendu des amis du prophète dire: Tout a été prédestiné, même l'impuissance et l'intelligence. Ceci a été inséré dans la Collection de Moslim et dans l'ouvrage intitulé Al Mowatta [1]).

### Chapitre IV. La Prédestination et la Persévérance des Elus.

Anas raconte que le prophète a dit: Lorsque Dieu veut le bien

---

1) الموطاء في الحديث, Collection de Traditions, par Mâlik ibn Anas († 179 A. H.). L'ouvrage a été publié à Delhi, 1266 A. H.; et avec un commentaire d'Al Zarqâny († 1122 A. H.) à Boulaq, 1280 A. H.

de quelqu'un, il lui donne quelque chose à faire. On lui demanda: quelle est cette chose que Dieu donne à faire à son élu? Le prophète répondit: Dieu rend son élu capable d'accomplir une bonne œuvre quelconque avant la mort. Ceci se trouve dans la collection d'Al Tirmizy. Abou Horaïra raconte de la part du prophète: Il est possible que quelqu'un pratique pendant longtemps les œuvres des gens destinés au paradis et finisse par faire ce que font les infidèles. De même il se peut que quelqu'un pratique pendant longtemps les œuvres de ceux qui sont destinés à l'enfer, puis qu'il finisse par faire les œuvres des élus. Ceci se lit chez Moslim.

### Chapitre V. Sur la bonne Direction et l'Egarement.

Ibn ᶜAmr ibn al ᶜAs raconte que le prophète a dit: Dieu a créé sa création dans les ténèbres, puis il a versé sur elle de sa lumière. Ceux qui ont reçu une part de cette lumière sont conduits dans la bonne voie, tandis que ceux sur qui la lumière n'est pas tombée, restent dans l'erreur. C'est pourquoi je dis que la plume qui a écrit le livre des destins est sèche. Ceci se lit chez Al Tirmizy. ᶜAmr ibn Dînâr a dit: J'ai entendu dire à Ibn al Zobaïr dans un discours, que c'est Dieu qui conduit dans la voie de la vérité, et que c'est Dieu qui induit en erreur. Ceci a été communiqué par l'auteur d'Al Mowatta.

### Chapitre VI. Sur le Devoir de se contenter de son Destin.

Saᶜd ibn Abou Waqqâs dit que le prophète a déclaré ceci: Une des choses qui rendent l'homme heureux, c'est son contentement de ce que Dieu lui a assigné dans son destin. De l'autre côté ce qui rend l'homme misérable, c'est le manque de ce contentement (Tirmizy). Abou Horaïra raconte que le prophète dit: Dieu préfère celui qui a la foi forte à celui qui a la foi faible. En

tout bien, désire ce qui t'est utile, implore le secours de Dieu, et ne te montre pas faible. Si quelque chose t'arrive, ne dis pas: Si j'avais fait ceci ou cela, j'aurais pu l'éviter. Dis: Dieu l'a voulu ainsi, et ce qu'il veut arrive. Si tu parles autrement, tu ouvres la porte à Satan. (Moslim).

Chapitre VII. De la manière de juger ceux qui meurent jeunes.

ᶜA'isha raconte: Une fois qu'un petit garçon mourut, je dis: Bienheureux ce petit qui maintenant est un oiseau parmi les oiseaux du paradis. Le prophète me dit: Ne sais-tu pas que Dieu créa l'enfer aussi bien que le ciel, et qu'il a créé des habitants pour le premier aussi bien que pour le second? Dans une autre relation de la même tradition, on trouve cette variante: ᶜA'isha raconte: Une fois que le prophète fut invité à assister à l'enterrement d'un petit garçon, fils d'un de ses compagnons, je lui dis: O prophète, bienheureux ce petit, qui maintenant est un oiseau parmi les oiseaux du paradis, il n'a jamais fait de mal. Le prophète répondit: O ᶜA'isha, Dieu a créé des gens pour le ciel, il les y a prédestinés quand ils étaient encore dans les reins de leurs pères. Mais Dieu a aussi créé des gens pour le feu, et les y a destinés quand ils étaient encore dans les reins de leurs pères (Moslim). Une autre leçon se lit dans les Collections d'Abou Daoud et d'Al Nasâ'y: Bienheureux ce petit, car il n'a jamais fait ni connu le mal. ᶜA'isha raconte: Je dis au prophète: où iront les enfants des croyants? Le prophète répondit: Ils iront où sont leurs pères. Je dis: O prophète, ils n'ont jamais fait ni bien ni mal. Le prophète répondit: Dieu sait ce que ces enfants auraient fait s'ils avaient vécu. Alors je demandai au prophète: où iront les enfants des idolâtres? Il répondit: Ils iront où sont leurs pères. Je demandai: sans avoir fait ni bien ni mal? Le prophète répondit: Dieu sait ce que ces enfants auraient fait s'ils

avaient vécu (Abou Daoud). Ibn ᶜAbbâs raconte que quelqu'un adressa au prophète une question au sujet des enfants des polythéistes. Le prophète répondit: Puisque Dieu les a créés, il sait ce qu'ils auraient fait s'ils avaient vécu (Al Bokhâry, Moslim, Abou Daoud et Al Nasâ'y). Abou Horaïra raconte: Quelqu'un adressa au prophète une question au sujet des enfants des polythéistes, s'ils meurent en bas âge. Le prophète répondit: Dieu sait ce que ces enfants auraient fait s'ils avaient vécu. Dans une autre relation: quelqu'un adressa au prophète une question relative aux enfants des polythéistes, etc. (Al Bokhâry, Moslim et Al Nasâ'y).

### Chapitre VIII. La Dispute entre Adam et Moïse.

Abou Horaïra raconte de la part du prophète: Adam et Moïse eurent une dispute[1]). Moïse dit à Adam: c'est toi qui as causé l'expulsion de l'homme du paradis par ton péché, et qui l'as rendu misérable. Adam répondit: C'est toi que Dieu a choisi pour te confier ses livres et ses paroles. Me blâmes-tu pour une faute que Dieu a inscrite dans le livre du destin avant que je fusse créé, ou à laquelle je fus prédestiné avant que Dieu me créât? Le prophète ajouta: Ainsi Adam convainquit Moïse. Variante: Adam et Moïse disputèrent. Moïse dit: O Adam, c'est toi qui as causé notre chute et notre expulsion du paradis. Adam répondit: Toi ô Moïse, Dieu t'a confié ses paroles et t'a guidé de sa main. Me blâmes-tu pour un acte pour lequel je fus prédestiné quarante ans avant que Dieu me créât? Puis le prophète ajouta: Ainsi Adam convainquit Moïse. Variante: Adam et Moïse eurent une dispute. Moïse dit: Adam, c'est toi que le péché a expulsé du paradis. Variante: C'est ton péché qui nous a expulsés du paradis, nous et toute ta postérité. Adam dit: Toi ô Moïse, est-ce que

1) Une partie de cette relation est citée par Pocock, *Specimen Hist. Ar.*, p. 237. Voyez ci-dessus p. 71—74.

Dieu ne t'a pas confié ses livres et ses paroles, puis me blâmes-tu pour un acte pour lequel je fus prédestiné avant que je fusse créé? Variante: Le prophète dit: Adam et Moïse se rencontrèrent. Moïse dit: Toi, ô Adam, tu as rendu les hommes misérables et tu as causé leur expulsion du paradis. Adam répondit: Toi, ô Moïse, Dieu t'a choisi pour te confier sa mission; il t'a pris comme son serviteur et t'a révélé le Pentateuque. Moïse dit: Oui. Alors — reprit Adam — tu y as lu que mon péché fut prédestiné avant que je fusse créé? Moïse dit: Oui. Ainsi Adam convainquit Moïse (Al Bokhâry et Moslim). Moslim raconte que le prophète a dit: Adam et Moïse eurent une dispute. Moïse dit: O Adam, c'est toi qui as induit en erreur les hommes et qui as causé leur expulsion du paradis. Adam répondit: Toi, ô Moïse, Dieu t'a donné la connaissance de toutes choses, il t'a confié ses livres. Moïse dit: Oui. Adam reprit: Alors me blâmes-tu au sujet d'une chose à laquelle je fus prédestiné avant que je fusse créé? Dans une autre relation de Moslim on trouve cette leçon: Adam et Moïse eurent une dispute dans le ciel et Adam convainquit Moïse. Moïse dit: Toi, ô Adam, Dieu t'a créé de sa main et a soufflé de son esprit dans ton cœur; il a ordonné aux anges de se prosterner devant toi, et t'a donné le paradis comme demeure. Puis par ton péché tu as fait tomber les hommes sur la terre. Adam répondit: O Moïse, Dieu t'a confié sa mission et sa parole, et t'a donné les tables contenant l'instruction sur toutes choses, et il t'a permis de t'approcher de son trône comme un confident; combien de temps avant que je fusse créé Dieu a-t-il écrit le Pentateuque? Moïse répondit: Quarante ans. Adam demanda: Y as-tu lu qu'Adam désobéirait à son Seigneur et qu'il serait induit en erreur? Moïse répondit: Oui. Alors — reprit Adam — me blâmes-tu d'avoir fait une action pour laquelle Dieu me prédestina quarante ans avant que je fusse créé? Le prophète de Dieu

ajouta: Ainsi Adam convainquit Moïse, que la paix soit avec eux deux! La première relation de Moslim se trouve aussi dans l'ouvrage Al Mowatta, tandis que la deuxième fut empruntée par Abou Daoud à une tradition conforme à celle que nous avons donnée. Dans la relation d'Al Tirmizy on lit: Adam et Moïse eurent une dispute. Moïse dit: O Adam, Dieu t'a créé de sa main, et a soufflé de son esprit dans ton cœur, comment as-tu induit en erreur les hommes, et causé leur expulsion du paradis? Adam répondit: Toi, ô Moïse, Dieu t'a confié sa parole, me blâmes-tu pour une action pour laquelle je fus prédestiné avant que Dieu créât les cieux et la terre? Le prophète y ajouta: Ainsi Adam convainquit Moïse. ᶜOmar ibn al Khattâb dit: Le prophète raconta un jour que Moïse demanda au Seigneur de lui montrer Adam qui lui avait fait perdre le paradis. Le Seigneur lui montra Adam, et Moïse demanda: Es-tu notre père Adam? Adam dit: Oui. Alors Moïse dit: Dieu a soufflé de son esprit dans ton cœur, et t'a enseigné toutes choses. Les anges, sur son commandement, se sont prosternés devant toi. Adam dit: Oui. Moïse demanda: Qu'est-ce qui t'a porté à nous faire perdre le paradis? Adam demanda: Qui es-tu? — Je suis Moïse. — Alors, dit Adam, c'est toi qui etc. Adam continua: Tu es le prophète du peuple d'Israel, Dieu t'a parlé de derrière le voile, et sans qu'il y eût entre Lui et toi un autre médiateur d'entre ses créatures. Moïse dit: Oui. Alors, demanda Adam, n'as-tu pas trouvé que tout cela était dans le livre de Dieu avant que je fusse créé? Moïse dit: Oui. — Comment donc peux-tu me blâmer, demanda Adam, au sujet d'une chose que Dieu avait prédestinée avant que je fusse créé? Quand le prophète eut raconté ce récit, il ajouta: Ainsi Adam convainquit Moïse (Abou Daoud).

Chapitre IX. Contre les Qadarites.

Hozaïfa raconte que le prophète a dit: Chaque peuple a des mages, et les mages de ce peuple-ci sont ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de prédestination. Si quelqu'un d'entre eux meurt, n'assistez pas à son enterrement. Si quelqu'un d'entre eux tombe malade, ne le visitez pas. Ce sont les partisans du faux Messie. Dieu est juste en les faisant périr avec le faux Messie. Ces mots se trouvent dans les Traditions d'Abou Daoud. Abou Horaïra donne la même tradition, puis ajoute les mots: Ne vous asseyez pas auprès d'eux et n'entamez pas de conversation avec eux. Ibn ᶜOmar raconte que le prophète a dit: Les Qadarites sont les mages de ce peuple; s'ils tombent malades, ne les visitez pas; et s'ils meurent n'assistez pas à leur enterrement (Abou Daoud). Ibn ᶜAbbâs raconte que le prophète a dit: Ne vous asseyez pas à côté des Qadarites, et n'entamez pas de conversation avec eux (Abou Daoud). Ibn ᶜAbbâs raconte aussi que le prophète a dit: Il y a deux espèces de gens parmi mon peuple qui n'ont pas de part dans l'Islam: Les Morgites [1]) et les Qadarites (Al Tirmizy). Nâfaᶜ raconte:

---

1) Les Morgites prétendaient que celui qui une fois s'est adonné à la foi sincère au Seigneur, ne sera jamais ébranlé ni par une rechute ni par aucune infidélité, et il ne pourra jamais se rendre coupable d'un grand péché; les Mu'tazilites enseignaient que celui qui s'est rendu coupable d'un grand péché, même si sa foi et son obéissance eussent duré une centaine d'années, ne sortirait jamais de l'enfer. Al Ash'ary (qui représente l'orthodoxie), tenant le milieu, enseignait que le croyant coupable d'un grand péché est à la merci de Dieu; si le Seigneur veut, il lui pardonnera et le fera entrer en paradis; si non, il le punira pour un certain temps de son forfait, après quoi il l'adoptera en paradis; mais quant à la punition éternelle, le grand péché isolé et unique ne sera jamais puni de cette manière (Mehren, *Exposé de la Réforme de l'Islamisme*, Leiden, 1878, p. 41).

Eine Reaction gegen die verzweiflungsvolle Hoffnungslosigkeit in Mohammeds finsterer Weltanschauung und bloss auf Furcht beruhende Gottesauffassung ward durch die Sekte der Morgiten (50—150 A. H.) befördert. Sie fassten Gott milder und das Menschenziel weniger trostlos auf. Sie behaupteten dass Gott unsere guten Werke annehme, unsere Sünden vergebe. Der Name dieser Sekte lässt sich am besten mit Benützung des griechischen wortes ἔλπις wiedergeben durch *Elpisten*, oder, wenn

Quelqu'un vint à Ibn ᶜOmar et lui dit: Un tel t'envoie ses salutations. Ibn ᶜOmar répondit: J'ai entendu dire que cette personne à commencé à nier la prédestination, si cela est ainsi, ne lui donne pas mes salutations. J'ai entendu dire au prophète: Il y aura parmi ce peuple, ou parmi mon peuple, des sceptiques, ce qui entrainera la déchéance et la honte, et cela à cause de ceux qui nient la prédestination. Dans la relation d'Abou Daoud on lit: ᶜOmar avait un ami syrien qui lui écrivait des lettres. ᶜAbdallah ibn ᶜOmar lui écrivit: J'ai appris que tu as des doutes au sujet de la prédestination, garde-toi de m'écrire. J'ai entendu dire au prophète: Il y aura parmi mon peuple des gens qui nieront la prédestination. Dans la relation d'Al Tirmizy qui correspond avec la première on lit: J'ai entendu qu'il a commencé à douter, s'il en est ainsi, etc. Dans un autre récit on trouve: La déchéance et la honte, ou l'humiliation, de notre peuple sont causées par les Qadarites.

### Chapitre X. Diverses Traditions.

Ibn ᶜAmr ibn al ᶜAs raconte: J'ai entendu le prophète dire: Dieu a écrit le destin des créatures cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre, et son trône est au-dessus des eaux (Moslim). Dans le récit d'Al Tirmizy on trouve: Dieu a fixé le destin cinquante mille ans avant de créer les cieux et la terre. Abou Horaïra raconte que le prophète déclara une fois: Si Dieu a prédestiné que quelqu'un mourra dans un lieu, il crée dans le cœur de cet homme le besoin de s'y rendre. Variante:

---

wir das barbarische Latein der Scholastiker nachahmen wollen, als Sperantianer. (Alfred von Kremer, *Geschichte der herschenden Ideen des Islams*, Leipzig, 1868, p. 20—26).

Les Morgites (non pas de رجا, espérer, mais de ارجا, différer une affaire) différaient leur opinion sur le croyant coupable jusqu'au jour du jugement (Houtsma, *De Strijd over het Dogma*, Leiden, 1875, p. 35).

Le besoin de ce lieu (Al Tirmizy). Matar ibn ᶜAkâs raconte: J'ai entendu le prophète dire: Si Dieu veut que quelqu'un meure dans un lieu, il crée chez cette personne le besoin de s'y rendre (Al Tirmizy). Abou ᶜOthmân, ami d'Abou Hâshim, dit: J'adressai une fois à Abou Horaïra une question au sujet de la prédestination; il me répondit: Ne cherche d'autre réponse que la fin du chapitre »La Conquête": Mohammed est l'apôtre de Dieu, etc. [1]). Mâlik raconte: J'ai entendu dire que quelqu'un demanda à Iyâs: Quelle est ton opinion au sujet de la prédestination? La réponse fut: L'opinion de ma fille c'est que personne n'en connaît le mystère excepté Dieu. Iyâs voulut illustrer par là l'insuffisance de la raison humaine pour comprendre la doctrine. Quelqu'un, à qui l'on avait adressé une question concernant la prédestination, répondit: ne crois-tu pas en Dieu? — Oui. — Et bien cela te suffit. ᶜAly ibn Hosaïn ibn ᶜAly raconte sur l'autorité de son père, que le prophète a dit: La meilleure chose dans la foi c'est de laisser ce qui ne nous regarde pas. Il dit encore: J'ai entendu dire qu'on demanda à Loqmân: Comment as-tu acquis la sagesse que nous admirons en toi? Il répondit: Par l'accomplissement de mes promesses, la foi dans la tradition, et l'abandon de ce qui ne me regarde pas. Abou Horaïra raconte ce qui suit: Une fois le prophète sortit et se dirigea vers nous pendant que nous disputions sur la prédestination. Alors le prophète se fâcha et rougit tellement qu'on aurait cru que l'intérieur d'une grenade avait été broyé sur son visage [2]). Le prophète nous demanda: Est-ce que je vous ai ordonné de vous livrer à de pareilles disputes, ou est-ce que Dieu m'a envoyé parmi vous pour de pareilles discussions? Ceux qui vivaient avant vous ont péri quand ils firent cette sorte de disputes. Je vous les défends (Al Tirmizy).

---

1) XLVIII, 29

2) „Became so red that you would say the seeds of a pomegranate had been bruised on it" (Matthews, *Mishcát-ul-Masábíh*, Calcutta, 1809, Vol. 1, p. 31).

## Chapitre sur la Prédestination.

Extrait du même manuscrit d'Ibn al Athîr al Gazary, Vol. II, p. 299—300.

Al Khattâby, que Dieu lui fasse miséricorde, dit: Beaucoup de personnes pensent que par *qadr* on désigne la prédestination envisagée du côté divin, et par *qada* la prédestination envisagée du côté humain, c'est-à-dire, l'obligation et la nécessité de fait d'accomplir ce que Dieu a fixé par le décret et l'arrêt. Comme preuve ils citent la dispute entre Adam et Moïse, mais ils ont tort. Tout ce que prouve ce récit c'est que Dieu a su d'avance tout ce que l'homme fait et tout ce qu'il acquiert; et que les actions de l'homme — bonnes ou mauvaises — ont été prédestinées et créées par Dieu. Le mot *qadr* est un nom désignant ce que le qâdir, le puissant, celui qui peut, accomplit. Le verbe *qadara* peut signifier aussi considérer, et le verbe *qada* signifie quelquefois créer. Qadr et qada définissent ensemble la doctrine de la prédestination. On ne peut pas les séparer l'un de l'autre [1]), comme on ne peut pas séparer l'édifice de sa base. Ce que nous apprenons du récit de la dispute entre Adam et Moïse, c'est que Dieu sut d'avance qu'Adam prendrait le fruit de l'arbre défendu et le mangerait; or il est impossible que la prescience divine soit détrompée et déçue par le contraire de ce que Dieu a prévu. Ceci est prouvé par le verset [2]): Quand Dieu dit aux anges: j'enverrai sur la terre un vicaire, etc. Ce verset montre que Dieu savait avant la création d'Adam qu'il le créerait pour la terre, et qu'il ne le laisserait dans le paradis que jusqu'au temps où il l'en enlèverait. Ainsi le fait qu'Adam prit le fruit défendu ne fut que la cause secondaire de sa chute vers la terre, créée pour

---

1) Cette définition a été citée en arabe par Pocock, *Specimen historiae Arabum*, éd. White, p. 210

2) II, 28.

lui et pour qu'il en devînt le gouverneur qui régnerait sur les créatures terrestres. C'est pourquoi Adam convainquit Moïse et repoussa le blâme en disant: Me blâmes-tu au sujet d'une chose pour laquelle je fus prédestiné avant d'être créé? A ceux qui s'étonnent de ce récit nous disons: Il est vrai que le péché d'Adam occasionna le commandement de quitter le paradis; mais Adam montre que tout dépend de la cause première, la prédestination, à laquelle toutes les autres causes sont subordonnées. Nous acceptons son argument comme le plus important et le plus fort, et nous lui discernons le triomphe comme à une preuve incontestable [1]). Al Khattâby dit: Le sens de la réponse du prophète (à ceux qui demandaient son opinion au sujet des enfants des idolâtres), c'est qu'il ne voulait pas trancher la question, mais la renvoyait à l'omniscience divine, plutôt que de donner à ces enfants une place parmi les croyants ou parmi les infidèles. Nous ne sommes pas d'accord avec cette explication. Le prophète veut dire: ce sont des infidèles et ils rejoindront leurs pères dans l'infidélité. Dieu sait que s'ils vivaient jusqu'à l'âge de la réflexion, ils seraient des infidèles et pratiqueraient le mal. Ce qui prouve que notre interprétation est juste c'est la réponse du prophète à ᶜA'isha qui demanda: O prophète de Dieu, périront-ils sans avoir fait du mal? Le prophète répondit: Dieu sait ce qu'ils auraient fait. Ibn al Mobârak dit à ce sujet que chaque enfant naît dans les croyances de ses parents et partagera leur sort selon le décret divin qui décide de la foi et de l'infidélité; l'enfant fera les œuvres qui correspondent à sa conviction. Un signe caractéristique des réprouvés c'est qu'ils naissent de parents chrétiens ou juifs qui les conduisent à la condamnation qu'entraîne la conviction juive ou chrétienne; soit

1) Nous omettons quelques définitions qui ne se rattachent pas à notre sujet.

qu'ils leur enseignent les principes juifs ou chrétiens, soit que les enfants meurent sans avoir atteint l'âge de la raison et de la distinction spirituelle, et sont jugés du jugement de leurs parents, parce qu'aux yeux de la loi ils suivent leurs pères, selon la parole du prophète: leurs parents en font des juifs ou des chrétiens [1]).

Les Qadarites, parmi les musulmans, sont ceux qui enseignent que le bien vient de Dieu et le mal de l'homme, et que Dieu ne veut pas la désobéissance. Ils dérivent leur nom du pouvoir qu'ils attribuent à l'homme et par lequel ils croient agir indépendamment de Dieu. Ils nient que les choses existent par le décret et l'arrêt de Dieu. Malgré cela ils donnent leur nom à leurs antagonistes d'entre les orthodoxes et leur disent: »c'est vous qui êtes les Qadarites puisque vous attribuez l'origine des choses au qadr de Dieu [2]). Vous méritez ce nom plutôt que nous". Mais la tradition dément leur assertion. Le prophète a dit: les Qadarites sont les mages de ce peuple, c'est-à-dire ils leur ressemblent par leur croyance et leur enseignement de la doctrine des deux éléments. En effet les mages adorent la lumière et les ténèbres; le bien, disent-ils, procède de la lumière et le mal des ténèbres. C'est pourquoi on les appelle *Dualistes*. De même les Qadarites, en attribuant le bien à Dieu et le mal à l'homme, enseignent deux puissances créatrices tout comme les mages. Ceux qui s'opposent aux Qadarites enseignent que Dieu a créé le bien et le mal, et qu'aucun de ces deux n'existe que par sa création et par sa volonté. Ils professent qu'il faut attribuer les deux également à Dieu quant à leur création et à leur formation; et qu'il ne faut les attribuer à l'homme qu'en tant que c'est lui qui les pratique et qui se les approprie [3]). Les Morgites consti-

1) Nous omettons quelques explications qui ne se rattachent pas à notre sujet.
2) Le mot qadr dans le sens de décret, et non pas dans celui de pouvoir humain.
3) Ces mots sont cités par Pocock, *Specimen Hist. Ar.*, p. 235.

tuent une autre secte parmi les partis de l'Islam. Ils enseignent que la désobéissance ne nuit pas à ceux qui ont la foi, et que l'obéissance ne profite pas aux infidèles. C'est là un enseignement pernicieux, car quoiqu'à l'égard des infidèles il soit vrai que l'obéissance ne leur profite pas, comment peut-on dire que la désobéissance ne nuit pas aux croyants? Ce serait ouvrir la porte à la licence. Dès que l'homme pense que la désobéissance ne lui nuit pas parce qu'il a la foi, il commettra tous les péchés que son imagination peut inventer. Ces Morgites sont tombés dans un extrême opposé à celui où nous voyons les Qadarites. Ils enseignent encore qu'un grand crime, si le pécheur — fût-il un vrai croyant — ne s'en repent pas, causera sa damnation éternelle. Quelle grande hérésie! Quelles affreuses contradictions parmi les opinions hérétiques et fatales! Que Dieu nous garde de pareilles erreurs! Dieu guide sur la meilleure voie ceux qui aiment la vérité et la justice. Les orthodoxes affirment que l'homme qui désobéit est puni, mais nient que pour le croyant cette punition puisse être éternelle, vu que la damnation éternelle est réservée aux infidèles. C'est ce qui est confirmé par la parole du prophète: »évitez les extrêmes et choisissez le juste milieu".

Fin des Extraits d'Ibn al Athîr al Gazary.

[Ne confondons pas notre auteur Magd al Dîn ibn al Athîr al Gazary († 606 A.H.), ou, comme l'appelle H. Khalfa, Ibn-elseádát Mobárek Ben Mohammed Jezeri, auteur de جامع الاصول (MS.) et du Dictionnaire de la Tradition, النهاية في غريب الحديث (Téhéran, 1269 A.H., un vol. in-folio de 400 pages, Caire, 1311 A.H., 4 vol.), avec son frère 'Izz al Dîn ibn al Athîr al Gazary († 630 A.H.), auteur du *Chronicon* (*Chronicon quod perfectissimum* (*el-Kāmil*) *inscribitur: edidit Carolus Johannes Tornberg*, 14 vol., Lugd. Bat., 1851—1876; 12 vol., Boulaq, 1290 A.H.; et autres éditions), ni avec son autre frère Diyâ al Dîn ibn al Athîr al Gazary († 637 A.H.). Voir sur ces trois frères Ibn al Athîr al Gazary, Brockelmann und Horn, *Geschichte der Persischen und Arabischen Litteratur*, I, 297, 345, 357].

Page 115, 1e ligne en bas, pour *und Horn*, *Geschichte der Persischen und Arabischen Litteratur*, lisez: *Geschichte der Arabischen Litteratur*, Weimar, E. Felber, 1898.

## Livre de la Prédestination.

Extrait d'un Manuscrit inédit [1]) de la Bibliothèque Khédiviale au Caire, intitulé „Guérison du Malade, traité sur le Décret et l'Arrêt, ainsi que sur la sagesse humaine et l'allégation des motifs et prétextes", par Shams al Dîn Abou ʿAbdallah Mohammed ibn Abou Bakr ibn Qayyim al Gawzîya.

---

### Chapitre VII.

Dieu a prédestiné le salut et la damnation, mais le décret n'autorise nullement à négliger les bonnes œuvres. Au contraire le

---

1) N° 7603 du Lexicon de Haji Khalfa, éd. Fluegel, IV, p. 54: Shefá el-alíl, sanatio aegroti de providentia Dei aeterna et actuosa, philosophia et causalitate, auctore Shems-ed-dín Abu Abdallah Mohammed Ben Abi Bekr Ben Cayyim-eljauziyet, anno [751 (inc. 11 Mart. 1350)] mortuo. شفاء العليل فى القضاء والقدر والحكمة و التعليل لشمس الدين ابى عبد الله محمد بن ابى بكر بن قيّم الجوزية.

N° spécial 323 (n° général 19245) du Catalogue de la Bibliothèque Khédiviale, (فهرست الكتبخانة المصرية), le éd., Caire, 1305 A.H., Vol. II, p. 32. Dans l'édition arabe du Lexicon de Haji Khalfa (كتاب كشف الظنون) notre MS. est mentionné Vol. I, p. 498.

Voyez sur Shams al Dîn et sur ses œuvres le beau MS. شذرات الذهب فى اخبار من ذهب تأليف الفلاح عبد الحى بن احمد بن محمد العكرى الصالحى المعروف بابن العماد الحنبلى المولود سنة ١٠٣٢ المتوفى بمكة سنة ١٠٨٩ (mentionné dans le Catalogue Arabe de la Bibl. Khéd., Caire, 1308 A.H., Vol. V, p. 72). Ce MS. donne une longue liste des ouvrages de notre auteur (Vol. III, p. 810—813), mais ne mentionne pas شفاء العليل dont voici la Table des Matières:

الباب الاول فى تقدير المقادير قبل خلق السموات والارض

الباب الثانى فى تقدير الرب تبع شقاوة العباد وسعادتهم وارزاقهم وآجالهم قبل خلقهم وهو تقدير ثان بعد الاول

zèle et l'effort sont nécessaires, étant inclus dans le décret. Beaucoup de gens pensent que puisque Dieu a tout prédestiné,

---

الباب الثالث فى ذكر احتجاج ادم وموسى فى ذلك وحكم النبى صلعم لادم

الباب الرابع فى ذكر التقدير الثالث والجنين فى بطن امه

الباب الخامس فى ذكر التقدير الرابع ليلة القدر

الباب السادس فى ذكر التقدير الخامس اليومى

الباب السابع فى ان سبق المقادير بالسعادة والشقاوة لا يقتضى ترك الاعمال بل يوجب الاجتهاد والحرص لانه تقدير بالاسباب

الباب الثامن فى قوله تع ان الذين سبقت لهم منّا الحسنى اولئك عنها مبعدون

الباب التاسع فى قوله تع انا كل شئ خلقناه بقدر

الباب العاشر فى مراتب القضاء والقدر التى من استكمل معرفتها والايمان بها فقد آمن بالقدر وذكر المرتبة الاولى

الباب الحادى عشر فى ذكر المرتبة الثانية من مراتب القضاء والقدر وهى مرتبة الكتابة

الباب الثانى عشر فى ذكر المرتبة الثالثة وهى مرتبة المشيئة

الباب الثالث عشر فى ذكر المرتبة الرابعة وهى مرتبة خلق الاعمال

الباب الرابع عشر فى الهدى والضلال ومراتبهما

الباب الخامس عشر فى الطبع والختم والقفل والغل والسد والنشاوة ونحوها وانه مفعول الرب

الباب السادس عشر فى تفرد الرب بالخلق للذوات والصفات والافعال

الباب السابع عشر فى الكسب والجبر ومعناهما لغة واصطلاحا واطلاقهما نفيًا واثباتًا وما دل عليه السمع والعقل من ذلك

les bonnes œuvres ne servent à rien. Ce que Dieu a décrété et arrêté, disent-ils, doit arriver nécessairement, par conséquent

---

الباب الثامن عشر فى فعل وانفعل فى القضاء والقدر وذكر الفعل والانفعال

الباب التاسع عشر فى ذكر مناظرة بين جبرى وسنى

الباب العشرون فى ذكر مناظرة بين قدرى وسنى

الباب الحادى والعشرون فى تنزيه القضاء الالهى عن الشر ودخوله فى المقضى

الباب الثانى والعشرون فى ضرف اثبات حكمة الرب تع فى خلقه وامره واثبات الغايات المطلوبة والعواقب الحميدة التى فعل وامر لاجلها وهو من اجل ابواب الكتاب

الباب الثالث والعشرون فى استيفاء شبه نفاة الحكمة وذكر الاجوبة عنها

الباب الرابع والعشرون فى معنى قول السلف فى الايمان بالقدر خيره وشره حلوه ومره

الباب الخامس والعشرون فى بيان بطلان قول من قال ان الرب تع مريد للشر وفاعل له وامتناع اطلاق ذلك نفيًا واثباتًا

الباب السادس والعشرون فى ما دل عليه قول صلعم اعوذ برضاك من سخطك واعوذ بعفوك من عقوبتك واعوذ بك منك من تحقيق القدر واثباته واسرار هذا الدعاء

الباب السابع والعشرون فى دخول الايمان بالقضاء والقدر والعدل والتوحيد تحت قوله مامن فى حكمك عدل فى قضائك وما تضمنه الحديث من قواعد الدين

الباب الثامن والعشرون فى احكام الرضا بالقضاء واختلاف الناس فى ذلك وتحقيق القول فيه

الباب التاسع والعشرون فى انقسام القضاء والقدر والارادة والكتابة والحكم

on ne peut rien espérer de la pratique des œuvres. Les compagnons du prophète adressèrent une question à ce sujet à l'apôtre de Dieu; et celui-ci leur donna une réponse qui remédia à leur ignorance et qui les guida dans la bonne voie. Cette réponse a été conservée dans les deux Collections de Traditions d'Al Bokhâry et de Moslim: ᶜAly ibn Abou Tâlib raconte qu'à Baqîᶜa 'l Gharqad il assistait à un enterrement quand le prophète s'assit près de lui. Il avait dans la main un bâton, dont il commença à frapper le sol, puis il dit: Il n'y a personne parmi vous (ou: il n'y a pas une âme vivante), dont la place au ciel ou dans l'enfer ne soit inscrite d'avance, ou dont la damnation ou le salut ne soit prédestiné d'avance. Quelqu'un demanda: O prophète: ne mettrons-nous pas simplement notre confiance dans notre destin, et n'abandonnerons-nous pas les œuvres? Car quiconque parmi nous appartient aux gens destinés au salut, fera (sans contrainte) les œuvres des élus; et quiconque appartient aux gens destinés à la misère, penchera vers les œuvres des réprouvés. Le prophète répondit: agissez (pratiquez les œuvres) car chacun est guidé, les élus dans la pratique des bonnes œuvres et les réprouvés aux œuvres des réprouvés; puis il communiqua le verset: Ceux qui sont généreux et pieux, et qui professent la bonne foi, nous les guiderons vers la main droite de Dieu, mais ceux qui sont avares et s'imaginent de pouvoir vivre sans Dieu, et nient la bonne foi, nous les guiderons vers la main gauche de Dieu. [Variantes]. Toutes ces traditions et

والامر والاذن والجعل والكلمات والبعث والارسال والتحريم والعطا والمنع
الى كونى متعلق بخلقه ودينى متعلق بامره وما فى تحقيق ذلك
من ازالة اللبس والاشكال

الباب الموفى ثلاثين فى الفطرة الاولى التى فطر الله عباده عليها

d'autres qui y ressemblent prouvent unanimement que le décret éternel n'empêche pas les œuvres de l'homme, et ne l'autorise pas à mettre sa confiance dans son destin; qu'au contraire il faut que l'homme fasse des efforts et soit zélé. Aussi l'un des compagnons du prophète, ayant entendu cette réponse, s'exprima ainsi: maintenant personne ne me surpasse en zèle. Cela montre la supériorité des connaissances des compagnons du prophète, ainsi que la finesse de leur esprit et la valeur de leur savoir. Car le prophète leur enseigna la prédestination et la réalisation du décret dans le monde par les causes secondaires. Il leur apprit que l'homme obtient ce qui lui est prédestiné, par la cause secondaire pour laquelle Dieu lui donne le pouvoir, la possibilité et le secours. L'homme se sert des moyens, et ceux-ci le font parvenir à la réalisation des décrets inscrits sur la Mère du Livre [1]). Plus il est zélé à employer les moyens, plus il s'approche de ce qui a été décrété d'avance à son égard. Par exemple si Dieu a décrété que quelqu'un sera des plus savants de son temps, celui-là n'arrivera pas à ce degré de savoir sans application ni effort à l'étude. Si Dieu a décrété que quelqu'un aura un fils, ce fils ne naîtra pas sans que le père se marie ou qu'il ait des rapports avec une esclave. Si le décret veut que quelqu'un perçoive de ses terrains telle récolte, la récolte ne se produira pas sans que les terrains soient ensemencés et cultivés. Si le décret veut que quelqu'un soit rassasié ou désaltéré ou chauffé, il faudra qu'il se serve des moyens qui produisent ces effets, savoir la nourriture, les boissons et les

---

1) La délivrance et le salut ne sont assurés qu'aux hommes fidèles et pieux, qui remplissent leurs engagements envers Dieu et joignent à une foi sincère un culte pur. Comment peut-il espérer être au nombre des élus celui dont la perfidie s'accroît chaque jour, celui dont la conscience devient plus trouble d'heure en heure? (Al Zamakhshary, *Colliers d'Or*, éd. B. de Meynard, p. 206).

habits. Et comme il en est ainsi des choses de la vie ordinaire, il en est aussi de la sorte de la vie future. Si quelqu'un abandonne la pratique des œuvres, mettant sa confiance exclusivement dans le destin, il ressemble à celui qui s'abstiendrait de nourriture, de boisson, des occupations journalières, etc., et se fierait au décret[1]). Dieu a créé les hommes de manière à ce qu'ils doivent s'appliquer à la recherche de leurs moyens de vivre et au soin de leurs occupations ordinaires. Même les animaux sont soumis à cette loi. Il en est de même des devoirs qu'impose la religion, car Dieu est le Seigneur du monde présent et du monde à venir. Il sait par quels moyens la vie se conserve, et il guide chacune de ses créatures à ce qui lui est prédestiné, dans la vie présente et dans la vie future, par des moyens qui correspondent aux aptitudes de chacune d'elles. Et si l'homme comprend que le salut repose sur des causes secondaires, savoir les devoirs religieux, il manifestera plus de zèle et de persévérance que celui qui, s'exerçant pour sa vie et ses occupations ordinaires, pratique ses devoirs journaliers. Le compagnon (du prophète) dont nous parlions ci-dessus faisait preuve de la plus grande sagesse, quand il dit: Personne ne peut me surpasser en zèle maintenant. Dès que l'homme connaît ce qui conduit aux prés fertiles, aux jardins admirables, aux demeures de la félicité et aux plaisirs du ciel, dont le chagrin et la fatigue seront bannis à tout jamais, il s'efforcera de suivre la bonne voie menant au paradis. Abou ʿOthmân al Nahdy dit à Salmân: Je me réjouis à cause de la prédestination

---

1) Tu comptes sur le salut sans suivre la route qui y conduit; mais un navire ne peut naviguer sur le sable (vers cité par B. de M., *Colliers d'Or*, p. 207). Le lot décrété exige le zèle (الرزق يجب الحقّة). Le destin n'a pas de temps à perdre. s'il trouve la porte fermée, il s'en va (الباب المقفول يرد القضاء المستعجل).

au salut avec une joie plus grande que celle causée par les exercices religieux. C'est que, si Dieu a prédestiné l'homme au salut et le guide dans la bonne voie, la joie à cause du décret est nécessairement plus grande que celle qu'occasionnent les moyens par lesquels le décret se réalise, ces moyens aussi étant inclus dans le décret. Dieu prévit le salut, le voulut, et le prédestina, puis il prédétermina les moyens par lesquels l'homme y arrive. Tout résulte de la grâce de Dieu et de sa clémence éternelle, car le décret embrasse également les moyens du salut et le salut lui-même. Ce qui réjouit le croyant c'est que son bonheur repose sur le décret infaillible, et non pas sur ses propres efforts. Un des anciens théologiens a dit: Je jure par Dieu, que je ne voudrais pas que mon salut dépendît de moi-même, car je sais qu'il est plus sûr entre les mains de Dieu qu'entre les miennes [1]). Le décret spécialise les œuvres, et rend l'homme capable de les pratiquer. Sans le décret, les œuvres ne se pratiqueraient pas. L'homme ne peut faire que ce qui a été décrété. Ceux qui étudient cette question se trouvent sur un terrain glissant. S'ils y marchent les pieds fermes, ils obtiendront les délices éternelles; s'ils y glissent, ils tomberont jusqu'au fond de l'enfer. Le prophète, en enseignant la prédestination à son peuple, a expliqué deux points. Le premier c'est que la cause secondaire du salut c'est la foi avec la confession de la foi, en un mot: la profession de l'unité de Dieu. Le deuxième point, c'est que l'homme doit employer les moyens qui conduisent au bien et éloignent du mal, en d'autres termes: l'homme doit obéir à la loi divine. Croyez et obéissez, voilà les deux règles de conduite données par le prophète. Les hérétiques, qui rejettent la vérité et ne

1) Nous rappelons que l'auteur musulman écrivait ce traité dans la première moitié du quatorzième siècle après Jésus-Christ.

retiennent que l'erreur, objectent que la foi au décret n'est enseignée ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux règles de conduite[1]). Leur intelligence n'ayant pas été éclairée par la lumière de Dieu, ils ne trouvent pas l'accord entre les choses dont tous les prophètes ont déclaré qu'elles s'accordent les unes avec les autres: savoir le décret et la loi, la création (y compris la création des actes de l'homme) et le commandement. Dieu, par sa grâce, guide les croyants et les fait sortir de l'erreur. Dieu les conduit dans la voie des justes. Le prophète est puissant pour montrer à son peuple l'accord entre ces deux aspects de la vérité. Nous avons cité ci-dessus la parole du prophète: Applique-toi à obtenir ce qui puisse t'être utile; invoque l'assistance de Dieu; ne te montre pas faible; le faible, c'est celui qui ne voit pas l'accord entre ces deux choses. Et c'est Dieu qui guide dans la vérité.

### Chapitre VIII.

Ce chapitre contiendra une explication du verset[2]): Ceux pour qui nous avons prédestiné le paradis seront loin (de l'enfer). Nous avons déjà raconté les traditions selon lesquelles le Seigneur rassembla les gens destinés au paradis en une poignée, qu'il écrivit leurs noms et les noms de leurs pères dans le registre des élus avant la création. Dans la collection d'Al Hâkim il y a une tradition de la part d'Al Hosaïn ibn Wâqid, de la part de Yazîd al Nahawy, de la part de ᶜIkrima, de la part d'Ibn ᶜAbbâs qui raconta: Quand Dieu révéla au prophète le verset[3]): »Vous et ce que vous adorez à la place de Dieu, vous servirez de combustibles

1) Ils fondent leur objection sur l'absence dans le Koran d'un commandement explicite: croyez dans la prédestination. Ils sont d'accord avec Hauri et Pauts, ouvrages précités.

2) XXI, 101. 3) XXI, 98.

dans l'enfer", les polythéistes demandèrent: Et les anges et Jésus et ᶜO zaïr [1]) qui sont adorés à la place de Dieu? Ibn ᶜAbbâs continua: alors Dieu révéla le verset: Ceux pour qui nous avons prédestiné le paradis, seront loin (de l'enfer). Cette tradition a été transmise par une chaîne ininterrompue de personnes véridiques. ᶜAly ibn al Madîny raconte de la part de Yahya ibn Adam, de la part d'Abou Bakr ibn ᶜAbbâs, de la part de ᶜAsam, de la part d'Abou Rozaïn, de la part d'Abou Yahya, de la part d'Ibn ᶜAbbâs, que le dernier a dit: Il y a un verset dont les gens ne cherchent pas l'explication; je ne sais pas si c'est parce qu'ils en comprennent parfaitement le sens, ou si c'est parce qu'ils ne le comprennent pas et que le verset ne leur inspire aucun intérêt. On lui demanda: Quel est ce verset? Ibn ᶜAbbâs répondit: Quand le verset fut révélé au prophète: »Vous et ce que vous adorez à la place de Dieu, vous servirez de combustibles dans l'enfer, vous y arriverez", les Qoraïshites et les Mecquois se fâchèrent et dirent: Tu insultes nos dieux. Ibn ᶜAbbâs raconte qu'alors Ibn al Zabaᶜra vint et leur demanda: De quoi vous fâchez-vous? Ils dirent: De ce qu'on insulte nos dieux! Al Zabaᶜra demanda: Qu'est-ce que le prophète a dit? Ils répondirent que le prophète avait dit: »Vous et ce que vous adorez à la place de Dieu, vous servirez de combustibles dans l'enfer, vous y arriverez". Al Zabaᶜra ordonna: »Appelez-le ici"; et quand le prophète fut venu, il lui demanda: O Mohammed, ce que tu as dit s'applique-t-il spécialement à nos dieux, ou bien d'une manière générale à tous les dieux qu'on adore à la place d'Allah? Le prophète répondit: Ce que j'ai dit s'applique à tous les dieux qu'on adore à la place d'Allah. Alors, dit Ibn ᶜAbbâs, Ibn al Zabaᶜra s'écria: Par le Seigneur de cet

---

1) II, 261; IX, 30. ᶜOzaïr est le nom que les Arabes donnent à Esdras. Cf. R. Dozy, *Die Israeliten zu Mekka*, Leipzig, 1864, p. 5.

édifice, la Ka<sup>c</sup>ba, je proteste contre tes paroles. N'as-tu pas déclaré une fois que les anges sont de bons serviteurs de Dieu de même que Jésus et <sup>c</sup>Ozaïr? Or la tribu de Malîh adore les anges, les chrétiens adorent Jésus, et les juifs adorent <sup>c</sup>Ozaïr. Les Mecquois, à ces paroles, commencèrent à faire du vacarme. Mais le prophète fut confirmé par la révélation du verset[1]): »Ceux pour qui nous avons prédestiné le paradis seront loin de là" (de l'enfer). C'est-à-dire: les anges, <sup>c</sup>Ozaïr et Jésus seront loin de là. »Ils n'en entendront pas le moindre bruit"[2]). Puis le prophète reçut le verset[3]): »Quand le fils de Marie fut cité comme un exemple, ton peuple vociféra". Voilà, ajouta Ibn <sup>c</sup>Abbâs, toute la vérité. Quant à l'argument d'Ibn al Zaba<sup>c</sup>ra, il ne prouve rien contre le verset, car Dieu avait dit: Vous et *ce que* vous adorez à la place de Dieu, et non pas: *celui* ou *ceux que* vous adorez. *Ce que*, étant le pronom pour des choses, ne peut pas se rapporter aux anges, ni à Jésus, ni à <sup>c</sup>Ozaïr, mais doit se rapporter aux idoles en pierre et autres. Puis le chapitre fut révélé à la Mecque et traite des idolâtres. Le prophète ayant dit: »*Vous* et *ce que vous* adorez", il n'y a pas de place pour la question d'Ibn al Zaba<sup>c</sup>ra qui du reste était un des orateurs les plus éloquents des Arabes; a-t-il pu ignorer le sens du verset? Il jugea, par analogie, que comme ce qui fut adoré irait en enfer, les personnes adorées y iraient aussi. Il généralisa ce qu'il aurait dû spécialiser: le sens du terme »ce que vous adorez". Il se dit: S'il suffit d'être adoré pour servir de combustibles dans l'enfer, les anges, <sup>c</sup>Ozaïr et Jésus iront là, car on les adore. Quelqu'un a montré que c'est une erreur, et cela pour diverses raisons. La première c'est que les anges, Jésus et <sup>c</sup>Ozaïr sont parmi les personnes pour qui Dieu a prédestiné le paradis; ils sont entre les bienheureux, n'ayant

1) XXI, 101. 2) XXI, 102. 3) XLIII, 57.

jamais fait ce qui mériterait la punition du feu. Ceux qui adorent les anges, Jésus et ᶜOzaïr refusent unanimement d'adorer Allah, quoique les anges, etc., s'irritent contre tous ceux qui les adorent à la place d'Allah. Il y a donc un plus grand tort à identifier les anges, Jésus et ᶜOzaïr avec les idoles, qu'à identifier le commerce avec l'usure, ou le cadavre avec le sacrifice immolé. Il n'y a que les infidèles qui s'y tromperont, car ce sont eux qui identifient ce que la loi, la raison et la religion distinguent, tandis qu'ils distinguent ce que Dieu et son prophète ont identifié. La deuxième raison c'est que les idoles sont des pierres, sans obligation morale et sans le don de la parole; si Dieu les fait descendre dans l'enfer pour montrer son mépris contre elles et contre ceux qui les adorent, cela n'entraîne pas la punition de ceux qui ne la méritent pas, tandis que les anges, le Christ, et ᶜOzaïr sont des êtres vivants doués de la parole; s'ils descendaient dans l'enfer, ce serait pour souffrir et pour y subir une punition. La troisième raison c'est que ceux qui pensent adorer les idoles ne les adorent pas plus que les idoles ne peuvent les inviter à leur culte. Ce que les polythéistes adorent, ce sont les anges de Satan[1]), quoiqu'ils s'imaginent n'adorer que leurs idoles. Ils croient que leurs idoles réclament le même culte que Dieu et occupent le même rang que Dieu. Mais Dieu, qu'il soit exalté! déclare que les anges, le Christ et ᶜOzaïr n'ont pas de part dans cette erreur. Ce sont les anges de Satan qui disent: adorez les idoles et les anges, etc. Puis les idolâtres s'imaginent que les anges, le Christ et ᶜOzaïr prennent plaisir à ce culte, quoiqu'il n'y ait que Satan qui y prenne plaisir. C'est pourquoi le Seigneur dit[2]): Au jour que nous les réunirons tous, nous demanderons aux anges, est-ce vous qu'ils adoraient? Ils répondront: Ton nom soit exalté! tu es

1) Cf. 1 Cor. X, 19, 20. 2) XXXIV, 39, 40.

notre Maître et non point eux. Ceux qu'ils adoraient c'étaient les anges de Satan. Le plus grand nombre croit en eux. Le Seigneur dit encore [1]): N'ai-je pas stipulé avec vous, ô enfants d'Adam, de ne point servir Satan? Et [2]): »Ils prétendent que Dieu a adopté un fils. Mais Dieu est exalté, les anges, le Christ et ʿOzaïr ne sont que ses serviteurs honorés. Ils ne lui parlent jamais les premiers; ils exécutent ses ordres. Dieu sait leur passé et leur avenir. Ils ne sauvent que ceux que Dieu veut sauver par leur service, et ils tremblent de frayeur devant lui. Si un ange disait: Je suis Dieu à la place d'Allah, nous le punirions de l'enfer, comme nous en punissons les impies". Il n'y a que Satan que ces idolâtres adorent à la place de Dieu. Voilà les leçons que nous tirons du verset: Ceux pour qui nous avons prédestiné le paradis (seront loin de l'enfer). Etudie ce verset et tu y verras briller la vérité. C'est Dieu qui guide dans la bonne voie. La conclusion de ce chapitre c'est que Dieu a prédestiné le paradis pour les élus avant leur création. ʿAbd al Rahmân ibn Abou Hâtim a dit de la part d'Abou Saʿîd ibn Yahya ibn Saʿîd, de la part d'Abou ʿAmir al ʿAbdy, de la part de ʿAzra ibn Thâbit al ʿAnsâry, de la part de Zohra, de la part d'Ibrâhîm ibn ʿAbd al Rahmân ibn ʿAwf, que ce dernier était un jour dangereusement malade. Une fois qu'il revint d'un évanouissement il dit: Je suis tombé en défaillance, n'est-ce pas? On lui répondit: Oui. Il dit: Deux hommes d'une taille puissante sont venus qui me prirent par la main et me dirent: Pars avec nous, nous te citons devant le Glorieux, le Fidèle; puis ils partirent avec moi. Peu de temps après quelqu'un les rencontra et leur demanda: Où voulez-vous aller avec lui? Ils répondirent: Nous le citons devant le Glorieux, le Fidèle. L'homme ordonna: Laissez-le, car il appartient à ceux

1) XXXVI, 60. 2) XXI, 26—30 (Cf. X, 3).

que Dieu prédestina au salut lorsqu'ils étaient encore dans le sein de leur mère. ᶜAbdallah ibn Mohammed al Baghawy raconte de la part de Daoud ibn Rashîd, de la part d'Ibn ᶜAliya, de la part de Mohammed ibn Mohammed le Qoraïshite, de la part de ᶜAmir, fils de Saᶜd, que ce dernier, sortant un jour de sa propriété, vit une foule autour d'un homme. Arrivé auprès de celui-ci, il l'entendit injurier Talha, Al Zobaïr et ᶜAly. Saᶜd le lui défendit, mais l'homme, comme excité davantage à la fureur, s'écria: Croit-on m'effrayer par un prophète d'entre les prophètes? [1]) Saᶜd s'éloigna, entra dans une maison, fit ses ablutions et se rendit à la mosquée où il pria: O notre Dieu, si cet homme a injurié des personnes pour qui tu as prédestiné le paradis, il doit t'avoir irrité en les injuriant, fais donc un signe aujourd'hui par lequel cet homme serve d'avertissement aux croyants. Qu'une chamelle [2]) fuyarde sorte de sa maison et que personne ne puisse la retenir; qu'elle attrape cet impie au milieu de la foule qui se disperse effrayée; et qu'elle le foule sous les pieds jusqu'à ce qu'il meure écrasé. ᶜAmir ibn Saᶜd ajouta: Je vis Saᶜd suivi par la foule qui cria après lui: »Dieu a exaucé ta prière, ô père d'Ishaq! Dieu a exaucé ta prière, ô père d'Ishaq!" Le Seigneur dit [3]): Appliquez-vous [4]) au service de Dieu de tout votre cœur. Il vous a choisis, et il ne vous impose pas des choses difficiles dans la religion,

---

1) Veut-on dire que Talha, Al Zobaïr et ᶜAly sont des prophètes de sorte qu'il n'est pas permis de les injurier? Ne sont-ce pas de simples disciples du prophète?

2) (البُخْت) كقُفْل: الابل الخراسانية معرب وقيل هو عربى واستظهر بقوله لبن البخت فى قصاع الخلنج (اقراب الموارد) par سعيد الخورى, Beyrouth, 1889, 3 vol., I, p. 31). On dit en Egypte d'une femme grande et grasse: مثل البختيّة. Le mot dérive de Bactrie (Khorâsân), patrie du chameau à deux bosses.

3) XXII, 77, 78.

4) Cf. Obbink, *De Heilige Oorlog*, p. 26—28.

la religion de votre père Abraham. Dieu vous a appelés Musulmans auparavant et par ce livre. C'est-à-dire Dieu vous a appelés Musulmans avant que le Koran fût révélé et dans le Koran. Dieu leur prédestina le nom de Musulmans avant qu'ils professassent l'Islam et même avant qu'ils fussent créés. Le Seigneur dit encore[1]): Auparavant nous avons donné à nos serviteurs les prophètes notre promesse qu'ils seront certainement soutenus contre les infidèles, et que notre armée triomphera d'eux. Ibn ʿAbbâs, dans la relation qu'Al Wâliby rapporte de sa part, donne l'explication suivante du verset[2]): »Dis aux croyants qu'ils ont auprès du Seigneur une place distinguée". Le Seigneur leur a prédestiné le bonheur. Cette explication ne diffère pas d'une autre qu'on a donnée quelquefois: Ce sont les bonnes œuvres qui les devancent; ou de celle-ci: C'est Mohammed. Car le Seigneur, dans l'éternité, leur a prédestiné le bonheur auquel ils arrivent par la pratique des bonnes œuvres pour lesquelles ils reçoivent l'assistance de Mohammed. Le Seigneur, par un décret, leur assigne le salut, les y guide par la main de son prophète, et leur donne au jour du jugement la récompense de leurs bonnes œuvres, selon le verset[3]): Si Dieu ne vous avait pas prédestiné (la rançon prise des soixante-dix captifs de Bedr), vous auriez été punis d'une punition sévère (pour avoir accepté l'argent au lieu de tuer les prisonniers). Les anciens théologiens diffèrent entre eux sur l'explication de ce décret. La plupart d'entre eux et de ceux qui sont venus après eux l'expliquent ainsi: Si Dieu, ô combattants de Bedr, n'avait pas inscrit sur

1) XXXVII, 171—173. 2) X, 2.

3) VIII, 69. Le mot كتاب étant traduit par *révélation* dans la traduction de Weil, le sens du verset, par rapport à la prédestination, a été perdu. La traduction de Kasimirski ne convient pas non plus: »Si une permission de Dieu n'avait pas eu lieu précédemment". Al Zamakhshary I, p. 540: لولا (لولا كتاب من الله سبق) حكم منه سبق اثباته في لوح الخ.

la Table Gardée un décret que la prise du butin vous serait licite, vous auriez été punis (après l'avoir pris). D'autres théologiens ont lu: Si Dieu n'avait pas décrété que personne ne recevrait sa punition qu'après que le fait eût été prouvé, vous auriez été punis. D'autres disent: Si Dieu n'avait pas décrété que les combattants de Bedr recevraient le pardon de tout ce qu'ils avaient fait, ils auraient été punis. D'autres encore donnent l'interprétation suivante qui est la meilleure: Si Dieu n'avait pas prédestiné tous les détails de tout ce qui est arrivé à Bedr, vous auriez été punis d'une punition sévère. Mais Dieu sait le mieux ce qui en est.

### Chapitre IX.

Ce chapitre renferme l'explication du verset [1]): Tout ce qui existe nous l'avons créé selon le décret. Sofyân raconte de la part de Zayâd ibn Ismâ<sup>c</sup>îl al Makhzoumy, de la part de Mohammed ibn <sup>c</sup>Abbâd ibn Ga<sup>c</sup>far, de la part d'Abou Horaïra, que les polythéistes de Qoraïsh se présentèrent un jour devant le prophète pour discuter sur la prédestination. Le Seigneur révéla alors les versets [2]): En vérité les coupables sont plongés dans l'erreur et dans la folie, et le jour où ils seront trainés, le front par terre, dans le feu de l'enfer, on leur dira: Eprouvez le contact de l'enfer. Tout ce qui existe nous l'avons créé selon le décret. Ceci nous fut transmis par Moslim. Al Dâr Qotny rapporte de la part de Habîb ibn <sup>c</sup>Amr al Ansâry, de la part de son père <sup>c</sup>Amr, que le prophète déclara une fois: Au jour du jugement un ange criera: Où sont ceux qui ont disputé avec Dieu? Al Dâr Qotny ajoute: Ce sont là les Qadarites. Toutefois, selon le même Habîb, ce narrateur Al Dâr Qotny est un personnage obscur et la généalogie de la tradition peut être contestée, de sorte que la relation n'a pas d'autorité.

---

1) LIV, 49. 2) LIV, 47—49.

Il y a deux sectes hétérodoxes au sujet de la prédestination. La première nie la validité des commandements et des défenses de la loi divine, vu que le qada et le qadr décident de tout et que ni obéissance ni désobéissance ne sauraient en modifier le résultat. Ces gens ressemblent à ceux qui disent [1]): Si Dieu avait voulu, nous ne serions pas des polythéistes ni nos pères non plus. La deuxième secte hétérodoxe nie la prédestination. Or ce sont ces deux sectes qui disputent avec Dieu. ʿAwf a dit: Celui qui nie la prédestination nie l'Islam. Dieu a décrété la création, puis il la créa selon le décret. C'est également selon le décret qu'il fixa les termes de toutes choses, qu'il assigna le bien et le mal, et qu'il assigna le pouvoir. Puis il commande le bien et il défend le mal. L'Imâm Ahmed a dit: Le décret c'est la toute-puissance [2]). Ibn al ʿAqîl approuve entièrement cette définition et ajoute: Elle prouve la pénétration d'esprit d'Ahmed et la profondeur de ses connaissances en matière dogmatique. De même Abou'l Wafâ a dit: Nier la prédestination c'est nier le pouvoir de Dieu de créer les actions de l'homme, de les inscrire (sur la Table Gardée) et de les décréter. Aussi les anciens théologiens qadarites niaient que les actions humaines fussent comprises dans l'omniscience divine. Mais tous les théologiens orthodoxes déclarent unanimement que ces Qadarites sont des infidèles, comme nous verrons après, si Dieu le veut. ʿAly ibn Talha donna de la part d'Ibn ʿAbbâs une explication du verset [3]): Les vrais savants d'entre les serviteurs de Dieu le craignent. Ces savants, dit-il, ce sont ceux qui disent que Dieu est tout-puissant. Cette explication montre la théologie d'Ibn ʿAbbâs, l'exactitude de ses interprétations, sa connaissance

1) VI, 149.

2) Ahmed veut dire qu'on ne peut pas nier l'un sans nier l'autre; la toute-puissance réalise ce qui a été décrété. Nous verrons ci-après que le décret lui-même est du domaine de l'omniscience, non pas de la toute-puissance.

3) XXXV, 25.

du vrai sens des noms et des attributs de Dieu, car la plupart des théologiens n'ont pas rendu justice au verset, quoiqu'ils en reconnaissent l'autorité [1]). Ceux qui nient la prédestination et la création des actions humaines donnent à ce verset une interprétation fausse; et ceux qui nient les œuvres de Dieu, c'est-à-dire les œuvres qui procèdent de l'action divine, n'interprètent pas le verset de la bonne manière non plus; ces derniers proclament ouvertement que Dieu ne peut pas s'occuper d'actions. Ceux qui ne professent pas que Dieu est occupé toujours et à chaque instant et qu'il fait ce qu'il veut, ne professent pas non plus que Dieu est tout-puissant. Ceux qui ne professent pas que les cœurs des hommes se trouvent entre deux doigts d'entre les doigts du Seigneur, qui les tourne comme il lui plaît, et qui les tourne réellement, qui mène le cœur sur la bonne voie quand il veut, et qui induit le cœur en erreur quand il le veut, (ceux qui ne professent pas cela) ne professent pas non plus que Dieu est tout-puissant. Ceux qui ne professent pas que le Seigneur possède son trône [2]) après avoir créé les cieux et la terre, et qu'il descend chaque soir au ciel du monde pour dire: Quiconque me demande, je lui donnerai; quiconque invoque le pardon, je lui pardonnerai; et qu'il est descendu vers le buisson pour parler à Moïse, son interlocuteur [3]); et qu'avant le jour du jugement il descendra sur la terre où il n'y aura plus d'âme vivante; et qu'il apparaîtra au jour du jugement pour séparer les croyants des infidèles; et qu'il se

---

1) Comme nous verrons, il s'agit du verset: Dieu est tout-puissant.

2) Littéralement: „est assis sur (استوى على) son trône". Zamakhshary use de cette expression. Les commentateurs modernes, qui détestent de pareilles expressions, nous apprennent que par استوى على (X, 3; XIII, 2; XX, 4; XXV, 60; etc.) il faut entendre استولى على. Par ces explications ils veulent éviter que les ignorants se représentent Dieu comme un homme.

3) الكليم, celui qui a parlé avec Dieu.

montrera souriant de joie, l'âme divine pleine de miséricorde envers les musulmans; et qu'il posera le pied sur l'enfer qui se resserrera autour des damnés ramassés les uns contre les autres; et qu'il fera d'autres choses; ceux qui ne professent pas tout cela, ne professent pas non plus que le Seigneur est tout-puissant. Quelle étonnante déclaration du Docteur de notre peuple, du Commentateur[1]) du Koran! Que Dieu soit satisfait de lui! Personne n'était plus sévère contre les Qadarites que lui (Ibn ʿAbbâs) et les compagnons du prophète, comme nous expliquerons ci-après si Dieu le veut.

Chapitre X.

Ce chapitre traitera des degrés (actions successives) dans la prédestination. Il y en a quatre. Le premier c'est l'omniscience qui embrasse les choses avant qu'elles existent. Le deuxième c'est l'action de les inscrire (sur la Table Gardée) avant qu'elles existent. Le troisième c'est la volonté (de les appeler à l'existence). Le quatrième c'est la création. Quant au premier degré, ou la prescience divine, il n'y a jamais eu le moindre désaccord à son sujet, ni parmi les apôtres, depuis le premier jusqu'au dernier[2]) (Mohammed, le sceau des prophètes), ni parmi les compagnons du prophète ou ceux qui leur succédèrent d'entre les musulmans. Il n'y a que les mages du peuple (les Qadarites) qui ont osé le nier. Le fait que le Seigneur inscrivit les choses (sur la Table Gardée) prouve que sa prescience les embrassait avant qu'elles existassent; selon le verset[3]): Lorsque Dieu dit aux anges: Je vais établir un vicaire sur la terre, les anges répondirent: Vas-tu

1) ʿAbdallah ibn ʿAbbâs était cousin germain du prophète. On dit qu'à l'âge de dix ans l'ange Gabriel lui était apparu et l'avait instruit des mystères du Koran. Il mourut en 68 A.H.

2) „No man making the same pretension has moved the world since him" (Burton).

3) II, 28.

placer sur la terre un être qui y commettra des désordres et répandra le sang, pendant que nous célébrons tes louanges et proclamons ta sainteté? Je sais, répondit le Seigneur, ce que vous ne savez pas. Mogâhid a dit: Le Seigneur savait la désobéissance de Satan et il créa Satan pour la désobéissance; de même le Seigneur savait l'obéissance d'Adam et il créa Adam pour l'obéissance. Qatâda a dit: Le Seigneur savait que parmi les créatures il y aurait des prophètes et des apôtres ainsi que la multitude des hommes vertueux et des habitants du paradis. Ibn Mas<sup>c</sup>oud a expliqué le verset ainsi: Je sais ce que vous ne savez pas en fait d'œuvres de Satan. Mogâhid a dit encore: Le Seigneur savait au sujet de Satan qu'il ne se prosternerait pas devant Adam [1]). Nous lisons dans le Koran [2]): Il n'y a que Dieu qui sache l'heure de la résurrection; il fait descendre du ciel l'averse; il sait ce que portent les matrices; aucune âme ne sait ce qu'elle trouvera demain, ni dans quelle contrée elle mourra, mais Dieu est omniscient (litt. savant et instruit). Nous possédons une tradition qui remonte au prophète selon laquelle Laqît ibn <sup>c</sup>Amir raconte qu'il demanda: O prophète, que sais-tu de la science des mystères? Le prophète répondit: Il y a cinq mystères dont Dieu s'est réservé la connaissance exclusive. Il n'y a que Lui qui les connaisse. Le prophète montra ses cinq doigts pour indiquer leur nombre. Je lui demandai: Quels sont-ils? Et le prophète répondit: La mort, c'est-à-dire l'heure où vous mourrez; personne ne la connaît. Puis la goutte, comment elle se transforme dans la matrice [3]). Dieu le sait et vous ne le savez pas. Troisièmement, le lendemain. Dieu sait ce que tu mangeras demain, mais tu ne le sais pas. Quatrièmement, le jour de l'averse que Dieu envoie quand vous craignez la sécheresse et que vous lui inspirez la pitié. Dieu vous réjouit alors et il continue

---

1) Voyez VII, 10—17. 2) XXXI, 34. 3) Voyez p. 41, 101.

sa faveur. Il savait que l'averse que vous désiriez s'approchait, et comme dit Laqît, nous ne manquons de rien tant que le Seigneur nous montre sa tendresse. Cinquièmement, l'heure de la résurrection. Nous avons déjà cité la tradition de ʿAly, dont personne ne conteste l'authenticité: Il n'y a pas d'âme vivante dont Dieu ne sache la place au ciel ou dans l'enfer [1]). Al Bazzâr rapporte de la part de Mohammed ibn ʿOmar ibn Hayyâg al Koufy, de la part de ʿAbdallah ibn Mousa, de la part de Fadl ibn Marzouq, de la part de ʿAtîya, de la part d'Abou Saʿîd, que ce dernier avait dit: Je crois [2]) que le prophète a déclaré: Dieu fera comparaître devant lui celui qui est mort sans avoir été instruit par un prophète, ainsi que l'aliéné et celui qui est mort avant l'âge de la responsabilité. Celui qui est mort pendant l'intervalle entre deux prophètes s'excusera en disant: Je n'ai reçu ni révélation écrite ni apôtre. L'aliéné dira: O Seigneur, tu ne m'as pas donné l'intelligence qui entraîne l'obligation morale. Celui qui est mort jeune dira: Seigneur, je ne suis pas arrivé à l'âge où l'on peut agir. Alors, dit le prophète, le feu de l'enfer les enveloppera et le Seigneur dira: Repoussez ce feu, ou selon une variante: Entrez dans ce feu. Quiconque, prédestiné au salut, aurait accompli les œuvres des élus, s'il n'avait pas manqué de prophète, de raison ou d'âge, repoussera le feu. Et quiconque, prédestiné à la damnation, n'aurait pas profité de l'occasion, ne pourra pas repousser le feu. Le Seigneur (qu'il soit béni et glorifié!) dira: C'est contre moi que vous avez été désobéissants. Vous n'auriez pas cru aux mystères que révèlent mes apôtres. Dans les deux Collections de traditions que nous ont laissées Al Bokhâry et Moslim nous trouvons de la

1) Voyez p. 56, 98.

2) Le terme قال أحسبه n'implique pas nécessairement le doute. Cf.:

حسبتُ التقى والجودَ خيرَ تجارةٍ رباحاً اذا ما المرءُ اصبحَ ثاقلا

part d'Abou Horaïra la déclaration du prophète[1]): Chacun naît dans la bonne religion; ce sont ses parents qui font de lui un juif, un chrétien ou un mage. C'est comme si vous aidez la femelle d'un de vos animaux domestiques quand elle met bas ses petits. En avez-vous jamais trouvé un qui naquît mutilé? N'est-ce pas vous-mêmes qui les mutilez? On demanda une fois au prophète[2]): Que penses-tu du sort de ceux qui meurent pendant l'enfance? Le prophète répondit: Dieu sait ce qu'ils auraient fait; c'est-à-dire, ce qu'ils auraient fait, s'ils avaient vécu jusqu'à l'âge de raison. Nous lisons dans le Koran[3]): Que penses-tu de celui qui fait son dieu de ses passions, celui que Dieu fait errer conformément à sa prescience? Ibn ᶜAbbâs dit: C'est-à-dire, conformément à ce que Dieu sait concernant le sort de l'homme avant de le créer: ou conformément à la prescience éternelle, car le Seigneur veut ce qui est inscrit dans la Mère du Livre. Saᶜîd ibn Gobaïr et Moqâtil ont expliqué ce verset ainsi: »Conformément à la prescience concernant l'homme lui-même". Abou Ishaq a lu: »Conformément à la prescience qu'il serait un impie". C'est cette dernière explication qu'ont adoptée la majorité des commentateurs. Al Thaᶜlaby a lu: »Conformément à la prescience concernant sa damnation". On a dit aussi: »Selon la prescience qu'il serait abandonné à son sort avant la création". Al Baghawy et Abou'l Farag ibn al Gawzy: »Conformément à la prescience qu'il ne serait pas guidé dans la bonne voie". Un certain parti, auquel appartiennent Al Mahdawy et d'autres, a interprété le verset de deux manières. Selon la première, celle d'Al Mahdawy, Dieu induit l'homme en erreur, conformément à la prescience qu'il ne sera pas digne d'être conduit dans la bonne voie. Selon la seconde: Parce que l'idolâtre sait que ses idoles ne peuvent faire ni bien ni

---

1) Voyez p. 50. 2) Voyez p. 49, 113. 3) XLV, 22.

mal. Selon la première interprétation c'est la prescience divine dont il s'agit: Dieu fait errer l'homme, sachant qu'il appartient aux gens prédestinés à l'erreur. Selon la seconde explication, il s'agit du savoir de l'impie: Dieu le fait errer parce qu'il erre sciemment et les yeux ouverts. Selon la première opinion, Dieu le fait errer selon sa prescience qui embrasse sa personne et ses paroles, ses mauvaises actions, la punition qui lui est due, et la nécessité inévitable de son sort, conformément au décret éternel et irrévocable. Dieu sait que l'homme sera digne d'être induit dans l'erreur, et non pas digne d'être conduit dans la bonne voie, de sorte que si Dieu voulait le conduire dans la bonne voie, il appliquerait son énergie hors propos et à l'égard d'un indigne. Le Seigneur est plein de sagesse, il agit toujours à propos. Ce verset est un argument en faveur de la prédestination et de la sagesse selon laquelle le Seigneur a prédestiné à l'erreur celui qui fait son dieu de ses passions. Il est fait mention de l'omniscience, parce que c'est elle qui voile ou dévoile le vrai caractère des choses; c'est elle qui assigne à tout sa place, et donne à celui qui en est digne, mais refuse à celui qui n'en est pas digne. Rien de tout cela ne se fait sans l'omniscience. Le Seigneur induit en erreur, conformément à ce qu'il sait concernant les circonstances de l'homme, qui entraînent naturellement l'erreur, qui l'exigent et qui y appellent. Cette idée est exprimée plusieurs fois dans le Koran. Il n'y a que le Seigneur qui fasse errer l'impie. Nous lisons par exemple[1]: Dieu ouvrira pour l'Islam le cœur de celui qu'il voudra diriger; il resserre, il rend étroit et comme cherchant à s'élever en l'air le cœur de celui qu'il voudra égarer[2]; telle est la condition infâme que

1) VI, 125.

2) „Ici, comme chez les poètes arabes anciens, le cœur agité par quelque trouble est comparé à un oiseau qui s'agite et bat les ailes". (Kasimirski).

Dieu impose à ceux qui ne croient pas. Le Seigneur dit encore: Il en égare beaucoup et il en dirige beaucoup. Et il n'y a d'égarés que les méchants qui brisent le pacte du Seigneur conclu antérieurement, qui séparent ce que Dieu avait ordonné de conserver uni, qui commettent des désordres sur la terre: Ceux-là sont les malheureux [1]). Dieu ne dirige pas les pervers [2]). Dieu ne dirige pas les impies [3]). Dieu ne dirige pas les athées [4]). Le Seigneur fait errer les méchants [5]). C'est ainsi que Dieu égare les transgresseurs et ceux qui doutent [6]). Dieu imprime un sceau sur le cœur de tout homme orgueilleux et violent [7]). C'est ainsi que Dieu imprime le sceau sur les cœurs de ceux qui ne savent rien [8]). Le Seigneur nous a révélé qu'il agit ainsi pour punir ceux qui se rendent coupables des crimes (dont parlent les versets cités). Cet égarement se manifeste après l'égarement décrété, selon les versets: Ils disent: nos cœurs sont incirconcis; mais Dieu a mis le sceau de l'infidélité sur leurs cœurs et ils n'acceptent qu'une petite partie de la révélation [9]). Et qu'est-ce qui pourrait vous faire comprendre que si un miracle éclatait, ils n'y croiraient pas? nous détournons leurs cœurs et leurs yeux, et ils ne croiraient pas plus après le miracle qu'ils ne l'aient fait auparavant; nous les laisserons errer dans leur impiété [10]). Moïse disait à son peuple: O mon peuple, pourquoi me causez-vous de la peine? Je suis l'apôtre de Dieu envoyé vers vous, comme vous savez. Mais lorsqu'ils dévièrent de la droite voie, Dieu fit dévier leurs cœurs, car Dieu ne dirige pas les transgresseurs [11]). Une maladie a atteint leurs cœurs, et Dieu ne fera que l'accroître [12]). O croyants, répondez

---

1) II, 24, 25. 2) II, 260 (fin du verset). 3) V, 107. 4) XXXIX, 5. 5) XIV, 32. 6) XL, 36. 7) XL, 37. 8) XXX, 59.

9) Citation fautive de IV, 154: وقولهم ..... فلا يؤمنون الا قليلا; cf. II, 82.

10) VI, 109, 110. 11) LXI, 5. 12) II, 9.

à l'appel de Dieu et du prophète quand il vous appelle à ce qui vous fait vivre, et sachez que Dieu se glisse entre l'homme et son cœur, et que vous serez un jour rassemblés autour de lui [1]). C'est-à-dire que puisque vous refusez de répondre à l'appel de Dieu et du prophète, le Seigneur vous punit en s'interposant entre vous et vos cœurs de sorte qu'après cela vous ne puissiez plus répondre à l'appel. La même idée, quoique modifiée, se trouve dans un autre verset: Avant vous, nous avons déjà anéanti plusieurs générations lorsque, à la suite de leurs iniquités, des prophètes accompagnés de signes évidents surgirent au milieu d'elles. Mais elles ne croyaient pas ce qu'elles avaient nié [2]) auparavant. Et dans un autre chapitre nous lisons: Nous allons te raconter quelques histoires de ces villes. Des prophètes s'y élevèrent et firent voir des miracles; mais ces peuples ne croyaient point à ce qu'ils avaient précédemment traité de mensonge. C'est ainsi que Dieu imprime le sceau sur les cœurs des infidèles [3]). Il y a trois déclarations que nous allons citer au sujet de ce dernier verset. 1° Abou Ishaq a dit: Notre attention est appelée vers un peuple infidèle comme le fut celui du temps de Noé, selon le verset: Il n'y aura de croyants parmi ton peuple que ceux qui croient déjà [4]). Ceci se prouve par la parole: C'est ainsi que Dieu imprime le sceau sur les cœurs des infidèles [5]). Dieu a scellé l'infidélité sur les cœurs. 2° Ibn ʿAbbâs a dit: Quand ces infidèles reçurent la révélation par des prophètes, ils ne la croyaient pas, comme ils l'avaient rejetée aussi au jour de l'alliance quand Dieu les tira du dos d'Adam [6]), quoiqu'à cause de leur crainte ils feignirent de croire; ils professèrent de la bouche, en niant du cœur. 3°. Mogâhid dit: Le verset signifie: Si nous les ressus-

---

1) VIII, 24. 2) X, 14. 3) VII, 99.
4) XI, 38. 5) VII, 99. 6) Voyez p. 13.

citions après leur mort, ils nieraient quand même ce qu'ils ne croyaient pas avant la mort[1]), ce qui est confirmé par un autre passage: S'ils étaient renvoyés sur la terre, ils retourneraient à ce qui leur était défendu[2]). D'autres ont dit: Quand Dieu leur envoyait des prophètes accompagnés des signes qu'ils avaient demandés avec importunité ils ne crurent pas ce qu'ils voyaient de leurs propres yeux après l'avoir nié. Ce qui les détourne de croire après les miracles c'est la même impiété qui malgré leur connaissance de la vérité les empêche d'y ajouter foi. C'est là une punition pour ceux qui nient la vérité qu'on leur prêche. Dieu les éloigne de la foi; il met un obstacle entre la foi et leurs cœurs; il détourne leurs âmes de la vérité, punissant l'erreur par l'erreur. Car le Seigneur est juste envers l'homme. Quant au premier égarement ou manque de direction, il a son origine dans la prescience divine. Dieu savait que tel homme ne serait pas propre à la direction, que la direction ne lui conviendrait pas et qu'il ne la recevrait pas bien, car Dieu sait où appliquer sa direction et son secours comme il sait aussi à qui confier le don de la prophétie. Dieu sait dans quel cœur ce don prendra racine et quel cœur se soumettra aux lois que la prophétie révèle. Et comme ce n'est pas tout le monde qui peut recevoir la prophétie et qui est capable de la transmettre au peuple, ce n'est pas non plus tout le monde qui l'accepte avec une foi sincère. C'est pourquoi le Seigneur dit: C'est ainsi que nous avons éprouvé les hommes les uns par les autres, afin qu'ils disent: sont-ce là ceux que Dieu a comblés parmi nous de ses bienfaits? Dieu ne connaît-il pas ceux qui sont reconnaissants?[3]). C'est-à-dire nous avons examiné et éprouvé les hommes les uns par les autres; les chefs et les nobles par le peuple qui leur obéit, par les esclaves, et par les

1) Cf. St. Luc XVI, 31. 2) VI, 28. 3) VI, 53.

faibles. Quand les chefs et les seigneurs s'aperçoivent que les esclaves et les faibles sont devenus des croyants, ils s'irritent et ne veulent pas se convertir. Sont-ce là, demandent-ils, les hommes à qui Dieu accorde sa direction et le bonheur qu'il nous refuse? Mais le Seigneur dit: Dieu ne connaît-il pas ceux qui sont reconnaissants? [1]) Ce sont ceux qui connaissent le pouvoir et la manifestation de la grâce; ceux qui en louent Dieu par la confession de la bouche, la soumission, l'humilité et la dévotion. Si vos cœurs ressemblaient à leurs cœurs en connaissance de ma grâce, en gratitude et en piété, et s'ils se soumettaient à ma loi comme eux, et s'ils m'aimaient, alors je vous aurais montré ma faveur comme aux autres, mais ma bonté et ma grâce ne sont pas pour tous. Elles ne conviennent et ne profitent qu'à ceux qui les ont reçues. C'est pourquoi le Seigneur accorde souvent, que dis-je? il accorde toujours sa faveur conformément à sa prescience, selon le verset que nous venons de citer: Dieu ne connaît-il pas ceux qui sont reconnaissants? et selon le verset: lorsqu'un miracle leur apparaît, ils disent: nous ne croirons pas tant que nous ne sommes pas en état de faire des miracles pareils à ceux qui ont été accordés aux envoyés de Dieu. Mais Dieu connaît le mieux à qui il peut confier la mission prophétique [2]). Dieu dit encore: Ton Seigneur crée ce qu'il lui plaît, et il choisit; mais ils [3]) n'ont point de choix, Dieu est exalté bien au dessus de leurs idées. Ton Seigneur sait ce que leurs cœurs recèlent et ce qu'ils produisent au grand jour [4]). Dieu seul crée et lui seul choisit ce qu'il veut créer, c'est-à-dire il fait son choix. C'est pourquoi il faut consi-

---

1) VI, 53. 2) VI, 124.

3) C'est-à-dire les habitants de la Mecque; non pas „les faux dieux", comme le veulent Kasimirski, Weil, etc.

4) XXVIII, 68, 69. Il existe sur le verset 68 un traité par Galâl al Dîn al Siyouty (Ahlwardt II, p. 581, n°. 2488).

dérer »il choisit" comme la fin d'une phrase. Dieu leur a refusé le libre choix qu'ils s'imaginent posséder, mais ils ne possèdent rien de la sorte. Ce choix absolu [1]) est le privilège exclusif du Créateur omniscient qui savait dans quels cœurs il conviendrait de déposer sa grâce, et non pas le privilège de ceux qui disent [2]): Si au moins le Koran avait été révélé à quelque homme considérable des deux villes [3]). Le Seigneur veut dire qu'il ne consulte pas leur choix quand il envoie ses apôtres; le monde ne leur appartient pas, de sorte qu'il n'y a aucune raison pour leur faire cet honneur. C'est lui qui crée ce qu'il veut et qui choisit. Il leur refuse la liberté de ce choix aussi bien que le privilège de créer [4]). Voilà donc le sens lexicographique du terme choix, sens plus spécial que celui qui'il a pour les théologiens. Un exemple se présente dans le verset: Il ne convient pas aux croyants des deux sexes de suivre leur propre choix, si Dieu et son apôtre en

---

1) Et non pas le libre arbitre partiel qu'on reconnaît dans l'appropriation. ظاهره نفى الاختيار عنهم رأسا والامر كذلك عند التحقيق فان اختيار العباد مخلوق باختيار الله منوط بدواع لا اختيار لهم فيها. Le choix de l'homme, créé par le choix de Dieu, dépend de causes déterminantes dans lesquelles l'homme n'a pas de choix (Baïdâwy, éd. de Constantinople, 1305 A. H., p. 520). Cf. Al Zamakhshary, *Kashshâf*, II, p. 169.

2) XLIII, 30.

3) La Mecque et Al Tâ'if, non pas la Mecque et Médine, comme supposent Kasimirski et d'autres. اى من احدى القريتين مكة والطائف عظيم بالجاه والمال كالوليد بن المغيرة وعروة بن مسعود الثقفى فان الرسالة منصب عظيم لا يليق الا بعظيم ولم يعلموا انها رتبة عظيمة روحانية تستدعى عظم النفس بالتحلى بالفضائل والكمالات القدسية لا بالتزخرف بالزخارف الدنيوية (Baïdâwy, p. 649).

4) Nous omettons une explication grammaticale du même verset. Voyez le texte arabe. Il en résulte que le terme choix (absolu de Dieu) est plus spécial que celui de volonté.

ont décidé autrement[1]). Et dans celui-ci: Moïse choisit dans le peuple soixante et dix hommes[2]). C'est ainsi qu'il faut répondre à la question que nous adressent les Qadarites au sujet de l'infidélité et de la désobéissance: Est-ce que la désobéissance et l'infidélité résultent du choix de Dieu ou non? Si elles résultent du choix de Dieu, nous savons que tout ce qui a été choisi est voulu, préféré et aimé, et que la désobéissance et l'impiété ayant été choisies, doivent aussi être aimées par Dieu. Si elles ne résultent pas du choix de Dieu, elles existent contrairement à sa volonté et à son choix. Nous répondons aux Qadarites: qu'est-ce que vous entendez par »choix"? Entendez-vous le sens général que lui prête l'accord des théologiens, c'est-à-dire le sens de volonté divine? Ou bien entendez-vous le sens spécial que lui donnent le Koran, les Traditions et l'usage classique? Si vous prenez le mot au premier sens (général), l'infidélité et la désobéissance existent par le choix de Dieu, tandis qu'on ne peut pas dire cela si on prête au mot »choix" le sens de préférer, aimer. Il est juste de dire: l'infidélité et la désobéissance existent par la volonté de Dieu et par son pouvoir. Si vous prenez le mot choix dans sa signification koranique et classique, nous nions que l'infidélité et la désobéissance existent par le choix de Dieu (que Dieu les préfère), quoiqu'elles existent par sa volonté. Si quelqu'un nous demande: Osez-vous dire que le péché à lieu par la volonté de Dieu? nous répondons: Le mot volonté, dans le Koran, a deux significations. Premièrement, celle de volonté comme propriété nécessaire de Dieu et comme embrassant tout ce qui est créé, selon les versets: Dieu fait ce qu'il veut[3]); lorsque nous voulûmes détruire une cité[4]); quand Dieu voudrait vous égarer[5]), etc. Deuxièmement, la signification de volonté ayant pour objets la reli-

1) XXXIII, 36. 2) VII, 154. 3) LXXXV, 16.
4) XVII, 17. 5) XI, 36.

gion et les œuvres de l'homme. Dans ce sens-là, elle ne s'accomplit pas nécessairement, comme il paraît par la parole: Dieu veut votre aise, il ne veut pas votre gêne [1]); ou: Dieu veut que vous vous convertissiez [2]). Or la désobéissance et l'infidélité sont voulues selon le premier sens, mais non pas selon le deuxième sens du terme volonté. De même quand on nous demande: Le péché a-t-il lieu par la permission du Seigneur? nous répondons: Le mot permission aussi a deux sens. Premièrement un sens général de propriété éternelle, comme dans le verset: Mais les hommes [3]) ne faisaient du mal à qui que ce soit sans la permission de Dieu [4]). Deuxièmement le sens de permission ayant pour objets la religion et les œuvres de l'homme, comme dans le verset: Est-ce que Dieu vous permet cela? [5]) ou: Il a permis à ceux qui ont été persécutés de combattre leurs ennemis [6]). Le mot اختيار nous rappelle الخير, le bien, le contraire du mal. Comme il appartient à la nature de tout être vivant de vouloir l'utile et le bien, on a appelé la volonté الاختيار, le choix ou la préférence du bien. La volonté ne préfère une chose à l'autre que quand la chose préférée offre des avantages qui déterminent le choix. Quant à Dieu, comme c'est la toute-puissance qui appelle à l'existence les choses décrétées, et la volonté éternelle qui en fixe le choix, c'est la prescience qui en spécialise et en fixe les détails, selon le verset: Nous les choisîmes (les enfants d'Israël), conformément à notre prescience, d'entre tous les peuples de l'univers [7]). Tous les théologiens sont d'accord que l'expression signifie: Conformément à notre prescience que les enfants d'Israël seraient dignes [8]) d'être élus. Nous les

---

1) II, 181. 2) IV, 31.
3) Et non pas les anges, comme on l'a traduit.
4) II, 98. 5) X, 60.
6) XXII, 40. 7) XLIV, 31.
8) Pour le lecteur non musulman il est peut-être nécessaire de dire qu'il ne s'agit pas ici d'une dignité personnelle ou nationale basée sur des vertus, sur la foi ou sur

élûmes conformément à notre prescience [1]) qui embrassait leurs personnes, leurs conditions et tout ce qui déterminait le choix de la volonté divine avant la création. Le Seigneur nous apprend qu'il choisit ses élus et que dans ce choix il agit selon sa propre sagesse. Si, dans le verset cité, Dieu fait mention de sa prescience, c'est afin que nous adorions la sagesse de son choix, selon la parole: Nous avions déjà donné auparavant la direction à Abraham, et nous le connaissions [2]). Selon les meilleurs commentaires, par »auparavant" il faut entendre: avant la révélation du Pentateuque, car nous lisons aussi: Nous avons donné à Moïse et à Aaron la distinction, et la lumière, et un avertissement à ceux qui craignent Dieu [3]). Et ce livre est un avertissement béni que nous avons envoyé d'en haut. Le méconnaîtrez-vous? [4]) Puis le verset déjà cité: »Nous avions déjà donné auparavant la direction à Abraham, et nous le connaissions". Si nous lisons »auparavant" au lieu de »avant la révélation du Pentateuque", c'est que dans un verset précédent il est dit: »Nous avons donné à Moïse et à Aaron la distinction, etc." Le verset fait mention de ces trois envoyés parce qu'ils furent les principaux apôtres et les plus honorés de Dieu d'entre les créatures: Mohammed [5]), Abraham et Moïse. D'autres commentateurs ont cru que par »auparavant" il faut entendre le temps de la jeunesse d'Abraham, le temps qui

---

quoi que ce soit dans l'homme. La dignité est une propriété spécialisée par la prescience éternelle et souveraine, une propriété de l'individu choisi par la volonté divine, une propriété décrétée dans l'éternité et réalisée par la toute-puissance dans le monde visible. Les meilleurs auteurs orthodoxes et les théologiens vivants que j'ai pu consulter au Caire sont parfaitement d'accord sur ce point.

1) Qu'on se garde de déduire de cet exposé et du terme علم سابق, prescience, que dans le décret la spécialisation des propriétés par la prescience précède chronologiquement le choix de la volonté divine. Si la prescience précède c'est simplement dans l'ordre logique.

2) XXI, 52. 3) XXI, 49. 4) XXI, 51. Il s'agit du Koran.

5) Mohammed n'est pas nommé dans les versets cités, mais XXI, 51 contient une allusion au prophète.

précéda son âge mûr, mais rien dans le verset ne justifie cette opinion. Le contexte montre clairement qu'il faut entendre: »avant ce que nous avons mentionné"[1]). Quelques théologiens ont pris »auparavant" pour »selon le décret", explication que le texte ne comporte pas. Pourquoi Dieu affirmerait-il qu'Abraham reçut la direction selon le décret, vu qu'il en est ainsi de tous les croyants? Selon Al Baghawy, les mots »nous le connaissions" impliquent qu'Abraham fut jugé digne de la direction et de la vocation prophétique. Selon Abou'l Farag: Abraham était la »propre personne pour la direction"[2]). L'auteur du *Kashshâf* dit[3]): Le sens c'est que le Seigneur connaissait les circonstances extraordinaires dans lesquelles Abraham vivrait; il connaissait les pensées secrètes de son cœur, et ses qualités lui plaisaient. Aussi les membres de la famille d'Abraham louèrent le patriarche qui s'asseyait au milieu d'eux[4]) et qui agissait sincèrement avec tous. C'est comme si l'on dit d'un homme vertueux: Je le connais; on veut dire par là: Je connais toutes ses excellentes qualités. Le même sens du verbe »connaître" se présente dans le verset: Dieu sait (ou connaît) à qui il peut confier la mission prophétique[5]). Ou: Nous les élûmes conformément à notre prescience[6]). Ou: Dieu a choisi de préférence à tous les humains Adam et Noé, la famille d'Abraham et celle d'Imran; ces familles sont sorties les unes des autres; Dieu sait et entend tout[7]). Ou: nous soumîmes à Salomon le vent

---

1) Avant la révélation à Moïse et Aaron (XXI, 49).

2) Le manuscrit que nous traduisons, écrit sans points diacritiques, et vieux de plusieurs siècles, n'est pas très propre. Les deux pages auxquelles nous sommes arrivés maintenant sont couvertes de grandes taches jaunes, mais nous avons pu rétablir le texte. Le mot que nous venons de traduire »direction" est absolument invisible dans notre MS., mais le sens de la phrase est clair.

3) Vol. II, p. 48.

4) Kashshâf II, p. 48: لمخالته, erreur typographique pour لمجالسته ou pour لمخالطته.

5) VI, 124. 6) XLIV, 31. 7) III, 30.

impétueux, courant à ses ordres vers le pays que nous avons béni. Nous savions tout[1]). Après avoir affirmé qu'il donna à Salomon ce pouvoir, et que le vent courait vers le pays qu'il avait béni, le Seigneur ajoute: Nous savions tout. Nous savions quel pays et quelle personne choisir d'entre les pays et les hommes. Dieu étant sage et savant avait une préférence quand il choisit, et il ne choisit que ce qu'il préférait; il connaît l'issue adorable de son commandement et le haut but de sa loi. Comme il est écrit: On vous a prescrit la guerre, et vous l'avez prise en aversion. Il se peut que vous ayez de l'aversion pour ce qui vous est avantageux, et que vous aimiez ce qui vous est nuisible. Dieu le sait; mais vous, vous ne le savez pas[2]). Je sais, veut dire le Seigneur, l'avantage et l'utilité que mon commandement entraîne pour ceux qui y obéissent; c'est pourquoi j'ai choisi ce commandement plutôt qu'un autre. Ceux qui le prennent en aversion, font ainsi par ignorance, ou par faiblesse. Dieu connaît le résultat de son commandement et ils ne le connaissent pas. Il n'y a que lui qui sache qui choisir pour la guerre sainte; eux, ne le savent pas. Le verset impose l'obligation d'obéir au commandement divin quelque pénible qu'il puisse être à l'homme, et de se contenter de son sort quelque répugnant qu'il lui paraisse. Dans le chapitre sur les requêtes, dans les Traditions[3]), nous trouvons la prière suivante: O Seigneur, je te prie de m'accorder le bien dont tu sais que j'ai besoin, et de me prêter l'assistance de ton pouvoir,

---

1) XXI, 81. Le pays béni était la Syrie. Pour se transporter de son palais au tribunal, ou pour voyager avec son armée vers les contrées voisines de son état Salomon se servait régulièrement des vents qui obéissaient à ses ordres (Mohammed al Shirbîny al Khatîb, *Commentaire du Koran* (السراج المنير), 2e éd., Boulaq, 1299 A.H., Vol. III, pag. 492).

2) II, 212, 213.

3) Al Bokhâry, Edition du texte seul, Caire, 1299 A.H, Vol. IV, p. 96: Si quelqu'un parmi vous (dit le prophète) se propose de faire quelque chose, il faut que d'abord il fasse deux génuflexions et qu'il prie ainsi: O Seigneur, etc.

je te le demande par ta grâce infinie. Tu es puissant, moi, je suis faible. Tu es omniscient, moi, je suis ignorant. Tu connais tous les mystères. O Dieu, si tu sais que la chose (que je désire) servira à mon bonheur temporel et éternel et qu'elle m'aidera à atteindre mon but, alors daigne me l'accorder et me l'envoyer et me bénir après que je l'aurai obtenue. Mais si tu sais qu'elle nuirait à mon bonheur temporel et éternel et qu'elle m'empêcherait d'atteindre mon but, alors veuille la détourner de moi et m'éloigner d'elle. Permets-moi de l'obtenir quelque éloignée qu'elle puisse être, et rends-moi reconnaissant après que tu auras exaucé ma prière. Quand l'homme veut entreprendre un travail, soit pour ses intérêts temporels, soit pour l'accomplissement de ses devoirs religieux, il sent le besoin de connaître ce qui lui est le plus utile, ce qu'il sera capable de faire, et ce qu'il pourra accomplir sans trop de difficultés. Or il ne connaît rien de tout cela par lui-même. Il ne peut savoir que ce que lui enseigne Celui qui révèle à l'homme ce qu'il ignore et qui le rend capable de faire ses devoirs. Sans ce secours l'homme ne peut rien faire. De même Dieu lui rend sa tâche facile; sans cela il échouera malgré l'énergie initiative que Dieu lui accorda. Dans la tradition que nous venons de citer, l'homme, convaincu de sa propre ignorance et de sa propre faiblesse, est guidé par le Prophète vers un acte de dévotion sincère, savoir la prière à Celui qui connaît la fin et les détails, et le bien et le mal de toutes choses. Il prie que Dieu veuille lui accorder le pouvoir sans lequel l'homme ne peut rien faire, et la grâce sans l'assistance et la lumière de laquelle il ne saurait mener sa tâche à une bonne fin. Puis si Dieu choisit pour l'homme un travail, lui prête son assistance, et détourne de lui les difficultés par sa grâce, l'homme n'en reste pas moins dépendant, car il a encore besoin de la persévérance et d'un cœur reconnaissant. De sa reconnaissance dépendront la continuation et la croissance

de son zèle, plus nécessaires que l'énergie avec laquelle il commença sa tâche et que le secours du passé. Une fois le travail terminé, l'homme a besoin que Dieu le rende content du résultat de ses efforts. Car il pourrait arriver que l'homme, dégoûté de ce qu'il vient d'accomplir, méprisât la part que Dieu a choisie pour lui. Ce serait un péché. ᶜAbdallah ibn ᶜOmar a dit: Il arrive quelquefois que l'homme prie Dieu de lui accorder quelque chose et que, la prière exaucée, il s'irrite contre le Seigneur; mais il ne tarde pas à reconnaître la sagesse divine qui choisit pour le mieux. Il y a une tradition, rapportée par Saᶜd ibn Abou Waqqâs, que le prophète a déclaré: Pour être vraiment heureux l'homme doit prier Dieu de lui accorder le bien, mais aussi le louer de ce que Dieu juge bon pour lui. Celui, au contraire, qui néglige les requêtes ou qui méprise ce que Dieu lui accorde, appartient aux misérables. Ce que l'homme fait (dans le cas supposé) est précédé de la prière et suivi du contentement. Quand Dieu donne à quelqu'un la grâce et le salut, il le rend capable de le prier avant toute entreprise et de le louer après. Quand au contraire Dieu abandonne quelqu'un, celui-ci commencera sans prière ce qu'il entreprend, et une fois le travail terminé, il négligera de louer Dieu. ᶜOmar ibn al Khattâb dit: Je serais comme un enfant abandonné si Dieu m'accordait ce que je désire ou s'il détournait de moi ce que je ne désire pas, car je ne sais pas si ce qu'il me faut pour mon vrai bonheur, se trouve dans ce que je désire ou dans ce que je ne désire pas. Al Hasan a dit: N'abhorrez pas les châtiments qui vous arrivent ni les coups de l'adversité, car peut-être vous y trouverez ce qui vous est nécessaire, tandis que ce que vous choisiriez pourrait vous perdre. Cette idée est confirmée par le verset[1]): Dieu a réalisé le songe de l'apôtre:

---

1) XLVIII, 27.

Vous entrerez dans l'oratoire sacré (à la Mecque), s'il plaît à Dieu, sains et saufs, la tête rasée et les cheveux coupés court; vous y entrerez sans crainte. Dieu sait ce que vous ignorez. En outre, il vous a réservé une victoire qui suivra sans retard. Le Seigneur leur montra la sagesse de ce que les croyants avaient abhorré lors de la rencontre d'Al Hodaïbîya, quand les Qoraïshites idolâtres leur interdirent l'entrée de l'oratoire sacré, de sorte qu'ils durent s'en retourner sans avoir pu le fréquenter. Le Seigneur voulait leur expliquer que leur désir leur serait accordé dans la suite. En effet cela eut lieu l'année suivante. Dieu dit: »Je sais ce que vous ne savez pas. En outre, il vous a réservé une victoire qui suivra sans retard". Cette victoire fut la paix d'Al Hodaïbîya, le commencement de la victoire dont parle le verset: Nous avons remporté pour toi une victoire éclatante (la prise de la Mecque)[1]. La même idée est encore illustrée par les paroles de Joseph, le sincère: O mon père, voilà l'explication de mon songe de l'autre jour: Dieu l'a réalisé; il a été bienfaisant envers moi, quand il me délivra de la prison, quand il vous a amené auprès de moi du désert, après que Satan nous eut séparés moi et mes frères. Le Seigneur est plein de bonté quand il le veut. Il est le Savant, le Sage[2].

### Chapitre XI.

Ce chapitre traitera du deuxième degré de la prédestination: L'action divine qui consiste à inscrire les choses sur la Table Gardée. Dans la première partie de cet ouvrage nous avons déjà cité plusieurs passages du Koran et quelques traditions à l'appui de la doctrine dont nous allons parler maintenant. Le Seigneur dit: Nous avons écrit dans les psaumes (ou: dans le livre), après

1) XLVIII, 1. Nous omettons le reste de l'explication.
2) XII, 101. Voyez le texte pour le reste du chapitre.

la révélation donnée auparavant (ou: après ce qui fut écrit précédemment), que la terre sera l'héritage de nos serviteurs justes. Il y a dans ce livre une instruction pour ceux qui nous adorent [1]). Par les psaumes (ou: le livre) il faut entendre tous les livres que Dieu a fait descendre du ciel, et non pas les Psaumes de David exclusivement. »Ce qui fut écrit précédemment", c'est la Mère du Livre (la Table Gardée) auprès du Seigneur. La terre c'est le monde; les serviteurs justes, ce sont les mahométans. Voilà la meilleure exégèse de ce verset contenant une révélation ignorée avant le prophète qui la reçut à la Mecque. Les habitants de la terre, ce sont les ennemis du prophète et de ses compagnons. Ces idolâtres les chassèrent de leurs maisons et de leurs possessions et les dispersèrent dans toutes les directions. Alors le Seigneur se révéla au prophète et à ses amis et les consola en leur disant: J'ai écrit dans le livre du décret que vous hériterez la terre des infidèles, puis je l'ai écrit dans les livres que j'ai révélés aux prophètes. Le livre du décret est »le Livre" dont parle le prophète dans une tradition authentique: Dieu exista (au commencement), mais rien n'exista hors de lui. Son trône fut au dessus des eaux. Alors il écrivit tout dans le Livre. C'est là le livre dans lequel il fut écrit que la terre serait l'héritage des musulmans. Quant aux livres révélés aux prophètes; ils sont compris dans le terme »écritures", dans le verset: Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes que nous avions inspirés. Demandez à ceux qui ont reçu les révélations antérieures (les juifs et les chrétiens), si vous ne comprenez pas les signes ni les écritures [2]). Le Seigneur veut dire: Nous envoyâmes aux juifs et aux chrétiens des signes manifestes et des livres qui indiquent la bonne direction et répandent la bonne lumière. Les »révélations antérieures" ce sont les deux

---

1) XXI, 105, 106. 2) XVI, 45, 46.

livres (la Loi et l'Evangile) révélés avant le prophète. Dans le verset: Nous t'avons révélé un Livre, afin que tu expliques aux hommes ce qui leur a été révélé précédemment [1]), le Livre dont il s'agit c'est le Koran; tandis que dans le verset précité [2]), le Seigneur parle au prophète de ce qui exista avant qu'il fût créé et de l'action d'inscrire tout cela sur la Table Gardée. Dieu dit encore: Nous ressusciterons les morts et nous avons inscrit leurs œuvres et le fruit de leurs œuvres; nous avons enregistré tout dans le prototype évident [3]). Le terme »livre" embrasse donc également le prototype où furent inscrit les actions des hommes avant que ceux-ci fussent créés, et le Koran révélé au fur et à mesure que ces actions s'accomplirent. Le Seigneur dit qu'il ressuscitera les hommes après les avoir fait mourir, et qu'il les ressuscitera pour être jugés et pour recevoir leurs récompenses ou leurs punitions; puis il avertit le prophète que tout cela a été inscrit sur la Table Gardée [4]). Il résulte du verset, »nous avons enregistré

---

1) XVI, 46. 2) XXI, 105.

3) XXXVI, 11. Cf. VI, 59: Il a les clefs des choses cachées, lui seul les connaît. Il sait ce qui est sur la terre et au fond des mers. Il ne tombe pas une feuille qu'il n'en ait connaissance. Il n'y a pas un seul grain dans les ténèbres de la terre, un brin vert ou desséché qui ne soit inscrit dans le Livre évident.

„Dagegen ist es höchst merkwürdig, mit welchen Lehren die Mohammedaner ihre Erziehung beginnen. Als Grundlage in der Religion befestigen sie ihre Jugend zunächst in der Ueberzeugung, dass dem Menschen nichts begegnen könne, als was ihm von einer alles leitenden Gottheit längst bestimmt worden; und somit sind sie denn für ihr ganzes Leben ausgerüstet und beruhigt und bedürfen kaum eines Weiteren.

Ich will nicht untersuchen, was an dieser Lehre Wahres oder Falsches, Nützliches oder Schädliches sein mag; *aber im Grunde liegt von diesem Glauben doch etwas in uns Allen*, auch ohne dass es uns gelehrt worden. Die Kugel, auf der mein Name nicht geschrieben steht, wird mich nicht treffen, sagt der Soldat in der Schlacht; und wie sollte er ohne diese Zuversicht in den dringendsten Gefahren Muth und Heiterkeit behalten. Die Lehre des Christlichen Glaubens: Kein Sperling fällt vom Dache ohne den Willen euers Vaters, ist aus derselbigen Quelle hervorgegangen und deutet auf eine Vorsehung, die das Kleinste im Auge behält und ohne deren Willen und Zulassen nichts geschehen kan". (*Gespräche mit Goethe in den letzten Jahren seines Lebens*, von Johann Peter Eckermann, 3 vol., 1837, 1848; I, 240).

4) Nous omettons le reste de cet exposé.

tout dans le prototype évident", c'est-à-dire, sur *la Table Gardée*, la *Mère du Livre*, ou le *Livre* dans lequel tout a été inscrit, que les actions des hommes ont été écrites avant qu'elles fussent accomplies. La phrase, »nous les avons enregistrées" (litt. comptées) implique que Dieu les a connues dès le commencement et qu'il les a inscrites depuis la première jusqu'à la dernière. Le Seigneur dit: Il n'y a point de bêtes sur la terre, ni d'oiseau volant de ses ailes, qui ne forment une communauté pareille à vous. Nous n'avons rien négligé dans le Livre. Toutes les créatures seront rassemblées un jour [1]). Les théologiens ne sont pas d'accord sur le sens du mot *Livre* dans ce verset. Il y en a qui disent que c'est le Koran; il y en a d'autres qui disent: Non, c'est la Table Gardée. Les premiers enseignent qu'il faut prendre le mot dans le sens restreint du Livre de Dieu (Koran) et que le verset signifie: Nous n'y avons rien omis qui puisse être utile aux hommes. Ils s'appuient pour leur opinion sur la parole: Nous t'avons donné un livre qui contient l'explication de toutes choses [2]). On peut aussi — disent-ils — prendre le mot *Livre* dans un sens général et affirmer que tout est contenu dans un livre d'entre les livres et que ce livre [3]) contient tous les problèmes dans leur ensemble et dans leurs détails. Ibn Mas<sup>c</sup>oud dit une fois: Dieu a maudit la femme qui ajoute à ses cheveux des cheveux d'une autre et celle qui se fait ajouter des cheveux étrangers par une autre personne. Comment donc ne maudirais-je pas celles que le prophète a maudites? Une femme lui répondit: J'ai lu tout le Koran, mais je n'y ai rien trouvé qui fasse allusion à cette malédiction. Ibn Mas<sup>c</sup>oud répondit: Puisque tu as lu le Koran, tu dois avoir lu la parole: Prenez ce que le prophète vous donne, et abstenez-vous de ce qu'il vous refuse [4]). Voilà la malédiction

1) VI, 38.
2) XVI, 91.
3) C'est encore le Koran.
4) LIX, 7.

du prophète contre les femmes qui ajoutent ou qui font ajouter des cheveux étrangers à leurs propres cheveux. Al Shâfi<sup>c</sup>y a dit: Aucune calamité n'arrive aux musulmans qui ne soit mentionnée dans le Koran. D'autres commentateurs — disions-nous — entendent par le *Livre* la Table Gardée, explication qui s'accorde avec une déclaration d'Ibn <sup>c</sup>Abbâs à ce sujet, et qui nous semble plus naturelle et plus conforme au contexte: Il n'y a point de bêtes sur la terre, ni d'oiseau volant de ses ailes qui ne forment une communauté pareille à vous. C'est-à-dire pareille à nous en tant que ces animaux ont été créés comme nous et que ce qu'ils possèdent et la durée de leur vie ont été fixés par le décret. Ils n'ont pas été créés en pure perte: l'homme se les soumet et s'en sert. Dieu a prédestiné leur création, la durée, les circonstances et le but de leur vie. Même l'issue et le résultat de leur existence après la mort sont décrétés. Puis, dit le verset, ils seront rassemblés devant le Seigneur [1]). Le commencement et la fin de leur vie sont inscrits; rien n'a été négligé: tout a été enregistré, décrété, compté avant la création. Or il est clair que tout cela ne peut pas se rapporter au livre des commandements et des défenses (le Koran), mais doit se rapporter au livre des décrets. Toutefois on pourrait défendre la première des deux opinions en disant qu'en principe tout cela est contenu dans le Koran, et que le Seigneur pourrait dire du Koran: Nous n'y avons rien négligé; nous y avons mentionné tout ce qui a été et tout ce qui est, soit dans son ensemble, soit dans ses détails. Cette opinion s'accorderait parfaitement avec le verset précédent: Ils disent: à moins qu'un miracle de son Seigneur ne descende vers lui, nous ne croirons pas. Dis-leur: Dieu est assez puissant pour faire descendre un miracle, mais la plupart ne le savent pas [2]). Quoi de plus naturel

1) Les animaux aussi rendront compte de leurs actions.
2) VI, 37.

que d'appeler, après ce verset, l'attention des hommes vers le plus grand des miracles, pour le faire valoir comme une preuve irréfutable de la véracité du prophète. Ce miracle c'est le livre qui renferme l'explication de toutes choses, rien n'y a été négligé. Puis le Seigneur les avertit qu'ils ne sont qu'un peuple d'entre les peuples célestes et terrestres. Il leur rappelle l'existence du Créateur, la perfection de sa toute-puissance et de son omniscience, l'étendue de son royaume, le nombre de ses armées et les nations que lui seul peut compter, afin qu'ils sachent qu'il n'y a de dieu qu'Allah, ni de seigneur que lui, le Maître des mondes. Car il n'y a qu'un seul Dieu, dont les attributs parfaits se font connaître par sa création, par sa majesté, par la révélation du livre dans lequel rien n'a été négligé. Les deux versets leur enseignent son commandement et sa parole [1]). Le premier révèle son gouvernement, le second sa création. Or la création et le gouvernement ne lui appartiennent-ils pas? Béni soit Dieu, le Seigneur de l'univers [2]). Une autre parole l'affirme: Ils disent: à moins qu'un miracle de son Seigneur ne descende vers lui, nous ne croirons pas. Dis-leur: il n'y a que le Seigneur qui dispose des miracles; moi je ne suis qu'un apôtre envoyé de sa part pour avertir ouvertement. Ne leur suffit-il pas que nous t'ayons envoyé le livre dont tu leur récites les versets! Certes il y a en ceci une preuve de la miséricorde de Dieu et un avertissement pour tous les croyants [3]). Quant aux exégètes qui entendent par le livre la Table Gardée, ils peuvent défendre leur opinion en disant: Quand les hommes demandèrent un signe, Dieu leur répondit [4]) que s'il ne montre pas un miracle ce n'est pas que le pouvoir lui manque, car il peut le faire, mais parce que dans sa sagesse, sa miséricorde et sa clémence envers eux, il a jugé qu'en satisfaisant à leur demande

1) VI, 37, 38.
2) VII, 52.
3) XXIX, 49, 50.
4) VI, 37.

injuste, il avancerait leur perte éternelle, vu qu'ils ne croiraient pas, malgré le miracle. Puis le Seigneur ajoute[1]) un mot sur la perfection de sa puissance, visible dans la création des grandes nations dont lui seul connaît le nombre. Celui qui crée ces nations, d'espèces, de nature, de qualités, d'apparence si différentes, ne peut-il pas faire un miracle? Puis le Seigneur mentionne la perfection de sa puissance et de son omniscience, ayant compté et enregistré toutes ces nations, prédestiné leurs possessions, la durée et les circonstances de leur vie, et écrit tout cela dans le livre sans rien négliger. Puis, dit-il, il les fait mourir et les rassemble devant lui. Ceux qui nient ces miracles-là sont sourds et muets, errants dans les ténèbres[2]), de sorte qu'ils ne voient ni ne comprennent les preuves de la majesté et de l'unité du Seigneur, et de l'autorité de ses apôtres. Si Dieu faisait »descendre des miracles" pour satisfaire aux réclamations profanes des impies, ceux-ci n'en auraient aucun profit. Les miracles ne sont que pour ceux que Dieu guide dans la vérité. Le gouvernement n'appartient qu'au Seigneur[3]). Il égare celui qu'il veut, et conduit celui qu'il veut dans le sentier droit[4]). La dernière des deux explications (du mot *Livre*) nous semble la plus juste[5]), mais Dieu sait ce qui en est. Dieu dit: Ha Mîm, par le Koran évident, nous avons envoyé le Koran en langue arabe, afin que vous le compreniez. Il est renfermé dans le prototype (ou la mère du livre) que nous conservons; il est élevé, plein de sagesse[6]). Ibn ʿAbbâs prend le mot prototype dans le sens de la Table Gardée qui se trouve auprès de Dieu. Moqâtil dit que l'original du Koran est écrit sur la Table Gardée. La mère du Livre c'est le manuscrit

---

1) VI, 38 (cf. XXXVI, 11).
2) VI, 39.
3) VII, 52.
4) VI, 39.
5) Al Zamakhshary est du même avis. Cf. son *Kashshâf*, Vol. I, p. 450.
6) XLIII, 1—3.

original, le mot *mère*, dans ce contexte, signifie prototype. Le Seigneur écrivit le Koran sur la Table Gardée avant la création des cieux et de la terre, selon la parole: Ce Koran glorieux est écrit sur la Table Gardée [1]). Les compagnons du prophète, les anciens théologiens, les orthodoxes en géneral, et les compilateurs des traditions sont d'accord que tout est inscrit dans la Mère du Livre, même le jour du jugement. Nous concluons du verset cité que le Seigneur (qu'il soit béni et exalté!) a inscrit dans la Mère du Livre tout ce qu'il fait et tout ce qu'il dit. Il a enregistré dans l'éternité sur la Table Gardée toutes ses actions et toutes ses paroles. Il fut inscrit sur la Table Gardée que les deux mains d'Abou Lahab périraient [2]); cela y fut inscrit avant qu'Abou Lahab fût créé. Si on prend le terme »chez nous" [3]) comme s'appliquant à la Mère du Livre, on entend: La Mère du Livre conservée auprès de nous. C'est ce que fait Ibn ᶜAbbâs. Mais on pourrait appliquer le terme à la qualification du Koran: »Il est élevé, plein de sagesse". On comprendrait alors: »Pour nous" le Koran n'est pas ce qu'il est pour ceux qui en nient la vérité. Si vous le traitez de mensonge et n'y ajoutez aucune foi, il n'en est pas ainsi »pour nous". Pour nous le Koran est un livre de la plus haute importance, digne du plus grand honneur, bref: un livre parfait. Cette opinion est confirmée par la parole du Seigneur: »Qui est plus impie que celui qui forge des mensonges sur le compte de Dieu, ou qui traite ses signes d'imposture? Ils recevront leur part, conformément au Livre" [4]). Saᶜîd ibn Gobaïr, Moqâtil et ᶜAtîya expliquent »Livre" par le livre du Décret dans lequel leur salut ou leur damnation a été inscrit dans l'éternité. ᶜAtîya, après avoir donné cette explication, cite le verset: Il dirige les

1) LXXXV, 21, 22. 2) Cf. CXI, 1.
3) Ou: »que nous conservons" dans le verset précité XLIII, 1—3.
4) VII, 35.

uns d'entre vous, et laisse les autres dans l'égarement[1]). »Ils recevront leur part" veut donc dire: Ils entreront dans le feu éternel selon le décret. Ibn ᶜAbbâs, dans le récit de ᶜAtâ, est du même avis: Ils auront ce qui leur a été prédestiné, et ce qui a été inscrit pour eux sur la Table Gardée. Par »Livre" il faut donc entendre le Premier Livre (La Table Gardée), et par »leur part", ce que ce Livre contient au sujet de leur damnation et des causes de leur damnation. Abou Zaïd, Al Qortoby et Al Rabîᶜ ibn Anas ont lu: Ils auront ce qui est enregistré au sujet de leurs biens, de leurs actions et de la durée de leur vie[2]).

Chapitre XII.

Ce chapitre traitera du troisième degré de la prédestination: la volonté divine. Tous les apôtres en ont parlé, depuis le premier jusqu'au dernier (Mohammed). Tous les livres que Dieu a révélés en font mention. Le sentiment religieux que Dieu a créé dans tous les cœurs en rend témoignage. La raison aussi bien que les yeux la discernent. En effet il n'y a de cause, dans le vrai sens du mot, que la cause première: la volonté de Dieu. Ce que Dieu veut arrive, et ce qu'il ne veut pas n'arrive pas[3]). Voilà la base de la théologie qui sans elle ne saurait se tenir debout. Les musulmans ont toujours professé unanimement que ce que Dieu veut s'accomplit, et que ce que Dieu ne veut pas ne s'accomplit pas. Ceux qui diffèrent à l'égard de cette doctrine ne sont pas, sous ce rapport, de vrais musulmans, quoiqu'ils puissent l'être sous tous les autres. Car il est contraire à l'esprit de l'Islam d'enseigner que quelque chose puisse exister quoique Dieu ne le

---

1) VII, 28. 2) Nous omettons le reste de ce chapitre.

3) Déclaration du prophète, rapportée par la tradition. Cf. LXXVI, 29, 30: Voilà l'avertissement; que celui donc qui veut, prenne la route qui mène vers son Seigneur. Mais vous ne pouvez vouloir que ce que Dieu voudra; il est savant et sage.

veuille pas, et que, de l'autre côté, il veuille des choses qui n'arrivent pas. Ceux qui nient d'une manière absolue la volonté éternelle de Dieu traitent de menteurs tous les apôtres, et professent réellement que Dieu n'a ni volonté ni choix dans l'œuvre de la création. C'est ce qu'ont maintenu les anciens philosophes et ceux qui ont marché sur leurs traces. Ce sont les ennemis des apôtres. Le Koran et les Traditions abondent en arguments contre leur hérésie. Citons quelques passages du Koran: Si Dieu l'avait voulu, ceux qui sont venus après eux et après l'apparition des miracles ne se seraient point entre-tués. Mais ils se mirent à disputer; les uns crurent, d'autres furent incrédules. Si Dieu l'avait voulu, ils ne se seraient point entre-tués; mais Dieu fait ce qu'il veut[1]). [Seigneur, d'où me viendra cet enfant? demanda Zacharie; la vieillesse m'a atteint, et ma femme est stérile. L'ange lui répondit:] C'est ainsi que Dieu fait ce qu'il veut[2]). C'est ainsi que nous avons suscité un ennemi à chaque prophète, des tentateurs parmi les génies et parmi les hommes, se suggérant réciproquement dans leur aveuglement le clinquant des discours. Si Dieu avait voulu, ils ne l'auraient pas fait. Eloigne-toi d'eux et de ce qu'ils inventent[3]). Si Dieu le voulait, tous les hommes de la terre croiraient. [Veux-tu contraindre les hommes à devenir croyants?][4]) Si Dieu avait voulu, il n'aurait fait de tous les hommes qu'un seul peuple[5]). Si Dieu le voulait, il les réunirait tous dans la bonne voie[6]). Si nous avions voulu, nous aurions donné à toute âme la bonne direction, [mais ma parole immuable a été celle-ci: Je remplirai l'enfer d'hommes et d'esprits malins ensemble][7]). Si Dieu le voulait, il triompherait d'eux[8]). Si nous le voulions, nous pourrions te retirer ce que nous t'avons révélé[9]). Certes si

---

1) II, 254. 2) III, 35. 3) VI, 112.
4) X, 99. 5) XI, 120. 6) VI, 35.
7) XXXII, 13. 8) XLVII, 5. 9) XVII, 88.

Dieu le veut, il appose un sceau sur ton cœur[1]). S'il le veut, ô hommes, il peut vous faire disparaître, et créer d'autres hommes à votre place. Certes, Dieu est assez puissant pour le faire[2]). Si Dieu le veut, vous entrerez dans l'oratoire sacré sains et saufs[3]). Noé dit au peuple: Sans doute Dieu le fera arriver, s'il le veut, [et ce n'est pas vous qui le rendrez impuissant][4]). L'Imâm des croyants et le père des prophètes[5]) dit à son peuple: [disputerez-vous avec moi au sujet de Dieu? Il m'a dirigé vers le chemin droit,] et je ne crains point ceux que vous lui associez, à moins que Dieu ne veuille autre chose, car il embrasse tout de sa science[6]). Le sacrifice[7]) dit à son père: [ô mon père, fais ce que l'on te commande,] si Dieu le veut, tu me trouveras patient[8]). L'orateur des prophètes, Shoaïb[9]), dit au peuple: Comment pourrions-nous revenir à l'idolâtrie autrement que si Dieu le voulait? Il embrasse tout dans sa science. Nous avons mis notre confiance en Dieu[10]). Le véridique, le généreux, fils du généreux[11]), dit: Entrez en Egypte, s'il plaît ainsi à Dieu, sans aucune crainte[12]). Le beau-père de Moïse dit à celui-ci: Je ne veux t'imposer rien d'onéreux et si Dieu le veut tu me trouveras équitable[13]). Celui qui a parlé avec Dieu de derrière le voile[14]) dit à Al Khidr: Si Dieu le veut, tu me trouveras patient[15]). Le peuple dit à Moïse: Si Dieu le veut, nous serons bien dirigés[16]). Le Seigneur a dit au meilleur et au plus honoré d'entre les enfants d'Adam[17]), que le Seigneur le bénisse et lui donne sa paix: Ne dis jamais: je ferai telle chose demain, sans ajouter: si Dieu le veut[18]). Dis-leur: je n'ai aucun pouvoir sur ce qui m'est utile ou nuisible,

---

1) XLII, 23.
2) IV, 132.
3) XLVIII, 27.
4) XI, 35.
5) Abraham.
6) VI, 80.
7) Ismâ'îl.
8) XXXVII, 102.
9) Beau-père de Moïse.
10) VII, 87.
11) Joseph.
12) XII, 100.
13) XXVIII, 27.
14) Moïse.
15) XVIII, 68.
16) II, 65.
17) Mohammed.
18) XVIII, 23

sinon autant que cela plaît à Dieu [1]). Nous t'enseignerons à lire le Koran, et tu n'en oublieras rien, excepté ce que Dieu voudra [2]). Le Seigneur dit des habitants du paradis: Ils y resteront tant que dureront les cieux et la terre, sauf la volonté de Dieu [3]), et de même des habitants de l'enfer [: Ils y demeureront tant que dureront les cieux et la terre, sauf la volonté de Dieu] [4]). Tout dépend de sa volonté; s'il le désire, ils n'y resteront pas. Votre Seigneur vous connaît; s'il le veut, il vous fera goûter sa miséricorde; s'il le veut, il vous punira [5]). Il pardonne à qui il veut et punit celui qu'il veut [6]). Ton Seigneur tantôt répand à pleines mains ses dons sur ceux qu'il veut, et tantôt il les mesure [7]). Si Dieu versait à pleines mains ses dons sur les hommes, ils deviendraient insolents sur la terre; il les leur donne dans la mesure qu'il lui plaît [8]). Dieu efface ce qu'il veut, ou le maintient. [La Mère du Livre est entre ses mains] [9]). Dieu égare celui qu'il veut, et conduit celui qu'il veut dans le sentier droit [10]). Nous n'avons envoyé aucun apôtre qui n'ait parlé dans la langue de son peuple pour lui parler clairement. Dieu ensuite égare celui qu'il veut, et dirige celui qu'il veut. Il est le Puissant, le Sage [11]). Dieu égare les méchants, car il fait ce qu'il veut [12]). [C'est ainsi que nous t'avons révélé l'esprit [13]) par notre ordre, à toi qui ne savais pas ce que c'était que le Livre ou la foi]. Nous en avons

---

1) X, 50. 2) LXXXVII, 6, 7. 3) XI, 110.
4) XI, 109. 5) XVII, 56.
6) II, 284. Ce passage se rencontre plusieurs fois dans le Koran.
7) XVII, 32. 8) XLII, 26.
9) XIII, 39. Il y a des personnes qui distinguent entre le décret conditionnel (القضاء المعلق) dont la réalisation dépend de ce que fait l'homme, et le décret irrévocable (القضاء المبرم) qui ne s'efface pas de la Mère du Livre. Mais comme les actions humaines aussi sont décrétées, la distinction ne dit rien. Le verset n'ôte rien aü décret absolu. Cf. *Kashshâf*, I, p. 656.
10) VI, 39. 11) XIV, 4.
12) XIV, 32. 13) Gabriel. Cf. XXVI, 193.

fait une lumière à l'aide de laquelle nous dirigeons ceux d'entre nos serviteurs qu'il nous plaît[1]). Réponds-leur: L'orient et l'occident appartiennent au Seigneur; il conduit ceux qu'il veut dans le droit chemin[2]). Dieu guida les croyants vers le vrai sens de ce qui, avec la permission de Dieu, était devenu l'objet de disputes, car il dirige ceux qu'il veut vers le chemin droit[3]). Dis-leur: Si Dieu ne le voulait pas, je ne vous les réciterais pas, et je ne vous les aurais jamais fait connaître[4]). Nous les avons créés, et nous leur avons donné de la force; si nous voulions, nous pourrions les remplacer par d'autres hommes[5]). Ceux que Dieu voudra écouteront seuls ses avertissements[6]). Vous ne pouvez vouloir que ce que Dieu veut[7]). Il paraît donc que la volonté et l'action de l'homme dépendent absolument de la volonté divine. Le Seigneur dit encore: Dis: ô notre Dieu, ô toi qui possèdes tout ce qui existe, tu le donnes à qui tu veux, et tu l'ôtes à qui tu veux; tu élèves qui tu veux, et tu abaisses qui tu veux. Le bien est entre tes mains; tu es tout-puissant[8]). Dieu appelle au séjour de la paix (le paradis) et dirige celui qu'il veut vers le sentier droit[9]). Il punira les hypocrites s'il le veut, ou bien il leur pardonnera[10]). Dieu honore particulièrement de ses grâces celui qu'il veut[11]). Dieu donne le double à celui qu'il veut[12]). Nous portons nos faveurs sur qui nous voulons[13]). Nous élevons le rang de celui que nous voulons[14]). C'est la faveur de Dieu, qui l'accorde à qui il veut[15]). Mais Dieu répand ses grâces sur ceux qu'il veut d'entre ses serviteurs[16]). Nous sauvons ceux que nous voulons[17]). [Dieu envoie les vents, et les vents sillonnent le nuage]. Dieu

---

1) XLII, 52.
2) II, 136.
3) II, 209.
4) X, 17.
5) LXXVI, 28.
6) LXXIV, 55.
7) LXXVI, 30.
8) III, 25.
9) X, 26.
10) XXXIII, 24.
11) II, 99.
12) II, 263.
13) XII, 56.
14) XII, 76.
15) V, 59.
16) XIV, 13.
17) XII, 110.

l'étend dans le ciel comme il veut; [il le divise en fragments, et tu vois sortir la pluie de son sein][1]). Le Seigneur est plein de bonté pour celui qu'il veut[2]). Il donne la sagesse à qui il veut[3]). Si nous voulions, nous leur ôterions la vue[4]). Si Dieu voulait, il leur ôterait l'ouïe et la vue[5]). S'il voulait, il calmerait le vent [et les navires resteraient immobiles à la surface des eaux][6]). Si nous voulions, nous réduirions les récoltes en brins de paille sèche[7]); si nous voulions, nous changerions l'eau en eau saumâtre[8]). Dieu vous enrichira par sa grâce, s'il le veut[9]). S'il voulait, il vous ferait disparaître, et vous remplacerait par tels autres peuples qu'il voudrait[10]). Il peut vous affliger s'il le veut[11]). Dieu choisit pour ce culte celui qu'il veut[12]). Moïse, le prophète qui parla à Dieu, dit: Ce n'était qu'une de ces épreuves par lesquelles tu égares ou diriges ceux que tu veux[13]). Ces versets et d'autres passages analogues nous fournissent une réponse aux sectes hérétiques qui nient, soit la volonté divine en général, soit la volonté divine à l'égard des actions, des mouvements, de la direction et de l'égarement de l'homme. Tantôt le Seigneur, par ces passages du Koran, nous informe que tout ce qui existe existe par sa volonté, et que ce que Dieu ne veut pas n'existe pas; tantôt que ce qui existe et arrive, existerait et arriverait d'une autre manière si Dieu le voulait; et même que ce qui arrive, arriverait différemment du décret, si Dieu le voulait[14]); que si Dieu le voulait personne ne serait désobéissant; tous seraient bien dirigés, et ne formeraient qu'une seule nation. Tout cela prouve que tout arrive par la volonté de Dieu, et que si quelque chose n'arrive pas c'est que Dieu ne le veut pas. C'est là le cœur de

---

1) XXX, 47. 2) XII, 101. 3) II, 272.
4) XXXVI, 66. 5) II, 19. 6) XLII, 31.
7) LVI, 65. 8) LVI, 69. 9) IX, 28.
10) VI, 133. 11) II, 219. 12) XLII, 12.
13) VII, 154. 14) Il va sans dire que Dieu ne le veut pas.

la doctrine de la souveraineté de Dieu. Car nous affirmons qu'il est le Seigneur de l'univers, qu'il est l'Eternel, et qu'il s'occupe constamment des affaires de ses créatures; de sorte qu'il n'y a ni existence, ni richesse, ni don, ni empêchement, ni affliction, ni contentement, ni mort, ni vie, ni égarement, ni direction, ni bonheur, ni misère, que par la permission de Dieu, et conformément à sa volonté et à sa création. Il n'y a de maître ni de directeur ni de seigneur que lui, selon la parole de Dieu: Ton Seigneur crée ce qu'il lui plaît, et il agit librement [1]). Nous laissons demeurer dans la matrice ce qu'il nous plaît jusqu'au terme marqué [2]). Qui t'a façonné d'après la forme qu'il a voulu [3]). Le royaume des cieux et de la terre appartient à Dieu. Il crée ce qu'il veut; il accorde aux uns des filles, il donne aux autres des enfants mâles; à d'autres il accorde des fils et des filles; il rend aussi stérile celui qu'il veut [4]). Dieu conduit vers sa lumière celui qu'il veut [5]). Il y a encore une question que je dois relever et que le lecteur fera bien d'étudier attentivement. On trouve plusieurs erreurs chez ceux qui n'en ont pas pris connaissance. Nous voulons parler des deux aspects du commandement (ou de la volonté) du Créateur. Premièrement le commandement décrétant dans l'éternité tout ce qui existerait; deuxièmement le commandement religieux révélé dans le Koran. Dieu veut tout ce qui a été créé et décrété. Sa volonté embrasse également ce qu'il aime et ce qu'il hait. Dieu créa Satan et le hait. Il créa les anges mauvais, les infidèles, les qualités et les actions vicieuses qu'il hait, tout en les voulant. Quant à son consentement et à son bon plaisir, ils ne se rapportent qu'à ce qui est commandé dans les livres par

1) XXVIII, 68. 2) XXII, 5.
3) LXXXII, 8. 4) XLII, 48, 49.
5) XXIV, 35. Après la citation des passages que nous venons de traduire, l'auteur emprunte aux traditions un argument, que nous omettons, en faveur de la même doctrine que tout ce qui existe, existe par la volonté de Dieu

les prophètes de Dieu. Si une chose existe par le bon plaisir et par la volonté de Dieu, on peut dire que Dieu l'aime et la veut, comme l'obéissance des anges, des prophètes et des croyants; si elle n'a pas lieu, c'est encore conformément à son bon plaisir, à son commandement, et à sa volonté. Quant à l'infidélité, le vice et la désobéissance, Dieu les veut, mais il ne les aime pas; il n'y prend pas plaisir et il ne les commande pas. S'il ne les veut pas, ils ne se pratiquent pas. Il faut donc bien distinguer entre la volonté divine qui décide de l'existence d'une chose et le bon plaisir de Dieu envers ce qu'il commande dans sa parole. C'est pourquoi l'on parle de la volonté du décret et de la volonté morale qui ne prend plaisir qu'à ce qui est conforme à la loi divine. Une fois qu'on a bien saisi cette distinction importante, on ne risque plus de s'imaginer qu'il y a une contradiction entre des versets comme: Dieu n'aime pas l'infidélité des hommes [1]); Dieu n'aime pas le vice [2]); et Dieu ne veut pas votre gêne [3]); et les nombreux versets que nous avons cités sur le décret et la volonté divine en général, versets qui affirment le fait que tout ce qui arrive, arrive conformément à la volonté, au décret et à l'arrêt divins. Il y a donc une différence réelle entre ce que Dieu aime et ce qu'il veut, entre ce qu'il commande et ce qu'il crée. Il en est de même du terme commandement qui peut désigner l'appel à l'existence de tout ce qui a été décrété, ou bien la loi morale et religieuse révélée dans les livres saints. L'homme peut désobéir et résister à la deuxième, jamais à la première. Le verset: Lorsque nous voulûmes détruire une cité, nous ordonnâmes (= décrétâmes) les crimes de ses citoyens opulents, et ils se montrèrent criminels [4]), ne contredit donc pas le verset: Dieu n'ordonne point la turpitude [5]). Il n'y a aucune nécessité de forcer sur

1) XXXIX, 9. 2) II, 201. 3) II, 181.
4) XVII, 17. 5) VII, 27.

le premier verset le faux sens de: Nous ordonnâmes à ses citoyens opulents d'obéir à nos commandements, mais ils nous désobéirent et se montrèrent criminels [1]). Car il s'agit ici du commandement du décret éternel et non pas du commandement religieux [2]).

Chapitre XVII.

Ce chapitre traitera de l'appropriation et de la contrainte, du sens lexicographique et du sens technique des deux termes, de l'acception générale des deux idées, des preuves négatives et positives à l'appui des deux doctrines, et des arguments pour et contre empruntés à la tradition et à la dialectique. Le mot كسب (appropriation, acquisition), dit Al Gawhary [3]), signifie proprement l'action de réunir, de chercher des biens. On dit: Je me suis approprié telle chose, ou je me la suis acquise; j'ai acquis des biens pour ma famille; j'ai obtenu de l'argent pour un tel, et il se l'est approprié. Par كَوَاسِب, dérivé de la même racine, on entend les membres du corps. تَكَسَّبَ veut dire: chercher ou s'efforcer d'acquérir. Dans le Koran on rencontre le mot كَسَبَ avec trois significations différentes. Premièrement, celle d'intention ou décision de l'âme, comme dans le verset: Dieu ne vous punit point pour les serments faits à la légère; il vous punit pour les intentions (ما كسبت) de vos cœurs [4]), c'est-à-dire pour vos décisions et desseins [5]). Deuxièmement, celle d'acquisition d'argent par le commerce, comme dans le verset: O croyants! faites l'aumône des meilleures choses que vous avez acquises (ما كسبتم), et des fruits que nous avons fait sortir pour vous de la terre [6]). Le verset

1) C'est encore le sens que lui donnent Kasimirski, Weil, etc., qui ont traduit sans consulter le Commentaire. Voir *Kashshâf*, I, p. 703.

2) Nous omettons le reste du chapitre. Cf. sur le même sujet les définitions de Reland, Barkawy, etc., ci-dessus p. 85—93.

3) Auteur d'un dictionnaire célèbre: الصحاح, publié au Caire, 1292 A.H.

4) II, 225. 5) Nous omettons l'exposé du verset cité. 6) II, 269.

s'adresse donc spécialement aux marchands et aux agriculteurs. Troisièmement, celle d'effort, travail, comme dans les versets: Dieu n'impose à aucune âme un fardeau qui soit audessus de ses forces. Elle sera récompensée selon ses efforts (ما كسبت), ou punie selon ses œuvres (ما اكتسبت)[1]. On dira alors aux injustes: Goûtez le châtiment éternel; seriez-vous rétribués autrement que selon vos actions (بما كنتم تكسبون)?[2]) Avertis-les que toute âme sera perdue par ses œuvres (بما كسبت)[3]. Par ce que tes mains ont accompli (بما كسبت). Dans tous ces cas il s'agit d'efforts, d'actions. Les savants ne sont pas d'accord si par كسب et اكتساب il faut entendre la même chose ou non. Selon quelques commentateurs il n'y a aucune différence entre les deux termes; selon d'autres le deuxième mot a un sens plus spécial que le premier[4]). Quant au terme جبر (contrainte), on l'a dérivé de trois racines. Premièrement, de جبر, bander un os cassé, ou rétablir un homme ruiné; deuxièmement, de جبر, ou plutôt أجبر, forcer, contraindre; troisièmement, de جبر, être puissant, être (ou rendre) inaccessible[5]). Après cette introduction nous rappelons que les Qadarites, les Gabarites et les orthodoxes diffèrent sur le sens du terme appropriation. Les Qadarites entendent par ce mot la production ou création de l'acte par le pouvoir et la volonté de l'homme, sans que Dieu la veuille ou la produise. Le sens que lui donnent les Gabarites est contradictoire et confus, comme le montrent les nombreux exemples et les longues discussions par lesquels ils ont voulu exposer leurs opinions. Al Qâdy (Al Baïdâwy) dit: L'appropriation c'est ce que l'homme fait à l'aide du pouvoir créé[6]). On a dit aussi: C'est ce qui se manifeste dans l'agent, mais sans que l'agent produise l'acte. On dit encore: C'est ce que l'homme peut faire

---

1) II, 286. 2) X, 53. 3) VI, 69. 4) Nous avons résumé. 5) Ibid.
6) Créé au moment où l'on va s'en servir. Voyez ci-dessus, p. 84, la définition d'Ibrâhîm al Bâgoury.

par le pouvoir créé. Un auteur ajoute: Quand nous disons que l'appropriation est ce que l'homme fait à l'aide du pouvoir créé, nous ne voulons pas dire que ce pouvoir soit en état de produire l'acte. Dieu seul le produit. Tout ce que nous voulons dire c'est que l'appropriation se rapporte au pouvoir créé sans produire ou créer l'acte. Al Isfarâyiny dit: Le Créateur seul crée et il n'y a que lui qui dispose du pouvoir créateur. L'acte de l'homme se produit par ce pouvoir créateur. Et l'appropriation elle-même est produite par le même pouvoir. Dieu seul crée. Dans l'acte de l'homme le pouvoir créateur coopère avec le pouvoir créé. Mais dans l'appropriation le pouvoir créé seul agit. Par ces déclarations Al Isfarâyiny veut dire qu'on ne peut attribuer la création de l'acte qu'à Dieu, qu'il faut attribuer l'appropriation au pouvoir créé, et qu'on peut attribuer l'acte à Dieu et à l'homme. Le même auteur a dit: Dans chaque acte il y a deux agents: la part de l'homme c'est l'appropriation. C'est-à-dire que le Créateur seul crée et produit l'acte, et que l'homme qui s'approprie l'acte a sa part dans ce dernier. Sans la coopération de Dieu l'homme ne peut rien faire. D'autres ont dit: Il y a un certain rapport entre l'homme et l'acte: C'est là l'appropriation, mais l'acte vient de Dieu [1]). Al Ash'ary et Ibn al Bâqilâny ont dit: Quand l'homme, au moyen du pouvoir créé, s'approprie l'acte, il lui donne une certaine forme d'existence, savoir celle d'acte approprié; mais ce n'est pas l'appropriation qui crée ou produit l'acte. L'appropriation prête donc à l'acte une forme d'existence, comme p. ex. celle d'être connu. Un théologien a résumé la discussion comme suit: L'appropriation c'est la simultanéité régulière et nécessaire entre le pouvoir créé et l'acte [2]). Dieu crée l'acte au moment où l'homme

1) Nous omettons quelques phrases.

2) Définition qui correspond avec celle que Pocock a citée, *Specimen*, p. 246, et avec celle d'Ibrâhîm al Bâgoury, p. 84.

a le pouvoir (créé) et la volonté d'agir, sans toutefois que ce pouvoir et cette volonté de l'homme coopèrent avec Dieu dans la *production* de l'acte. Cette simultanéité c'est l'appropriation. C'est pourquoi il y a beaucoup de savants qui rangent cette doctrine parmi les absurdités de la philosophie, tout comme les théories d'Abou Hâshim al Gobbâ'y [1]). Mais ce que nous avons cité d'Al Ash^c^ary et d'Ibn al Bâqilâny est confirmé par l'argumentation des Ash^c^arites que le pouvoir créé ne produit pas l'acte, que ce pouvoir ne peut pas même créer une seule qualité de l'acte, que l'acte ainsi que toutes ses qualités sont l'œuvre du pouvoir créateur de Dieu, et que le pouvoir créé n'y est pour rien. Cette opinion est partagée par tous les disciples d'Al Ash^c^ary. Al Qâdy Abou Bakr [2]), dans ses écrits, avance quelque part la même idée, mais dans un autre passage il dit: Le pouvoir créé ne produit pas l'existence de l'acte, mais il donne à l'acte une qualité ou forme d'existence. Il a dit aussi: Cette qualité que le pouvoir créé donne à l'acte est décrétée (et créée) par Dieu. Il y aurait donc deux agents. Parmi les théologiens orthodoxes qui sont venus après Al Ash^c^ary il existe une grande diversité d'opinions au sujet de l'appropriation [3]). D'après Al Ash^c^ary, l'appropriation c'est l'action par le pouvoir créé, dans ce sens que c'est le Créateur qui par son pouvoir éternel crée l'acte et que c'est l'homme qui par son pouvoir créé, se l'approprie.

Fin des Extraits de Shams al Dîn.

[C'est notre auteur Shams al Dîn ibn Qayyim al Gawzîya qui a écrit زاد المعاد في هدى خير العباد, Kanfour, 1298 A.H, 2 volumes lithographiés. Il mourut, comme nous l'avons dit ci-dessus, en 751 A.H. La date 551 A.H, dans le *Catalogue périodique de la Maison E J. Brill, Leyde*, p. 90, repose sur une faute d'impression].

---

1) Nous omettons quelques phrases.

2) Al Bâqilâny.

3) Dans le présent travail nous n'osons pas traduire la suite de ce chapitre qui est très long et très confus, mais nous y reviendrons si Dieu le veut.

## Traité [1]) sur le libre arbitre.

Différences entre les Doctrines des Matoridites [2]) et celles des autres Sectes de l'Islam, par Qâdy Zâdeh [3]).

Au nom de Dieu clément et miséricordieux. La louange soit à Dieu dont la majesté est exaltée, et dont la preuve [4]) est manifeste; qui nous a mis au nombre de ceux qui professent la vérité, et qui nous a rendus capables de prendre des décisions à l'égard des actions, parmi lesquelles nous comptons celle d'agir librement dans la vie habituelle, d'après la saine obligation de nos devoirs selon l'omniscience divine. Rien n'arrive dans son royaume que ce qu'il a voulu. Que la bénédiction et le salut soient sur le Seigneur des hommes [5]), celui qui a été envoyé aux noirs et aux rouges [6]), sur sa famille et sur ses compagnons qui conduisent au paradis, séjour du bonheur.

---

1) Le traité que nous avons copié sur le manuscrit (Ex Bibliotheca Regia Berolinensi MS. orient. Quart. 296, p. 68½—76) d'un certain Mohammed Mostafa (1131 A.H.) est publié et traduit ici pour la première fois. W. Ahlwardt l'a décrit dans son grand Catalogue: *Die Handschriften-Verzeichnisse der Königlichen Bibliothek zu Berlin, Band VIII. Verzeichniss der Arabischen Handschriften, Band II*, Berlin, 1889, p. 582, n° 2492. Dans le même Catalogue l'auteur fait mention de quelques autres traités sur le même sujet (II, p. 578—585, spécialement p. 585, n° 2504, collection de quatorze manuscrits, parmi lesquels celui de Shams al Dîn, dont nous venons de traduire quelques chapitres).

2) Voyez p. 34, note 2). Il n'existe jusqu'à présent aucun ouvrage sérieux sur les Matoridites.

3) Dans un autre traité du même volume l'auteur se nomme Qâdy Zâdeh Mohammed, jurisconsulte d'Al Roum. Il s'appelle dans notre MS. Mohammed al Isbiry, d'après sa patrie Isbir, à trois journées d'Al Roum. L'auteur vivait en 990 A.H. (1582 A.D.) et mourut en 1043 ou 1044 A.H. (1634 A.D.).

4) La preuve de son existence.

5) Mohammed.

6) Note marginale dans notre MS.: العرب والعجم او الناس والجن, les Arabes et les Persans, ou les hommes et les esprits. On rencontre souvent dans la littérature arabe la combinaison: „les Arabes et les Persans". Ce n'est nullement pour flatter les Persans. Nous trouvons dans les *Pensées de Zamakhschari* (éd. C. Barbier de Meynard, p. 66) la comparaison: فرقك بين الرطب والعجم هو

L'humble Mohammed Al Isbiry, connu sous le nom de Qâdy Zâdeh (qu'il obtienne le bonheur qu'il désire!) dit: Comme la question de l'Appropriation des actions libres est pour les hommes une des questions les plus profondes de la théologie [1]), j'ai écrit, après un examen sérieux, un traité sur ce problème, pour exposer la différence entre la doctrine orthodoxe et les opinions des Qadarites et des Gabarites. J'ai intitulé mon traité: »La Différence entre les doctrines des Matoridites et celles des autres sectes de l'Islam"; il se compose d'une introduction et de deux chapitres [2]).

Par verbe (acte) on entend le rapport entre le nom d'action et son sujet ou bien simplement ce qu'exprime l'infinitif. Par exemple, si nous disons: »Zaïd se meut", l'action de se mouvoir reste liée au sujet de l'action. Mais si je parle de cette action de Zaïd d'une manière abstraite, en la dégageant de son sujet, l'action acquiert par là une nouvelle signification. En d'autres termes: Si je veux affirmer qu'un acte a lieu, je prends le verbe dans le premier sens, le sens le plus simple; si je sépare l'acte de son sujet pour en faire une abstraction, j'ai le deuxième sens. Dans le sens le plus simple, on affirme que l'acte a lieu, on

---

الفرق بين العرب والعجم, la différence que tu remarques entre la datte et son noyau, tu la retrouves entre les Arabes et les Persans.

»Par cette expression: *vers la race noire et vers la race rouge*, les Arabes veulent exprimer la totalité des hommes qui existent à la surface de la terre. Ils se comprennent eux-mêmes sous le nom de race noire et désignent sous le nom de race rouge les habitants des pays plus septentrionaux (Cf. Abou'l Féda, éd. Gagnier, p. 14, et Abou'l Féda, éd. Reiske, Vol. I, adnot. p. 10)". Abou'l Féda, éd. A. Noël des Vergers, Paris, 1837, p. 106.

1) Nous avons déjà cité (voyez ci-dessus p. 83) le proverbe: »plus obscur que l'appropriation des Ash'arites". On a encore l'expression أرقّ من كسب ابو حنيفة, plus subtil que l'appropriation d'Abou Hanîfa; le dernier proverbe, selon quelques-uns, doit être lu: أرق من كذب ابو حنيفة, plus agréable que le sarcasme (ou que les plaisanteries) d'Abou Hanîfa.

2) Le premier chapitre commence par les mots: Sache que selon la doctrine orthodoxe, etc.; le deuxième chapitre: Sache que par qada et qadr on entend, etc.

ne fait de l'action aucune abstraction, on ne se la représente pas sans le sujet qui l'accomplit. Si dans le premier sens (Zaïd se meut) on faisait une abstraction, ce serait une abstraction liée à un lieu, dans ce cas le lieu où se trouve Zaïd; ce lieu serait l'espace infini, car l'idée d'abstraction amène naturellement et nécessairement l'idée de l'infini; or une action ne peut pas en même temps être liée et ne pas être liée à un lieu. Il en est de même à l'égard du temps; pour faire abstraction de l'action de Zaïd (Zaïd se meut) il faudrait s'imaginer une telle action au premier commencement du temps (avant la création de l'homme), ce qui est absurde. Ceci se trouve expliqué dans les deux ouvrages intitulés التوضيح et التلويح [1]).

Beaucoup de noms d'action expriment un état qu'assume le sujet du verbe. Par exemple, si je dis de quelqu'un qu'il se tient debout, j'affirme qu'il a assumé l'état ou l'attitude exprimé par le verbe *se tenir debout.* Fin de ce paragraphe.

L'illustre Al Roumy Hasan Al Geleby a donné dans une note marginale [2]) le résumé suivant: Le nom d'action d'un verbe transitif exprime un état qu'on attribue au sujet, p. ex. l'action de savoir, ou à l'objet (complément direct), p. ex. l'action d'être su ou connu. Les grammairiens arabes ont énoncé cette idée avec lucidité, en disant: Le nom d'action du verbe transitif peut se rapporter à un agent ou à un patient, c'est-à-dire, peut exprimer deux états connus par le sens du verbe. L'emploi d'un nom d'action dans

---

1) التوضيح est le commentaire que composa Sadr al Sharî'a († 747 A.H) pour expliquer son ouvrage التنقيح. Ces deux ouvrages, accompagnés d'un supercommentaire, intitulé التلويح, par Sa'd al Dîn al Taftâzâny, ont paru à Delhi, 1267 A.H. Sur 'Abdallah Sadr al Sharî'a, voir: 'Abd al Hayy al Hindy, الفوائد البهيّة فى تراجم الحنفيّة, Laknahor, 1293 A.H.

2) De l'ouvrage التلويح.

le sens le plus simple exprime une notion dérivée: celle de pouvoir faire une action, non pas celle de la faire actuellement [1]). Il est évident qu'un grand nombre de noms d'action ont un sens ferme, comme l'action de pouvoir faire une chose, l'action de ne pas vouloir la faire, et d'autres, dans lesquels on ne peut pas dégager l'action de son sujet. Ces actions-là ne sont pas de celles qu'on puisse s'approprier. L'action d'exister, chez la majorité des théologiens, est prise dans le sens abstrait seulement; l'action d'exister est dégagée de ce qui existe; elle implique la réalité de l'homme ou de l'objet dont on affirme l'existence; contrairement à ce qu'enseignent les philosophes et les meilleurs théologiens, comme Al Ghazâly, qui ont conçu l'action d'exister de deux manières: l'existence à l'état d'idée, et l'existence visible. Le nom d'action, pris sans abstraction, est limité alors au sens que lui donne Al Sayyid al Sharîf [2]) dans la marge de son commentaire sur l'ouvrage intitulé التجريد. L'idée générale, transmise par l'usage, est spécialisée (appliquée à un sujet déterminé) par la raison; comme le verbe créer est spécialisé dans le verset: »Dieu est le Créateur de toute chose", puisque nous savons que c'est de Dieu qu'on affirme qu'il crée; selon l'ouvrage intitulé التوضيح. Un autre exemple peut se tirer du mot »âme" qu'on prend d'ordinaire dans un sens absolu, et qui désigne l'âme humaine, l'esprit de vie qui

1) S'il y a dans notre traduction par ci par là des phrases qui ne sont pas très claires, un coup d'œil sur le texte arabe suffira sans doute pour comprendre et pour pardonner ce défaut. Nous avons rendu par une paraphrase certaines définitions dont la traduction littérale n'aurait offert aucun sens au lecteur français.

2) Al Gorgâny, le savant commentateur de la Dogmatique d'Al Igy, intitulée *Al Mawâqif* et du *Kashshâf* d'Al Zamakhshary: السيد الشريف المحقق على بن محمد بن على السيد زين الدين ابى الحسن الحسينى الجرجانى المتوفى سنة ٨١٦. *Al Mawâqif* a été publié (1) avec le commentaire d'Al Gorgâny, Constantinople, 1824 (voir la *Litteraturzeitung de Leipzig*, année 1826, Nos 161—163, et le *Litteraturblatt des Orients*, année 1840, n° 45); (2) en partie, sous le titre: Statio quinta et sexta et appendix libri Mevakif etc. edidit Th. Sörensen, Leipzig, 1848.

réside dans le corps; non pas l'âme raisonnable abstraite de toute matière, car la majorité des orthodoxes n'attachent pas de valeur à l'idée de l'âme abstraite, comme on peut voir dans l'ouvrage intitulé التلويح, et dans les notes marginales de l'auteur distingué Al Roumy Hasan al Geleby. Par le cœur on entend l'âme humaine, comme on le fait voir dans l'ouvrage التوضيح.

Sache que selon la doctrine orthodoxe les actions de l'homme, qu'elles dépendent de la volonté ou non, ont été créées par Dieu et produites par lui [1]). Les actions qui dépendent de la volonté sont par exemple les actions qui sont le résultat d'un propos délibéré, comme la prière. Les actions qui ne dépendent pas de la volonté sont par exemple le mouvement des veines qui battent dans le corps, et le mouvement involontaire de quelqu'un qui tremble ou tressaille. Nous allons prouver notre assertion par une preuve scripturaire et par une preuve rationnelle. La preuve scripturaire se trouve dans le verset: Dieu est le Créateur de toutes choses; et dans celui-ci: Dieu vous a créés et ce que vous faites; et dans celui-ci: Certainement nous avons créé l'homme d'après un décret arrêté; et dans celui-ci: Y aurait-il un autre Créateur que Dieu? La preuve rationnelle c'est que tout existe par la création de Dieu, et que sa puissance est suffisante pour créer tout ce qui existe; elle n'a pas de limites; elle n'est jamais au dessous du but qu'elle veut atteindre. Il faut donc rattacher à Dieu seul

---

1) XXXVII, 94: Dieu vous a créés ainsi que ce que vous faites. Les musulmans expliquent la deuxième partie du verset dans le sens de „vos actions". Cf. la déclaration d'Al Nasafy: Dieu est le Créateur des actions humaines, que ce soit l'infidélité ou la foi, l'obéissance ou la désobéissance; toutes ces actions existent de par la volonté de Dieu, par sa disposition, par sa sagesse, par son arrêt et par son décret. Zamakhshary explique „et ce que vous faites" par „et les idoles que vous fabriquez". Voir sur ce point Mohammed al Râzy Fakhr al Dîn, مفاتيح الغيب, Boulâq, 1307 A. H., I, p. 492, le chapitre: المسئلة فى بيان احتجاج اهل السنة على ان فعل العبد بخلق الله.

la création de tout, même de l'instinct des êtres qui n'ont pas de raison, mais qui quand même, comme l'araignée et l'abeille, nous étonnent par leurs actions qui procèdent de leur merveilleuse organisation. Leur travail curieux est tel que l'homme, quoique doué de raison, ne saurait l'imiter. Or ce travail curieux provient de Dieu et procède de Lui, et non pas de ces animaux qui n'ont pas d'intelligence.

Sache maintenant, par plus de détails, ce qui en est de cette question. Les Gabarites enseignent que les actions des êtres animés ne se distinguent pas des mouvements des êtres non-animés [1]). Aucun pouvoir en eux ne les met en état de produire ni de s'approprier des actions. Ces sectaires ne cherchent pas à s'expliquer la généralité des textes du Koran.

Quant aux Mo<sup>c</sup>tazilites [2]), ils enseignent que Dieu a créé dans l'homme le pouvoir de produire des actions, et que ce pouvoir que Dieu a accordé à l'homme est inhérent à lui (à l'homme). La faculté -- disent-ils — de distinguer entre le mouvement qui est laissé en notre pouvoir et qui est volontaire, et le frisson involontaire qui a lieu sans liberté de choix de notre part, et avec lequel le pouvoir de l'homme n'a rien à faire, réside dans la conscience. L'action de l'homme, selon eux, s'accomplit par la combinaison du pouvoir de Dieu et du pouvoir humain dans un seul effort. Ils appliquent l'ensemble des textes à ce synergisme. Pour les actions volontaires, l'homme peut les produire par le pouvoir que Dieu lui donne en le créant en lui [3]).

---

1) Cf. Pocock, *Specimen Hist. Ar.*, p. 243.

2) Cf. H. Steiner, *Die Mu'taziliten*, p. 62—66; 71—75.

3) Il ne faut pas confondre ce pouvoir permanent avec القدرة الحادثة que Pocock (p. 247) appelle *potentia creata* et que nous traduisons régulièrement „pouvoir créé". القدرة الحادثة, c'est le pouvoir qui paraît pour la première fois (ou que Dieu crée) *au moment même qu'on va s'en servir.*

Quant à nous, d'accord avec les orthodoxes, nous enseignons que la doctrine des Gabarites est fausse; elle nie la connaissance que l'homme reçoit par la voie de la conscience, ce qui équivaut à nier le bon droit des lois divines. Car le commandement de Dieu n'aurait aucun sens si celui qui le reçoit ne pouvait s'y conformer, et si le pouvoir d'y obéir lui manquait. Ce serait comme si l'on demandait à l'homme de créer des animaux, ou de voler vers le ciel, ou si l'on exigeait des êtres inanimés de marcher sur la terre.

Ce qu'enseignent les Moʿtazilites, savoir qu'il se trouve dans l'homme un pouvoir qui influe sur ses actions volontaires, est contredit par la généralité des textes. Il faut distinguer, à l'égard des actions volontaires, entre ce qu'on peut s'empêcher de faire et ce qu'on ne peut pas s'empêcher de faire. Par exemple on ne peut pas empêcher l'écoulement de la semence, quand la passion s'est emparée de la chair. Puis il y a des actions préméditées et des actions faites sans préméditation; ensuite on ne peut pas exécuter les mouvements volontaires sans tendre et détendre les nerfs, quoique nous n'en ayons aucune connaissance, et que nous ne sachions pas par la tension de quel nerf tel mouvement s'exécute. Ce qui met l'homme en état de faire ses actions volontaires, ce n'est pas son propre pouvoir ni sa propre volonté. Ceci se trouve développé dans التوضيح.

La vérité se trouve au milieu, entre la doctrine de la contrainte absolue et celle du pouvoir de l'homme. Ceci aussi a été démontré dans l'ouvrage التوضيح. Un Imâm a observé qu'il n'y a ni contrainte ni collation de pouvoir, et que la doctrine orthodoxe se trouve entre ces deux extrêmes, comme l'affirme aussi un savant citant le Commentaire sur l'ouvrage *Al Maqâsid* [1]). Cette doctrine

---

1) مقاصد الطالبين فى اصول الدين, ouvrage de Saʿd al Dîn al Taftâzâny.

orthodoxe comporte que Dieu est le Créateur de toutes les actions humaines et que l'homme s'approprie les actions volontaires. Les opinions sur la question de l'appropriation sont diverses. Le savant Kammâl al Dîn Mohammed, mieux connu sous le nom d'*Ibn al Homâm*, commentateur de l'ouvrage *Al Hidâya*[1]), dans un chapitre, sur l'infidélité, de son traité sur les Articles de la Foi, intitulé *Al Mosâmara*, dit: Sache après ce que nous avons dit ci-dessus que les preuves intellectuelles par lesquelles les Moᶜtazilites veulent prouver leur doctrine que l'homme agit librement, ne sont pas admises par nous. Il est vrai que le jugement humain mène à cette conclusion, mais ce sujet est bien au-dessus de la portée des arguments purement intellectuels. Si Dieu enseigne à l'homme la différence entre le bien et le mal, puis crée en lui un pouvoir qui le met en état de faire ou de ne pas faire les actions, puis le charge de faire le bien et lui promet une récompense, ou lui défend le mal et le menace d'une punition, il a tout inclus dans les décrets éternels, de sorte que cela ne porte aucun détriment au caractère de Dieu. La portée de cette opinion c'est que Dieu a donné à l'homme le pouvoir de faire certaines choses qui sont naturellement comprises dans le décret; ou qu'il nous a enseigné certaines choses, ce qui est une pure grâce de sa part. S'il y a quelquefois une différence entre les actions connues de Dieu et celles que Dieu crée (et que nous pouvons nous approprier), cela ne change rien à la chose, car Dieu ne nous y force pas[2]), et Dieu n'est pas obligé de nous révéler quoi que ce soit.

---

1) Al Hidâya (الهداية فى الفروع) est de la main de Borhân al Dîn Abou'l Hasan ʿAly al Marghînâny († 593 A. H.). Le commentaire d'Ibn al Homâm († 861 A. H.), intitulé فتح القدير للعاجز الفقير, a été publié en 4 vol. à Luknow, 1292 A.H. Le 3e vol. de cette édition (p. 369) contient un ouvrage de Qâdy Zâdeh al Roumy, intitulé: نتائج الافكار.

2) Notre conscience atteste que nous avons voulu faire ce que nous faisions.

Ce qu'il nous rend capables de faire dans sa grâce souveraine est bien peu de chose comparé avec le destin éternel qui embrasse également tous les hommes pour qui, dans sa sagesse, il a jugé bon de décréter les commandements et les défenses. Cela n'empêche pas le rapport entre l'action que l'homme accomplit et Dieu, car si l'homme a le pouvoir d'obéir, c'est de Dieu qu'il l'a reçu. Le bon sens, du reste, exige qu'on rapporte à Dieu seul la création des actions. Fuyons donc la doctrine de la contrainte absolue.

Il faut que nous définissions ici l'obligation morale de l'homme. Elle ne consiste pas à rapporter toutes les actions humaines à l'homme, mais il suffit [1]) de dire: Toutes les actions des membres, c'est-à-dire les mouvements du corps, ainsi que les émotions qui constituent les actions de l'âme, en fait de penchants, motifs et préférences, sont créées par Dieu, de sorte qu'on ne peut pas dire que c'est l'homme qui les produit; et s'il se trouve dans l'homme le pouvoir de prendre des résolutions et des décisions, c'est parce que Dieu a créé ce pouvoir dans son cœur. Par ce pouvoir, l'homme peut concevoir une ferme résolution sans hésitation, et marcher avec confiance vers l'œuvre qu'il veut accomplir. Et lorsque l'homme a conçu cette ferme résolution, Dieu crée pour lui l'acte qui se rapporte à Dieu en tant que c'est Lui qui met l'action en mouvement, et à l'homme parce que c'est lui qui commet le péché d'adultère ou autre [2]). Dieu ne crée ces mauvaises actions qu'afin qu'il se manifeste dans l'homme ce que celui-ci doit faire, d'après la prescience divine, en fait d'opposition au commandement et à l'obéissance. La propriété de la prescience

---

1) Comme l'auteur cite Al Nasafy, il n'est pas impossible que pour بالنفس (يكفى) il faille lire عن النسفى. Je ne puis pas déchiffrer le mot du MS. avec certitude.

2) Dans l'ouvrage d'Al Nasafy d'où cette citation est prise, l'auteur ajoute: en fait d'actions de désobéissance.

divine n'est pas d'exercer une influence qui force l'homme à faire ce qui se manifestera en lui. Et la création des actions n'implique pas nécessairement: l'obligation de les accomplir, parce que Dieu a donné le pouvoir de les faire. Mais ce que l'homme choisit et ce vers quoi il penche se détermine par l'enchaînement de ses propres considérations qui le sollicitent à faire ou à ne pas faire l'action. Car nous voyons constamment que quelqu'un ne fait pas telle chose qu'il aime et qu'il chérit, ou que quelqu'un, par crainte ou par honte, fait une chose qu'il hait. Ce don de la décision que l'homme possède par son pouvoir que Dieu a créé en lui justifie sa condamnation, sa récompense, son châtiment, son blâme et sa louange. Par conséquent c'est une erreur que d'enseigner la nullité de l'obligation morale et la contrainte absolue; une seule chose nous explique le problème, c'est la ferme résolution, et ce qui y ressemble, à l'égard des innombrables actions partielles qu'on fait ou qu'on ne fait pas, et que Dieu a créées. Ces actions existent en vertu de la prédestination éternelle, sans l'intervention du pouvoir humain créé et passager, qui est l'œuvre de la toute-puissance divine. Dieu seul est omniscient. Malgré ce qui précède, il arrive rarement que cette résolution de l'homme soit bonne sans le secours de Dieu; bien plus, elle ne le serait jamais sans ce secours qui est une pure grâce de sa part. Car Satan, la concupiscence prépondérante et la nature humaine forment trois obstacles, par l'immoralité prédominante qui les caractérise. La bonne résolution ne triomphe que par le secours de la grâce divine, et personne ne peut contraindre Dieu à accorder cette grâce. Lorsque Dieu fait connaître à l'homme les deux voies du bien et du mal, et qu'il crée en lui la possibilité de suivre l'une ou l'autre, il lui en donne en même temps la capacité. Par manque de secours ou abandon, on entend que Dieu laisse l'homme à lui-même sans le secourir et sans l'aider à prendre une bonne résolution; sans

toutefois lui retirer la possibilité de la prendre, car cette possibilité est créée dans l'homme; elle diffère du pouvoir humain à l'égard duquel la plupart des Sonnites enseignent qu'il ne précède pas l'acte. (Fin de l'exposé).

Les notes que nous avons rédigées au sujet des explications que nous venons de reproduire ont été basées sur le commentaire du traité السامرة. Selon ce traité, l'appropriation, ches les Hanifites, c'est précisément la résolution ferme, la décision inébranlable. Si nous affirmons que cette décision appartient à l'homme par le pouvoir que Dieu a créé en lui, ceci n'entraîne aucun amoindrissement de la majesté divine. Car ce pouvoir que le Seigneur, dans sa grâce libre et souveraine, a donné à l'individu, d'agir dans certains cas, n'est rien auprès des décrets éternels d'où résultent le commandement et la défense qui sont donnés à tous. Cette résolution nous explique l'ensemble des textes qui se rapportent au libre arbitre. Il a été expliqué qu'elle implique l'action de se décider dans un sens ou dans un autre, et que le résultat de la décision, c'est-à-dire l'acte créé, décrété, est bien différent de la décision elle-même qui la précède, qui n'a qu'une importance relative et qui en elle-même n'est pas une action qu'on puisse s'approprier. La création (des actions) ne saurait en aucun cas en dépendre. Nous spécialiserons maintenant ce que nous avons indiqué en termes généraux: Les actions psychiques, tendances, sollicitations, libre choix, ainsi que les actions abstraites dont on affirme qu'elles peuvent se faire, toutes ces actions sont créées par Dieu. C'est pourquoi l'on attribue une action à Dieu parce que c'est Lui qui donne à celle-ci l'existence (abstraite); mais on l'attribue aussi à l'homme, car c'est lui qui, par exemple, commet le péché d'adultère ou tel autre[1]). Malgré cela, la décision

1) En se l'appropriant après que Dieu l'a créé.

ne peut être bonne que par le secours que Dieu accorde par sa grâce, car Satan et la concupiscence prépondérante qui procède de l'âme détournent l'homme de la bonne résolution. Mohammed al Barkawy, illustre par sa science comme par ses bonnes œuvres, dit dans son livre »*La Doctrine mahométane*"[1]): Bien que Dieu soit le Créateur de toutes les actions humaines et autres (car il n'y a d'autre Créateur que Lui!) cependant l'homme a un libre arbitre partiel et une volonté capable de saisir l'un ou l'autre de ces deux contraires: obéissance ou désobéissance. Mais de ces deux contraires il n'y en a qu'un seul qui puisse se réaliser; il n'y en a qu'un seul que Dieu crée et que par conséquent on puisse s'approprier. L'homme dépend de la création. Créer c'est produire ce qui n'existe pas encore, et quant à ce qui n'existe pas comme action qu'on puisse s'approprier, on peut en désirer la création, mais on ne peut jamais le créer. La création des actions humaines demeure éternellement la prérogative du Seigneur. (Fin de l'explication).

Probablement notre explication correspond avec l'enseignement du savant Sadr al Sharîʿa (que Dieu lui fasse miséricorde!) qui dans son ouvrage التوضيح donne l'exposé suivant: D'après ce qui précède on aura compris que la conscience atteste que l'homme a un libre choix, mais que ce libre choix ne décide pas de l'existence ou de la non-existence des actions. Dieu nous a révélé sa loi, d'après laquelle, quand nous avons conçu la ferme décision de faire une action, sans aucune contrainte, Dieu crée le résultat de cette résolution, c'est-à-dire, l'action à laquelle nous nous sommes résolus. Mais si nous ne concevons pas la décision, Dieu ne crée pas l'action. Ce don de pouvoir se décider, Dieu l'a créé.

---

1) Voir ci-dessus p. 88, note 2). Un beau commentaire sur le travail d'Al Barkawy, الحديقة الندية شرح الطريقة المحمدية, de la main de ʿAbd al Ghany al Nâbolousy, a paru à Constantinople, 1290 A. H., 2 vol.

Dieu a créé dans l'homme ce pouvoir, et l'homme s'en sert au fur et à mesure qu'il en a besoin. Ensuite l'homme emploie ce pouvoir dans un sens ou dans l'autre. La décision, c'est l'action de l'homme; cette action, Dieu l'a créée, elle provient de Lui. Mais non pas parce qu'Il doit la créer pour que les actions en résultent, car ces actions aussi Dieu les crée. Je ne veux pas dire que Dieu crée la décision toute prête, ce serait nier le pouvoir de l'homme sur la décision. L'acte qui s'accomplit résulte de l'action combinée de la création de Dieu et du libre arbitre de l'homme. (Fin).

D'après ce que nous avons cité de »*La Doctrine mahométane*" de Barkawy, et de التوضيح de Sadr al Sharîᶜa, il est clair que la prérogative de l'homme c'est le pouvoir de se diriger dans l'une des deux directions suggérées par la nature de l'acte qu'il se propose; c'est là l'action de se décider, action relative, action bien différente dans sa nature des actes que l'homme peut s'approprier. La création de l'acte n'en dépend nullement; ce n'est pas l'homme qui se propose, qui crée. Cette définition de la décision se recommande surtout parce qu'elle ne fait pas de violence au texte sacré. Probablement elle se rapporte à ce que dit Ibn al Homâm, que par l'appropriation on entend la ferme décision. Maintenant que je vous ai fait connaître au sujet de l'appropriation l'opinion des Matoridites, je veux vous présenter la doctrine des Ashᶜarites. Ibn al Homâm, dans le livre »*Al Mosâmara*", rapportant l'opinion de »la Preuve de l'Islam" [1]), dit: Puisque l'acte, quoique créé par Dieu, peut s'attribuer à l'homme, il est juste de le rapporter au pouvoir humain; c'est ce dernier rapport qu'on désigne par le terme »appropriation". Le fait que la puissance humaine dépend de ce qui est prédestiné explique que l'appropriation n'a pas pour objet des actions qu'elle puisse produire:

---

1) Al Ghazâly († 505), auteur de احياء العلوم (Caire, 1282 A. H., 4 vol.).

Il n'y a que Dieu qui produise. La toute-puissance de Dieu se rattachant au monde de toute éternité, aucune nouvelle production (non prédestinée) ne peut s'y produire. Cela étant, chaque fois qu'une nouvelle chose surgit, nous ne voyons qu'une nouvelle manifestation du pouvoir du Créateur. Par conséquent il est faux que le pouvoir humain puisse produire l'action prédestinée. Mais la contrainte absolue n'est pas nécessaire non plus, car l'action de l'homme dépend de son pouvoir (de s'approprier les actions créées), et ce pouvoir rentre dans le libre arbitre. Voilà le résumé qui se peut tirer de l'exposé de »la Preuve de l'Islam". Puis il suppose que quelqu'un objecte: Votre assertion, ô assemblée des Ash^c^arites, que l'acte libre dépend du pouvoir humain, mais sans être produit par ce pouvoir, et que ce rapport s'appelle »appropriation", est une phrase sans aucun sens. Nous autres nous entendons par appropriation l'action de réaliser; or l'action de réaliser l'acte qui n'existait pas encore, c'est l'appeler à l'existence. Et votre assertion que le pouvoir humain s'exerce sans produire des actions[1]), comme le pouvoir de Dieu s'exerçait avant la création des cieux et de la terre, nous ne l'acceptons pas non plus. Nous autres Mo^c^tazilites nous professons que ce pouvoir de Dieu avant la création se manifeste à l'égard des choses qui se réalisent, que nous connaissons, et que Dieu a prédestinées. En d'autres mots, le pouvoir créateur de Dieu ne produit que ce qui correspond à la volonté éternelle; et c'est cette volonté éternelle qui décide, à l'égard des choses créées, du temps de leur apparition dans le monde. Par conséquent ce pouvoir créateur de Dieu est absolument différent du pouvoir humain, car ce dernier ne fait que coïncider avec l'acte, selon vous, ô Ash^c^arites. Le rapport entre le pouvoir humain et l'acte ne peut pas être ce que vous en faites.

---

1) Cf. pour le terme بلا تأثير, Pocock, p. 240, 245.

Ce pouvoir produit l'acte ou bien il ne sert à rien. Qu'on juge, après ce résumé, si l'on doit accepter ou non l'idée ash$^{c}$arite. Si on l'accepte, il faut expliquer les passages (qui se rapportent au qadr) comme s'ils s'appliquaient aux actes de l'homme [1]), ce qui entraîne la contrainte (gabr) absolue, qui à son tour entraîne la nullité des commandements et des défenses. Car si dans l'acte de l'homme il n'y a pas de place pour le pouvoir humain, le commandement et la défense n'ont plus de vigueur. Vous dites: Le pouvoir de l'homme exerce une influence sur l'acte mais sans le produire. Mais cela ne nous empêche pas de conclure de cette négation que vous enseignez la contrainte. Or la doctrine de la contrainte est fausse, et tout ce qui en résulte est faux.

Voulant répondre à ces déclarations des Mo$^{c}$tazilites, un certain nombre de théologiens postérieurs parmi les Ash$^{c}$arites ont enseigné que la doctrine que le pouvoir humain exerce son influence sur l'acte mais qu'il est impuissant à le produire, conduit à la doctrine de la contrainte, mais que l'homme, quoique contraint par le destin, est libre dans un certain sens d'accomplir l'acte avec l'accord de son libre arbitre, sans que l'acte soit créé par le pouvoir qui y coïncide. Fin.

L'obscurité de la doctrine ash$^{c}$arite de l'appropriation a donné lieu au proverbe: »Plus obscur que l'appropriation des Ash$^{c}$arites". Si quelqu'un affirme ce qu'Ibn al Homâm seul a osé enseigner, que l'appropriation est identique avec la résolution ferme qui prend naissance dans le cœur, nous objectons: Si l'homme accomplit un acte parce que Dieu lui en a donné le pouvoir, il faut que l'homme

---

1) C'est ce que font en effet les orthodoxes qui expliquent XXXVII, 94: »Dieu vous a créés, vous et ce que vous faites", comme signifiant: Dieu a créé l'homme, et l'action de l'homme. Zamakhshary, le Mo'tazilite, et Baïdâwy qui se servait de son matériel exégétique, expliquent ce passage, comme voulant dire: Dieu vous a créés, vous et les idoles que vous faites. Cf. Krehl, *Lehre von der Praed.*, p. 104—106.

consente librement à cette résolution, ce qui entraîne un cercle vicieux. Et si le pouvoir de se résoudre se choisit pour objet un acte qui n'existe pas avant qu'on se l'approprie, on doit exercer son choix sans qu'il y ait un motif qui le détermine, ce qui est absurde. A la première objection nous ajoutons encore que si la ferme résolution est une décision bien spécialisée, il faut qu'il y ait une résolution qui lui soit opposée et qui lui soit antérieure. La résolution ferme qui prévaut sur les autres résolutions, c'est le libre arbitre en faveur de l'acte pour lequel on se décide, c'est le choix de l'âme qui en assume la responsabilité et l'obligation, comme l'atteste la conscience. Quant à notre deuxième objection, remarquez encore ceci: La possibibilité d'un choix sans motif déterminant est admise par les théologiens quand il s'agit d'un agent humain, mais sans cela cette possibilité n'existe pas. Il se peut que la ferme décision se conçoive sans motif qui détermine ou qui invite, comme l'a établi l'illustre Al Barkawy.

Sache que par qada et par qadr on entend soit la création de l'acte, soit l'ordre divin par lequel l'acte s'accomplit, comme l'a expliqué l'Imâm ᶜAly, que Dieu Très Haut soit satisfait de lui! Cet ordre divin c'est la parole ou la prescience éternelle. Le plus vraisemblable c'est que le qada est la prescience éternelle par laquelle Dieu de toute éternité connaît les choses; tandis que le qadr c'est l'acte d'appeler ces choses à l'existence conformément à son omniscience. En d'autres mots, le qada c'est la volonté divine qui de toute éternité contemple toute la création; et le qadr c'est l'acte d'appeler cette création à l'existence par un décret spécial qui détermine la nature et la condition de chaque créature en particulier. Le fait que les actions de l'homme ont lieu conformément à la prescience de Dieu, à sa volonté, à son décret et à l'écriture de la Table Gardée n'entraîne pas la nécessité qu'elles aient lieu de la part des hommes avec contrainte, car ni la volonté

de Dieu ni sa prescience ne créent les actions de l'homme[1]). A plus forte raison ce fait n'exclut pas la résolution ferme. C'est comme si tu calcules la marche du soleil et de la lune, et que tu apprennes par ce calcul que tel jour il y aura une éclipse. Une fois l'éclipse que tu as calculée et annoncée d'avance, commencée, t'imagines-tu que c'est ton savoir et ta prédiction qui ont causé l'éclipse? Il n'est pas possible que tu t'imagines cela! De même l'action de l'homme a nécessairement lieu conformément à la prescience de Dieu, et cependant ce n'est pas cette prescience qui crée l'action; l'homme se l'approprie en exerçant son libre arbitre. Bref, Dieu (qu'il soit exalté et glorifié!) possède la science complète. Sa science embrasse tout ce qui est et tout ce qui sera. Mais cela n'empêche pas les agents d'avoir leur libre arbitre et leur résolution ferme. Si tu avais voulu tout ce que Zaïd ferait un certain jour, et que tu l'eusses écrit dans un registre, Zaïd, en le faisant, aurait-il été contraint de ta part? Et devrait-il te dire: Ce que j'ai fait, je l'ai fait à cause de ta volonté et de ton écrit? Allons donc! Car Zaïd l'a fait avec son libre arbitre, selon sa propre volonté, et non pas à cause de ta volonté et de ton écrit. On ne saurait donc pas s'y figurer de la contrainte. Il en est de même de ce que nous faisons[2]). De ce qui a été dit découle la fausseté de l'argumentation de bien des impies au sujet du qada et du qadr, et de la prescience et de la volonté de Dieu par rapport à leur impiété; car aucun de ces facteurs n'enlève rien à la force de la résolution et de l'appropriation;

---

1) Un sheikh avec qui je m'entretenais sur ce sujet, exprima la même idée en ces termes: القدر ليس من مقدورات القدرة ولكن من معلومات العلم وانما القدرة سبب فى تحصيله للخلق: la décret n'est pas du domaine de la toute-puissance, mais de l'omniscience de Dieu; toutefois c'est par la toute-puissance divine que se réalise ce qui a été décrété.

2) Malgré le fait que Dieu a prédestiné tout, l'homme agit librement.

jamais l'impie ne peut en déduire des arguments valides qui le déchargent de sa responsabilité. Il est coupable en vertu du pouvoir que Dieu lui a donné de concevoir la résolution ferme, pouvoir qui constitue l'obligation morale, comme nous avons vu. Et voilà ce que Dieu nous a guidé à compiler. En Dieu est le secours et la grâce, et dans sa main les rênes de la certitude. Grâce à Dieu qui nous a donné le libre arbitre. Et que la bénédiction soit sur son envoyé Mohammed, le meilleur des hommes, et sur sa famille, et sur tous ses compagnons. J'ai terminé ce traité au temps de l'après-midi dans le premier jour des premiers dix jours du premier mois des six mois qui forment la deuxième moitié de l'année [1]); dans la dixième dixième partie du troisième groupe de dix ans [2]); de la deuxième dixième partie du deuxième mille [3]); de l'Hégire du Prophète. Les meilleurs vœux sur le Prophète! Mohammed, connu sous le nom de Qâdy Zâdeh d'Isbir, a écrit ce traité au temps de l'après-midi. Que Dieu lui fasse grâce! Dans l'année 1130, au commencement du mois de Ragib al Marhab, ce traité fut terminé. Et après lui le pauvre et humble Mohammmed Mostafa a copié le manuscrit de Qâdy Zâdeh al Isbiry, dans l'année 1131, au commencement du mois du second Rabîᶜa. Fin du Traité de Qâdy Zâdeh.

---

1) C'est-à-dire: le premier jour du septième mois de l'année lunaire, ou le 1 Ragib.
2) Ou l'an 30.
3) C'est-à-dire: après l'an 1100. En effet 1130 est la date donnée ci-dessous. Elle ne correspond pas avec celle donnée ci-dessus, p. 170, note 3).

# DEUXIÈME PARTIE.

## TEXTE ARABE.

# الكتاب الاول فى القدر وفيه عشرة فصول.

## الفصل الاول فى الايمان بالقدر

قال جابر قال رسول الله صلى الله عليه وسلم لا يؤمن عبد حتى يؤمن بالقدر خيره وشره وحتى يعلم ان ما اصابه لم يكن ليخطئه وان ما اخطأه لم يكن ليصيبه اخرجه الترمذى قال ابن الديلمى اتيت ابى بن كعب فقلت له قد وقع فى نفسى شىء من القدر فحدثنى لعل الله ان يذهبه من قلبى فقال لو ان الله عذب اهل سمواته واهل ارضه عذبهم وهو غير ظالم لهم ولو رحمهم كانت رحمته خيرا لهم من اعمالهم ولو انفقت مثل احد *a* ذهبا فى سبيل الله ما قبله الله منك حتى تؤمن بالقدر وتعلم ان ما اصابك لم يكن ليخطئك وان ما اخطأك لم يكن ليصيبك ولو مت على غير هذا لدخلت النار قال ثم اتيت عبد الله ابن مسعود فقال مثل ذلك ثم اتيت حذيفة بن اليمان فقال مثل ذلك ثم اتيت زيد بن ثابت فحدثنى عن النبى صلى الله عليه وسلم مثل ذلك اخرجه ابو داود قال عبادة بن الصامت لابنه عند الموت يا بنى انك لن تجد طعم حقيقة الايمان حتى تعلم ان ما اصابك لم يكن ليخطئك وان ما اخطأك لم يكن ليصيبك فانى سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول ان اول ما خلق الله القلم قال له اكتب فقال يا رب وماذا اكتب قال اكتب

*a*) Peut-être une faute pour مثقالا.

مقادير كل شيء حتى تقوم الساعة يا بني اني سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول من مات على غير هذا فليس مني اخرجه ابو داود وفي رواية الترمذي قال عبد الواحد بن سليم قدمت مكة فلقيت عطاً بن ابي رباح فقلت له يا ابا محمد ان بالبصرة قوما يقولون لا قدر فقال يا بني أ تقرأ القرآن قلت نعم فقال فاقرأ الزخرف فقرأت حم والكتاب المبين انا جعلناه قرآنا عربياً لعلكم تعقلون وانه في ام الكتاب لدينا لعلي حكيم ثم قال ا تدري ما ام الكتاب قلت لا قال فانه كتاب كتبه الله قبل ان يخلق السموات والارض فيه ان فرعون من اهل النار وفيه تبت يدي ابي لهب وتب قال عطاء ولقد لقيت الوليد بن عبادة بن الصامت صاحب رسول الله صلى الله عليه وسلم فسألته ما كانت وصية ابيك لك عند الموت فقال لي دعاني فقال لي يا بني اتق الله واعلم انك لن تتقي الله حتى تؤمن بالله وتؤمن بالقدر كله خيره وشره وان مت على غير هذا دخلت النار واني سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول ان اول ما خلق الله القلم فقال له اكتب فقال ما اكتب قال اكتب القدر فكتب ما كان وما هو كائن الى الابد. (الفصل الثاني) في العمل مع القدرة قال ابن عمرو بن العاص خرج علينا رسول الله صلى الله عليه وسلم وفي يده كتابان فقال ا تدرون ما هذان الكتابان قلنا لا يا رسول الله الا ان تخبرنا فقال للذي في يده اليمنى هذا كتاب من رب العالمين فيه اسماء اهل الجنة وفيه اسماء ابائهم وقبائلهم ثم اجمل على اخرهم فلا يزاد فيهم ولا ينقص منهم ابدا وقال للذي في شماله هذا كتاب من رب العالمين فيه اسماء اهل النار واسماء ابائهم وقبائلهم ثم اجمل على اخرهم فلا يزاد فيهم ولا ينقص منهم ابدا قال اصحابه وفيم العمل يا رسول الله ان كان امر قد فرغ منه فقال سددوا وقاربوا فان صاحب

الجنة يختم له بعمل اهل الجنة وان عمل اى عمل وان صاحب النار يختم له بعمل اهل النار وان عمل اى عمل ثم قال رسول الله صلى الله عليه وسلم بيديه فنبذهما ثم قال فرغ ربكم من العباد فريق فى الجنة وفريق فى السعير اخرجه الترمذى قال عمران بن حصين قال رجل يا رسول الله ا علم اهل الجنة من اهل النار قال نعم قال ففيم يعمل العاملون قال كل ميسر لما خلق له اخرجه مسلم وابو داود وفى رواية البخارى ا يعرف اهل الجنة من اهل النار قال نعم قال فلم يعمل العاملون قال كل يعمل لما خلق له او لما يسر له ولمسلم من رواية ابى الاسود الدؤلى قال لى عمران بن حصين ا رايت ما يعمل الناس اليوم ويكدحون فيه ا شىء قضى عليهم ومضى عليهم من قدر قد سبق او فيما يستقبلون به مما اتاهم به نبيّهم وثبتت الحجة عليهم فقلت بل شىء قضى عليهم ومضى عليهم قال ا فلا يكون ظلماً قال ففزعت من ذلك فزعاً شديداً وقلت كل شىء خلق الله وملك يده فلا يُسأل عما يفعل وهم يسألون فقال لى يرحمك الله انى لم ارد بما سالتك الا لاحزر عقلك وان رجلين من مزينة اتيا رسول الله صلى الله عليه وسلم فقلا يا رسول الله ا رايت ما يعمل الناس اليوم ويكدحون فيه ا شىء قضى عليهم ومضى فيهم من قدر قد سبق او فيما يستقبلون به مما اتاهم به نبيّهم وثبتت الحجة عليهم فقال لا بل شىء قضى عليهم ومضى فيهم وتصديق ذلك فى كتاب الله ونفس وما سواها فالهمها فجورها وتقواها. قال علىّ كنا فى جنازة فى بقيع الغرقد فاتانا رسول الله صلى الله عليه وسلم فقعد وقعدنا حوله ومعه مخصرة فنكس وجعل ينكت بمخصرته ثم قال ما منكم من احد الا وقد كتب مقعده من النار ومقعده من الجنة قالوا يا رسول الله ا فلا نتكل على كتابنا فقال اعملوا فكل ميسر لما خلق له اما من كان من اهل

السعادة فسيصير لعمل اهل السعادة واما من كان من اهل الشقاء فسيصير لعمل الشقاء ثم قرأ فاما من اعطى واتقى وصدق بالحسنى فسنيسّره لليسرى الاية اخرجه البخارى ومسلم وفى رواية الترمذى قال كنا فى جنازة فى بقيع الغرقد فاتى رسول الله صلى الله عليه وسلم فقعد وقعدنا حوله ومعه مخصرة فجعل ينكت بها ثم قال ما منكم من احد او من نفس منفوسة الا وقد كتب الله مكانها من الجنة والنار والا قد كتبت شقية او سعيدة فقال رجل يا رسول الله افلا نمكث على كتابنا وندع العمل فمن كان منا من اهل السعادة ليكونن الى اهل السعادة ومن كان منا من اهل الشقاوة ليكونن الى اهل الشقاوة فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم بل اعملوا فكل ميسر فاما اهل السعادة فييسرون لعمل اهل السعادة واما اهل الشقاوة فييسرون لعمل اهل الشقاوة ثم قرأ فاما من اعطى واتقى وصدق بالحسنى فسنيسره لليسرى واما من بخل واستغنى وكذب بالحسنى فسنيسره للعسرى وفى اخرى للترمذى قال بينما نحن مع رسول الله صلى الله عليه وسلم وهو ينكت فى الارض اذ رفع راسه الى السماء ثم قال ما منكم من احد الا قد علم وفى رواية الا قد كتب مقعده من النار ومقعده من الجنة قالوا افلا نتكل يا رسول الله قال لا اعملوا فكل ميسر لما خلق له واخرج ابو داود الرواية الاولى من روايتى الترمذى قال جابر جاء سراقة بن مالك بن جعشم فقال يا رسول الله بين لنا ديننا كانا خلقنا الان فيم العمل اليوم فيما جفت به الاقلام وجرت به المقادير ام فيما يستقبل قال بل فيما جفت به الاقلام وجرت به المقادير قال ففيم العمل قال اعملوا فكل ميسر لما خلق له وكل عامل بعمله اخرجه مسلم قال عمر يا رسول الله ارايت ما نعمل فيه امر مبتدع او مبتدا او فيما قد فرغ منه قال بل فيما قد فرغ منه

يا ابن الخطاب وكل ميسر اما من كان من اهل السعادة فانه يعمل للسعادة واما من كان من اهل الشقاء فانه يعمل للشقاء وفى رواية قال لما نزلت فمنهم شقى وسعيد سالت رسول الله صلى الله عليه وسلم فقلت يا نبى الله فعلى ما نعمل على شىء قد فرغ منه او على شىء لم يفرغ منه قال بل على شىء قد فرغ منه وجرت به الاقلام يا عمر ولكن كل ميسر لما خلق له اخرجه الترمذى (الفصل الثالث) فى القدر عند الخلقة قال ابن مسعود حدثنا رسول الله صلى الله عليه وسلم وهو الصادق المصدوق ان خلق احدكم يجمع فى بطن امه اربعين يوماً ثم يكون علقة مثل ذلك ثم يكون مضغة مثل ذلك ثم يبعث الله ملكا باربع كلمات يكتبه رزقه واجله وعمله وشقى او سعيد ثم ينفخ فيه الروح فوالذى لا اله غيره ان احدكم ليعمل بعمل اهل الجنة حتى ما يكون بينه وبينها الا ذراع فيسبق عليه الكتاب فيعمل بعمل اهل النار فيدخلها وان احدكم ليعمل بعمل اهل النار حتى ما يكون بينه وبينها الا ذراع فيسبق عليه الكتاب فيعمل بعمل اهل الجنة فيدخلها اخرجه البخارى ومسلم والترمذى وابو داود وفيها زيادة او قدر ذراع وفى رواية ذكرها رزين قال اذا وقعت النطفة فى الرحم طارت فى الرحم اربعين يوماً ثم تكون علقة اربعين ثم تكون مضغة اربعين فاذا بلغ ان يخلق بعث الله ملكا يصورها فياتى الملك بتراب بين اصبعيه فيخلطه فى المضغة ثم يعجنه بها ثم يصور كما يؤمر فيكون ا ذكر او انثى ا شقى او سعيد وما عمره وما رزقه وما اثره وما مصائبه فيقول الله عز وجل فيكتب الملك فاذا مات ذلك الجسد دفن حيث اخذ ذلك التراب. قال انس ان رسول الله صلى الله عليه وسلم قال وكل الله بالرحم ملكا فيقول اى رب نطفة اى رب علقة اى رب مضغة فاذا اراد ان يقضى خلقها قال يا رب

أ ذكر ام انثى شقى ام سعيد فما الرزق فما الاجل فيكتب ذلك فى بطن امه اخرجه البخارى ومسلم. عامر بن واثلة انه سمع عبد الله بن مسعود يقول الشقى من شقى فى بطن امه والسعيد من وعظ بغيره فاتى رجلا من اصحاب رسول الله صلى الله عليه وسلم يقال له حذيفة بن اسيد الغفارى فحدثه بذلك من قول ابن مسعود وقال له وكيف يشقى رجل بلا عمل فقال له الرجل ا تعجب من ذلك فانى سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول اذا مر بالنطفة ثنتان واربعون ليلة بعث الله اليها ملكا فصورها وخلق سمعها وبصرها وجلدها ولحمها وعظامها ثم قال يا رب ا ذكر ام انثى فيقضى ربك ما يشا ويكتب الملك ثم يقول يا رب اجله فيقول ربك ما يشا ويكتب الملك ثم يقول يا رب رزقه فيقضى ربك ما يشاء ويكتب الملك ثم يخرج الملك بالصحيفة فى يده فلا يزيد على امر ولا ينقص وفى رواية قال دخلت على ابى سريحة حذيفة بن اسيد الغفارى فقال سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم باذنى هاتين يقول ان النطفة تقع فى الرحم اربعين ليلة ثم يتصور عليها الملك قال زهير ابو خيثمة حسبته قال الذى يخلقها فيقول يا رب أ ذكر او انثى فيجعله الله ذكرا او انثى ثم يقول يا رب ا سوى او غير سوى ثم يقول يا رب ما رزقه وما اجله ما خلقه ثم يجعله الله شقيا او سعيدا وفى اخرى رفع الحديث الى رسول الله صلى الله عليه وسلم ان ملكا موكلا بالرحم اذا اراد الله عز وجل ان يخلق شيئا باذن الله لبضع واربعين ليلة ثم ذكر نحوه اخرجه مسلم. قال ابن مسعود قام فينا رسول الله صلى الله عليه وسلم مقاما فقال لا يعدى شىء شيئا فقال اعرابى يا رسول الله فما بال الابل ياتيها البعير الاجرب الحشفة بذنبه فيجربها كلها فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم فمن اجرب الاول منها الا لا عدوى ولا صفر ان الله

خلق كل نفس وكتب حياتها ورزقها ومصائبها ومحباتها اخرجه الترمذى. انس ان رسول الله صلى الله عليه وسلم ان روح القدس نفث فى روعى انه لن تموت نفس حتى تستكمل رزقها واجلها اخرجه. طاوس قال ادركت ناساً من اصحاب رسول الله صلى الله عليه وسلم يقولون كل شىء بقدر حتى العجز والكيس اخرجه مسلم والموطاء. (الفصل الرابع) فى القدر عند الخاتمة قال انس قال رسول الله صلى الله عليه وسلم اذا اراد الله بعبد خيراً استعمله فقيل له كيف يستعمله يا رسول الله قال يوفقه لعمل صالح قبل الموت اخرجه الترمذى. ابو هريرة ان رسول الله صلى الله عليه وسلم ان الرجل ليعمل الزمن الطويل بعمل اهل الجنة ثم يختم له عمله بعمل اهل النار وان الرجل ليعمل الزمن الطويل بعمل اهل النار ثم يختم له عمله بعمل اهل الجنة اخرجه مسلم. (الفصل الخامس) فى الهدى والضلال. قال ابن عمرو بن العاص قال رسول الله صلى الله عليه وسلم ان الله خلق خلقه فى ظلمة فالقى عليهم من نوره فمن اصابه من ذلك النور اهتدى ومن اخطاه ضل فلذلك اقول جف القلم على علم الله اخرجه الترمذى. قال عمرو بن دينار سمعت ابن الزبير يقول فى خطبته ان الله هو الهادى والفاتن اخرجه الموطاء. (الفصل السادس) فى الرضا بالقدر قال سعد بن ابى وقاص قال رسول الله صلى الله عليه وسلم من سعادة ابن ادم رضاه بما قضى الله له ومن شقاوة ابن ادم تركه استخارة الله ومن شقاوة ابن ادم سخطه بما قضى الله له اخرجه الترمذى. قال ابو هريرة قال رسول الله صلى الله عليه وسلم المؤمن القوى خير واحب الى الله من المؤمن الضعيف وفى كل خير احرص على ما ينفعك واستعن بالله ولا تعجز وان اصابك شىء فلا تقل لو انى فعلت لكان كذا وكذا ولكن قل قدر الله وما شاء فعل فان لو تفتح عمل الشيطان

اخرجه مسلم. (الفصل السابع) فى حكم الاطفال قالت عائشة توفى صبى فقلت طوبى له عصفور من عصافير الجنة فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم ا لا تدرين ان الله خلق الجنة وخلق النار فخلق لهذه اهلاً ولهذه اهلا وفى رواية قالت دعى رسول الله صلى الله عليه وسلم الى جنازة صبى من الانصار فقلت يا رسول الله طوبى لهذا عصفور من عصافير الجنة لم يعمل السوء ولم يدركه فقال او غير ذلك يا عائشة ان الله خلق للجنة اهلا وخلقهم لها وهم فى اصلاب ابائهم وخلق للنار اهلا خلقهم لها وهم فى اصلاب ابائهم اخرجه مسلم واخرج ابو داود والنسائى الثانية وقالا فيه طوبى لهذا لم يعمل سوء او لم يدركه قالت عائشة قلت يا رسول الله ذرارى المؤمنين فقال من ابائهم فقلت يا رسول الله بلا عمل قال الله اعلم بما كانوا عاملين قلت يا رسول الله فذرارى المشركين قال من ابائهم فقلت بلا عمل قال الله اعلم بما كانوا عاملين اخرجه ابو داود قال ابن عباس سئل رسول الله صلى الله عليه وسلم عن اولاد المشركين فقال الله اذ خلقهم اعلم بما كانوا عاملين اخرجه البخارى ومسلم وابو داود والنسائى. قال ابو هريرة سئل رسول الله صلى الله عليه وسلم عن اطفال المشركين عمن يموت منهم وهو صغير قال الله اعلم بما كانوا عاملين وفى اخرى سئل عن ذرارى المشركين الحديث اخرجه البخارى ومسلم والنسائى. (الفصل الثامن) فى محاجة ادم وموسى ابو هريرة عن النبى صلى الله عليه وسلم قال حاج ادم وموسى فقال انت الذى اخرجت الناس من الجنة بذنبك واشقيتهم قال قال ادم لموسى انت الذى اصطفاك الله برسالاته وبكلامه ا تلومنى على امر كتبه الله علىّ قبل ان يخلقنى او قدره الله علىّ قبل ان يخلقنى قال رسول الله صلى الله عليه وسلم فحج ادم موسى وفى رواية قال احتج ادم وموسى فقال موسى يا ادم انت ابونا خيبتنا واخرجتنا

من الجنة فقال له ادم انت موسى اصطفاك الله بكلامه وخط لك
بيده ا تلومنى على امر قدره علىّ قبل ان يخلقنى باربعين عاما فقال
النبى صلى الله عليه وسلم فحج ادم موسى وفى اخرى قال قال
رسول الله صلى الله عليه وسلم احتج ادم وموسى فقال له موسى انت
ادم الذى اخرجتك خطيئتك من الجنة وفى رواية اخرجتنا وذريتك
من الجنة قال انت موسى ا ليس الله اصطفاك برسالاته وبكلامه ثم
تلومنى على امر قد قدر علىّ قبل ان اخلق وفى اخرى قال النبى صلى
الله عليه وسلم التقى ادم وموسى قال موسى انت الذى اشقيت
الناس واخرجتهم من الجنة قال ادم انت الذى اصطفاك الله برسالاته
و اصطنعك لنفسه وانزل عليك التوراة قال نعم قال فوجدتها كتبت
على قبل ان يخلقنى قال نعم فحج ادم موسى اخرجه البخارى ومسلم
ولمسلم ان النبى صلى الله عليه وسلم قال تحاج ادم وموسى فقال له
موسى انت ادم الذى اغويت الناس واخرجتهم من الجنة فقال ادم
انت الذى اعطاك الله علم كل شى واصطفاك برسالاته قل نعم قال
فتلومنى على امر قدر على قبل ان اخلق وفى اخرى له قال احتج
ادم وموسى عند ربهما فحج ادم موسى قال موسى انت ادم الذى
خلقك الله بيده ونفخ فيك من روحه واسجد لك ملائكته واسكنك
فى جنته ثم اهبطت الناس بخطيئتك الى الارض قال ادم انت موسى
الذى اصطفاك الله برسالته وبكلامه واعطاك الالواح فيها تبيان كل
شىء وقربك نجيا فبكم وجدت الله كتب التوراة قبل ان اخلق قال
موسى باربعين عاما قل ادم فهل وجدت فيها وعصى ادم ربه فغوى
قال نعم قل ا فتلومنى على ان عملت عملا كتبه الله على ان اعمله
قبل ان يخلقنى باربعين سنة قل رسول الله صلى الله عليه وسلم
فحج ادم موسى عليهما السلام واخرج الموطاء رواية مسلم الاولى واخرج

ابو داود الرواية الثانية من المتفق وفى رواية الترمذى قال احتج
ادم وموسى فقال موسى يا ادم انت الذى خلقك الله بيده ونفخ فيك
من روحه ا غويت الناس واخرجتهم من الجنة فقال ادم انت موسى
الذى اصطفاك الله بكلامه ا تلومنى على عمل عملته كتبه الله علىّ قبل
ان يخلق السموات والارض قال فحج ادم موسى. قل عمر بن الخطاب
قال رسول الله صلى الله عليه وسلم ان موسى عليه السلام قال يا رب
ارنا ادم الذى اخرجنا ونفسه من الجنة فاراه الله ادم فقال له انت
ابونا ادم فقل له ادم نعم قال انت الذى نفخ الله فيك من روحه
وعلمك الاشياء كلها وامر الملائكة فسجدوا لك قال نعم قال فما
حملك على ان اخرجتنا ونفسك من الجنة قال ادم ومن انت قال انا
موسى قال انت الذى وذكر نحو حديث ابى هريرة واتم منه قال فيه
انت نبى بنى اسرائيل الذى كلمك الله من وراء الحجاب ولم يجعل
بينك وبينه رسولًا من خلقه قل نعم قل فما وجدت ان ذلك كان
فى كتاب الله قبل ان اخلق قل نعم قل فبما تلومنى فى شىء سبق
من الله فيه القضاء قبلى قال رسول الله صلى الله عليه وسلم عند ذلك
فحج ادم موسى اخرجه ابو داود. (الفصل التاسع) فى ذم القدرية قل
حذيفة قال رسول الله صلى الله عليه وسلم لكل امة مجوس ومجوس
هذه الامة الذين يقولون لا قدر من مات منهم فلا تشهدوا جنازتهم
ومن مرض منهم فلا تعودوهم شيعة الدجل وحق على الله ان يلحقهم
بالدجال اخرجه ابو داود. ابو هريرة مثله وزاد فلا تجالسوهم ولا تفاتحوهم
الكلام اخرجه. ابن عمر ان رسول الله صلى الله عليه وسلم قل القدرية
مجوس هذه الامة ان مرضوا فلا تعودوهم وان ماتوا فلا تشهدوهم
اخرجه ابو داود. ابن عباس ان النبى صلى الله عليه وسلم قل
لا تجلسوا اهل القدر ولا تفاتحوهم اخرجه ابو داود. قال ابن عباس

قال رسول الله صلى الله عليه وسلم صنفان من امتى ليس لهما فى الاسلام نصيب المرجئة والقدرية اخرجه الترمذى. نافع ان رجلا جاء ابن عمر فقال ان فلانا يقرأ عليك السلام فقال ابن عمر بلغنى انه قد احدث التكذيب بالقدر فان كان قد احدث فلا تقرأه منى السلام فانى سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول يكون فى هذه الامة او فى امتى انشك منه خسف ومسخ وذلك بالمكذبين بالقدر وفى رواية ابى داود قال كان لابن عمر صديق من اهل الشام يكتبه فكتب اليه عبد الله بن عمر انه بلغنى انك نكلت *a* فى شيء من القدر فاياك ان تكتب الى فانى سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول سيكون فى امتى اقوام يكذبون بالقدر وفى رواية الترمذى نحو الاولى وفيها قال بلغنى انه قد احدث فان كان قد احدث وذكر الحديث وقال فى اخره خسف ومسخ او قذف فى اهل القدر. (الفصل العاشر) فى احاديث متفرقة قال ابن عمرو بن العاص سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول كتب الله مقادير الخلائق قبل ان يخلق السموات والارض بخمسين الف سنة قال وعرشه على الماء اخرجه مسلم وفى رواية الترمذى قدر الله المقادير قبل ان يخلق السموات والارض بخمسين الف سنة. قال ابو هريرة قال رسول الله صلى الله عليه وسلم اذا قضى الله لعبد ان يموت بارض جعل له اليها حاجة او قال بها حاجة اخرجه الترمذى. قال مطر بن عكاس قال رسول الله صلى الله عليه وسلم اذا قضى الله لعبد ان يموت بارض جعل له اليها حاجة اخرجه الترمذى. قال ابو عثمان مولى ابى هاشم سالت ابا هريرة عن القدر فقال اكتف

---

*a*) Peut-être: شكيت.

منه باخرة سورة الفتح محمد رسول الله والذين معه اشداء على الكفار رحماء بينهم تراهم ركعا سجدا فنعتهم قبل ان يخلقهم ثم اعلم انهم يكونون عليه اذا خلقهم وقال فيهم ذلك مثلهم فى التوراة ومثلهم فى الانجيل كزرع اخرج شطأه فازره الاية اخرجه. قال ملك بلغنى انه قيل لاياس ما رايك فى القدر قال راى ابنتى يريد لا يعلم سره الا الله وبه كان يضرب المثل فى الفهم وقال رجل وقد سئل عن امر ما من القدر فقال ا لست تؤمن بالله قال نعم قال فحسبك حدثنى على بن حسين ابن على عن ابيه ان رسول الله صلى الله عليه وسلم قال من حسن اسلام المرء تركه ما لا يعنيه وقال بلغنى انه قيل للقمان ما بلغ بك ما نرى قال اداء الامانة وصدق الحديث وتركى ما لا يعنينى اخرجه. قال ابو هريرة خرج علينا رسول الله صلى الله عليه وسلم ونحن نتنازع فى القدر فغضب حتى احمر وجهه كانما فقىء فى وجهه حب الرمان فقال ا فبهذا امرتم ام بهذا ارسلت اليكم انما هلك من كان قبلكم حين تنازعوا فى هذا الامر عزمت عليكم الا تنازعوا فيه اخرجه الترمذى.

م

# كتاب القدر

قال الخطابى رحمه الله قد يحسب كثير من الناس ان معنى القدر من الله والقضاء معنى الاجبار والقهر للعبد على ما قضاه وما قدره ويتوهم ان قوله فحج ادم موسى من هذا الوجه وليس كذلك وانما معناه الاخبار عن تقدم علم الله بما يكون من افعال العباد واكتسابهم وصدورها عن تقدير منه وخلق لها خيرها وشرها والقدر اسم لما صدر مقدرا عن فعل القادر كالهدم والنشر والقبض اسماء لما صدر من الهادم والناشر والقابض يقال قدرت الشيء وقدرت خفيفة وثقيلة بمعنى واحد والقضاء فى هذا معناه الخلق كقوله تعالى فقضاهن سبع سموات فى يومين اى خلقهن واذا كان الامر كذلك فقد بقى عليهم من وراء علم الله فيهم افعالهم واكتسابهم ومباشرتهم تلك الامور وملابستهم اياها عن قصد وتعمد وتقديم ارادة واختيار فالحجة انما تلزمهم بها والملائمة تلحقهم عليها وجماع القول على هذا انهما امران لا ينفك احدهما عن الاخر لان احدهما بمنزلة الاساس والاخر بمنزلة البناء فمن رام الفصل بينهما فقد رام هذا البناء ونقضه وانما كان موضع الحجة لادم على موسى ان الله سبحانه وتعالى كان قد علم من ادم انه يتناول الشجرة ويأكل منها فكيف يمكنه ان يرد علم الله فيه وان يبطله بضد ذلك وبيان هذا فى قوله تعالى واذ قال ربك للملائكة انى جاعل فى الارض خليفة فاخبر قبل كون ادم انه انما خلقه للارض وانه لا يتركه فى الجنة حتى ينقله عنها اليها وانما كان تناوله الشجرة

سببا لوقوعه الى الارض التى خلق لها وللكون فيها خليفة واليا على من فيها فانما ادلى ادم بالحجة على هذا ودفع لائمة موسى عن نفسه لهذا الوجه ولذلك قال ا تلومنى على امر قد قدره على من قبل ان يخلقنى فيقول موسى وان كان منه فى النفس شبهة وفى ظاهره متعلق لاحتجاجه بالسبب الذى جعل امارة لخروجه من الجنة فقول ادم فى تعلقه بالسبب الذى هو بمنزلة الاصل ارجح واقوى والفلج قد يقع مع المعارضة بالترجيح كما يقع بالبرهان الذى لا معارض له. السداد الصواب فى القول والعمل والمقاربة والقصد فيهما. اجملت الحساب اذا جمعته وكملت افراده اى جمعوا يعنى اهل الجنة واهل النار عن اخرهم وعقدت جملتهم لا يتطرق اليها زيادة ولا نقصان. الكدح السعى والكسب والاجتهاد فيه وكد النفس فى طلبه. المخصرة كالسوط ونحوه مما يمسكه الانسان بيده من عصا ونحوها. النكت ضرب الشىء بالعصا واليد فيؤثر فيه. نفس منفوسة اى مولودة يقال نفست المرأة بضم النون وفتحها اذا ولدت. اثر الرجل اذا ادبه اجله سمى بذلك لانه يتبع الاجل. قال الخطابى قال ابن مسعود فى تفسيره ان النطفة اذا وقعت فى الرحم فاراد الله ان يخلق منها بشرا طارت فى بشر المرأة تحت كل ظفر وشعرة ثم تمكث اربعين يوما ثم تنزل دما فى الرحم فلذلك جمعها. النطفة الماء القليل والكثير والمراد به المنى هاهنا. العلقة الدم الجامد. والمضغة القطعة اليسيرة من اللحم بقدر ما يمضغ. اعدى المرض اذا تجاوز من واحد الى اخر كما يتعدى الجرب وقد نفى الشرع تاثيرها وابطل مذهب العرب فيها وقد تقدم شرح ذلك فى الطيرة والعدوى من حرف الطاء وكذلك تقدم فيه شرح قوله لاصفر مستوفى فليطلب منه. القدس الطهارة النفث النفخ بالفم والروع النفس يقول نفث فى روعى اى القى

فى قلبى واوقع فى نفسى والهمنى. الكيس العقل. طوبى فعلى من الطيب وقيل هو اسم الجنة وقيل اسم شجرة فيها. الذرارى جمع ذرية وهم الاولاد. قال الخطابى ظاهر هذا الكلام يوهم انه لم يفت السائل عنهم وانه رد الامر فى ذلك الى علم الله من غير ان يكون قد جعلهم من المسلمين او الحقهم بالكافرين ليس هذا وجه الحديث وانما معناه انهم كفار يلتحقون فى الكفر بابائهم لان الله قد علم انهم لو بقوا احياء حتى يكبروا لكانوا يعملون عمل الكفار ويدل على صحة هذا التاويل قوله فى حديث عائشة قلت يا رسول الله بلا عمل قال الله اعلم بما كانوا عاملين وقال ابن المبارك فيه ان كل مولود من البشر انما يولد على فطرته التى جبل عليها من السعادة والشقاوة وهو على ما سبق له من قدر الله وتقدم فى مشيئته فيه من كفر او ايمان فكل منهم صائر فى العاقبة الى ما فطر عليه وخلق له وعامل فى الدنيا بالعمل المشاكل لفطرته فى السعادة والشقاوة فمن امارات الشقاوة للطفل ان يولد بين نصرانيين او يهوديين فيحملانه لشقاوته على اعتقاد دين اليهود او النصارى او يعلمانه اليهودية او النصرانية او يموت قبل ان يعقل فيصف الدين فهو محكوم له بحكم والديه اذ هو فى حكم الشريعة تبع لوالديه وذلك معنى قوله صلى الله عليه وسلم فابواه يهودانه او ينصرانه. المحاجة المجادلة والمخاصمة حاججت فلانا فحججته اى جادلته فغلبته. النجى المناجى وهو المسارر والمحادث قوله اصطنعتك لنفسى تمثيل لما اعطاه الله من منزلة التقريب والتكريم مثل حاله بحال من يراه بعض الملوك بجوامع خصال فيه وخصائص اهلا لئلا يكون احد اقرب منزلة منه اليه ولا الطف محلا فيوليه من الكرامة ويستخلصه لنفسه والاصطناع افتعال من الصنعة وهى العطية والكرامة والاحسان. الاغواء الضلال غوى الرجل

يغوى واغوى غيره. التبيان الايضاح وكشف الشيء ليظهر ويتبين.
القدرية فى جمع اهل السنة والجماعة هم الذين يقولون ان الخير
من الله والشر من الانسان وان الله لا يريد افعال العصاة وسموا بذلك
لانهم اثبتوا للعبد قدرة توجد الفعل بانفرادها واستقلالها دون الله
تعالى ونفوا ان تكون الاشياء بقدر الله وقضائه وهؤلاء مع ضلالتهم
يضيفون هذا الاسم الى مخالفيهم من اهل الهدى فيقولون انتم القدرية
حين تجعلون الاشياء جارية بقدر من الله وانتم اولى بهذا الاسم
منا وهذا الحديث يبطل ما قالوا فانه قال صلى الله عليه وسلم
القدرية مجوس هذه الامة ومعنى ذلك انهم لمشابهتهم المجوس فى
مذهبهم وقولهم بالاصلين وهما النور والظلمة فان المجوس يزعمون ان
الخير من فعل النور والشر من فعل الظلمة فصاروا بذلك ثنوية وكذلك
القدرية لما اضافوا الخير الى الله والشر الى العبد اثبتوا قادرين خالقين
للافعال كما اثبت المجوس فشبهوهم وليس كذلك غير القدرية فان
مذهبهم ان الله تعالى خلق الخير والشر لا يكون شيء منهما الا بخلقه
ومشيئته فالامران معا مضافان اليه خلقا وايجادا والى العباد مباشرة
واكتسابا. الشيعة الاوليا والانصار. الخلاف الحظ والنصيب. المرجية طائفة
من فرق المسلمين يقولون انه لا يضر مع الايمان معصية كما انه لا ينفع
مع الكفر طاعة وهذا مذهب سوء اما فى جانب الكفر فصحيح انه
لا ينفع معه طاعة واما فى جانب الايمان فكيف لا تضر معه المعاصى
والقائل بهذا يفتح باب الاباحة فان الانسان اذا علم انه لا تضره
المعاصى مع ايمانه ارتكب كل ما تحدثه به نفسه منها علما انها لا تضره
وهؤلاء هم اضداد القدرية فان من مذهبهم ان الكبيرة اذا لم
يتب منها يخلد صاحبها فى النار وان كان مؤمنا فانظر الى هذا
الاختلاف العظيم والتناقض الزائد فى الاراء المختلفة الاهواء نعوذ

بالله من ذلك وانظر كيف هدى الله اهل الحق والعدل الى اقوم طريق فاثبتوا للمعاصى جزاء ونفوا الخلود فى النار عليها الذى هو جزاء الكافرين ويعضد ذلك قوله صلى الله عليه وسلم خير الامور اوساطها. شطأ الزرع فراخه التى تتفرع مع الاصل.

وآزره اى قواه وشده كانما فقىء

فى وجهه حب الرمان اى

شق وفقص

م

## CORRECTIONS ET ADDITIONS.

---

Page 1, ligne 1 d'en bas, pour تكرير, lisez تقرير.

» 7, ligne 5 (cf. p. 10): »L'homme n'a point de part à la faute ou aux conséquences de la faute de son premier père". Après avoir écrit ces mots, je reçus de M. le pasteur Hope W. Hogg, d'Oxford, les notes que feu le Dr. Ludwig Krehl a rédigées sur la marge de son exemplaire personnel de son ouvrage: *Die Koranische Lehre von der Praedestination.* Nous lisons dans cet ouvrage, p. 98: »Dass dem Adam auch nach der Verletzung des göttlichen Verbotes das Vermögen der freien Selbstbestimmung geblieben sei, wird zwar nicht ausdrücklich gelehrt, allein es wird im Koran als selbstverständlich vorausgesetzt, denn nach Sur. 2, 35 wird das durch den Fehltritt Adam's gestörte Verhältniss zwischen ihm einerseits und Gott andererseits durch die von Adam gefühlte und ausgesprochene Reue und die in Folge derselben sich ihm wieder zuwendende Erbarmung und Verzeihung von Seiten Gottes als völlig *in integrum restituirt* dargestelt, etc. . . . . Darnach ist also die Ursache der Sünde (des ضلال, des Irregehens) nicht der Fall Adam's, sondern das nicht Folgen von Seiten des einzelnen Menschen, der ja noch die freie Bestimmung darüber besitzt, ob er der Leitung Gottes folgen oder

von ihr sich abwenden will". L'auteur a ajouté à cette déclaration la note marginale suivante: »Sehr zweifelhaft; es ist nur der momentaner Sturz des Verhältnisses wieder aufgehoben durch Adam's Reue. Es heisst Sur. 2, 35 ausdrücklich (von Gott): فتاب عليه انه هو التواب, da wendete sich Gott wieder in Gnaden zu ihm (Adam), denn er (Gott) ist der Verzeihende; und Baïdâwy sagt: اصل التوبة الرجوع فاذا وصف بها العبد كان رجوعا عن المعصية واذا وصف بها الباري تعالى اريد به الرجوع عن العقوبة الى المغفرة. Gott *verzeiht* also dem Adam, nachdem er ihm aus dem Paradies vertrieben, und nachdem dem Adam Gebetsworte von Gott gelernt. Cf. Reymond, p. 47". Sur la page 103 du même ouvrage de Krehl, nous trouvons encore la note marginale: Aber *Spuren* von der Annahme der Erbsünde durch Muhammed findet man doch. So heisst es bei Buchârî 89, c. 2. (Al Qastalâny X, p. 49): قال النبي لا تقتل نفس ظلما الا كان على ابن آدم الاول كفل منها (من دمها) (Variante: قابيل) (i. e. قابيل).

Page 18, note 3), ligne 6, pour *revided*, lisez *revived*.

» 23—26. Le Dr. Krehl n'a pas changé d'opinion sur ce point. Je trouve sur la marge de la p. 113 de son ouvrage la note: Vergleiche eine grössere Zahl von Beispielen aus Arab. Dichtern bei Victor von Rosen, *Die alte Arabische Poesie und ihre Kritik* (Russisch), St. Petersbourg, 1872, p. 14.

» 48, 61, 64, 71, 74, 77, pour *Al Nisâ'y*, lisez *Al Nasâ'y*.

» 61, ligne 9, pour *othodoxes*, lisez *orthodoxes*.

» 64, ligne 6, pour *ou*, lisez *on*.

» 68, ligne 7 en bas: »Le décret inclut aussi, etc." Ajoutez: Cf. St. Matthieu XIX, 12.

211

# INDEX ALPHABÉTIQUE.


ᶜAbdallah ibn ᶜAbbâs 133.
ᶜAbd al Razzâq 91.
Ablutions 8.
Abou'l Féda 171.
Adam 7, 71, 106, 208.
Adultère 68.
Ahlwardt 27, 141, 170.
Allah 2.
Ameer Aly 12.
Analogie 2.
Anges 6, 7, 8, 124.
Appropriation 84, 166, 171.
Edwin Arnold 5.
Al Ashᶜary 8, 83.
Aumônes 8.
Prisse d'Avennes 18.
Averrhoès 92.

Al Baghawy 128, 136.
Ibr. al Bâgoury 84.
Al Baïdâwy 2, 3, 142, 167, 184.
Al Baïhaky 5.
Bancroft 18.
Al Barkawy 88, 181.
Beale 82.
Bergmann 25.
Al Bokhâry 5, 8, 36, 37, 39, 147.
Brockelmann und Horn 115.
Sir R. F. Burton 133.

Chapelet 2.
Choix de Dieu 142.
Circoncision 8.
Consensus 1.
Contagion 80, 103.
Contrainte 166.
W. Cureton 82.

Al Daggâl 77, 78.
Abou Daoud 38.
Degrés dans la Prédestination 133.
Dieu, noms et attributs 2, 6.
Dispute entre Adam et Moïse 71, 106.
Doxologie 2—5.
R. Dozy 124.

Enfer 9, 86.

Ahmed al Fashny 91.
Faux Messie 77.
Foi 8
Ibn Fouraq 85.

Gabarites 82.
Gabriel 5, 161.
Lucien Gautier 9, 13.
Al Gawhary 166.
Geiger 20.
Al Geleby 172.
Al Ghazâly 6, 9, 13, 85, 182.
Goethe 152.
Al Gorgâny 173.
Grâce 12.
De La Grange 43.
Guerre sainte 8, 17, 58.
Stan. Guyard 14, 27, 91.

Haarbrücker 82.
Hanifites 34, 180.
J. Hauri 11, 123.
ʿAbd al Hayy al Hindy 172.
Ibn al Homâm 177.
Fritz Hommel 18.
J. H. Hottinger 27.
M. Th. Houtsma 84, 110.
T. P. Hughes 8.
C. Snouck Hurgronje 8.

Iblîs 7.
Ibn al Athîr († 606) 94, 112, 115.
Ibn al Athîr († 630) 115.
Ibn al Athîr († 637) 115.
Ibn Roshd 92.
Intention 8, 12
Isbir 170.
Islam 8.

Jésus 5, 124.
Jeûne 8.
Jour du Jugement 8.

Al Kashshâf 64, 65, 129, 132, 142, 146, 156, 161, 166, 173.
Kasimirski 66, 129, 137, 141, 166.
Al Khadir (Khidr) 50.
Moh. al Shirbîny al Khatîb 147.
Koran 1, 8, 153.
Ludw Krehl 6, 7, 9, 10, 24, 25, 26, 37, 40, 46, 184, 209, 210.
A. von Kremer 5, 19, 36, 110.
J. C. Krüger 22.
A. Kuyper 18.
Abou Lahab 96, 157.

Livres révélés 8.
Loqmân 111.
Le lot décrété 42.

Ibn Mâga 38.
Malik ibn Anas 103.
Al Maqâsid 176.
Al Marghînâny 177.
Matoridites 34, 170.
A. N. Matthews 37.
Al Mawâqif 82, 173
Médiateur 7.
A. F. Mehren 85, 109.
La Mère du Livre 1, 150.
Faux Messie 77.
Jonas Meyer 87.
Barbier de Meynard 9, 13, 35, 36, 65, 120, 121, 170.
Mishcât-ul-Masâbîh 37, 54, 111.
Mohammed 5.
Monothéisme 5, 7.
Morgites 109, 115.
Moslim ibn al Haggâg 37, 38.
Moʿtazilites 80, 82, 175.
Al Mowatta 103.
S. Munk 93.

Al Nâbolousy 181.
Al Nasâ'y 38.
Al Nawawy 37, 38.

H. Th. Obbink 8, 128.
K. E. Oelsner 15.
Les bonnes œuvres 8, 119.
Omniscience 133.
ʿOzaïr 124.

Paradis 9, 15—17.
O. Pauts 7, 11, 12, 19, 123.
Péché 7, 10, 68, 208.
Pélerinage 8.
Persévérance des élus 43, 58, 103.
Peste 79.
Pihan 71.
Carl N. Pischon 11.
Plume du destin 46.
Pocock 83, 94, 106, 114, 168, 175, 183.
Poésie arabe antéislamite 23—26.
Prescience 145.
Prières 8.
Prophètes 8.
Proverbes relatifs à la Prédestination 42, 43, 45, 60, 65, 80, 83, 121.

Qadarites 82, 109, 114, 131.
Qadr et qada 26—34, 39, 185.
Al Qastalâny 27, 37, 39.

Qozmân 58.

Al Râghib 39, 76, 78.
Moh. al Râzy Fakhr al Dîn 27—31, 174.
Reconnaissance 149.
J. W. Redhouse 5.
H. Reland 87.
E. Renan 18, 93.
Requêtes 148.
Responsabilité 10, 11, 13, 119—121.
Révélation 1, 11.
Gust. Rösch 5.
Ibn Roshd 92.

Sacrifices 7.
Sadr al Sharî^ca 172
Al Safâqisy 71.
Le Saint-Esprit 1, 5.
E. E. Salisbury 11, 17, 21, 23, 24, 47, 54, 57, 59, 60, 61, 63, 64, 67, 72.
Satan 7.
E. Sayous 5, 7.
Al Sayyid al Sharîf 173.
Schnurrer 22.
W. L. Schrameier 25.
Ibr. al Shabrakhaïty 27.
Al Shahrastâny 82.
Shams al Dîn ibn Qayyim al Gawzîya 116, 169, 170.
Moh. al Shirbîny al Khatîb 147.
Sho^caïb 160.
R. Bosworth Smith 17, 18.
Aug. Smölders 18.
Th. Sörensen 82, 173.
Bernh. Spiess 11, 26.
W. Spitta 85.
A. Sprenger 20, 21, 36.
H. Steiner 18, 82, 175.

La Table Gardée 1, 150.
G. de Tassy 8, 88.
Sa^cd al Dîn al Taftâzâny 89, 179, 176.
Al Tirmizy 5, 38.
C. J. Tornberg 115.
Traditions 1, 35—38.
Trinité 5.

Baron Carra de Vaux 50.
G. van Vloten 78.
Vœux 60.
Volonté de Dieu 143, 158. 163.
Voyage nocturne 69, 71.

L. Warnerus 22.
Weil 66, 129, 141, 166.
M. Wolff 20, 86.

Qâdy Zâdeh 170, 177, 187.
Sheikh Zâdeh 31—34.
Al Zamakhshary 9, 13, 35, 36, 60, 64, 65, 120, 129, 132, 142, 156, 161, 166, 170, 173, 184.
Zaqqoum 70.
Al Zarqâny 103.

BINDING DEPT. JUL 1 1967

BP
175
P7V6

Vlieger, Anthonin de
Kitâb al-qadr.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 05 11 09 020 2